Histoire et généalogie des Limousins

D'ONTE SES

D'OÙ ES-TU ?

**La revue du
Cercle de généalogie et d'histoire des
Marchois et Limousins**

n° 24 - automne-hiver 2021 - 43e année

Sommaire

D'ONTE SES n° 24 - Automne-hiver 2021

AVANT PROPOS
Alain Pérel ..... page 4

LES TRANSFORMATIONS DU PRIEURÉ D'ÉRIN À L'ÉPOQUE MODERNE
Angélique Marty ..... page 7

À PROPOS DU BLASON DE LA COMMUNE DE VEIX
Bernard Combastel ..... page 29

FRANÇOIS RIVAUD, UNE AMBITION DÉÇUE
Jean-Marie Ruthon ..... page 38

DES TARNACOIS, SOLDATS DE LA GRANDE ARMÉE
Brigitte Favrie ..... page 48

MARTIAL RAUSSE ÉTAIT-IL À WATERLOO ?
Jean-Marie Ruthon ..... page 60

DERNIÈRE LETTRE D'UN CONSCRIT DE 1813 À SA FAMILLE
Alain Pérel ..... page 68

MEYMAC ET LA GUERRE DE 1870
Marcel Parinaud ..... page 76

L'ABBÉ FAGOIS, AUMÔNIER DU 71e RÉGIMENT DE MOBILES DE LA HAUTE-VIENNE
Jean-Claude Frölich ..... page 100

TRADITION PÂTISSIÈRE À SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE - 2de PARTIE
Frédéric Royer ..... page 106

UNE SOCIÉTÉ SAVANTE À ROCHECHOUART EN 1889
Michel Labrousse ..... page 127

UNE LIGNÉE D'INSTITUTEURS DE FAUX-LA-MONTAGNE : LES TAUTY
Véronique Decker ..... page 139

· LA COLLECTION DES HORS-SÉRIES
· PRÉSENTATION DE FILIATHÈQUE
· PUBLICATIONS 2021 ET À PARAÎTRE
· BULLETIN D'ADHÉSION / ABONNEMENT

Avant-propos

Alain Pérel

Entre deux Empires

La guerre de 1870 continue de susciter l'engouement des auteurs de *D'Onte Ses*.

Les dépêches télégraphiques affluent à Meymac à partir de mi-juillet, les journaux relatent les combats au jour le jour : le conflit est entré dans la modernité. Un notable du canton assure leur transmission à la postérité et inspire aujourd'hui les travaux de Marcel Parinaud sur la guerre franco-prussienne vue de sa commune de prédilection. La propagande gouvernementale et la presse rendent compte à leur façon des revers jusqu'à la catastrophe de Sedan, puis, sous les couleurs républicaines, des efforts menés pour tenter d'empêcher la chute de Paris. Place ensuite aux acteurs meymacois de l'époque : l'auteur restitue les destins individuels de ses concitoyens ayant pris part au conflit ou à son dénouement parisien : gardes mobiles, soldats du contingent, communards.

Jean-Claude Frölich redonne vie à un prêtre-soldat : l'abbé Fagois, ancien militaire, accompagne en octobre 1870 les mobiles de la Haute-Vienne comme aumônier volontaire. Les témoignages du commandement attestent du concours sans relâche qu'il apporte à ses compagnons d'infortune : « Il partagera leur quotidien de peines, de joies, de misères, leurs désespoirs. Il leur apportera son aide en toutes circonstances, parfois sous les balles et les obus. Il sera auprès des blessés dans les ambulances… ». L'abbé n'aura de cesse après-guerre de défendre la mémoire de ses camarades avant de s'éteindre, dans l'estime générale, dans les premiers jours du 20e siècle.

Partons maintenant à la rencontre des grands-pères et arrière-grands-pères de nos combattants de 1870 : eux aussi ont pu se faire donner rendez-vous par l'Histoire : tout homme né *grosso modo* entre 1760 et 1795 est potentiellement un militaire de la Révolution ou de l'Empire : les anciens, soldats de l'an II, ont répondu à l'appel de la *Patrie en danger* ; les plus jeunes ont participé aux campagnes du crépuscule napoléonien. Les registres matricules de *Mémoires des Hommes* nous permettront généralement de retracer un parcours aux armées impériales, nos autres sources généalogiques traditionnelles du 19e siècle pourront aussi l'évoquer. En cette année de bicentenaire, il était naturel de sortir ces vieux *grognards* et jeunes *conscrits* de l'oubli, cherchons-les ; nos investigations au fil des documents d'archives sont factuelles, elles nous mettent à l'abri de tout anachronisme ou jugement péremptoire.

Ainsi, Brigitte Favrie s'est attachée aux combattants de Tarnac du 1er Empire. L'auteure restitue d'abord la vie du militaire napoléonien en campagne et ce qui l'attend lors du choc avec l'ennemi : ces perspectives suscitent de nombreux réfractaires et déserteurs. « Un service de santé inorganisé, des populations hostiles, des prisons inhumaines, des batailles sanglantes voilà ce qui attend nos quarante-quatre Tarnacois déjà résistants avant même de partir… ». Encouragés par l'épopée révolutionnaire et impériale, les seize rescapés tarnacois veulent désormais maîtriser leur destin : « portés par la promesse d'une meilleure vie, l'espoir d'acquérir ce petit lopin de terre qui les libèrera du joug du métayage, ils ont repris le travail de leurs champs, la seule valeur qui compte ».

Martial Rausse, ancêtre de Jean-Marie Ruthon, est né en 1789 : c'est un possible combattant des dernières années napoléoniennes. La médaille de Sainte-Hélène qui lui est décernée en 1857 confirme l'hypothèse et a incité son descendant à retracer son parcours. Martial était-il à Waterloo ? La vérité se fait jour

grâce à un minutieux examen des parcours de ses deux régiments d'appartenance, après remplacement rétribué d'un autre conscrit. Voilà au moins un mystère levé. Un autre, de taille, reste entier sur le sort réservé beaucoup plus tard à ce remplaçant décidément resté impécunieux malgré le sacrifice consenti et son indemnisation.

J'ai tiré de mes archives familiales une émouvante lettre écrite par Pierre-Félix Tétard à ses parents en avril 1813 avant son entrée en campagne en Allemagne. Qu'est-il devenu ? Il fallait exploiter au maximum ce seul document qui nous est parvenu à son sujet. Là encore, le registre matricule de son régiment nous livre le verdict. Mais la lettre témoigne aussi du moral des troupes à la fin de l'Empire et nous apporte de précieuses informations sur la vie du conscrit au village natal avant son appel aux armées. Peut-être pressentait-il le sort qui l'attendait ?

François Rivaud n'a pas combattu mais fait partie du personnel politique révolutionnaire haut-viennois, cher à Jean-Marie Ruthon, qui s'est vu attribuer des missions d'envergure parfois nationale. Le *Bellachon* va devoir naviguer dans le marigot dominé par les hommes du Directoire. C'est avec compétence et dévouement qu'il s'acquittera de sa tâche en République Cisalpine, mais la rancune d'éminents personnages croisés sur son chemin mettra un terme brutal à une carrière prometteuse. Les sources auxquelles l'auteur à fait appel attestent de la modernité des intrigues politiques de l'époque. Au moins a-t-il survécu à leurs turbulences.

Remonter au Moyen-Âge pour comprendre

Angélique Marty, chercheuse en histoire médiévale, a mené une érudite étude pour le Comité d'histoire de Saint-Yrieix-sous-Aixe (Haute-Vienne) présidé par Jean-Jacques Mauriat. Le prieuré d'Érin était dans la mouvance de l'abbaye de la Règle de Limoges. L'auteure restitue ici la partie de ses investigations sur la vie du prieuré s'étendant de la fin du Moyen Âge au début du 19e siècle. Les indices archéologiques sont ténus, mais les sources exploitées tracent l'évolution de l'organisation économique et politique à l'échelle locale au fil de l'Ancien Régime. Manse, rentes, affermage : l'article nous livre aussi des clés pour mieux comprendre certains actes auxquels nos ancêtres ont pu être partie prenante, et nous ouvre un accès au monde médiéval, rarement arpenté dans nos recherches faute de documents.

Quelle est la signification du blason contemporain de Veix, au nord de la Corrèze ? Bernard Combastel, auteur familier de cette commune, a repris les travaux de Robert Merceron auquel elle doit ses armes, et les a complétés par ses propres recherches généalogiques. Et nous voici sur la trace des seigneurs de Veix, de l'an mil à la Révolution. Après la noblesse d'extraction, nous assistons au 16e siècle à la progression de lignées de la bourgeoisie marchande et à la réussite de leurs stratégies familiales. D'autres communes mériteraient certainement la révélation d'un pan de leur petite histoire par l'étude de leurs armoiries modernes.

Des réseaux de parents, amis et confrères

Frédéric Royer a montré dans *D'Onte Ses* n°23 l'émergence de la tradition pâtissière à Saint-Yrieix-la-Perche au milieu du 19e siècle et la vraisemblable origine de la madeleine *arédienne*. L'histoire continue, ce sont désormais des lignées d'artisans qui pérennisent la réputation de la cité dans l'art du dessert. Les savoirs se transmettent, des apprentis font leurs classes auprès de pâtissiers renommés, des étrangers s'installent, les marques commerciales prolifèrent, les devantures s'agrandissent et se déplacent au fil du succès. Et c'est en tout cas la généalogie qui apporte le liant à la pâte et permet de reconstituer l'ensemble du gâteau.

Les Amis des Sciences et Arts voient le jour à Rochechouart en 1889. Michel Labrousse témoigne de la richesse de la production de cette société savante, des connaissances et de l'éclectisme de ses contributeurs. Nombre de ses consœurs émergent à la même *Belle Époque.* Notre petite sous-préfecture correspond avec des érudits du monde entier. Les fondateurs ont des

desseins scientifiques et éducatifs, mais ils constituent aussi de cette façon un réseau d'influences de notables, de décideurs, de leaders d'opinion. Là encore, des recherches dans les abondantes sources de cette fin de 19e siècle aident à discerner les cooptations de parents, d'amis, de collègues.

L'ouverture d'un vieux coffre dans un grenier de Faux-la-Montagne (Creuse) a permis à Véronique Decker de reconstituer la saga familiale de ses prédécesseurs dans la vieille *maison Tauty*. Et c'est une impressionnante lignée d'instituteurs des deux derniers siècles, vieux collègues de l'auteure, qui se dévoile sous ses yeux. On pressent là encore des réseaux de recommandations, de cooptations. La prise de connaissance avec ces anciens occupants est émouvante, le lecteur croit discerner des ombres dans la vénérable demeure… Voici une conséquence inattendue de la crise sanitaire et du retour dans les maisons familiales limousines qui en a résulté pour un certain nombre d'entre nous.

Alain Pérel

Les transformations du prieuré d'Érin à l'époque moderne

Angélique Marty

L'auteure - résumé : Angélique Marty est chercheuse, titulaire d'un DEA d'histoire médiévale. Ses travaux, notamment dédiés au bâti religieux médiéval en Limousin, ont fait l'objet de nombreuses publications scientifiques. Elle a mené en 2020 pour le bureau *Eveha (Études et Valorisations Archéologiques)* une mission sur le Prieuré d'Érin, commandée par le Comité d'histoire de Saint-Yrieix-sous-Aixe et cofinancée par le Conseil Régional. L'article ci-dessous reprend la partie de cette étude consacrée à la période reliant la fin du Moyen Âge à la Révolution.

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Brefs rappels historiques avant l'affermage[1] du prieuré d'Érin

Cet établissement religieux rural placé sous l'égide de l'abbaye de la Règle à Limoges, se situe aux confins des paroisses de Saint-Yrieix-sous-Aixe et de Cognac-la-Forêt. Au 13e siècle, Érin s'inscrit parmi les 23 prieurés secondaires recensés en Limousin, Berry et Poitou[2].

Découvrir son emplacement, mieux appréhender son histoire et montrer le rôle que tient ce prieuré au sein de la paroisse

1 Affermage : fait de donner à ferme (comme une location) un bien contre une redevance.

2 Faure-Delhoume (C.), Les prieurés de l'abbaye de la Règle en Bas-Limousin au Moyen Âge, *In : Les ordres religieux au Moyen Âge en Limousin*, Treignac, Édition Les Monédières, 2003, p. 271-306.

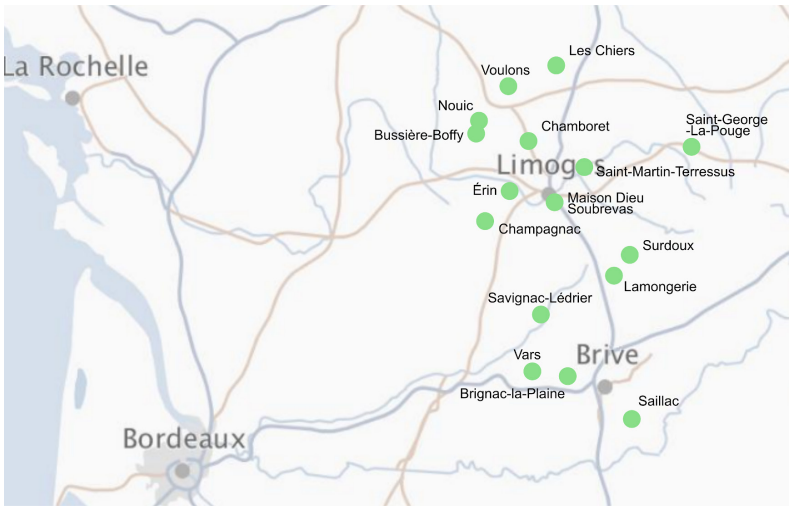

Fig. 1. Répartition des 16 prieurés secondaires de l'abbaye de la Règle implanté dans l'ancien diocèse de Limoges - Réalisation : A. Marty. Fonds de plan : IGN ; Données de Faure-Delhoume, 2003, p. 272.

de Saint-Yrieix Soutaine[3], aujourd'hui Saint-Yrieix-sous-Aixe, ont constitué nos principaux objectifs.

L'étude de ce modeste établissement s'est avérée complexe en raison de sa courte existence à cheval sur le Moyen Âge central et le bas Moyen Âge. Toutes les questions reposent sur l'existence ou non de bâtiments conventuels[4]. La présence d'une chapelle est clairement établie, en revanche, l'édification d'un corps-de-logis au profit de la prieure et de potentielles religieuses ne relève que d'hypothèses. En effet, si le prieuré apparaît mentionné au cours de la seconde moitié du 13e siècle, aucun acte ne décrit le site. Toutefois au 14e siècle, une courte rente obituaire[5], non datée précisément mais qui relève de ce siècle, apporte pour la première et unique fois fois le nom d'une prieure. « Dans le prieuré d'Ayrinh 10 sous de rente legs dame Guitlorgie de Coutz prieure dudit lieu. Ici présente dame abbesse[6]». On ne peut alors que supposer que cette dernière bénéficiait d'un logement.

Le village actuel ne garde aucune trace évidente au premier abord. En effet, la lente transformation de l'établissement religieux depuis le milieu du 13e siècle laissait peu de chance de trouver encore des vestiges visibles sur place. Les bâtiments conventuels auraient servi pendant 70 années seulement (de 1259/1263 à 1333). Pendant la guerre de Cent Ans, ce prieuré aurait perduré jusqu'en 1420, mais il semblerait que de 1333 à 1420 aucune prieure n'ait réintégré les lieux. Avec l'aide du cadastre napoléonien (1819) et de l'état général des fonds (1742-1746), des données textuelles, de l'étude des propriétaires successifs…, on ne peut que supposer que le prieuré aurait été implanté sur les parcelles centrales du village actuel et aujourd'hui en grande partie inoccupées.

Aucun vestige n'apparaît, seules quelques pierres en remploi témoignent encore de cette occupation ancienne. Des fragments de colonnette pouvant être employés dans les éléments de baies géminées du 13e siècle ou de portail d'églises limousines romanes ont été relevés.

La guerre de Cent Ans remet en question l'existence des prieurés secondaires. Beaucoup se transforment alors en simple métairie. C'est le cas d'Eyrin en 1420. À cette date, l'abbesse de la Règle Isabelle



Fig. 2. Cliché d'un remploi (13e siècle) – Réalisation : A. Marty.

3 AD de la Haute-Vienne, 25H 366.

4 Conventuel : qui dépend d'un établissement religieux et qui appartient au couvent.

5 Rente perçue par un ecclésiastique, déterminée par le testament d'un défunt.

6 AD de la Haute-Vienne, 25HH 76.

d'Amboise décide de déclasser le prieuré d'Érin : « nous considérons que le meilleur et le plus utile soit que notre monastère dudit lieu avec ses terres, maisons, ses ruines (*parietibus*), jardins, prés, pacages, bois, vergnes dudit lieu soit accensé ou baillé à métairie[7] ».

Ainsi, en 1427 « les religieuses accensent à Jehan Blanchard un certain lieu ou manse[8] appelé de Érin et avec ses appartenances excepté le lieu du prieuré de Érin et ses appartenances[9] ».

Ce changement de statut ne provoque pas de transformations radicales puisque les prieurés secondaires sont avant tout mis en place pour gérer un temporel[10]. Il est probable que les bâtiments servant à accueillir la prieure et les potentielles religieuses ont pu être réadaptés aux métayers et bailleurs successifs, quant à la chapelle, cette dernière a été volontairement maintenue au moins jusqu'en 1737 où elle apparaît ruinée. Des équipements agricoles tels que les étangs et moulins ont également survécu à ces mutations.

7 AD de la Haute-Vienne, 25HH 76 et Faure-Delhoume, 2003, p.165.

8 Le manse : désigne une exploitation agricole qui comprend l'habitation et le jardin qui entoure cette dernières, les bâtiments d'exploitation et les terres qui en dépendent.

9 AD de la Haute-Vienne, 25H 366.

10 Le temporel : désigne les possessions foncières de l'établissement religieux.

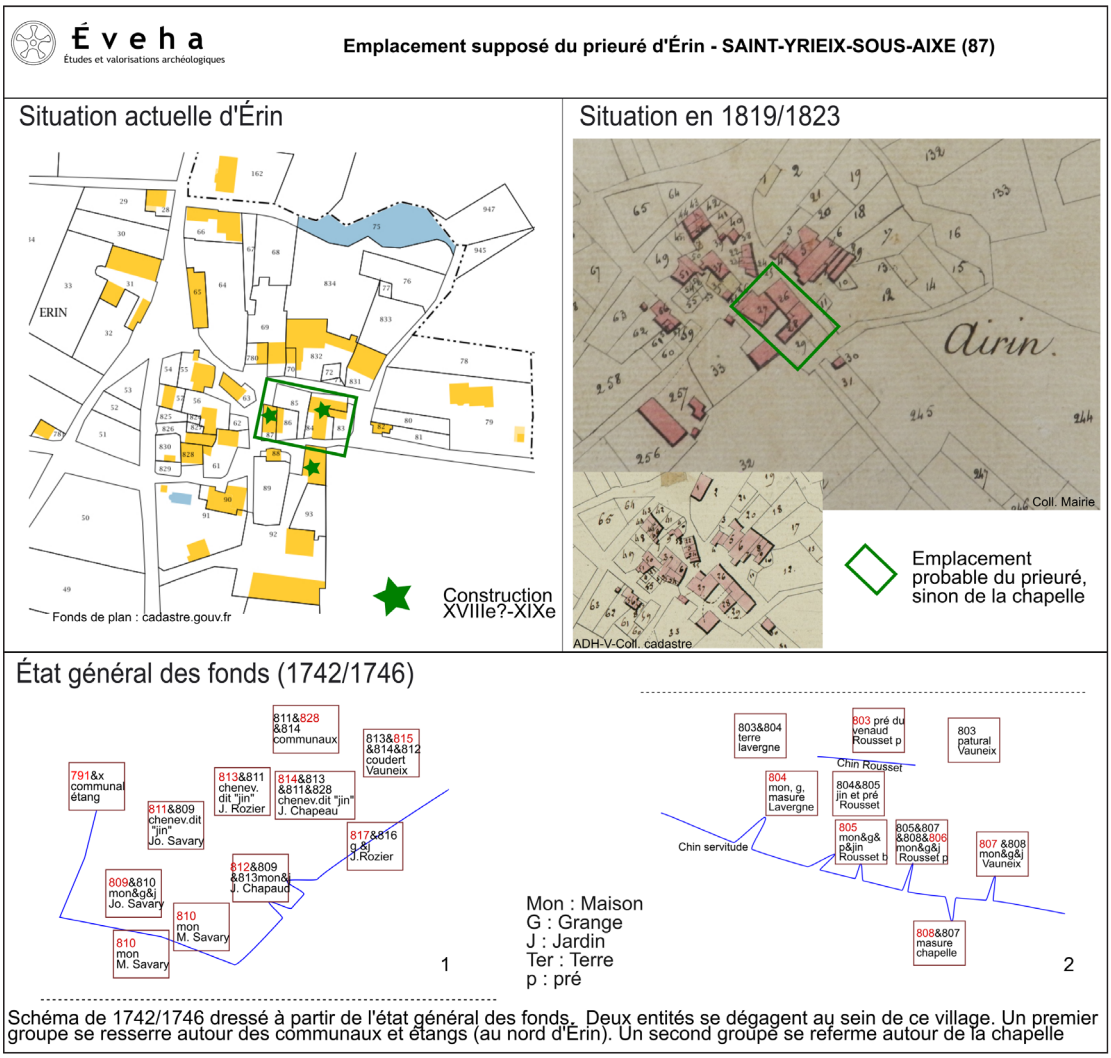

Fig. 3. Plan de répartition des propriétés et emplacement supposé de la chapelle – Fonds de plan : AD de la Haute-Vienne. Réalisation : A. Marty.

Le temporel d'Érin, une gestion indirecte aux 17e-18e siècles

À partir du 16e siècle, les actes deviennent plus nombreux et plus diversifiés[11]. Les nombreuses reconnaissances ou baux passés au cours des 16e-17e-18e siècles permettent de bien appréhender l'étendue du temporel d'Érin.

Ces biens se répartissent dans 8 paroisses : Saint-Yrieix-sous-Aixe, Sainte-Marie-de-Vaux, Cognac-la-Forêt, Saint-Martin-de-Jussac, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Victurnien, Flavignac et Aixe-sur-Vienne. 33 lieux approvisionnent l'abbaye de la Règle. Les rentes sont dues en seigle, avoine, froment, argent et en gélines (poules). Les rentes en nature sont le reflet des productions locales. Les céréales sont versées en setier, émine, quarte ou coupée. Une quarte revient à 0,25 setier, une émine à 1,5 setier et une coupée à 0,016 setier[12].

Nous avons sélectionné deux documents, l'un de 1687[13] et l'autre de 1771[14]. Les rentes sont restées fixes entre ces deux périodes, seuls quelques chiffres épars ont été modifiés, mais ces différences sont anecdotiques. L'acte de 1687 détaille toutes les rentes en nature et en argent des lieux implantés dans les 8 paroisses à l'exception du moulin d'Érin (paroisse de Cognac).

Lieu (1687)	seigle	froment	avoine	argent	gélines
Saint-Yrieix-sous-Aixe					
Érin	20 setiers émine	1 setier		27 sous 6 deniers	3
Le Mas Marvent	1 émine	3 émines		7 sous 6 deniers	1
Chauzat	5 setiers	2 setiers		12 sous	2
Lageas	4 setiers	2 setiers		10 sous	1
Le bourg de Saint-Yrieix	4 setiers	4 setiers		20 sous	2
Sainte-Marie-de-Vaux					
La Borderie	18 setiers	1 setier			1
Le Dognon	10 setiers quarte			11 sous	
Cognac-la-Forêt					
Chez Pousy à cause de Bonnefranche	7 setiers			10 sous	2
La Guillaumerie	8 setiers			5 sous	
Le Puy Gerbin	7 setiers			8 sous 6 deniers	2
La Vergne	7 setiers				
La Courrière	7 setiers émines			5 sous	2
Le Puy Judaud	7 setiers				
Dournand et Leyroudie alias Chez Texier	4 setiers (erreur = 14?)	10 coupes	9 éminaux	5 sous 6 deniers	3
Monts Leroy (Montfleury en 1771)	9 setiers			20 sous	2
Saint-Martin-de-Jussac					
Jussac	2 setiers	1 setier	1 setier	5 sous (+ 10 sous « pour les anniversaires »)	1
Chanliat		9 setiers	9 setiers	40 sous	2
Le Dognon dit de Bar		10 setiers	6 setiers	30 sous	3
La Bregère		4 setiers	2 setiers	10 sous	1
Cognac-la-Forêt					
La Villotte	3 setiers			10 sous	2
Flavignac					
Foulenoux		5 setiers			
Aixe-sur-Vienne					
Grand Rieu				16 sous	
Saint-Victurnien					
Florensac		9 setiers émines			
Chez Mallet	3 setiers				

Fig. 4. Tableau des rentes prélevées pour l'afferme du domaine d'Érin en 1687 – Réalisation : A. Marty.

11 AD de la Haute-Vienne, 25HH 44, 25H 197, 25H 367 et 368.

12 La comparaison de ces unités avec nos mesures actuelles s'avère délicate.

13 AD de la Haute-Vienne, 25H 367.

14 AD de la Haute-Vienne, 25H 197.

Lieu (1771)	seigle	froment	avoine	argent	gélines
Saint-Yrieix-sous-Aixe					
Érin	20 setiers émine	1 setier		27 sous 6 deniers	3
Le Mas Marvent	1 émine	3 émines		7 sous 6 deniers	1
Chauzat	5 setiers émines	2 setiers		12 sous	2
Lageas	4 setiers	2 setiers		10 sous	1
Le bourg de Saint-Yrieix	4 setiers	4 setiers		20 sous	1
Sainte-Marie-de-Vaux					
La Borderie	18 setiers	1 setier			1
Le Dognon	10 setiers 1 quarte			11 sous	
Cognac-la-Forêt					
Chez Pousy à cause de Bonnefranche	7 setiers			10 sous	2
La Guillaumerie	8 setiers			5 sous	
Le Puy Gerbin	7 setiers			8 sous 6 deniers	2
La Vergne	7 setiers				
La Courrière	7 setiers émines			5 sous	2
Le Puy Judaud	7 setiers				
Dournand et Leyroudie alias Chez Texier	14 setiers	10 coupes	9 éminaux	5 sous 6 deniers	3
Monts Leroy (Montfleury en 1771)	9 setiers			20 sous	2
Saint-Martin-de-Jussac					
Jussac	2 setiers	1 setier	1 setier	5 sous (+ 10 sous « pour les anniversaires »)	1
Chanliat		9 setiers	9 setiers	40 sous	2
Le Dognon dit de Bar		10 setiers	5 setiers	30 sous	3
La Bregère		4 setiers	2 setiers	10 sous	1
Cognac-la-Forêt					
La Villotte	3 setiers			10 sous	1
Flavignac					
Foulenoux		5 setiers			
Aixe-sur-Vienne					
Grand Rieu				16 sous	
Saint-Victurnien					
Florensac		9 setiers émine			
Chez Mallet	3 setiers				
Cognac-la-Forêt					
Moulin d'Érin	20 setiers				

Fig. 5. Tableau des rentes prélevées pour l'afferme du domaine d'Érin en 1771 – Réalisation : A. Marty.

Ce moulin qui est traité à part en 1687 est ajouté dans le document de 1771 où il rejoint les autres lieux dépendants du domaine d'Érin.

Les villages communs aux deux actes sont : pour la paroisse de Saint-Yrieix-sous-Aixe, les villages d'Érin, Le Mas Marvent, Chauzat, Lageas et le bourg de Saint-Yrieix ; pour la paroisse de Sainte-Marie-de-Vaux, les villages de La Borderie et du Dognon ; pour la paroisse de Cognac-la-Forêt, Chez Pousy (autrefois nommé BonneFranche ou Bonnefranchie), La Guillaumerie, Le Puy Gerbin, La Vergne, La Courrière, Le Puy Judaud, Dournand et Leyroudie alias Chez Texier, Mont Fleury et la Vilotte ; pour la paroisse de Saint-Martin-de-Jussac, Jussac, Chanliat, Dognon et la Bregère ; pour la paroisse de Flavignac, le village de Foulenoux ; pour la paroisse d'Aixe-sur-Vienne, les terres du Grand Rieu ; et enfin pour la paroisse de Saint-Victurnien, les villages de Chez Mallet et de Florensac.

Les rentes en seigle sont essentiellement perçues dans les paroisses de Saint-Yrieix-sous-Aixe, Sainte-Marie-de-Vaux et de Cognac-la-Forêt ce qui représentent environ 136 setiers. Les rentes perçues en avoine et froment sont moindres et sont concentrées principalement sur la paroisse de Saint-Martin-de-Jussac. Les cinq lieux prélevés fournissent froment et avoine. Les quelques villages de cette paroisse sont contraints de donner 17 setiers d'avoine sur 21,5 setiers d'avoine collectés au total. De même, ils sont prélevés de 24 setiers de froment sur 50 setiers dus chaque année pour l'ensemble. Ainsi, les quelques tenanciers de la paroisse de Saint-Martin-de-Jussac fournissent en froment près de la moitié des rentes (48%),

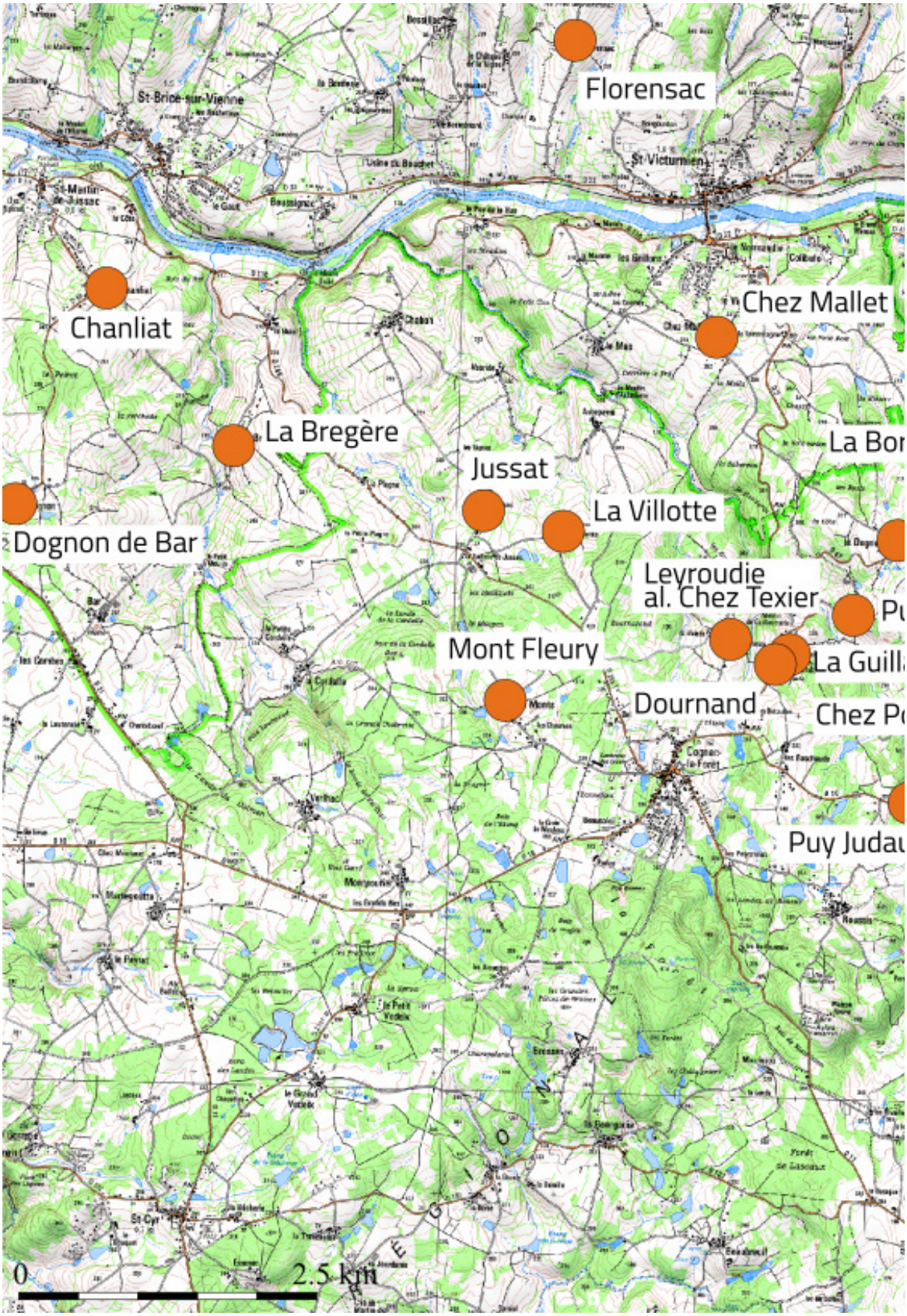
Florensac
Chanliat
Chez Mallet
La Bregère
Jussat
La Villotte
Dognon de Bar
Leyroudie
al. Chez Texier
Mont Fleury
Dournand
Puy Judau
St-Brice-sur-Vienne
St-Victurnien
St-Martin-de-Jussac
0
2.5 km

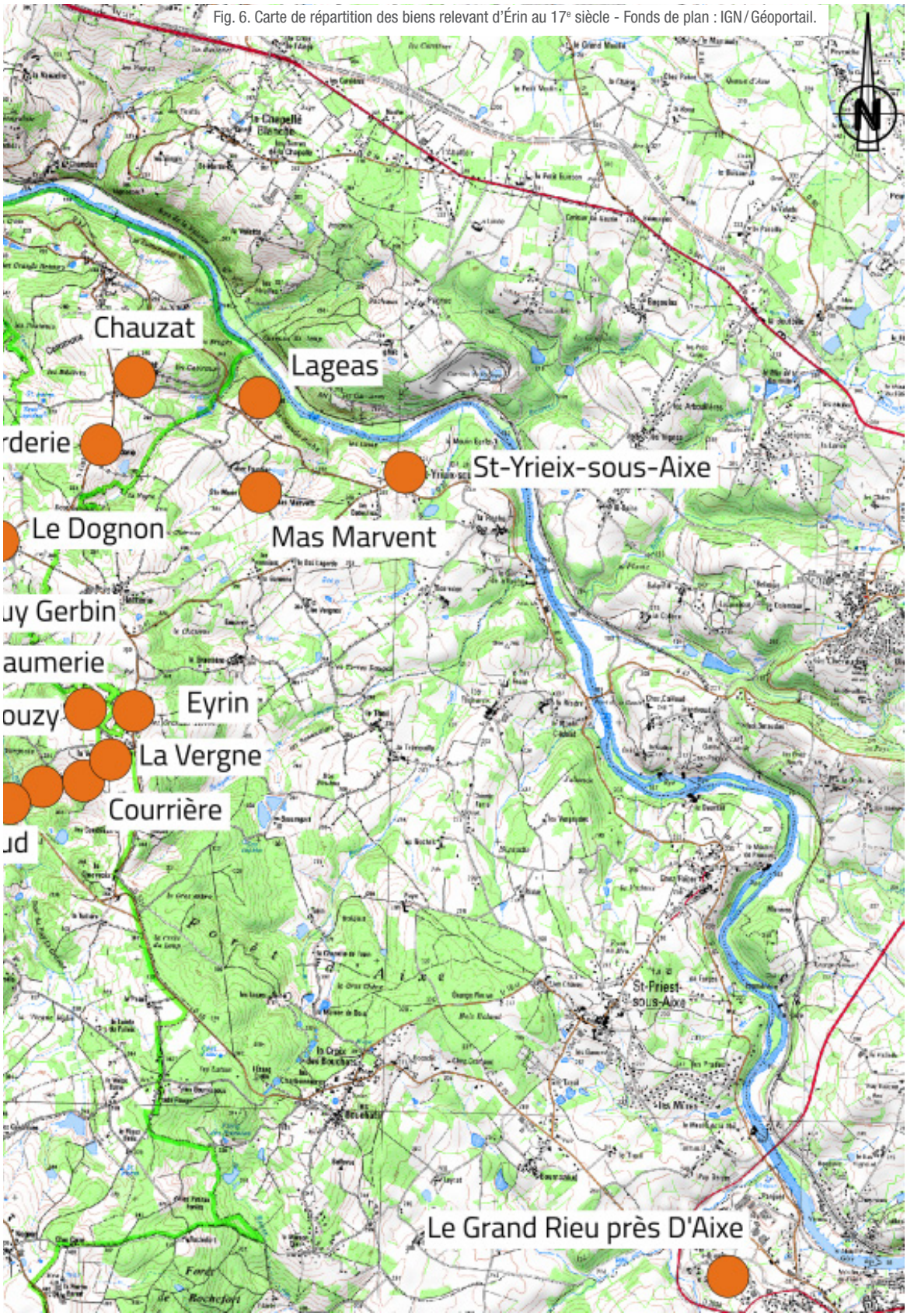

Fig. 6. Carte de répartition des biens relevant d'Érin au 17e siècle - Fonds de plan : IGN/Géoportail.

puis les quelques tenanciers de la paroisse de Saint-Yrieix en fournissent 10,5 setiers (21%), le village seul de Florensac (paroisse de Saint-Victurnien) est prélevé de 9,5 setiers de froment (19%).

et de son fils aîné François Alluaud, ingénieur géographe du Roi, habitant le Faubourg Montmailler[16]. Ces derniers signent pour neuf années et doivent payer annuellement 960 livres. L'écart des redevances annuelles entre

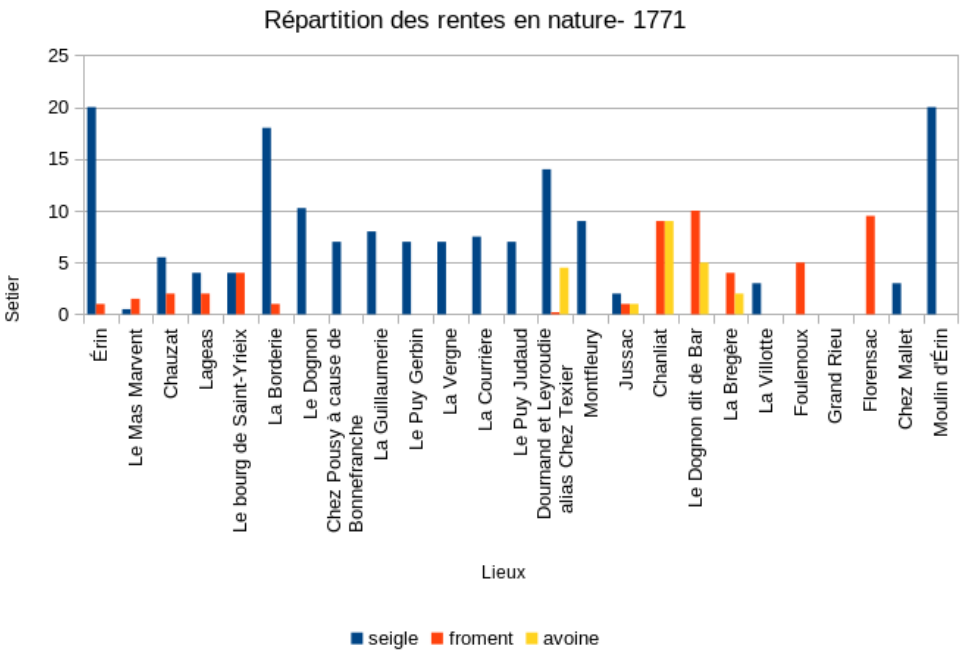

Fig. 7. Graphique de répartition des rentes en nature en 1771 – Réalisation : A. Marty.

Ces deux documents respectifs de 1687 et 1771 énumèrent avec précision l'ensemble des rentes car le domaine d'Érin est, au moins à partir du 17e siècle, mis en afferme. Ainsi, le temporel d'Érin n'est plus géré directement par l'abbaye de la Règle mais de façon indirecte. Les fermiers sont des notables qui perçoivent l'intégralité des rentes habituellement dues à l'abbaye moyennant le paiement d'une somme fixe. Le bail est prévu pour une durée plus ou moins longue. En 1687, le fermier est Jean Mourrier, notaire royal habitant du village de Balandie paroisse de Verneuil. Il devient fermier du domaine d'Érin pour cinq années et doit verser pour chacune d'elle 500 livres[15]. En 1771, trois signataires se partagent l'afferme du domaine. Il s'agit de Pierre Vergniaud, bourgeois demeurant rue du Clocher à Limoges, de Léonard Alluaud, arpenteur royal, les deux baux alors que les rentes n'ont pas évolué s'explique par le fait qu'en 1771, les revenus du moulin d'Érin sont inclus dans le contrat.

Le tènement d'Érin

Après avoir étudié le domaine relevant du prieuré d'Érin, il convient de réduire l'échelle et de s'intéresser au tènement[17] d'Érin. Le lieu d'Érin est composé du manse et des terres qui en dépendent, cet ensemble forme le tènement. Au 16e siècle, 45 tenanciers de la paroisse de Saint-Yrieix-sous-Aixe et des environs se partagent les terres qui en relèvent. En mai 1542, tous les tenanciers sont mentionnés et reconnaissent tenir conjointement de l'abbesse Charlotte de Maumont « *le lieu, mas et village d'Érin ensemble le Mas Jonquet*

15 AD de la Haute-Vienne, 25 H 367.

16 AD de la Haute-Vienne, 25 H 197.

17 Le tènement : désigne les terres qui relèvent d'un manse.

joignants ensemble avec leurs appartenances et dependances cours maisons granges ediffices vergnes eyraulx pres terres et bons pascaiges landes vignes et aultres heritaiges assis et situes ez parroisses de Saint Yrieix Soustaine dudict Sainct Priest pres Aixe et de Coignac et confronte entre les appartenances des villaiges de la Vergne dune part et les appartenances du village de Bonnefranchie daultre part et les domaynes et heritaiges de la Grouliere daultre part et les heritaiges de Ratarie daultre part … chacun an et chacune feste de lassumption notre Dame au mois daougst…[18] ». Tous ces tenanciers doivent verser chaque année des rentes en nature à l'abbaye à l'assomption, soit vingt setiers et une émine de seigle et un setier de froment. Les redevances en argent sont perçues à Noël et s'élèvent à 27 sous et 6 deniers. Trois gélines (poules) sont également données à Noël. Ce montant est identique à ceux versés plus tardivement en 1687 et en 1771. Les mêmes droits et devoirs ont été consignés dans un acte un peu plus tardif daté d'avril 1567[19].

Aux périodes suivantes, les arpenteurs réalisent des arpentements de tènements ou tenures. Ils sont chargés de mesurer toutes les parcelles non bâties d'un tènement et de préciser les charges qui pèsent sur ces dernières. À Érin divers arpentements ont été réalisés en 1688[20], en 1758[21] et 1783[22]. Seul l'acte de 1758 a fait l'objet d'une étude détaillée. Il permet, avec précision, de dessiner l'ensemble des terres qui forment ce tènement.

Le tènement occupe la partie sud-ouest de la paroisse de Saint-Yrieix-sous-Aixe et forme un croissant qui part du nord de la Maison Neuve (paroisse de Saint-Priest-sous-Aixe), passe à l'ouest de La Graulière et au sud de Ratterie et s'étend vers l'ouest en débordant dans la paroisse de Cognac. À cet ensemble s'ajoute un bien à proximité de Ratterie et le domaine du moulin d'Érin coincé entre Puy Judaud et La Courrière dans la paroisse de Cognac. Cette étendue de terre correspond environ à 100 hectares. Par comparaison et pour se rendre compte du découpage en tènements, nous avons également cartographié l'étendue du tènement voisin de Leignat décrit dans un arpentement de 1752[23].

Si l'ensemble des arpentements était encore conservé, nous pourrions reformer ce puzzle territorial. Il est intéressant de noter également les descriptions ajoutées par l'arpenteur qui fournissent des détails sur les repères qui matérialisent ces tènements. Croix de chemin, bornes permettent de faciliter le travail du professionnel.

« Ledit tenement (d'Érin) confronte du levant au tenement de la Signias despendant du village de Leygna appartenant au seigneur de Saint-Mathieu du midy au dommaine du seigneur de Saint Abre appellé de la Maison neuve du couchant au chemin de la forest d'Aixe audit village d'Airain jusque a la sepparation dudit tenement davec celuy de La Vergne ou il y a une croix et un chemin entre deux et suivant ledit chemin jusque au vilage chez Pousil et descandant sur main gauche jusque au ruissaud du moulin desdittes dammes y comprenend partie du pré du sieur de la Borderie de Raterie et dudit pré remontant le long du tartre et pré du vilage du Dougnon et passant le long desdits prés et comprenant partie dyceux jusque au chemin que long va du village de Chez Pousit au vilage de Raterie comprenant une partie des pres sur le chemin a main droitte jusque au chemin de Raterie a Aixe et du nort suivant ledit chemin jusque aux bois chataigners du sieur Boissout comprenant partie dyceux et restant du tenement du chapitre laissant ledit tenement sur main gauche jusque et comprenant le pré et terre du sieur Cherout de Limoges »[24].

18 AD de la Haute-Vienne, 25 HH 44.

19 AD de la Haute-Vienne, 25 HH 52.

20 AD de la Haute-Vienne, 1 F 234.

21 AD de la Haute-Vienne, 1 F 225.

22 Ibid.

23 Ibid.

24 AD de la Haute-Vienne, Ibid.



Fig. 8. Cartographie des lieux dépendants du tènement d'Érin en 1758 - Réalisation : A. Marty.

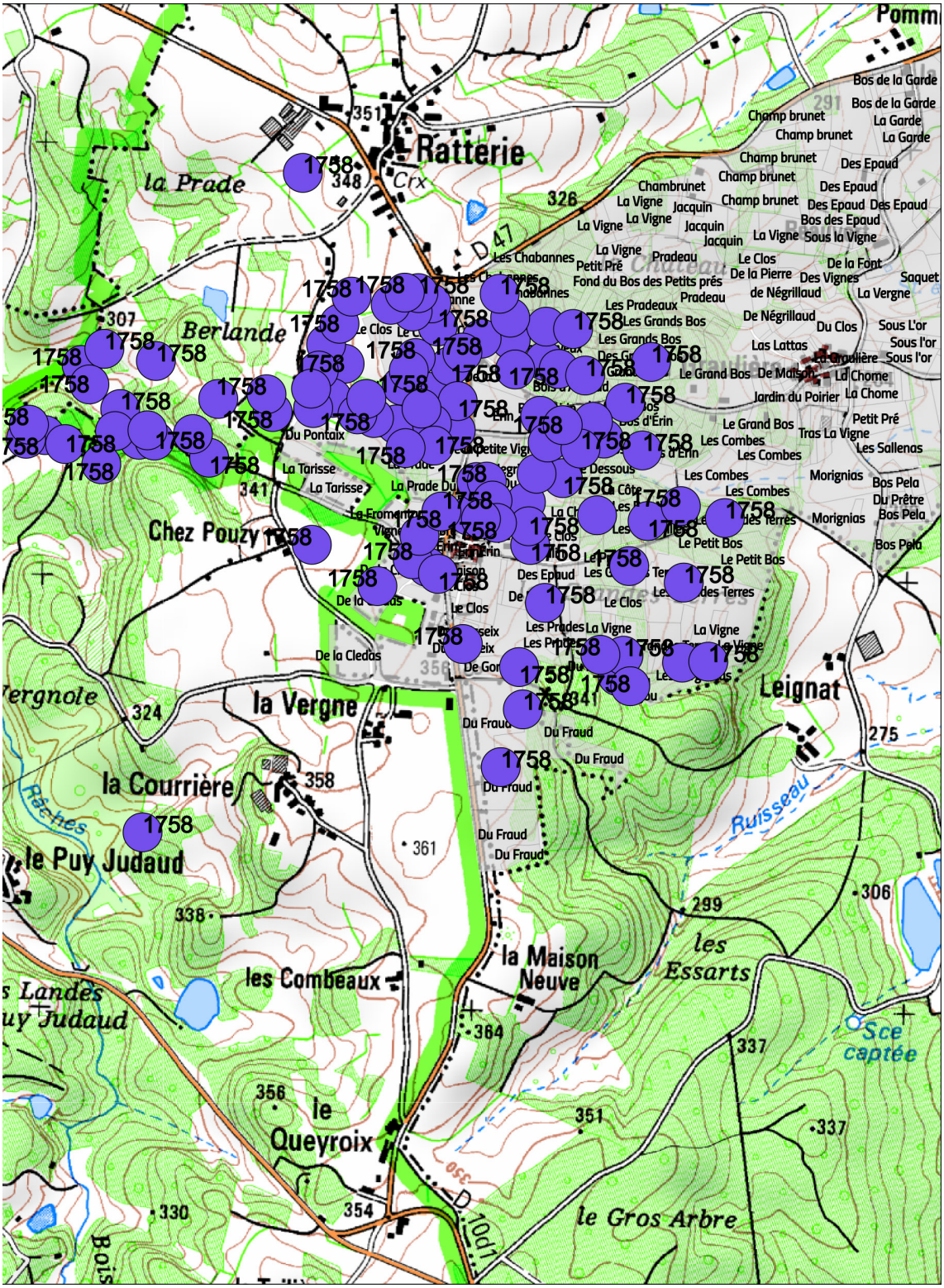
Ratterie
la Prade
Berlande
Chez Pouzy
la Vergne
la Courrière
le Puy Judaud
les Combeaux
la Maison Neuve
les Essarts
le Queyroix
le Gros Arbre
Leignat
Ruisseau
Sce captée
D 47
D 10d1
Champ brunet
Des Epaud
Bos de la Garde
La Garde
Jacquin
La Vigne
Pradeau
Les Pradeaux
Les Grands Bos
Le Grand Bos
Les Combes
Le Petit Bos
Du Fraud
Le Clos
Les Prades
De la Cledas
Du Pontaix
La Tarisse
Morignias
Bos Pela
Du Prêtre
Jardin du Poirier
La Chome
Petit Pré
Tras La Vigne
Les Sallenas
Sous L'or
Sous l'or
Saquet
La Vergne
De Négrillaud
Du Clos
Les Vignes
De la Font
De la Pierre
Le Clos
Sous la Vigne
Bos des Epaud
Champ brunet
Chambrunet
Les Chabannes
Petit Pré
Fond du Bos des Petits prés
Les Grands Bos
Las Lattas
Le Grand Bos
De Maison
Les Combes
Les Terres
Le Petit Bos
Des Epaud
Les Prades
La Vigne
Du Fraud
Le Clos
De la Cledas
1758
307
348
351
326
324
358
361
338
341
356
364
354
330
337
299
306
275
Crx
Pomm

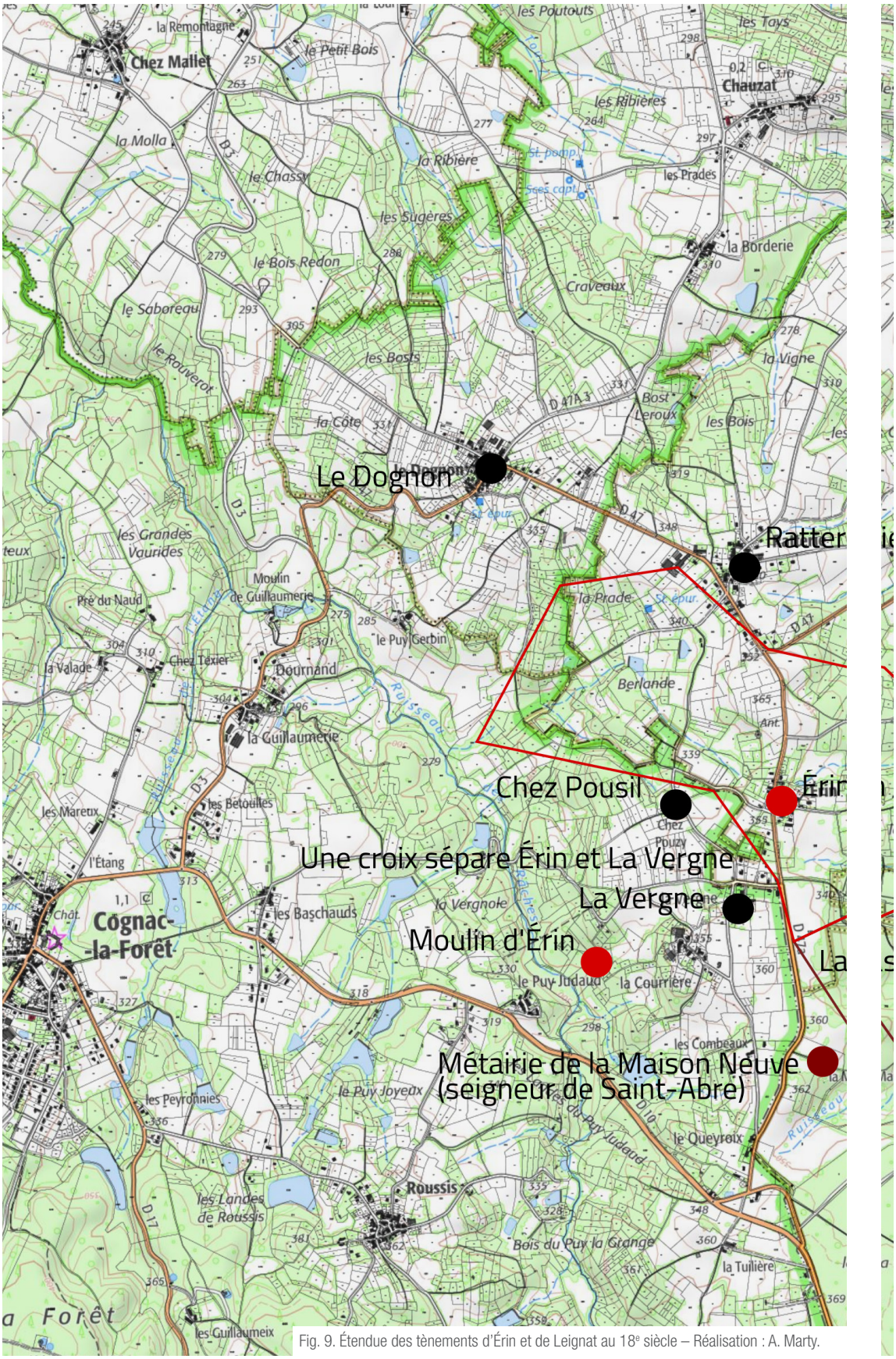

Fig. 9. Étendue des tènements d'Érin et de Leignat au 18e siècle – Réalisation : A. Marty.



Signias/Leignat (relève du seigneur de St-Mathieu)

Trein

Répartition des pouvoirs au sein des paroisses de Saint-Yrieix-sous-Aixe et Cognac

La multiplication de terriers pour les diverses seigneuries se partageant les prérogatives au sein des paroisses de Saint-Yrieix-sous-Aixe et de Cognac nous permettent de dresser une carte géopolitique des lieux.

Certes, les informations sont tardives mais ces recherches nous permettent de remonter dans le temps et de déterminer si ces mêmes seigneuries disposaient ou non à l'époque médiévale des mêmes biens. Cette carte de répartition des pouvoirs nous permet de situer plus précisément le temporel du prieuré d'Érin et de tenter de déterminer sa destination primitive. Qui est le seigneur qui a donné des terres pour constituer ce temporel ?

À l'époque moderne, les actes sont plus nombreux et plus diversifiés. En effet, nous rencontrons de nombreux baux, de nombreuses reconnaissances, des *lièves* et des *terriers* qui permettent d'accumuler des données précises sur le temporel de l'ancien prieuré d'Érin. La carte illustre cette réalité d'époque moderne. On distingue le morcellement des terres entre quatre seigneuries laïques et quatre seigneuries religieuses. Les quatre seigneuries laïques se répartissent en deux catégories, celles qui dépendent de la vicomté de Rochechouart et celles qui dépendent de la seigneurie d'Aixe relevant de la vicomté de Limoges. Comme l'a illustré Christian Rémy, la paroisse de Saint-Yrieix-sous-Aixe se trouve partagée, à la limite entre la vicomté de Rochechouart et la vicomté de Limoges. Rochechouart est en définitive une enclave au sein du temporel de l'évêché de Limoges et au sein de la vicomté de Limoges et ce depuis le 11e siècle[25].

Pour le 15e siècle, le temporel d'Érin peut déjà être relativement bien reconstitué. La carte plus récente du 17e siècle permet de confirmer l'étendue de ce dernier. Les limites sont claires et complètes. Si l'on se penche uniquement sur les abords du prieuré d'Érin, les terres qui en dépendent s'inscrivent en grande partie au sein de la vicomté de Rochechouart et plus précisément au sein de la seigneurie de Cognac. Le prieuré d'Érin n'est pas tourné vers l'est mais plutôt vers l'ouest. Les biens dépendants d'Érin sont enchevêtrés avec ceux de la seigneurie de Cognac[26].

Toutefois, le procès du 28 janvier 1431 opposant le métayer d'Érin et le collecteur des tailles de la châtellenie d'Aixe montrerait plutôt une dépendance vis à vis de la châtellenie d'Aixe[27]. Il est également important de noter que même si l'abbaye de la Règle contrôle le bourg de Saint-Yrieix-sous-Aixe, une grande partie de la paroisse lui échappe, seul l'extrême nord et l'extrême ouest relèvent de cette dernière. La paroisse de Saint-Yrieix-sous-Aixe serait ainsi plutôt inscrite au sein de la châtellenie d'Aixe. Il est vrai également que le prieuré d'Érin est souvent considéré comme relevant de la paroisse de Cognac. Nous aurions tendance à inscrire ce dernier et ses dépendances au sein du territoire de la vicomté de Rochechouart.

Il est intéressant également de noter que rapidement à l'est d'Érin, les terres qui jouxtent ce prieuré relèvent de seigneuries voisines. En effet, le proche village de la Graulière ne compte pas parmi les possessions du prieuré.

Aucun acte dressant la liste des possessions relevant d'Érin ne fait état de ce manse. Bien que ce dernier ait été longtemps considéré comme relevant du proche établissement conventuel d'Érin, cette évidence s'avère inexacte. La première mention de La Graulière apparaît en 1519 de manière indirecte. Étienne de Lavergne reconnaît tenir le manse de Las Vergnes (paroisse de Saint-Yrieix-sous-Aixe) à Jean des Ages seigneur de Maulmont. Ce manse de Les Vergnes confronte alors le manse de La Groulière et celui de Bosredon et

25 C. Rémy, Seigneuries et châteaux forts en Limousin, t.1 : le temps du castrum, Xe-XIVe siècles, *Éditions culture et patrimoine en Limousin,* Limoges, 2006, 160 p.

26 AD de la Haute-Vienne, 26J 116 et 1E 3.

27 AD de la Haute-Vienne, 25H 366.

le Mas Marvent[28]. En 1542, La Graulière est de nouveau mentionnée de façon indirecte, des habitants du manse la Graulière, d'Eyrin, la Bonnefranchie alias de Chez Pouzy… reconnaissent tenir le lieu, mas et village d'Érin et Mas Jonquet…[29]. Un petit domaine dit de Crevelarie, implanté vraisemblablement entre La Graulière et Érin relève du marquis de Chateaumorand (St-Junien). Ce dernier contrôle la seigneurie de Cognac au 17e siècle[30]. La Crevelarie est décrite dans un arpentement du 18e siècle. Ce territoire comprend quelques biens nommés Champ Brunet, toponyme que l'on constate au nord d'Érin et de La Graulière. Quelques terres de la Graulière seraient concernées. Ce sont de maigres indices.

Au nord d'Érin, le village de Ratterie est qualifié de petit fief. Cet hôtel noble est élevé au moins dès 1493[31]. Philippe de Chazeron est dit seigneur de La Roche-l'Abeille et de Ratterie. Il vend ses biens au seigneur des Cars en 1565[32]. D'après l'inventaire du château de Montignac (Périgord) François de Chazeron rend hommage en 1543 au roi de France et à la reine de Navarre pour la maison noble de Ratterie en la ville et juridiction d'Aixe[33]. Le chapitre de Saint-Junien dispose également de quelques biens implantés à Ratterie[34]. En effet, ces seigneuries peuvent se partager des prérogatives sur un même lieu. D'autres manses sont dans cette même situation.

Ainsi, au nord et à l'est d'Érin, la seigneurie d'Aixe contrôle directement ou indirectement les terres qui jouxtent le domaine prieural. Le reste de la paroisse est dominé par l'abbaye de Boeuil au nord. Cet établissement conventuel, fondé dans la paroisse de Veyrac, contrôle des terres dans la deuxième moitié est de la paroisse de Saint-Yrieix-Sous-Aixe. Les terriers des 15e et 17e siècles mentionnent bien le détail de ces possessions[35].

L'autre seigneurie religieuse possessionnée au sein de la paroisse de Saint-Yrieix-sous-Aixe est implantée dans la paroisse voisine de Saint-Priest-sous-Aixe. Il s'agit de la commanderie de Trein. Cette dernière étend principalement son domaine sur la paroisse de Saint-Priest-sous-Aixe et empiète légèrement sur sa voisine au niveau du manse des Vergnes[36].

Enfin, toujours au sein de cette seconde moitié est de la paroisse, deux seigneuries dépendantes de la châtellenie d'Aixe se partagent les prérogatives. Il s'agit en premier lieu de la seigneurie de Maumont. Au 16e siècle, le seigneur Arthus des Ages recueille diverses reconnaissances pour des biens à l'est d'Érin, en 1519 pour le lieu ou manse de Les Vergnes[37] et en 1535 pour le Mas Judaud[38]. La seconde seigneurie laïque est la seigneurie de Rochefort qui tient en partie les terres à l'extrême est de la paroisse. En 1567, le seigneur François de Salignac, seigneur de Rochefort et des Estangs, reçoit la reconnaissance de ses tenanciers pour « *le mas de la Roche alias le mas de la Roche de Laygue avec le mas et tenure du Mas Perier joignant ensemble… paroisse de Saint-Yrieix Soutayne confronte Bost Redon, les appartenances du Teilh, le ruisseau de Passadour prenant de l'étang de las Vergnas au fleuve de Vienne, village du Mas Couraud mouvant de la fondalité dudit seigneur, lequel tient les terres de la Tremouilhe, des Richard, du Bost Redon et du village du Puy Froid…* »[39].

28 AD de la Haute-Vienne, 1E/500.

29 AD de la Haute-Vienne, 25HH 44.

30 A. Lecler, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne*, 1902-1909, édition en ligne 2014, AD de la Haute-Vienne.

31 Ibid.

32 AD de la Haute-Vienne, inventaire du fonds des Cars, 1E1/130.

33 AD des Pyrénées-Atlantiques, E 607, n°234, f°76 v°, n°239, f°77 v°.

34 AD de la Haute-Vienne, 10G1, f°84.

35 AD de la Haute-Vienne, 13H 8 et 9.

36 AD du Rhône, 48 H 2221, 48 H 2222 et 48 H 2230.

37 AD de la Haute-Vienne, 1E1/500.

38 AD de la Haute-Vienne, 1E1/501.

39 AD de la Haute-Vienne, 1E 1/520, f°67.

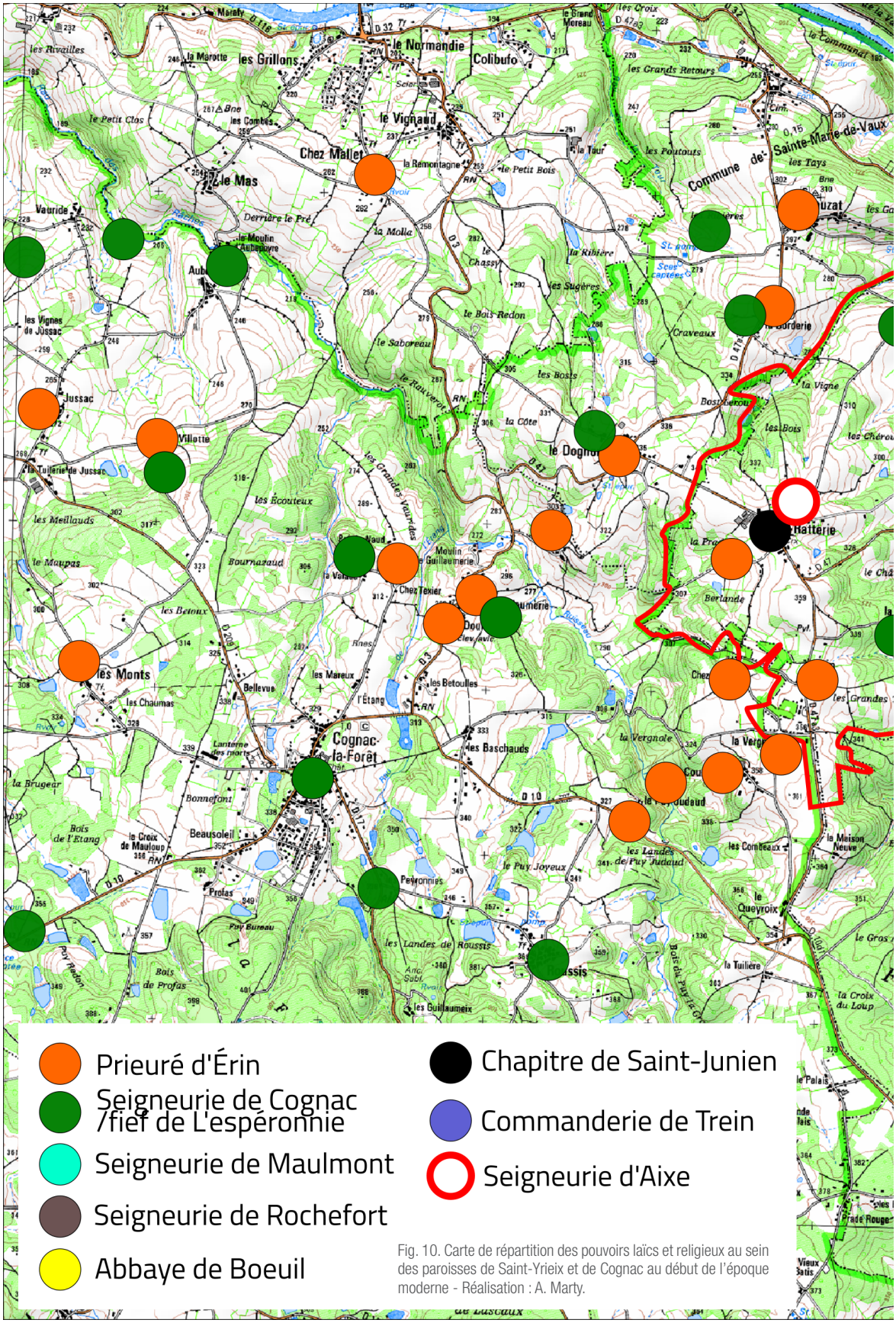

Fig. 10. Carte de répartition des pouvoirs laïcs et religieux au sein des paroisses de Saint-Yrieix et de Cognac au début de l'époque moderne - Réalisation : A. Marty.

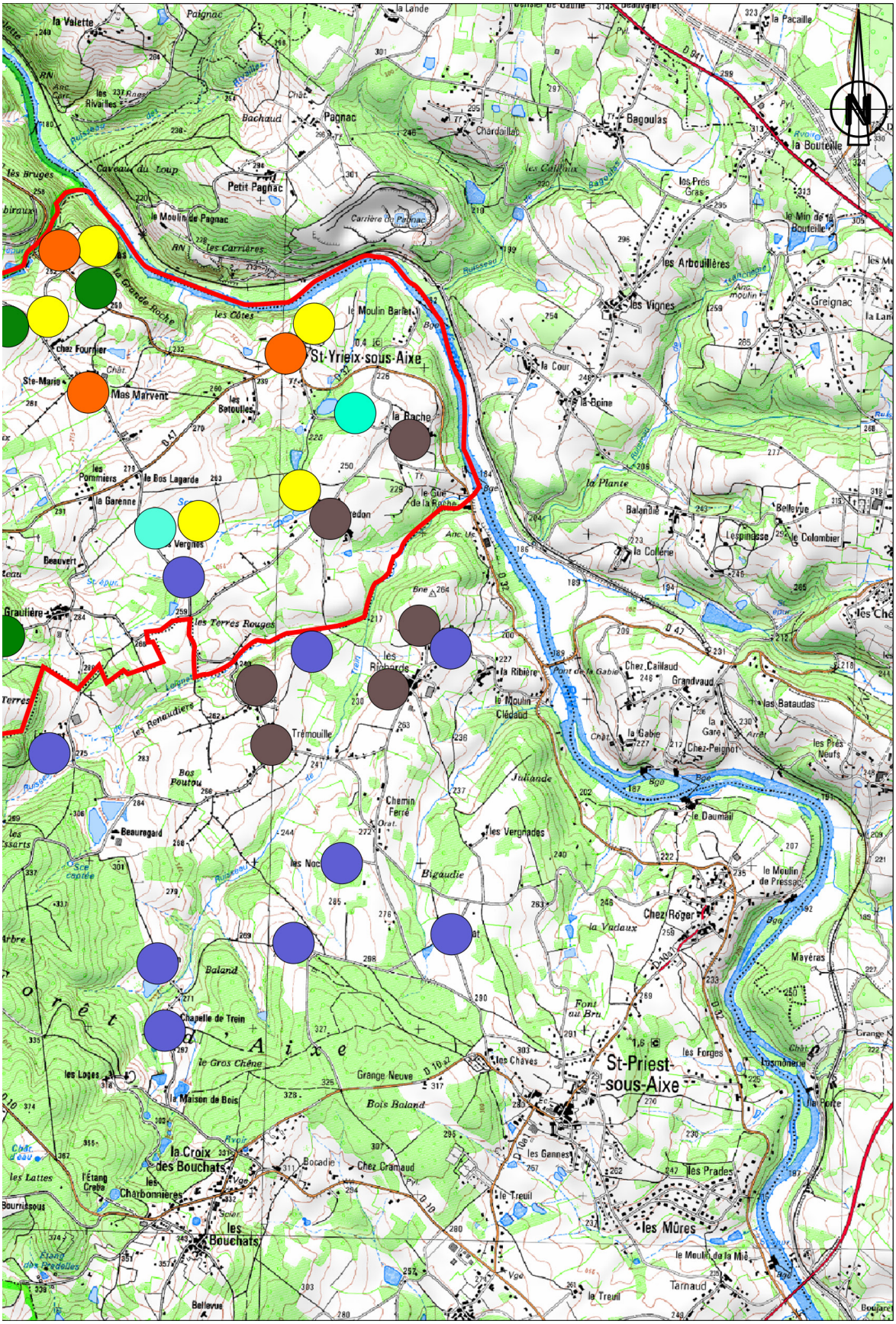
St-Yrieix-sous-Aixe
St-Priest-sous-Aixe
Pagnac
Petit Pagnac
Mas Marvent
Vergnes
Trémouille
la Croix des Bouchats
les Bouchats
la Bouteille
Bagoulas
Chardoillac
les Vignes
les Arbouillères
Greignac
la Roche
le Moulin Barlet
le Daumail
Chez Roger
Grandvaud
Chez Caillaud
les Mûres
Tarnaud
le Treuil
les Forges
Grange Neuve
Bois Baland
Chapelle de Trein
la Maison de Bois
les Loges
Forêt d'Aixe

Les vestiges du prieuré d'Érin à l'époque moderne

Le prieuré est dit ruiné en 1420. Aucune description des vestiges ne nous est parvenue jusque-là. Toutefois, même si les bâtiments ont subi les affres de la guerre de Cent Ans, ces derniers ont vraisemblablement été remployés. Il est probable que les bâtiments conventuels aient été dévolus à la métairie. Quoiqu'il-en-soit, à partir du 15e siècle, la morphologie des lieux a du être modifiée. Que devient la chapelle ? Cette dernière a été conservée, restaurée puis dévolue à la population. L'abbesse de la Règle depuis le 13e siècle perçoit une partie des dîmes, la chapelle d'Érin a sans doute été maintenue en partie pour cette raison[40].

Cet édifice est dédié à saint Léobon, ermite originaire de Fursac[41]. L'abbesse de la Règle aurait nommé un desservant en 1450, 1498 et 1566[42]. Aucun de ces actes étudiés au 18e siècle par Nadaud n'a pu être aujourd'hui retrouvé et analysé. Mais une autre mention permet d'étayer tout de même ces faits. En effet, d'après les notes manuscrites de Jean-Baptiste Champeval[43], l'abbaye de la Règle nomme « le vicaire de la vicairie fondée en la chapelle du prieuré d'Érin, 1534 » ; l'auteur de cet extrait cite l'ancienne référence H 119 qui correspond au premier classement du fonds de l'abbaye de la Règle, or cette ancienne cotation aujourd'hui fortement remaniée n'a pas pu être associée à une cote actuelle ; le texte original n'a ainsi pas encore été retrouvé. Un desservant semble donc maintenu à l'époque moderne.

En 1737, lors d'un procès opposant les tenanciers d'Érin à l'abbaye de la Règle, la partie adverse déclare que « *l'abbesse […] ne peut prétendre aucunement la dixme quelle voudroit exiger d'eux que tout autan qu'elle entretient en estat la chapelle deyrin et quelle y fairat faire le service que ladite dame abbesse de la règle y a toujours fait faire pour la commodité des habitants de cet androit et d'autant que cette chapelle est actuellement en ruine par le deffaut dentretien auquel ladite dame abbesse devoit pourvoir et que on ny fait point et quon ne peut y faire le service accoutumé. Lesdits deffandeurs concluent leur relaxance de toute demande contre formée et avec depans. Signiffié le 21 mars 1737* »[44].

La chapelle d'Eyrin est donc en ruine en 1737. Les habitants d'Érin et l'abbaye de La Règle sont en conflit en raison de la dîme à laquelle l'abbesse estime être en droit de prétendre. Les habitants s'opposent à cette imposition puisque l'abbesse a depuis longtemps abandonné la chapelle et n'entretient plus de desservant. Cette procédure nous renseigne sur l'état de l'édifice de culte mais ne permet pas de le situer. En revanche, l'état général des fonds de 1742/1746[45] mentionne son emplacement :

« *n°805 : une maison a deux étages, deux travées, grange aizines, pressoir et jardin potager confrontant au chemin de servitude de deux costes dutre au pré du sieur rousset, d'autre a la grange et maison de sieur Rousset dans lesquels bastiments nous avons trouvé un cheval et un cochon appartenant au sieur Rousset bourgeois et luy servant de logement de la contenance de vingt deux perches demy*

f° 207 – *n°806 : une maison basse, grange, aizine et jardin a legumes confrontant a la maison et grange du sieur Rousset de deux costés dautre au chemin de servitude dans lesquels bastiments nous avons trouvé deux bœufs, deux vaches, leurs suites et douze brebis appartenant au sieur Rousset pretre et occupée par Leonard Rozier son valet de la contenance de dix perches*

n°807 : une maison basse grange aizines et jardin a legumes confrontant dun coste a la maison du sieur Rousset dautre aux mazures de la chapelle dEyrin, dautre au chemin de

40 AD de la Haute-Vienne, 25H 322 et 25H 367.

41 J. Nadaud, *Pouillé historique du diocèse de Limoges*. Manuscrit de l'abbé Joseph Nadaud (1775). A. LECLER éd., *BSAHL*, LIII-1903, 841 p., index.

42 Ibid.

43 AD de la Haute-Vienne, 7F art. 82.

44 AD de la Haute-Vienne, 25H 368.

45 AD de la Haute-Vienne, E supplément 72/G1.

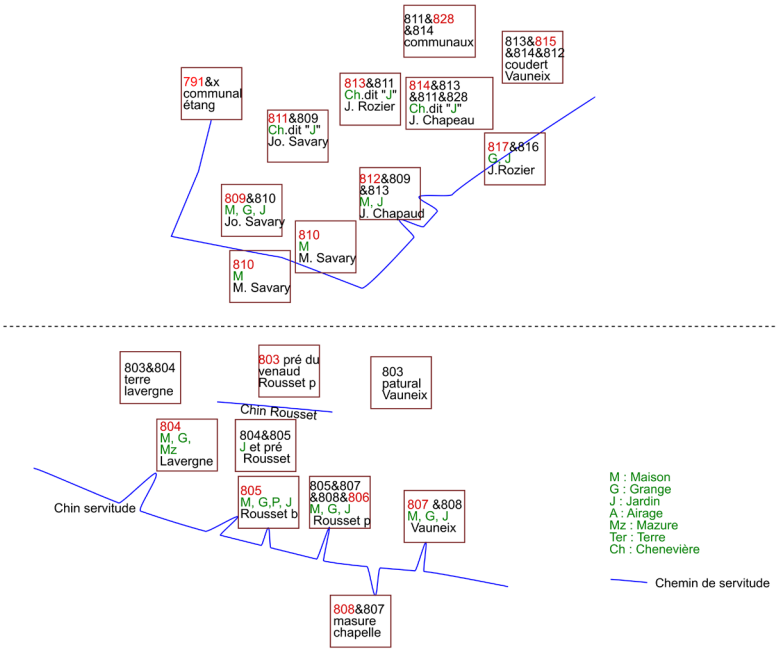

Fig. 11. Schéma de répartition des parcelles bâties à Érin en 1742-1746 – Réalisation : A. Marty.

servitude dans lesquels bastiments nous avons trouve deux vaches leurs suites, une jument huit brebis et un cochon appartenant a Leonard Vauneix laboureur et luy servant de logement de la contenance de onze perches trois quarts

n°808 : La mazure dune chapelle confrontant dun coste a la maison et jardin dudit Vauneix, dautre au jardin du sieur Rousset, dautre au chemin de servitude appartenant aux habitants du village dEyrin, de la contenance de deux perches demy »[46].

Le village est ainsi entièrement décrit en cette première moitié du 18e siècle. Toutes les habitations ou bâtiments d'exploitations sont mentionnées et confrontés les unes par rapport aux autres. Ces dispositions ne permettent pas de replacer avec précision les bâtiments mais suggèrent l'organisation et la répartition de ces derniers. Ces entités sont disposées en deux groupes, un premier ensemble se distingue et se rapproche des communaux, parcelles que l'on décrit plus tard en 1819/1823 au nord du village dans le cadastre napoléonien. L'autre ensemble est groupé autour de la chapelle. Ces deux entités ont été représentées sous forme de schéma. La répartition du bâti et la répartition des familles mentionnées en 1742 et en 1819 permettent d'élaborer des hypothèses quant à l'emplacement de l'ancien édifice de culte. Les parcelles susceptibles de contenir les vestiges de la chapelle seraient au centre du village à l'emplacement des habitations possédées par la famille Rousset présente au 18e siècle et au siècle suivant.

Ces hypothèses ont été confrontées aux données de terrain.

Le moulin d'Érin (15e- 18e siècle)

Le moulin d'Érin est mieux connu à partir du moment où le prieuré est requalifié en métairie. Cette infrastructure est implantée sur la paroisse de Cognac, entre les manses de Puy Judaud, Chez Pousy et de la Courrière. Cette proximité lui vaut plusieurs appellations, à savoir le moulin d'Érin, le moulin de la Courrière et au moins à partir du 16e siècle, ce dernier peut être aussi qualifié de moulin des Monges. Cette dernière appellation est

46 Ibid.

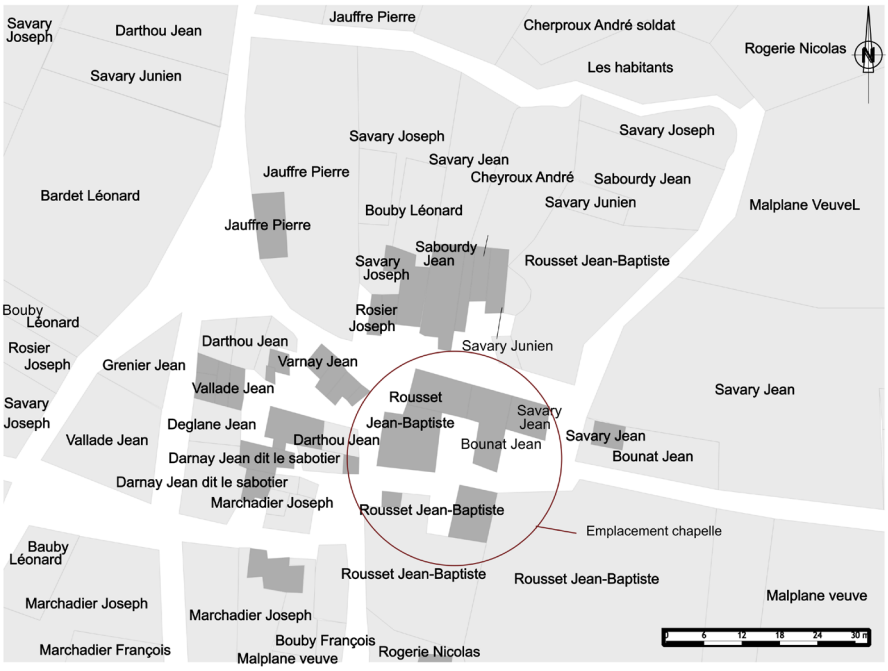

Fig. 12. Plan de répartition des propriétés et emplacement supposé de la chapelle – Fonds de plan, AD de la Haute-Vienne. Réalisation : A. Marty.

employée plus régulièrement à la fin de l'époque moderne et encore au 19e siècle, ce qui permet de localiser cette propriété.

En 1461, le moulin est séparé des autres territoires dépendants du prieuré. Ce dernier est baillé à la famille Filhiastre implantée sur la paroisse de Cognac. Jehan Filhiastre reconnaît tenir de l'abbesse de la Règle le manse de la Courrière au cens de sept setiers et une émine de seigle, cinq sous de rentes et deux poules. Comme bien souvent, les bleds sont payables à l'Assomption et l'argent et les poules à Noël. De plus, ce tenancier reconnaît tenir le moulin d'Érin et ses appartenances pour treize setiers de seigle[47].



Fig. 13. Extrait du tableau d'assemblage du cadastre napoléonien de Cognac-la-Forêt de 1814 – Fonds de plan, AD de la Haute-Vienne. Réalisation : A. Marty.

47 AD de la Haute-Vienne, 25H 197.



Fig.14. Situation du Moulin d'Érin en 1819/1823 – Fonds de plan, AD de la Haute-Vienne. Réalisation : A. Marty.

En 1549, le moulin est dit ruiné. Les conséquences sont fâcheuses pour l'abbaye de la Règle car les tenanciers se détournent du moulin banal et s'en vont moudre leurs grains dans les moulins qui dépendent du seigneur de Rochechouart. Cette perte de revenu pousse l'abbaye à légiférer et à contraindre ses sujets à respecter leurs devoirs. Le 16 avril 1549, l'abbesse Charlotte de Maulmont représentée par son procureur François Grault, rassemble les représentants des tenanciers relevant du prieuré d'Eyrin, habitants des « tènements et villaiges de la Courriere de La Vergne, Puy Gerbin, Bonne Franchye, allias Chez Poussy, le doignon et la Villotte opposés à la dite dame qui se sont détournés du moulin d'Érin ». Cet acte permet de rappeler à l'ordre les contrevenants[48]. Cet événement a tout de même permis à l'abbaye de la Règle de constater l'état déplorable dans lequel se trouve le moulin d'Érin en 1549. Le 20 mai, un mois seulement après l'événement, l'abbesse de la Règle reçoit les représentants du village de la Courrière qui exposent l'état du moulin « lequel molyn de la Courriere est dict estre surcharge et estre en friche ruyne et decadence[49] ».

Cet établissement a été restauré entre 1549 et 1598. Un nouveau bail de cinq ans est signé le 15 juin 1598 au profit de Jean Mouly du village de La Vergne (paroisse de Cognac)[50]. Ce dernier doit verser annuellement quatorze setiers de seigle. Cette rente a quelque peu augmenté par rapport au siècle précédent (un setier).

À partir du 17e siècle, comme les autres domaines dépendants du prieuré, le moulin et ses appartenances sont affermés[51]. Et toujours au 17e siècle, nous constatons l'apparition des premières descriptions du domaine. Après chaque fin de bail un état des lieux est réalisé. Ainsi, le 26 juillet 1680 des artisans, un charpentier et un meunier sont sollicités pour constater l'état du moulin « l'ont trouvé en lestat qui sensuit. Prend la meule bonne et competente qui si este prise à Vaille (Vaille est un nom de lieu non identifié), le soutre (le soutre ou chailloux, est la pierre dormante) pris à Cussat (Cussac, sud-ouest d'Érin) bon, les glant ou saradourt (?), la mas fariniere (= ?), le planché dessous et dessus le roudet (= le rouet), les chenaud (= les conduites) la tramus (= trémie, sorte d'entonnoir placé au-dessus de la meule pour verser progressivement les graines), L'eschele, le tout en bon estat, excepté qu'au tour du roudet il y manque un sercle de fer. Le moulin à piller le millet, dont le mouloir et la table est a madame et le reste est pretendu par le munnier avoir esté fait tant qu'il y fut obligé le tout en mauvais estat et a esté estimé a 15 livres…[52] ».

48 Ibid.

49 Ibid.

50 AD de la Haute-Vienne, 25HH non classé carton n°6.

51 AD de la Haute-Vienne, 25H 197.

52 Ibid.

Ce constat a été précédé d'une évaluation des réparations extérieures à mener. La chaussée de l'étang a entièrement été reprise en cette fin du 17e siècle : « *Premièrement refer le mur de la chaussée de letang de la longeur de cinq brasses ou environ et de toute la profondeur et ce cy devant et du coste de l'eau. Plus auderrier de ladite chaussée reparer cinq brasses ou environ en longeur et de toute la hauteur de ladite chaussée et ce par derriere ledit mur. Plus hausser ledit mur de ladite chaussée tant en bas quen haut et de toute la longeur de ladite chaussée qui sera de la longeur de 70 brassées ou environ, et allonger au-delà du bouchon de la longeur de deux brasses et augmenter les planches dudit bouchon de deux ou trois pour que lesdites charettes puissent passer.[…]* ».
D'autres réparations ont été menées sur le bâtiment même du moulin. Un four a été détruit et reconstruit plus grand ainsi que la cheminée[53].

Quelques années plus tard un second état des lieux a été rédigé. Le 12 avril 1685, il est fait ce constat : « *jay visité le moulin de la Couriere dependant dudit lieu d'Hereins et lestang dicelluy. Lequel moulin jay trouvé en bon estat de roues meules chailloux trepied et de conduites d'eau. La meule ayant cinq pied d'hauteur quatre doits d'épaisseur dans le plus faible et demy pied dans le plus fort de ladite meule Le soutre ou chailloux presque neuf. Le trepied tout neuf les roues plus que demy neuves et un conduit d'eau qui paroist semblement neuf le moulin assez bien couvert a la reserve dune costiere qui est du costé de la decharge dudit estang. Lequel est en assez bon ordre a la reserve du sable qui le comble du coste du prieuré d'Hereins Ladite chaussée assez bonne paroissant avoir esté racommodé depuis peut dannée entre les bondes qui donnent leau au moulin et la bonde par laquel leau dudit estant se décharge de la longueur de vingt pieds de toute la haulteur de ladite chaussée pour lesquelles lieux mettre en estat quils sont il peut en avoir cousté pres de vingt escus quoique les nommés emery et vergier fermiers jouissants estiment les susdites reparations plus de deux cent livres...*[54] ».

Il est question au sein de ces divers documents de deux types de moulin à Érin, en premier lieu d'un moulin à piller le millet et d'un moulin à huile (de noix ?), ainsi mentionnés en 1647 : « *Plus remettre les bondes qui baillent l'eau au moulin scavoir celle du moulin à huile tout à neuf et reparer l'autre*[55]».

Il semblerait que le moulin vers 1820 ne soit plus en activité[56]. Un bâtiment et l'étang sont toujours représentés sur le cadastre napoléonien.

Synthèse

La gestion indirecte du domaine du prieuré d'Érin a permis à l'abbaye de la Règle de conserver son temporel qui est relativement vaste puisqu'il s'étend sur huit paroisses. Ce mode de gestion garantit à la maison-mère un apport régulier des rentes de son ancien prieuré. Ainsi, le domaine foncier est préservé et les bâtiments d'exploitation sont bien entretenus. En revanche les anciens bâtiments conventuels n'ont pas bénéficié de cette attention. Si un corps-de-logis a pu être destiné à la prieure, il est aujourd'hui entièrement détruit. La chapelle encore en élévation en 1737 n'a pas perduré davantage. Actuellement, seuls quelques remplois et des recoupements réalisés à partir des données textuelles et des plans anciens, permettent de localiser le site de l'ancien prieuré. En revanche, les fondations des bâtiments conventuels peuvent encore être préservés. Seuls des sondages sur les parcelles dites *Biens de section* dans le centre d'Érin permettraient de mieux situer et d'évaluer l'ampleur des vestiges.

Angélique Marty

53 Ibid.

54 AD de la Haute-Vienne, 25 H 367.

55 AD de la Haute-Vienne, 25H 197.

56 C. Faure-Delhoume, Le prieuré d'Eyrin et son réseau de villages. In : *Tricard (J.), Le village des Limousins, études sur l'habitat et la société rurale du Moyen-Âge à nos jours*, PULIM, Limoges, 2003, p.163-176.

À propos du blason de la commune de Veix

Bernard Combastel

D'ONTE SES n°24 - Automne-Hiver 2021

CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES MARCHOIS ET LIMOUSINS

L'auteur : Bernard Combastel, membre du Cghml depuis de nombreuses années, originaire de Veix (Corrèze), a publié plusieurs articles liés à l'histoire de la commune et de ses habitants dans *D'Onte Ses*.

Résumé : Dans cet article qui associe héraldique et généalogie, l'auteur interroge les écrits anciens sur la relation entre le blason de cette commune, François de la Forestie abbé d'Uzerche et les familles de ses ancêtres, la Forestie et Juyé, dont la ville de Tulle révèle des traces datant du 16e siècle.
La juxtaposition de ces quelques pièces d'un immense puzzle nous éclaire sur les stratégies familiales de la bourgeoisie à cette époque.



Le blason de la commune de Veix

Dans sa séance du 14 avril 1986, le conseil municipal de la commune de Veix adopte un blason qui porte les armes de la Forestie, *d'or à une forêt de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*.



Pourquoi ce blason ? Que peut-on entrevoir derrière ce choix ?
Nous allons esquisser des réponses à ces questions.

À l'origine de ce blason, un héraldiste : Robert Merceron (1911-1991)

Généalogiste et héraldiste corrézien[1], membre de la Société Historique et Régionaliste du Bas-Limousin, avait pour ambition que toutes les communes de la Corrèze soient dotées d'un blason. Il a publié les résultats de plusieurs années de travaux dans la revue *Lemouzi* (1990, n° 113 bis) sous le titre *Les Blasons de la Corrèze et de ses Communes*.

1 Voir Annexe 1 : les travaux de Robert Merceron.

Robert Joudoux, majoral du Félibrige, président de cette société, résume la démarche de l'auteur dans la préface de ce numéro :
« *À part quelques exceptions (…) c'est surtout en travaillant sur la bibliographie locale et les documents des Archives départementales de la Corrèze, que Robert Merceron a cherché les familles ou les personnages qui ont marqué l'histoire du lieu...* ».
Lui-même, dans l'introduction, nous explique l'importance de son engagement :
« … obtenir que ces propositions soient entérinées par un vote des conseillers municipaux représente un travail considérable auquel M. Guy Quincy, directeur des services d'archives de la Corrèze, s'est attaqué en 1964 et pour lequel j'ai uni mes efforts aux siens depuis 1967 ».

Que signifie ce blason ?

Au Moyen-Âge, les chevaliers portaient un écu orné de leurs armes afin que l'on puisse facilement les reconnaître lors des batailles. Lors des tournois, l'entrée en lice des concurrents était annoncée par un héraut qui blasonnait leurs armes, c'est à dire qu'il énonçait leur description au moyen de termes très codifiés comme ici, « *d'or à une forêt de sinople* » pour signifier que l'écu est orné d'une forêt verte sur un fond d'or, « *au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or* » pour dire que le sommet de l'écu comporte une bande bleue avec trois étoiles d'or. L'usage du blason, signe de noblesse ou plus simplement d'honorabilité, s'est étendu aux villes, aux corporations, aux bourgeois, aux hommes d'église. Dans le cas présent ce sont des **armes parlantes** : au nom de la famille La Forestie (La Forêt) est associée l'image d'une forêt.
La représentation graphique des blasons dans les armoriaux a également été codifiée[2] (l'or est indiqué par des points, le bleu des hachures horizontales,...) puisque l'on ne savait pas encore imprimer en couleur ! Mais quels étaient les seigneurs de Veix qui pouvaient posséder un blason ?

Les seigneurs de Veix, de l'an mil à la Révolution française

La paroisse de Veix est alors placée pour parties sous l'autorité du vicomte de Comborn et celle de l'abbé de l'abbaye Saint-Pierre d'Uzerche[3] : lorsque, vers l'an mil le seigneur local, « un certain chevalier, Pierre de Ves, accablé par les ans », veut se retirer au monastère d'Uzerche ; lui et sa famille font don à cette abbaye des manses de *Juillac, del Bordat, del Briat* et des droits qu'ils possèdent sur l'église St Pardoux de Veix, ces actes sont passés en présence de l'abbé et parfois même du vicomte. Plus tard, l'abbaye d'Uzerche y possède un prieuré et une seigneurie avec juridiction et maison forte[4]. Le château de Veix sert de résidence occasionnelle aux abbés, comme par exemple, Guy Roger en 1346, Guichard de Comborn en 1459, Raoul Dubert en 1582 et 1592, et enfin, en 1617 François de la Forestie porteur des armes ci-dessus. Partiellement ruiné par un incendie au cours des guerres de religion, encore utilisé en 1625, peut-être en 1689, ce château n'est plus qu'une masure[5] en 1743.
En fait, au cours des siècles, les abbés d'Uzerche sont devenus les seigneurs fonciers, justiciers et directs d'une grande partie de la paroisse de Veix qui constitue leur mense[6] et dont ils perçoivent personnellement les rentes en plus de la jouissance du château. Les Archives départementales de la Corrèze conservent sous la côte H46 plusieurs actes de la juridiction de Veix : reconnaissance de rentes annuelles et perpétuelles en 1554 et 1625, ainsi que diverses condamnations de tenanciers jusqu'en 1689. La Révolution française avec la confiscation des biens de l'église, puis leur vente[7] comme biens nationaux, marque la fin de cette période.

2 Voir annexe 2 : Nom et codification des couleurs du blason.
3 D'après : *Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche* (https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1120156/texteBrut).
4 *Veix dans les Monédières* par Jean Vinatier, page 71 et suivantes.
5 Relevés de l'État des Fonds ART 14, EDEP 281/CC1.
6 Voir annexe 3 : Notes sur l'abbaye St-Pierre d'Uzerche.
7 Voir annexe 4 : *Notes sur la vente des rentes et des biens de la prévôté de Veix.*

Il est probable que la famille de Ves n'a pas eu de blason – aucun n'étant parvenu jusqu'à nous – et par conséquent c'est celui d'un abbé, l'abbé de la Forestie, qui a été retenu.

Les familles de la Forestie et de Juyé

L'étude de la famille de la Forestie au 16e siècle, en vue de situer dans un contexte plus large François, abbé d'Uzerche de 1598 à 1617, ne peut être conduite sans lui associer celle de la famille de Juyé tant sont nombreuses leurs alliances. Nous allons le constater au travers d'un résumé de la généalogie des quatre couples ci-dessous[8], empruntée pour partie à Jean-Baptiste Champeval.

1) François de La Forestie, écuyer, seigneur de la Forestie[9], de la Pascherie et du Repaire en Limousin, fils de Jean bourgeois de Brive, et petit-fils d'autre Jean premier consul de Brive en 1451, porte d'*or à une forêt d'arbres tigés et feuillés de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*. De son mariage avec **Marie des Donnereaux** nous connaissons 3 enfants :

- **Jean**, sgr de la Forestie, la Pascherie, qui épouse par contrat du 29 avril 1542 **Antoinette de Juyé**, et dont un des fils, Libéral, sera l'auteur de la branche des barons de Beignet, en Comté-Venaissin ;
- **Libéral**, qui suit ;
- **François de la Forestie**[10], abbé commendataire d'Uzerche[11] en 1598 et 1604, teste le 29 juin 1617, décède cette même année et aura pour héritier, en 1619, Jean de la Forestie sieur du Sirieyx (Viam).

2) Libéral, **sgr de la Forestie**, épouse **Sébastienne de Juyé**, la fille unique de **Jean Juyé-Dioudelle** qui a acheté Seilhac en 1543[12] et qui teste le 18 juin 1546 en faveur de son petit-fils **Jean de la Forestie** à charge de porter son nom et ses armes. Le testament de Libéral de la Forestie énumère sept enfants : Jean, François, Gaspard, Marguerite, Jeanne, Marie et Marguerite. Jean de la Forestie prend donc le nom et les armes de la branche aînée des Juyé, *de sable*[13] *à une montjoie*[14] *d'or*, et continue la maison des Juyé de Seilhac.

3) Léonard Juyé, bourgeois et marchand de Tulle, troisième fils de Pierre seigneur de la Besse et d'Antoinette Timbaude, et frère de **Jean Juyé-Dioudelle** ci-dessus, épouse **Catherine de la Forestie** dont les parents ne sont pas connus. Il fait construire à Tulle, en 1551, un hôtel, appelé aujourd'hui hôtel Lauthonie[15]. La photo ci-dessous montre la façade d'origine restaurée, rue Riche, avec l'entrée majestueuse et la boutique.



© Photo B. Combastel.

Nous pouvons admirer à l'intérieur des sculptures représentant Léonard et Catherine ainsi que les armes de la famille Juyé de la Besse, *de sable au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en*

8 De ces familles descend mon ancêtre Jean Jarrige de la Renaudie époux de Suzanne Chaumeil en 1669, cf. *D'onte ses* n° 7, printemps-été 2013. On peut remarquer sur la couverture de ce numéro la signature « Forestye curé ».

9 Près de Brive.

10 Voir annexe 3 : *Notes sur l'abbaye St-Pierre d'Uzerche*.

11 Après le concordat de Bologne du 18 août 1516, les abbés sont nommés par le roi sous le régime de la commende.

12 Voir annexe 5 : Notes sur la vente de la seigneurie de Seilhac.

13 Sable = noir.

14 Montjoie = tas de cailloux.

15 Classé Monument historique en 1991 et entièrement restauré en 2007 (cf. Patrimoine restauré).



Armes de Juyé de la Besse
Photo : *Patrimoine restauré* - DRAC Limousin.



Armes de la Forestie
Photo : *Patrimoine restauré* - DRAC Limousin.

Schéma des alliances Juyé – La Forestie

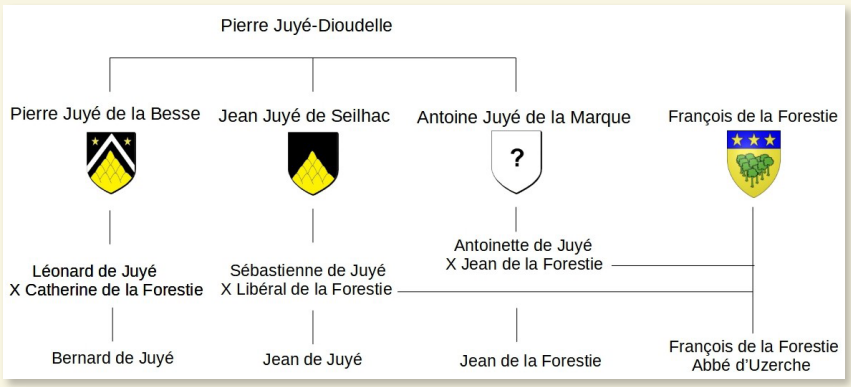

Ce schéma illustre l'imbrication de ces familles et la place de l'abbé François de la Forestie.

Ces familles de la bourgeoisie marchande ont fourni des consuls la Forestie à Brive, Juyé à Tulle et nombre d'hommes d'église. Dans cette période de prospérité relative au sortir de la guerre de Cent Ans, elles n'ont eu de cesse, par leur habileté et leurs alliances, de conforter leur position économique et sociale dans la cité, et ont même réussi à obtenir des emplois à la Cour de France. Les traces qu'elles ont laissées dans l'histoire, le désir de voir perdurer leur nom et leurs titres, la construction de l'hôtel de Juyé alias Lauthonie ainsi que d'autres demeures remarquables dans Tulle, témoignent à la fois de leur richesse et de leur volonté de s'inscrire dans la durée. Hélas, elles ne pouvaient prévoir le fléau des guerres de religion qui va s'abattre sur Tulle le 2 novembre 1585 ; le 6, après une résistance farouche, la ville se rend au parti huguenot. À demi incendiée, elle est alors pillée et rançonnée, puis décimée par les épidémies… Lors des combats, Léonard Juyé, fils aîné de Bernard (voir schéma ci-dessus), est tué par les protestants à la guérite de la maison des Juyé de la Besse qui donnait sur les remparts de la ville*.

* *Patrimoine restauré* – hôtel Lauthonie, DRAC Limousin.

pointe d'une montjoie du même, ainsi qu'un angelot présentant les armes de la Forestie[16].

4) Antoine Dioudelle dit de Juyé, fils de Pierre et Marguerite Jeanne de Selve sa première épouse, seigneur de la Marque, marchand et bourgeois de Tulle, teste en 1529. De son mariage avec Michelle Vialle nous connaissons Sébastien leur fils aîné et trois filles : Anne, Louise épouse en 1537/38 d'Étienne Guillon dit de Lestang et Antoinette épouse le 4 avril 1539 de Jean de la Forestie bourgeois et marchand de Brive, dotées chacune de 1 500 livres.

En guise de conclusion

Sans doute, en choisissant le blason de François de la Forestie, l'un des derniers abbés ayant résidé dans le château de Veix alors à demi ruiné, Robert Merceron a-t-il voulu remettre en lumière une famille de notables corréziens dont la fortune, les alliances et l'influence ont été suffisantes pour que l'un de ses enfants soit nommé abbé commendataire, par brevet du roi Henri IV, au sein de la puissante abbaye St-Pierre d'Uzerche.

Bernard Combastel

16 Voir le graphisme moderne de ces blasons au chapitre suivant : *Schéma des alliances Juyé - La Forestie.*

Bibliographie

"Blasons de la Corrèze et de ses communes, Robert Merceron."- *Lemouzi* n° 113 bis.

Bulletin de la société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze - tome 12 – 1890 (Gallica).

Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze, J.B. Champeval.

Le Bas-Limousin seigneurial et religieux, J.B. Champeval.

Le Scribe et le Mage, Nicole Lemaitre.

Les de Lestang, les Meynard de L'Estang, les Polverel, M. G. Clément-Simon (Gallica).
L'héraldique, Pierre Joubert.

Nobiliaire du diocèse et généralité de Limoges, Abbé Joseph Nadaud.

Patrimoine restauré – hôtel Lauthonie, DRAC Limousin.

Prévôté de Veix 1625, source AD 19, cote H46.

Relevés de l'état des fonds de la paroisse de Veix, source : AD19, cote EDEP 281/CC1.

Veix dans les Monédières, Jean Vinatier.
Vente des bien nationaux, source : AD 19, cote Q/11 – Q/34 – Q/60.

Recherche en ligne

Les BMS de Tulle : http://www.archives.cg19.fr/recherche/archiveenligne/

Gallica : http://gallica.bnf.fr/

Généanet : http://fr.geneanet.org/

Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/

Annexes

Annexe 1 : Les travaux de Robert Merceron

Ces travaux publiés dans la revue *Lemouzi*, sont conservés à la Bnf selon l'inventaire suivant :

- Armoiries de l'église de Darnets (1973)* ;
- Armorial d'Avignon et du comtat Venaissin** ;
- Essai généalogique sur les Jouvenel, d'Obazine, ancêtres d'Henri de Jouvenel (1975)* ;
- Étude sur les armoiries du transept de l'église de Saint-Angel, Corrèze (1972)* ;
- Étude sur le chef reliquaire de Saint Dumine (1971) ;
- Étude sur le blason de la Corrèze (1971) ;
- Étude héraldique sur la monstrance de Beaumont (Corrèze) (1967) ;
- Index onomastique du Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle du chanoine J. B. Poulbrière (1985 et 2001) ;
- Nouvelles découvertes avignonnaises, les fresques et les blasons de la livrée de Gaillard de La Motte (1979)* ;
- Trois seigneurs illustres de Donzenac (1989)*.

* en collaboration avec son épouse Pierrette Parel.
** en collaboration avec Hervé Aliquot , illustrations de Jean Antoine Pithon-Curt (1705-1780).

Annexe 2 : codification des couleurs du Blason

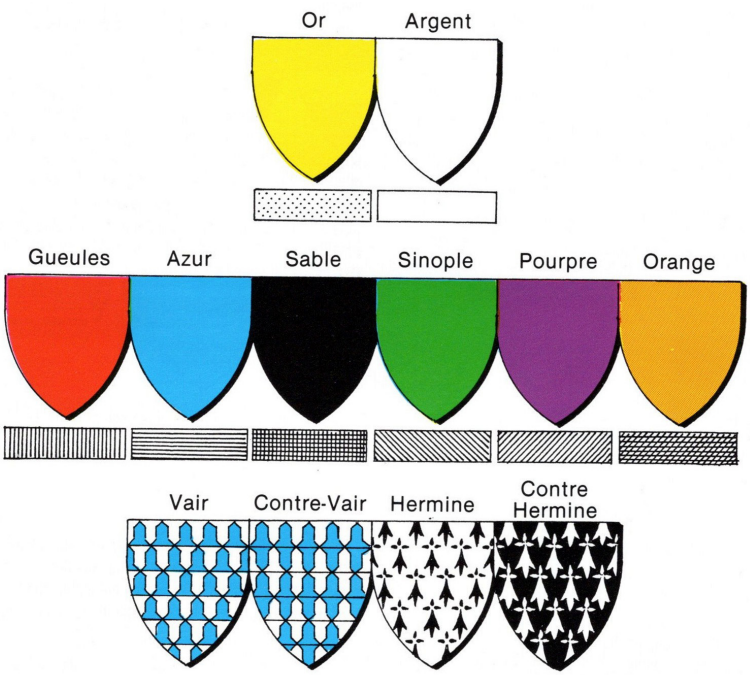

L'héraldique par Pierre Joubert, p. 25.

D'ONTE SES n°24 - Automne-Hiver 2021

CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES MARCHOIS ET LIMOUSINS

Annexe 3

Notes sur l'abbaye St-Pierre d'Uzerche

« *… ce couvent fut visité du pape 14 avril 1306, pris et saccagé en 1618 par le duc Epernon, repris en avril 1619 par le comte Schomberg, sécularisé vers 1745/1747 au moyen d'un abbé jadis électif puis à nomination royale au revenu de 6 000 fr, jouissant Veix, coseigneur d'Espartignac, Ste Eulalie etc., donnant 50 setiers aux pauvres et assurant ici l'instruction, plus 1 doyen, 9 chanoines, 7 choristes, 1 sergent* »

État des biens (résumé) :
Uzerche : offices de prieur claustral, infirmier, chambrier, sacristain, aumônier, trésorier ; pitancier, réfectorier ; des églises paroissiales en Corrèze (11), en Haute-Vienne (8), en Creuse (6), en Périgord (11), en Quercy (2), en Bordelais (4), en Agenais (5).

Extrait de la liste des abbés :
Fois de La Forestie, de Treignac, curé de S. Laurent du-Bois en Basadais ; 4 septem. 1604, 1607, 14, 16, +1617, proton. après test t 29 juin 1617. compétr 1604 sur brevet du roi, Jn de Cousages.

D'après le Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche (https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1120156/texteBrut).

Annexe 4

Notes sur la vente des rentes et des biens de la prévôté de Veix

Le décret du 2 novembre 1789 de l'Assemblée constituante déclare que les biens du clergé sont « mis à la disposition de la Nation », celui du 19 décembre crée les assignats gagés sur leur mise en vente. Le montant de la mise à prix est estimé en multipliant la valeur annuelle de la rente par 20.
La séance publique d'adjudication des rentes de la prévôté de Veix du 30 avril 1791 ayant été infructueuse, elle est renvoyée au 25 mai. Au cours de cette dernière, ont trouvé preneur les rentes des tènements de Veix et Allogne (3 500 livres), Lacombe et Pommiers (3 500 livres 2 sous 6 deniers), Lamaix (3 548 livres 5 sous), Triviaux (3 552 livres), Laval (1 516 livres), Sérilhac (627 livres), Moulin de Laval (440 livres 10 sous) et a été renvoyé à plus tard l'adjudication de celles de la Forêt. Des villages de cette paroisse comme les Borderies, Cors, le Fromonteil, Magnoux, le Naud, ne sont pas cités : soit ils sont rattachés à des tènements ci-dessus, soit ils ne dépendent pas de la prévôté, donc de la tutelle de l'abbé d'Uzerche.

Il faut ajouter que la prévôté de Veix englobait aussi le tènement de Nespoux (?) et celui de Coyssac (1 455 livres) à Lestards ainsi que celui du Denoix (1 428 livres) à St Hilaire-les-Courbes et percevait des rentes sur une partie du village de Freysselines de Chaumeil.

En outre, le 17 avril 1791, 4 prés et 2 terres appartenant à la prévôté ont été vendus pour un montant total de 5 395 livres.

Les procès-verbaux dressés à cette occasion nous renseignent pour chaque tènement, sur la composition des rentes et leur valeur annuelle dont le total pour la paroisse s'élève à environ 850 livres, sur son importance relative, ainsi que sur les noms et la composition sociologique des acquéreurs qui étaient les tenanciers des différents biens y inclus à cette date.

Annexe 5

Notes sur la vente de la seigneurie de Seilhac

La genèse de cette vente ainsi que les événements qui la suivent soulèvent des questions et méritent que l'on s'y attarde quelques instants :

- La maison de Chanac, de très haute noblesse (depuis l'an mil), avait créé deux seigneuries appelées Chanac, l'une à Seilhac, la seconde à Allassac. Odet de Chanac vend Chanac-de-Seilhac à Jean Hélie-Pompadour le 15 juin 1422.

- Jean de Pompadour cède 700 livres de cens sur les paroisses d'Allassac, Saint-Bonnet, Saint-Germain-les-Vergnes, Estivaux, Objat et autres aux environs de Brive à Jean de La Forestie, marchand de Brive (famille qui depuis 1498 acquiert les biens de la famille de Chanac).

- Le 15 février 1538, « haut et puissant seigneur Geoffroy de Pompadour » vend, cède et transporte à François de la Forestie, marchand et bourgeois de Brive la terre et seigneurie de Seilhac (autrement appelée de Chanac), avec ses dépendances pour une somme de 3 500 livres tournois avec faculté de rachat dans 6 ans.

- Plus tard, ledit seigneur de Pompadour cède et transporte ledit droit de rachat à sire Jean Juyé bourgeois et marchand de Tulle pour 5 000 livres tournois, avec permission de racheter dudit Forestie.

- En 1543, lorsque Jean Juyé achète Seilhac, sa fille unique Sébastienne et Libéral de la Forestie, fils à François, sont très certainement déjà mariés. Trois ans plus tard, par son testament il désigne son petit-fils, Jean de la Forestie-Juyé, pour continuer la lignée des Juyé de Seilhac.

À première vue il peut sembler surprenant que François de la Forestie, qui rachète les biens de la maison de Chanac, renonce à son acquisition au profit de Jean Juye, mais en fait ce renoncement n'est qu'apparent car ce bien va retomber dans sa propre famille, d'abord au profit son fils Libéral, puis ensuite de son petit-fils Jean. S'agissait-il d'une stratégie concertée entre ces deux familles ? C'est plus que probable…

D'après le *Bulletin de la société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* - tome 12 – 1890.

François Rivaud, une ambition déçue

Jean-Marie Ruthon

L'auteur : Ancien gestionnaire de dossiers juridiques dans une mutuelle niortaise, il occupe ses loisirs à la lecture, à la généalogie et à l'étude de la période révolutionnaire. Il est né à Limoges, avec des origines bourbonnaises, marchoises et berrichonnes du côté paternel et limousines depuis au moins dix générations du côté maternel.

Résumé : François Rivaud siégea parmi les modérés à la Convention puis dans les deux assemblées du Directoire. Proche de deux Directeurs alors influents, il sera envoyé à Milan en qualité d'ambassadeur auprès de la République Cisalpine où, dans un contexte particulièrement difficile, il se montrera plutôt efficace. Malheureusement, il sera pris dans des luttes de tendance tant à Paris qu'à Milan et se fera des ennemis d'une telle puissance qu'après une carrière politique de moins de sept années, il se retrouvera placé à un poste très inférieur à ceux auxquels il aurait pu prétendre compte tenu de ses qualités puis végétera de longues années.

Dans l'incipit de la *Chartreuse de Parme*, Stendhal nous dit que le 15 mai 1796 le général Bonaparte fit son entrée dans Milan et apprit ainsi au monde qu'Alexandre avait un successeur. Ce qu'il ne nous dit pas, il l'ignorait certainement, c'est que quelques années plus tard un natif de Bellac entra lui aussi dans la capitale Lombarde en qualité d'ambassadeur du Directoire. Ce « *diplomate* » (j'insiste sur les guillemets) s'appelait François Rivaud, il avait représenté la Haute-Vienne à la Convention et présentement était chargé d'organiser un coup d'état visant à remplacer ceux qui gouvernaient le pays - dénommé alors République Cisalpine - par des hommes plus dans la ligne des Directeurs alors en place à Paris ! Il n'était pas Bonaparte, loin de là, nous allons nous efforcer de savoir qui il était.

Le notable bellachon

François Rivaud naquit à Bellac, paroisse Notre Dame et Saint Sauveur, le 6 août 1754 ; baptisé le même jour, il eut pour parrain son oncle François Le Borlhe de Juniat et pour marraine Françoise Souveraine Rivaud. Second enfant d'une fratrie d'au moins cinq, il était le fils de Jean Rivaud de la Porte, conseiller du Roi et lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Basse-Marche, et de Catherine Le Borlhe. Tant du côté paternel que maternel il appartenait à une famille de petits notables qui depuis plusieurs générations occupait des fonctions judiciaires dans la province. Comme c'était la

tradition à cette époque, il ajouta à son nom celui d'une terre de la famille, et c'est sous le nom de Rivaud du Vignaud qu'il est connu jusqu'à la Révolution ; petit à petit, la particule disparaîtra. Il fit probablement d'honnêtes études, tout au moins suffisantes pour lui permettre, le moment venu, de rédiger clairement des brochures et d'y placer à l'occasion des citations latines en exergue.



Et la particule disparaît !

C'est pourtant vers une carrière militaire qu'il va se diriger, en entrant le 27 mai 1774 dans la compagnie des Flandres de la gendarmerie. Il ne quittera ce corps, avec le grade de lieutenant, que le 1er avril 1788, lors de sa suppression.
Entre temps, le 18 mars 1783 à Morterolles, il avait épousé Marie Léonarde Sudrot née en 1753, fille de François Pierre, bourgeois et de défunte Marie Anne Dufour. Le père de cette dernière avait été maître de poste à Boisseul, non loin de Limoges. Le couple aura trois enfants tous nés à Morterolles :

- Catherine dite Pauline, née le 7 janvier 1784 qui épousera le 21 floréal an XI (10 mai 1803) à Limoges Étienne Antoine Peyraud-Marevery, de Saint-Léonard, dont postérité ;

- Jean, né le 4 janvier 1785 qui prendra sa retraite comme chef d'escadron de gendarmerie et obtiendra la distinction de chevalier de la Légion d'honneur. Le 11 novembre 1818, à Limoges, il épousera Marie Louise Anne Clara Fuzibay dont postérité ;
- Marie née le 26 octobre 1788, restée semble-t-il sans alliance et sans postérité.

Rentré à Bellac, dès le 31 juillet 1789, Rivaud prendra le commandement de la garde nationale de la ville[1]. Il sera par la suite procureur syndic du district. Dans une lettre datée du 6 nivôse an XII (28 décembre 1803), il déclare que « l'attrait qu'on sent pour son premier métier et le dégoût que me donnait l'intrigue, qui déjà s'emparait des affaires me fit abandonner la place de procureur syndic et reprendre du service dans la gendarmerie nationale ». Mais au moment où il se disposait à se rendre aux armées, il fut nommé député à la Convention. Doit-on le croire lorsqu'il dit que dès 1792 il était dégoûté de l'intrigue qui prenait trop d'importance à son avis dans l'a vie politique ? Rien n'est moins sûr, en effet la lettre par laquelle il s'exprime a pour objectif de solliciter la croix de la Légion d'honneur, de plus elle fut écrite bien longtemps après les faits qu'il évoque. En réalité on peut penser que s'il est vraiment dégoûté de l'action publique - comme cela est possible - c'est plutôt à cause d'événements plus récents liés à son activité dans, dirons-nous, les hautes sphères de la politique ! Mais n'anticipons pas.

Le représentant du Peuple

Dans un article précédemment paru dans le n° 23 de *D'Onte Ses* et consacré à Lesterpt-Beauvais, j'ai évoqué les élections à la Convention, je ne reviendrai donc pas sur leur contexte politique. Je rappellerai seulement qu'elles se tinrent pour ce qui le concerne au Dorat du 2 au 6 septembre 1792. C'est le 5 de ce mois que Rivaud fut élu député au troisième tour de scrutin, le sixième sur sept. Son adversaire était Jean-Baptiste Soulignac, procureur syndic du district de Limoges, qui sera élu le lendemain[2].
Au sein de la nouvelle assemblée il siégera au comité des guerres. Lors du procès du roi il votera pour l'appel au peuple en ces termes : « Puisque le jugement du Peuple doit sanctionner l'abolition de la royauté je dis oui », et se montrera tenant de la culpabilité. Concernant la peine, il s'exprimera ainsi :

1 Les informations qui concernent ses états de service proviennent de son dossier à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, base *Leonore*, il en va de même de la lettre citée ici.

2 Sur cette élection, voir Alfred Fray-Fournier, *Le Département de la Haute-Vienne*, Charles-Lavauzelle, Limoges 1909, page 138.

« Pour le salut de ma patrie, pour le désespoir de ceux qui voudraient succéder au monarque, s'il était tué, je vote pour la réclusion pendant la guerre et pour le bannissement à la paix. » En toute logique il se prononcera ensuite pour le sursis. Reconnaissons que la motivation de Rivaud concernant la peine à appliquer peut apparaître surprenante ; dans les faits il veut sauver la vie du monarque, pour le reste il semble que son désir soit d'éliminer de la succession Philippe-Égalité qui vient de voter la mort de son cousin Louis XVI. Cette position en tout état de cause modérée, sera confirmée lorsque le 13 avril 1793 notre député votera pour la mise en accusation de Marat en des termes particulièrement fermes : « Parce qu'il résulte des écrits de Marat dénoncés dans l'acte énonciatif des chefs d'accusation portés contre lui, qu'il a provoqué le meurtre, le pillage et la dissolution de la Convention nationale ; parce que Marat a avoué lui-même ses écrits dans cette Assemblée ; parce que dans une de ses feuilles, dénoncée ici par Chabot, il a annoncé que la France ne pouvait être sauvée sans qu'elle se donnât un maître, et que Marat n'a pas désavoué cette idée liberticide ; parce que personne n'a eu le courage de se présenter pour le justifier, si ce n'est après que la discussion a été fermée ; et enfin parce que Marat lui-même a été antérieurement entendu sur les accusations portées à diverses fois contre lui, je déclare qu'il y a lieu à accusation ».

Plus tard, le 28 mai, il se montrera partisan de l'annulation du décret qui avait précédemment cassé la commission des Douze, prenant ainsi clairement position en faveur de la Gironde dans la lutte qui oppose alors cette faction aux Montagnards. Sur la lutte opposant Montagnards et Girondins et sur le rôle de Rivaud ainsi que de certains de ses collègues députés de la Haute-Vienne, je renvoie là encore le lecteur à mon article sur Lesterpt-Beauvais. Souvenons-nous seulement qu'il eut une part prépondérante dans la dénonciation des abus commis par les dirigeants de la Commune de Paris et dans la rédaction des courriers que les

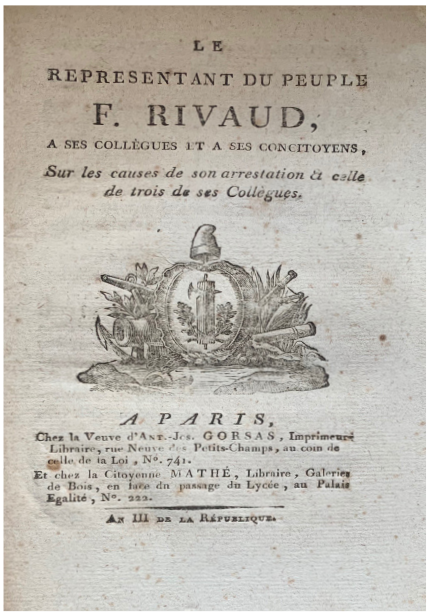
LE
REPRESENTANT DU PEUPLE
F. RIVAUD,
A SES COLLÈGUES ET A SES CONCITOYENS,
Sur les causes de son arrestation & celle de trois de ses Collègues.
A PARIS,
Chez la Veuve d'Ant. Jos. GORSAS, Imprimeur-Libraire, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de la Loi, N°. 741.
Et chez la Citoyenne MATHÉ, Libraire, Galeries de Bois, en face du passage du Lycée, au Palais Egalité, N°. 222.
AN III DE LA RÉPUBLIQUE.

Non, il n'était pas fédéraliste !

représentants de la Haute-Vienne firent parvenir aux autorités de ce département lors des événements des 31 mai au 2 juin qui aboutirent à la chute des Girondins. Il semble en effet que ce soit lui qui rédigea les courriers accusateurs. L'attitude de Rivaud pendant les événements du printemps 1793 lui vaudront d'être mis en accusation le 22 août 1793 et placé en état d'arrestation à son domicile sous la garde de deux gendarmes. Il ne sera plus inquiété par la suite et sera libéré après Thermidor puis rappelé à la Convention au début de l'an III. Dans un opuscule qu'il publiera alors il s'expliquera sur son rôle en niant toute intention fédéraliste et se justifiant par le simple fait d'avoir voulu informer ses électeurs de la situation parisienne[3].

Redevenu député l'ancien Girondin se fera sans grande hésitation solide Thermidorien et sera par un décret du 30 ventôse an III (20 mars 1795) envoyé en mission à l'armée de Rhin et Moselle. Sa mission sera confirmée le 4 messidor (22 juin). Il restera en fonction jusqu'à la fin de la session et écrira encore de Mannheim le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795)[4]. À l'occasion de cette mission il

3 F. Rivaud. *À ses collègues et à ses concitoyens, sur les causes de son arrestation et celles de trois de ses Collègues.* Chez la veuve Gorsas, imprimeur libraire, an III de la République.

4 Michel Biard. *Missionnaires de la République,* Paris 2002, page 575.

travaillera avec Merlin de Thionville et se liera avec le futur Directeur Jean-François Reubell[5]. Cette mission lui attirera de nombreuses inimitiés et il sera tout comme Merlin, accusé d'avoir déployé à Thionville « un luxe asiatique ». Il est probable que cette accusation émanant d'adversaires politiques ne reposait sur rien de solide. À la même époque, il sera compromis par la présence de son nom dans la correspondance de Le Maître, mais là encore il faut être prudent, très souvent un nom dans cette correspondance signifiant seulement que l'intéressé pouvait être approché et nullement qu'il était d'une façon ou d'une autre acquis à la conjuration.[6]

La Convention ayant terminé ses travaux en dotant la France d'une nouvelle constitution, il convenait de désigner les institutions dirigeantes du régime connu sous le nom de Directoire en élisant dans un premier temps le corps législatif composé de deux assemblées, le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens. Avant de se séparer, les conventionnels, craignant que les urnes ne désignent une trop forte proportion de royalistes, avaient décidé que les deux tiers des membres des assemblées seraient désignés parmi les sortants. Le département de la Haute-Vienne devant élire six députés, il devait désigner quatre conventionnels. Or les électeurs de notre département majoritairement anciens Jacobins et Thermidoriens désignèrent l'ancien évêque Gay-Vernon et Bordas, tous deux représentants de ces tendances, ainsi qu'un autre Thermidorien en la personne de Louis Legendre, l'ancien boucher dantoniste député de Paris, et Jean-Baptiste Louvet, un ancien Girondin député du Loiret. Rivaud n'obtiendra jamais plus de 106 voix et manquera de quelques suffrages sa réélection.
Pourtant, grâce à une disposition de la loi, il sera tout de même désigné par l'assemblée électorale de France et pourra ainsi siéger au Conseil des Cinq-Cents[7] jusqu'au 1er prairial de l'an VI (20 mai 1798). Il ne se fera que peu remarquer mais sera parmi les soutiens de la majorité directoriale en étant un des proches tant de Reubell que de La Révellière-Lépaux[8]. Cette proximité lui permettra d'être réélu en germinal an VI (avril 1798) et envoyé siéger au Conseil des Anciens par l'assemblée scissionnaire[9] de Paris dite de l'Institut, le 8e sur 19. Il ne restera en fonction que quelques mois, puisqu'il présentera sa démission après avoir été désigné par le Directoire pour occuper les fonctions d'ambassadeur en République Cisalpine.

L'ambassadeur

Organisée par le général Bonaparte en 1797, la République Cisalpine (République en deçà des Alpes) fut reconnue par le traité de Campo-Formio le 17 octobre 1797. Elle était constituée par la Lombardie et sa capitale était Milan. Par la suite lui fut ajoutée la République Cispadane constituée des territoires situés au sud du Pô. Elle était limitée

5 Jean-François Reubell (1747-1807). Avocat à Colmar, député du Tiers aux États généraux, puis élu à la Convention par le Haut-Rhin. En mission lors du procès du Roi, il se tient à l'écart jusqu'à la chute de Robespierre puis devient fervent Thermidorien. Élu Directeur en novembre 1795, il est l'un des auteurs du coup d'état de Fructidor. Il quitte ses fonctions directoriales en mai 1799 et n'aura plus alors de rôle politique. Son action en matière de politique étrangère tout comme sa probité seront largement contestées.

6 Pierre-Jacques Le Maître, ancien avocat, dirigeait à Paris une agence liée aux réseaux monarchistes du comte d'Antraigues qui visaient surtout à déconsidérer la Convention afin de promouvoir le retour du roi.

7 La loi disposait en effet que si les électeurs des départements n'avaient pas désigné les deux tiers des anciens conventionnels pour siéger aux nouveaux conseils, une assemblée électorale de France composée des députés déjà élus devrait élire parmi les sortants des députés jusqu'à concurrence des deux tiers.

8 Élu du Maine et Loire, La Révellière-Lépaux avait été proscrit comme Girondin sous la Convention ; une des principales personnalités de la droite, il avait été élu Directeur en 1795.

9 Le mode d'élection aux Conseils du Directoire était d'une complexité extrême, ainsi il était possible à des électeurs minoritaires, en considérant qu'ils étaient opprimés par la majorité, de constituer une assemblée électorale concurrente appelée scissionnaire. Il pouvait donc dans le même département y avoir deux (ou même plus), assemblées qui chacune élisait des députés ! C'est le Corps législatif qui par la suite choisissait les élus. Inutile de dire que ce choix était alors fortement orienté ! Pour le cas qui nous occupe, l'Assemblée électorale de l'Institut, qui se composait de quatre fois moins d'électeurs que l'Assemblée principale, verra pourtant ses opérations confirmées, permettant ainsi l'élection de Rivaud.



Italie du nord sous le Directoire.

à l'est par les bords du Pô, le bas Adige et le lac de Garde, au nord par les Alpes, à l'ouest par le Tessin, le Pô et l'Enzo, au sud par la Méditerranée. Les institutions de la nouvelle République étaient calquées sur celles du Directoire Français : l'exécutif était entre les mains de cinq Directeurs et le législatif occupé par deux assemblées, cependant il fut décidé que dans un premier temps les membres de ces différents corps seraient nommés par les autorités françaises, c'est à dire par le général en chef, les élections devant avoir lieu à une date ultérieure non encore fixée. Dans les faits la politique du pays sera organisée, si l'on peut dire, par des coups d'État qui reproduiront avec retard ceux qui régleront le fonctionnement de la République française pendant le régime directorial. Ainsi tour à tour seront éliminés les Jacobins au profit des conservateurs et inversement. À Milan, les coups de force étaient réalisés par les généraux français et par l'ambassadeur désigné par Paris. C'est donc pour organiser un coup d'État visant à éliminer les Jacobins italiens désignés par son prédécesseur Joseph Fouché[10], que Rivaud sera envoyé dans la capitale Cisalpine. En effet, dans cette époque de liberté, ce sont les ambassadeurs que l'on associait aux militaires pour organiser des coups d'État dans des républiques soi-disant indépendantes et pompeusement qualifiées de *Républiques sœurs* (les états satellites n'avaient pas encore été inventés !). Fouché avait lui-même succédé à Trouvé[11] afin de destituer les Directeurs Cisalpins modérés qu'avait nommé ce dernier. C'est donc peu dire que Rivaud allait se retrouver dans un panier de crabes indescriptible !

Nommé en novembre 1798, le nouvel ambassadeur arrivera rapidement à Milan où il trouvera le général Joubert, un modéré, qui remplaçait Brune, un pur Jacobin ancien journaliste dantoniste, Joubert était si l'on peut dire le sabre de Rivaud. Si l'on en croit La Revéllière, ce dernier avait été nommé à l'initiative de Reubell : « Il avait le noble caractère, les manières simples et dignes, et l'habileté dans les affaires (qui) honorèrent beaucoup le choix du gouvernement. C'était un de nos anciens collègues à la

10 Joseph Fouché (1759-1820), professeur dans plusieurs collèges d'Oratoriens ; il est élu à la Convention par la Loire-Atlantique et sera chargé de plusieurs missions dont une dans le Rhône qui lui vaudra le surnom de *mitrailleur des lyonnais*. Outre son comportement terroriste, il sera accusé de détournements de fonds et sera parmi ceux que Robespierre dénoncera. Sa probité plus que douteuse ne l'empêchera pas de devenir ministre de la police et l'un des hommes les plus puissants de l'époque. Fait duc d'Otrante par Napoléon, il manœuvrera en faveur des Bourbons mais ne pourra échapper à l'exil du fait de son vote favorable à la mort de Louis XVI.

11 Claude-Joseph Trouvé (1768-1860), rédacteur puis directeur du *Moniteur universel* ; il sera pour quelques jours secrétaire général du Directoire. Proche de La Révellière et de Reubell, il sera chargé d'affaire à Naples avant d'être nommé ambassadeur à Milan. Membre du Tribunat sous l'Empire puis préfet de l'Aude. Fervent royaliste, il siégera au Conseil d'état jusqu'en 1830 et terminera sa longue vie en se livrant à des travaux de littérature.



Jean-François Reubell, l'ami.

Convention, dont Reubell nous fit souvenir[12] ». Rivaud ne perdit pas de temps et bien que Joubert ait attiré son attention sur les difficultés de la mission qui lui avait été confiée, il défit ce que Fouché et Brune avaient fait mais sans toutefois rétablir l'administration dans l'état où Trouvé l'avait laissé. Tout se passa sans encombre et l'ambassadeur, dans une proclamation au peuple Cisalpin, put annoncer l'organisation prochaine de véritables élections. Pourtant, Fouché n'avait pas quitté le pays et manœuvrait dans l'ombre, en faisant courir le bruit que dans les faits il avait l'accord du Directoire de Paris pour s'opposer à ce qui venait de se passer. Rivaud pris alors un arrêté enjoignant au futur duc d'Otrante de quitter la Cisalpine, faute de quoi il le ferait mettre en état d'arrestation. Ce dernier préférera obéir en prenant la route des Alpes mais n'oubliera pas l'affront que lui avait subir celui qu'il appellera « le plat Rivaud[13] ».

Les ennuis de l'ambassadeur sont pourtant loin d'être terminés, puisqu'il doit faire face à l'opposition rampante et aux intrigues des Jacobins italiens et de l'état-major militaire français qui maintenant les soutient ; en réponse, en se basant sur les arrêtés du Directoire de Paris qui l'ont nommé, il va supprimer des journaux, fermer des clubs et expulser des étrangers et des français. Mais cela ne mettra pas un terme à ce qu'il faut bien appeler la corruption qui préside au fonctionnement même de la république Cisalpine, corruption au bénéfice de certains dirigeants de celle-ci avec la complicité des officiers généraux français qui en profitent grandement. Pendant ce temps, la troupe elle-même ne reçoit pas de solde et vit misérablement, ce qui la conduit à pressurer la population locale. Pour l'Italien de base, les Français venus pour le libérer de l'oppression lui font subir une oppression encore plus insupportable. Rivaud lui-même subit vexations sur vexations de la part de Suchet, le nouveau général en chef ; il en arrivera même à craindre de se faire expulser de Milan par l'armée.

Force-nous est de constater que Rivaud fait pourtant de son mieux, mais peu et mal soutenu par les Directeurs de Paris, eux même divisés et agissant dans le sens de leurs intérêts personnels plus que dans ceux du pays. Il nous donne l'impression d'avoir à cœur la défense des intérêts de la République Cisalpine : il promet des élections, il se préoccupe de mettre en place une nouvelle constitution, il cherche à installer des institutions efficaces ; bien sûr, il peut paraître surprenant qu'un ambassadeur se préoccupe de l'organisation d'un état prétendument souverain, mais les choses étant ce qu'elles furent alors, on ne peut pas trop lui reprocher d'avoir cherché à rendre plus indépendante la République Cisalpine, et par son attitude générale plus chercher à apaiser les esprits qu'à les exciter, ce qui à cette époque était particulièrement louable. Ses efforts pourtant seront vains du fait d'une part de l'entrée en guerre des armées Austro-Russes qui le 29 avril 1799 entreront dans Milan, mettant fin à la République Cisalpine, mais aussi de l'incapacité de l'armée française minée par la désorganisation et la corruption. Totalement impuissant et dans l'absolue incapacité de motiver les autorités cisalpines divisées en factions entre les modérés et les néojacobins, Rivaud ne pourra qu'abandonner la partie en quittant Milan le 8 floréal an VII (27 avril 1799) puis en se réfugiant à Turin avec quatre Directeurs et quelques députés. De là, il rejoindra la France où de puissants détracteurs l'attendaient. De

12 *Mémoires de Larévellière-Lépeaux,* Paris, 1895, Tome II, page 314.

13 *Mémoires de Fouché,* Bruxelles, 1825, Tome I, pages 40 et suite.

leur côté les autorités cisalpines, en gage de reconnaissance nationale, lui offrirent une boite enrichie d'un diamant de 30 000 francs ; il refusa ce présent et reçut un procès-verbal reconnaissant ce désintéressement[14].

Attaques, calomnies et vicissitudes

Dès le 30 prairial an VII, Rivaud sera violemment attaqué devant le Conseil des Cinq-Cents[15] par Bertrand, représentant du Calvados, qui lui reproche entre autres d'avoir refusé d'armer les cisalpins pour défendre leur liberté contre les Autrichiens. En fait, Rivaud avait rejeté une demande des néo-jacobins italiens visant à organiser des groupes de défense armés et de rouvrir les clubs. Le 14 thermidor (1er août)[16], il était de nouveau attaqué devant le même Conseil, cette fois par Jean-Baptiste Briot, un jeune député extrémiste proche des révolutionnaires italiens qu'il défendait âprement, lequel demandait que des poursuites soient engagées contre lui et contre d'autres personnalités qu'il accusait d'oppression et de dilapidations. Quelques jours plus tard, le Directoire répondra en annonçant qu'il a demandé aux ministres de la Guerre, des Finances et des Relations extérieures de lui présenter des rapports sur les opérations réalisées entre autres en Italie par les personnalités accusées. L'affaire n'aura pas de suite, aucun rapport n'ayant été déposé.

Dans le courant de l'an VII, afin de se défendre, il publiera un court opuscule[17] où il reprendra point par point les accusations dont il faisait l'objet. Il rappellera d'abord qu'il a toujours agi dans le sens des ordres qu'il avait reçus du Directoire, que pour ce qui est des législateurs qu'il avait nommés, d'abord ils étaient peu nombreux, d'autre part leurs nominations avaient été faites suivant l'avis des Italiens. Notons qu'il ne dit pas un mot concernant les Directeurs qu'il a également nommés ! Pour ce qui est des dilapidations qui lui sont reprochées, il les conteste en relevant qu'au contraire il a fait le maximum pour s'opposer à la compagnie Bodin[18] qui était chargée des subsistances de l'armée. Par ailleurs, il dégonfle l'accusation de s'être opposé à la mise en place de groupe armés pour combattre les Austro-Russes. Pour terminer, il qualifiera de basses calomnies les dénonciations dont il avait fait l'objet quant à un enrichissement personnel. Sur ce dernier point, il sera totalement innocenté par Bignon, ancien secrétaire de la légation en Helvétie et en Cisalpine[19].

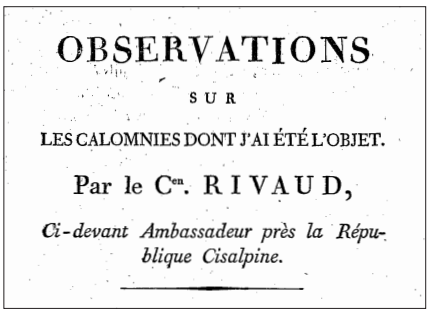
OBSERVATIONS

SUR

LES CALOMNIES DONT J'AI ÉTÉ L'OBJET.

Par le Cen. RIVAUD,

Ci-devant Ambassadeur près la République Cisalpine.

Mais les difficultés de Rivaud n'étaient pas terminées : en effet, lorsqu'il fut élu à la Convention, il était encore lieutenant de gendarmerie, le 28 messidor an IV il sera nommé capitaine et le 28 nivôse an V chef d'escadron. Or au terme de la loi, ces promotions étaient illégales du fait de la qualité de représentant du peuple de l'intéressé. De plus, il avait été choisi pour être commandant du 16e escadron de gendarmerie à Limoges, et comme il ne s'était pas rendu à son poste, étant alors ambassadeur, il fut considéré comme démissionnaire par arrêté du

14 Article nécrologique publié dans les *Annales de la Haute-Vienne* du 25 novembre 1836, page 191. Pour ce qui est de la boîte, dans sa défense, Rivaud indique qu'elle était en or et que le diamant valait 24 000 francs.

15 *Gazette Nationale* du 3 messidor an VII.

16 Même journal le 18 thermidor an VII.

17 *Observations sur les calomnies dont j'ai fait l'objet, par le citoyen Rivaud ci-devant Ambassadeur près la République Cisalpine.* Paris an VII.

18 La compagnie Bodin fondée par trois frères, était chargée des fournitures de l'armée ; elle agissait à des conditions fort onéreuses pour l'État et pour des résultats peu profitables si ce n'est pour elle-même ; elle était protégée par le Directeur Barras ainsi que par Joséphine de Beauharnais.

19 *Du système suivi par le Directoire exécutif relativement à la République Cisalpine,* par le citoyen Bignon, Paris, an VII, pages 58-59 note n°1.

Directoire en date du 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799).
Heureusement les événements du 19 brumaire mirent fin à ces vicissitudes et il rejoignit son poste à Limoges et y demeura jusqu'à sa nomination à Lubeck en 1806, où il sera chargé de surveiller l'application du blocus continental. Le 7 février 1811, il sera envoyé en Catalogne comme membre d'une commission d'enquête chargée de rechercher les dilapidations commises dans cette province. Il est nommé colonel le 28 septembre 1811 à Carcassonne puis dès le 24 octobre à Turin. Maintenu à son grade sous la Restauration, il est nommé à Nîmes puis admis à la retraite le 6 octobre 1815. Si l'on en croit sa notice nécrologique parue dans les Annales de la Haute-Vienne, après Waterloo il aurait été incarcéré quelques mois à Nîmes, victime de la réaction ; je n'ai rien trouvé qui étaye cette information.

Il meurt à Guéret le 6 novembre 1836 à 82 ans, chez son fils qui commandait alors la gendarmerie du département de la Creuse ; il était Officier de la Légion d'honneur et Chevalier de Saint Louis. Il laissera une succession d'une importance moyenne, composée de la façon suivante[20] :

- Une maison, jardin et dépendance à Bellac rue du Coq d'un revenu de 450 F ;
- Un corps de domaine aux Forges de Blanzac composé d'une maison de maître, bâtiment d'exploitation du domaine, jardin, chènevière, terres labourables ou non, prés, pacage, brandes, bois, cheptel d'une valeur de 3000 F, l'ensemble d'un revenu de 1700 F, soit un revenu total de 2150 F. Le capital au denier vingt se montant à 49000 F.

Une carrière brusquement bloquée

La conclusion que l'on peut tirer de cette étude est que la vie de Rivaud donne une impression d'inaccompli, alors qu'il a occupé un poste important, qu'il a côtoyé des personnalités de tout premier plan ; sa carrière politique


Joseph Fouché, l'ennemi.

se termine brusquement alors qu'il n'est âgé que de 45 ans. L'ancien ambassadeur d'abord démissionné d'office de la gendarmerie finit par obtenir dans ce corps, le poste bien peu prestigieux de chef d'escadron à Limoges[21], il lui faudra attendre 1811 pour accéder enfin au grade de colonel. Pendant ce temps, ses deux prédécesseurs à la légation de Milan suivent des routes bien différentes ; Fouché sera ministre et duc ; Trouvé, moins bien loti, deviendra tout de même préfet et baron.

L'article nécrologique dont il a plus haut été question donne peut-être une explication :
« À l'origine du conseil d'état son nom figura sur la liste des hommes qui devaient composer ce corps ; mais il avait toujours aux yeux de ses ennemis le tort irrémissible de les avoir pris en flagrant délit ; après l'avoir poursuivi de leur calomnie, ils l'attaquèrent par un côté plus vulnérable en le dépeignant, d'un seul trait, sous ses véritables couleurs, et comme l'un de ces hommes que l'on peut casser, mais que l'on ne peut faire plier : véritable arrêt de mort civile auprès d'un chef d'un gouvernement dont la volonté suprême fut toujours l'unique loi ; et il fut ainsi écarté d'une assemblée où personne n'aurait apporté un avis plus éclairé et plus indépendant que lui ».
Il est vrai que lors de sa mission Rivaud n'avait pas fait preuve d'incompétence, loin

20 Archives de la Haute-Vienne 3Q 52/18. Déclaration de succession en date du 17 avril 1837, bureau de Bellac. Sur le site des archives page 60/271.

21 Oserais-je dire qu'il fut ignominieusement *limogé* !?

s'en faut, à cette occasion et comme dans ses fonctions parlementaires il avait été courageux et efficace, aussi on peut penser que même si un siège au Conseil d'état était probablement hors de sa portée, il aurait été digne d'exercer une fonction plus importante que celle qui lui fut confiée. La raison de cette mise à l'écart est donc peut-être à rechercher dans ses relations et dans l'action de ses ennemis. Concernant ses relations, il avait été un proche de deux Directeurs, Reubell et La Révellière ; ces deux personnages ayant été complètement marginalisés dès la fin du Directoire, Rivaud ne pouvait donc rien attendre d'eux ; mieux, le fait qu'il en ait été proche ne pouvait que le desservir. Pour ce qui est de ses ennemis, sa mission à Milan lui en avait créé de nombreux, nous laisserons de côté les Jacobins qui depuis Brumaire n'avaient plus droit au chapitre, mais nous ne pouvons faire de même avec Fouché, pourtant ancien Jacobin lui aussi. En effet le personnage n'a cessé d'évoluer, de trahir, de comploter et de s'enrichir. Il a eu la peau de Robespierre et fut un des plus puissants ministres de Bonaparte ; souvenons-nous aussi que Rivaud a osé l'attaquer lorsqu'il intriguait en Cisalpine, il a même ordonné son arrestation. Un homme comme Fouché ne peut accepter cela, il ne peut l'oublier et il est très vraisemblable qu'il lui a suffi de quelques mots pour barrer définitivement la route de l'ancien ambassadeur. Nous avons également noté que Rivaud n'avait pas hésité à dénoncer les exactions de la compagnie Bodin ; or, nous savons que celle-ci était protégée par Barras, un autre Directeur maintenant sur la touche, mais aussi par Joséphine. Il n'est donc peut-être pas nécessaire de chercher plus loin pour comprendre les raisons du limogeage de Rivaud !

L'homme que l'on ne pouvait plier avait des ennemis trop puissants et sa carrière fut stoppée net. Souhaitons que cet article contribue à le tirer de l'oubli !

Jean-Marie Ruthon

Bibliographie

Outre les ouvrages cités en notes, on pourra approfondir le sujet en consultant, parmi bien d'autres, les livres suivants :

Marc Belissa et Yannick Bosc, *Le Directoire : la république sans la démocratie*. Édition la Fabrique, Paris 2018.

Auguste Kuscinski, *Dictionnaire des Conventionnels*, Éditions du Vexin, Breuil-en-Vexin 1973. Les articles de cet ouvrage déjà ancien sont fort inégaux, celui concernant Rivaud est de plus empreint d'un certain parti pris.

Paul Mallebay-Vacquer, article sur Rivaud dans le bulletin de la société archéologique de Bellac, *Dolmen-Club*, pages 6 à 13, Bellac 1911.

Ludovic Sciout, *Le Directoire et la République Cisalpine,* Revue des questions historiques, Paris 1894. Ouvrage ancien mais bien documenté d'un auteur sans aucune tendresse pour la Révolution.

Jean-René Suratteau, *Les élections de l'an VI et le coup d'état du 22 floréal*, Société les Belles Lettres, Paris 1971. Ouvrage très complet qui donne une idée très précise des élections sous le Directoire et sur le Directoire lui-même.

Jean René Suratteau et Alain Bischoff, *Jean-François Reubell*, Éditions du Rhin 1995.

Jean-René Suratteau, article sur la République Cisalpine dans le Dictionnaire historique de la Révolution Française sous la direction d'Albert Soboul, PUF, Paris 1989.

Emmanuel de Waresquiel, *Fouché, les silences de la pieuvre*, Tallandier, Paris 2014.

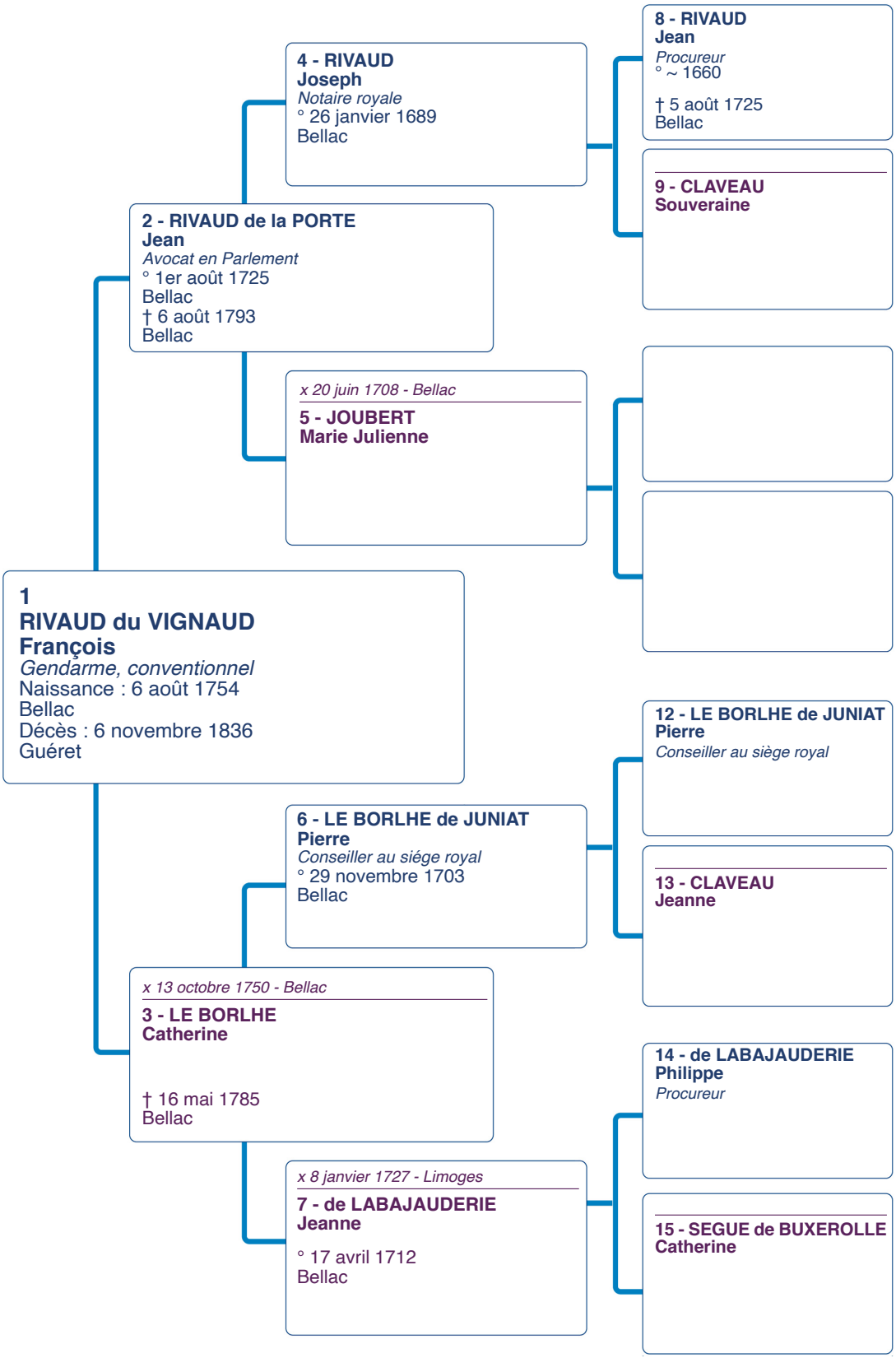
1
RIVAUD du VIGNAUD
François
Gendarme, conventionnel
Naissance : 6 août 1754
Bellac
Décès : 6 novembre 1836
Guéret
2 - RIVAUD de la PORTE
Jean
Avocat en Parlement
° 1er août 1725
Bellac
† 6 août 1793
Bellac
4 - RIVAUD
Joseph
Notaire royale
° 26 janvier 1689
Bellac
8 - RIVAUD
Jean
Procureur
° ~ 1660
† 5 août 1725
Bellac
9 - CLAVEAU
Souveraine
x 20 juin 1708 - Bellac
5 - JOUBERT
Marie Julienne
3 - LE BORLHE
Catherine
† 16 mai 1785
Bellac
x 13 octobre 1750 - Bellac
6 - LE BORLHE de JUNIAT
Pierre
Conseiller au siége royal
° 29 novembre 1703
Bellac
12 - LE BORLHE de JUNIAT
Pierre
Conseiller au siège royal
13 - CLAVEAU
Jeanne
7 - de LABAJAUDERIE
Jeanne
° 17 avril 1712
Bellac
x 8 janvier 1727 - Limoges
14 - de LABAJAUDERIE
Philippe
Procureur
15 - SEGUE de BUXEROLLE
Catherine

Des Tarnacois, soldats de la Grande Armée

Brigitte Favrie-Banette

L'auteure : Brigitte Favrie-Banette a ses racines paternelles à Tarnac. Son plus lointain ascendant connu y naissait à la fin du 16e siècle. Elle participe à la vie de *D'Onte Ses* depuis ses premières parutions.

Résumé :
Le recensement des Tarnacois enrôlés sous le Premier Empire a été établi à partir des registres matricules napoléoniens de *Mémoire des Hommes*[1], de la base des Médaillés de Sainte-Hélène[2], des données des Archives départementales et communales et notamment du recensement de Tarnac de 1827. Ces sources permettent de dresser le parcours de jeunes gens limousins entraînés, parfois malgré eux, dans les vastes conquêtes et les revers cuisants de dix ans de campagnes napoléoniennes.

« *Hélas, quel bonheur que celui qui ne peut être établi que sur un monceau de morts et dans des torrents de sang* ». P.F. Percy, Chirurgien en chef des armées.[3]

« *La pauvreté, les privations, la misère sont l'école du bon soldat* ». Napoléon.



Fusilier de l'infanterie de ligne. © Musée de l'Armée. Paris.

Le soldat impérial *s'en va-t'en guerre* souvent sans véritable instruction, deux ou trois mois au mieux. Il reçoit son équipement à son arrivée au corps qu'il a rejoint à pied : uniforme, lourd fusil, havresac, couverture, giberne, quelques provisions de bouche, chemises et une paire de souliers de rechange de mauvaise qualité[4] : un fourniment pesant qui fera souffrir les fantassins conduits à parcourir de longues distances, quarante kilomètres par jour le plus

1 *memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr*
Plus de 850 000 fiches sont en ligne et les relevés collaboratifs se poursuivent. Chaque registre matricule précise la filiation du soldat, son métier, sa date de naissance (parfois incomplète), son affectation, quelques éléments sur son physique, taille, couleur des yeux, des cheveux, signes particuliers, etc. L'accès via les sites spécialisés en recherche généalogique facilite la recherche par nom ou par commune.

2 Voir article suivant : *Martial Rausse était-il à Waterloo ?* de J.M. Ruthon.

3 *Journal des campagnes*. P.F. Percy. Édition Tallandier. Paris.1986.

4 Identique pour les deux pieds !



La bataille de Somo Sierra. 30 novembre 1808. Louis François Lejeune,1810. Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon. Versailles.

souvent[5]. Il fallait accourir en grand nombre pour attaquer un ennemi désorienté. Une solde, 0,30 franc par jour pour un fusilier[6] bien souvent payée avec plusieurs mois de retard[7]. On doit *vivre sur le pays*, s'approvisionner comme on peut en payant ou en maraudant car la Grande Armée ne s'embarrasse pas comme les troupes coalisées de charrois de provisions qui ralentissent les déplacements et de toutes façons l'intendance, quand elle est prévue, est défaillante. L'incurie, l'impéritie et les détournements éhontés des vivres et du matériel qui devraient suivre sont monnaie courante. On loge où on peut, les officiers dans des habitations réquisitionnées, le simple soldat à la belle étoile ou dans un abri de fortune, au mieux dans une grange car l'armée n'a pas de tentes. On renouvelle son équipement après la bataille, car on s'est délesté du plus lourd avant et les morts laissés sur place offrent de quoi se changer. Un service de santé inorganisé, des populations étrangères hostiles, des prisons inhumaines, des batailles sanglantes : voilà ce qui attend nos quarante-quatre Tarnacois déjà résistants avant même de partir.

La conscription sous le Premier Empire : insoumission et désertion

« *Chaque année, la France faisait présent à cet homme de trois cent mille jeunes gens ; c'était l'impôt payé à César* ». Alfred de Musset[8].

C'est la loi Jourdan-Delbel qui sert de base au recrutement des armées napoléoniennes. Le maire doit dresser la liste de tous les jeunes gens de sa commune âgés de 20 à 25 ans ; chaque conscrit, s'il n'a pas de motif d'exemption (mariage, père âgé de 71 ans ou plus, aîné des fils d'une veuve, étudiant

5 Que dire de ceux qui depuis le Rhin rejoignent l'Espagne à pied !

6 5 000 francs par an pour un colonel.

7 Un kilo de pain de seigle coûte 15 centimes, un litre de lait 12 centimes, et un vin de pays 15 à 40 centimes le litre, un kilo de lard 80 centimes, une paire de sabots 50 à 90 centimes…

8 In *La Confession d'un enfant du siècle*.

ecclésiastique, élève des écoles militaires et vétérinaires, grand prix de sculpture (sic)…) tire au sort un numéro qui lui est attribué. Chaque canton doit fournir un nombre de conscrits par contingent, variable selon les lois qui jalonnent ces temps de guerre et qui précisent le nombre d'hommes appelés. Les plus aisés peuvent se faire remplacer à partir de 1802. Les contrats de remplacement varient entre 3800 et 10000 francs en 1809, soit deux à dix ans de revenus d'un paysan pauvre ou d'un ouvrier agricole[9]. Les estropiés, les boiteux, aveugles et sourds-muets sont proposés pour la réforme ainsi que ceux dont la taille est inférieure à 1,488 m (sic). Une taille d'1,52 m permet l'ajournement mais au fur et à mesure des besoins en chair à canon, les recruteurs se montrent moins regardants.

Les mesures de répression

La loi désigne comme *réfractaire* le conscrit qui ne s'est pas présenté pour faire partie du contingent. Il a un mois pour le faire.

Le *déserteur* est le conscrit désigné disparu en route pour son affectation ou au cours de son incorporation dans un régiment, sur le champ de bataille ou pire passé à l'ennemi.

Le poids de la conscription s'alourdit au fil des dix années de guerres impériales. 2200000 hommes furent appelés entre 1804 et 1813. Il faut renflouer rapidement les régiments décimés sur les champs de bataille. C'est le monde rural qui paye le plus lourd tribut à la conscription, alors que les enrôlés étaient plutôt d'origine citadine voire bourgeoise en 1791. Le prélèvement opéré sur la population s'élève à 7% sous l'Empire et l'effort de guerre est moindre que sous la Révolution ou au début du 20e siècle (à titre de comparaison, il est de 20% entre 1914 et 1918), le taux des désertions et insoumissions est important : 27% de l'an X à l'an XIII, mais seulement 6% entre 1806 et 1810 et 10% à partir de 1813 car la répression s'accentue. Le sud-ouest du pays en particulier oppose une franche résistance à l'incorporation dans les armées impériales.

Amendes et travaux publics

À Tarnac on compte onze déserteurs dont huit sont aussi réfractaires sur quarante-quatre soldats. Attaché à sa terre natale et à la communauté rurale soudée qu'il habite, le jeune paysan tarnacois sait que sa famille subsiste grâce à la solidarité de ses membres et que sa présence, en pleine force de l'âge, est déterminante. La durée du séjour sous les drapeaux qui parait illimitée dans ces temps de guerres perpétuelles, la confrontation avec des combats meurtriers, constitueront autant de motifs qui conforteront sa décision de se soustraire aux autorités militaires.

Il s'agit de déserteurs de l'intérieur, et non à l'ennemi alors punis par la peine de mort. Nos rebelles sont pour la plupart condamnés à trois ou cinq ans de travaux publics et à une amende de 1500 francs. Ils doivent exercer leur peine dans des ateliers, sont logés dans des casernes, portent un uniforme similaire à celui de l'armée, ils sont libres de leurs mouvements et ne portent ni chaînes, ni fers, leurs journées sont payées aux trois quarts de celles gagnées par un ouvrier civil. Les amendes sont à la charge de la famille et on a peine à imaginer comment ces paysans du Plateau de Millevaches, soumis au métayage, en proie aux usuriers, vivant en autosuffisance et en l'absence de numéraire, pouvaient s'affranchir d'une telle somme[10]. Les moyens de coercition pour réprimer la désertion se heurtent à l'insolvabilité des familles[11]. Certaines se voient contraintes de subvenir à la subsistance des *garnisaires,* des militaires qui peuvent aussi être à la charge de la commune d'où sont originaires ces soldats récalcitrants. La désobéissance de l'insoumis concerne donc aussi la société civile. Des préfets notent que la solidarité villageoise marque son hostilité aux recherches menées par les colonnes mobiles de gendarmes qui ratissent les

9 Martial Ganne bien que marié à 16 ans en 1799 a fait la Campagne d'Espagne en 1811, peut-être a-t-il choisi de remplacer un autre conscrit plus fortuné que lui ?

10 En 1846 le préfet note qu'à Tarnac, il y a 25 familles dans l'aisance, 110 dans un bien-être suffisant, 149 dans la pauvreté et 20 indigents. *Archaïsme et modernité en Limousin au XIXe siècle. 1845/1880* A. Corbin. Éditions Marcel Rivière. 1975.

11 Une vache peut se vendre 250 francs, un bœuf 400 à 600 francs et un mouton 50 francs.

campagnes et craignent le risque de manifestations insurrectionnelles. Ils pointent aussi l'absence de main d'œuvre pour travailler la terre arguant la mauvaise santé ou la vieillesse des paysans restés sur place et s'inquiètent des rapines et brigandages des fuyards. Enfin certains maires, de peur de voir leur bien menacé, délivrent de faux certificats d'état civil de complaisance.

Nos déserteurs ont-ils accompli leurs peines de travaux ou ont-ils réussi à échapper à leur condamnation, à regagner le Limousin et s'y cacher ? Si l'émigration temporaire des maçons ou scieurs de long concerne en ce début de siècle 9% des Tarnacois, elle a pu faciliter, par les connaissances des trajets qui se racontaient dans les veillées, le retour au pays de ceux qui étaient incorporés durant la Campagne d'Espagne : les scieurs de long étaient familiers des parcours vers le sud-ouest. Le destin de onze d'entre eux reste inconnu, sont-ils morts en cours de route ou ont-ils trouvé des bras et un foyer accueillants ?

Les bataillons coloniaux : des corps de discipline et de punition

Certains déserteurs arrêtés par la gendarmerie étaient envoyés dans des corps de discipline ou de punition : *les Compagnies coloniales*. Elles devaient recevoir les *mauvais soldats* qu'on « inciterait » à partir aux colonies. La supériorité maritime anglaise contraria cet objectif et les dépôts coloniaux précédemment cantonnés dans les ports furent placés dans des îles, telles que Walcheren en Batavie, la Corse, l'île de Ré et Belle-Île, afin d'éviter désertions ou évasions Les *mauvais sujets* selon Napoléon ne devaient pas porter d'armes mais des outils et étaient mis à disposition du Génie et des Ponts et Chaussées, les bataillons de pionniers sont ainsi créés en 1811. Les bataillons coloniaux appelés à opérer militairement en particulier contre les incursions anglaises, dans les îles où ils ont été affectés, se voient retirer leurs fusils et doter de pioches en 1813. « Dépotoirs » des armées napoléoniennes, ces unités seront finalement assimilées par le reste de l'armée et 80% de leurs effectifs seront envoyés pour renforcer les troupes parties combattre, notamment durant la campagne d'Allemagne en 1809.

Le service de santé, parent pauvre de la Grande Armée

« *La terre, martyrisée, se tait, étouffée sous des amas de fusils aux baïonnettes tordues, de sabres brisés, de casques martelés, de shakos tailladés, […] d'amoncellements de corps sans tête, de têtes sans corps, de bras sans tronc, de tronc sans jambes.* »[12]

Les batailles sous l'Empire sont terrifiantes. Les deux armées adverses s'affrontent à courte distance d'abord à coup d'obus. Leurs grosses billes d'acier brisent les membres, défoncent la cage thoracique. La fusillade suit, on tire à bout portant avant le corps à corps à la baïonnette, *la fourchette*, qui ouvre les abdomens, la cavalerie arrive et sabre, bras et jambes sont sectionnés, visage tailladés, artères sectionnées etc.

La Grande Armée ne s'occupe pas de ceux qui se traînent ou gisent blessés ou démembrés, agonisants au milieu des chevaux moribonds. Il faut aller de l'avant et se battre, ne pas s'encombrer et poursuivre sur son élan. Le service de santé militaire en campagne est particulièrement mal organisé, des administrateurs cupides détournent le matériel qui lui est destiné, les blessés sont entassés dans des charrettes de mauvaise paille vers les hôpitaux de campagne bâtis à la hâte, trop chauds ou trop froids, hébergés dans une grange, la malpropreté règne, les linges et pansements sont en nombre insuffisant, les instruments de chirurgie qui ne sont pas au rendez-vous sont remplacés par des couteaux, scies de menuisier… « On dirait que le blessé cesse d'être un homme quand il n'est plus un soldat »[13]. On

12 Les historiens ne disposant pas d'informations fiables, ne se risquent pas à les dénombrer. *Les soldats de la Grande Armée*. Jean Claude Damamme. Éditions Perrin. 2008.

13 *Journal des campagnes*. P.F. Percy. Édition Taillandier. Paris 1986.

ampute à tour de bras, l'eau de vie ou une pipe à fumer[14] servent d'anesthésiant. De nombreux témoignages décrivent les blessés et amputés à peine alimentés, gisant sur de la paille putride, dans leurs excréments, le sol jonché de membres sciés à la hâte, Les infirmiers n'ont la plupart du temps aucune formation. Les chirurgiens qui pansent et opèrent et les pharmaciens qui préparent et dispensent les remèdes sont les plus utiles sur les champs de bataille. Les médecins interviennent quand les épidémies sévissent et déciment les troupes en campagne : typhus, dysenterie, variole, typhoïde, maladies vénériennes, fièvres putrides, scorbut, gale. Peu d'hôpitaux[15] à l'arrière pour accueillir les malades qui se tiennent souvent à deux ou trois par lit. Les pansements ne sont pas changés, les contagieux non isolés, la nourriture est chiche. La compétence du corps médical laisse bien souvent à désirer malgré son dévouement, mais des patriciens éclairés mettent leur expérience et leur savoir au service des souffrances des soldats. La médecine est certes empirique mais le service de santé, inorganisé et soumis à la rapacité des commissaires de guerre, est dans l'incapacité de répondre aux immenses besoins de dix ans de batailles. Napoléon s'y intéresse peu mais dote cependant la Garde Impériale de meilleurs moyens de soins.

Prisonnier, un sort peu enviable

«*Les prisonniers de guerre n'appartiennent pas à la puissance pour laquelle ils ont combattu ; ils sont sous la sauvegarde de l'honneur et de la générosité de la nation qui les a désarmés*. » Napoléon.

De nombreux prisonniers (surtout des officiers) ont rendu compte des conditions effroyables de leur captivité.
Les plus à plaindre sont sans contexte ceux pris en Espagne par les guérilleros. Ils se trouvent aux mains non d'une armée régulière mais d'un peuple déchaîné, depuis l'insurrection, enflammé par les prêches des religieux. Ils subissent des tortures, des supplices et des traitements indignes (écartèlement, émasculation, crucifixion, mutilation...) exercés tant par des membres du clergé que des civils : vengeance contre ces Français mécréants, assassins des Bourbons, qui pour certains se sont livrés à des exactions (pillage des richesses des églises et des couvents, incendie des récoltes...). Quand nos soldats ont échappé à la sauvage vindicte de la foule, ils sont parqués et entassés sur des pontons au large de Cadix, dans les entreponts surbaissés d›anciens navires démâtés, délabrés et vermoulus. Air vicié, fortes chaleurs, manque d›eau, nourriture malsaine, insuffisante (riz, fèves, pain noir) facilitent dysenterie, scorbut et typhus. Les malades sont laissés sans soin. Les officiers occupent des pontons moins insalubres, quelquefois avec leurs épouses qui les ont rejoints. La peur de la contagion et des évasions incite les autorités à déporter dix mille prisonniers, officiers et soldats, sur l'île de Cabrera, après la capitulation du général Dupont à Bailén en 1808. Terre aride, une maigre végétation, une eau saumâtre et vite tarie à la première sécheresse, quelques chèvres sauvages vite éradiquées, trois mille d'entre eux réduits à l'état sauvage, nus, squelettiques, survivront durant cinq ans de soupes d'orties, de chardons, de lézards, de cannibalisme.

Le sort des prisonniers en Russie n'est pas plus enviable. On estime leur nombre entre 160 000 et 200 000[16]. Déguenillés, affamés, défigurés par des mauvais traitements, ils sont exhibés dans les rues et livrés à l'hostilité des habitants. Mais l'hiver reste le meilleur gardien des geôles et prévient toute tentative d'évasion. Des officiers peuvent toutefois être accueillis dans des familles aristocrates où l'on goûte plus la culture de la France des Lumières que celle de l'Aigle impérial.

La Grande-Bretagne n'est pas en reste, elle a aussi ses pontons à Portsmouth, en particulier,

14 D'où l'expression *casser sa pipe*.

15 Baptisés *asiles de mort*.

16 *Le gouvernement de Louis XVIII et le retour des prisonniers français en Russie*. In *Napoleonica*, revue n°21, 2014.



La Bataille de Waterloo, 18 juin 1815. Clément Auguste Andrieux, 1852. Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon. Versailles.

où sont enfermés les soldats capturés. Ils sont sept cents à huit cents à croupir dans des pontons sans jamais voir le ciel. Les vivres qui leur sont alloués viennent des rebuts de la marine. Ils connaissent vexations, vermine, misère et puanteur, peuvent à peine se tenir debout dans le fond du navire. Les geôliers ne manquent pas de s'approprier les effets qui leur sont destinés. Ceux qui ont encore quelques sous (gardés par un surveillant !) essaient d'améliorer l'ordinaire, tabac, savon, comestibles, lorsqu'un marchand est autorisé à monter à bord, d'autres perdent au jeu de dés leur maigre pactole. Le sort des officiers est plus clément, ils sont autorisés à vivre en ville « sur parole », confinés la nuit, promenade limitée à un *mille*. Ils perçoivent une indemnité de 36 sous pour subvenir à leurs besoins. Cent trente mille captifs sont retenus par *la perfide Albion*, treize mille décéderont. Certains seront renvoyés sur parole (des gradés) ou comme invalides ou même échangés, quarante mille au total.[17]

En France, les prisonniers ennemis travaillent dans des ateliers et manufactures. La population française ne leur manifeste pas d'hostilité. Des pontons ont aussi été envisagés mais l'administration s'est souvent montrée hostile à leur installation.
Une majorité de prisonniers ont été libérés à la première abdication de Napoléon en avril 1814, les autres en juin 1815, après les Cent Jours.

Les Tarnacois aux armées

Au total, quarante-quatre jeunes Tarnacois[18] ont été enrôlés dans la gloire et les tourments de l'épopée napoléonienne. Un quart d'entre eux ont été portés réfractaires et/ou déserteurs. Comme eux, cent soixante et un Corréziens sur les cinq cent cinq conscrits de 1812 (30%) ont marqué leur hostilité à ces guerres incessantes et meurtrières. Quinze soldats ont été emportés dans la fleur de l'âge faute de soins, ou dans des combats sanguinaires ou des prisons indignes. Le destin de plusieurs conscrits reste inconnu. Seuls seize sont revenus vivants et ont pu fonder une famille ; certains ont bien tardivement été récompensés en 1857 par la Médaille de Sainte-Hélène instituée par Napoléon III. Ces paysans, plus habitués à se déplacer autour de leur village pour vendre quelques bêtes aux foires, ont parcouru l'Europe aux quatre points cardinaux, dépassant les modestes trajets de

17 *Les prisonniers français en Grande-Bretagne de 1803 à 1814*. Patrick Le Carvèse in *Napoleonica,* revue n°8, 2010/2.

18 Au recensement de 1827, on notait 180 hommes entre 21 et 30 ans sur une population de 1 827 habitants.

leur parentèle, scieurs de long vers le sud-ouest ou maçons vers les places-fortes de la côte atlantique. Ils ne se sont pas montrés rancuniers, certains se revendiquant même plus tard bonapartistes. Portés par la promesse d'une meilleure vie, l'espoir d'acquérir ce petit lopin de terre qui les libérera du joug du métayage, ils ont repris le travail de leurs champs, la seule valeur qui compte.

Les victimes de *l'Ogre*

Des blessés sans doute décédés :

Annet Cloup, cultivateur, né en 1789 à Tarnac, fils de feu Raymond, laboureur à Couffy et Jeanne Besse. Conscrit de l'an 1809. Arrivé au corps le 27 avril 1808. Rayé pour cause de longue absence le 31 mars 1810, n'ayant pas donné de ses nouvelles depuis le 28 août 1809, époque à laquelle il entra à l'hôpital.

Jean Coignoux, domestique au village de Senigour, né le 29 janvier 1793 à Tarnac, fils de feu Pierre, brassier au village du Bosdevezy et de Marie Cloup. Conscrit de l'an 1813. Arrivé au corps le 24 février 1813. Fusilier. À l'hôpital de l'armée le 5 avril, rayé le 30 septembre 1813.

Pierre dit Mignon Coignoux, cultivateur, né le 3 janvier 1792 à Tarnac, fils d'Étienne et Léonarde Barbe. Conscrit de l'an 1812. Arrivé au corps le 14 février 1813. Tambour[19]. À l'hôpital de l'armée le 10 février, rayé le 15 août 1814.

Gilles Terracol, né en 1793 à Tarnac, fils de feu Antoine et de feue Catherine Bezaud. Conscrit de 1813. Arrivé au corps le 10 mars 1813. À l'hôpital de l'armée le 14 octobre, rayé le 20 décembre 1813.

Les morts de suite de maladie ou lors des batailles :

Léger Bonnet, scieur de long, né le 21 avril 1789 à Tarnac, fils de feu Pierre, brassier, décédé en 1802, et de Philippine Drouillac (qui décédera en 1832 chez son fils Léonard, mérilier). Conscrit de 1809, réfractaire. Arrivé au corps le 23 janvier 1811. Fusilier. Porté déserteur le 29 mars 1812, rentré le 15 août 1812 avec pièces justificatives. Mort à l'hôpital de Pancorbo[20] le 26 décembre 1812 par suite de maladie[21].

Léonard Cadet, cultivateur, né le 9 septembre 1792 à Tarnac, fils d'Arnaud et de feue Marie Mouratille. Conscrit de l'an 1812. Arrivé au corps le 1er avril 1812. Porté déserteur le 3 juin 1812, repris par la gendarmerie le 16 mars 1813, absous par jugement. À l'hôpital de Mayence le 6 décembre 1813 où il est décédé[22].

Léonard Carry, scieur de long, né le 18 septembre 1790 à Tarnac, fils d'Hilaire et de Marie Faure. Conscrit de l'an 1811, réfractaire. Arrivé au corps le 23 janvier 1811. Fusilier. Mort à l'hôpital de Vitoria en Espagne le 25 août 1812 par suite de fièvre.

Léonard Emmanuel Chapelle, né le 26 mars 1794 à Tarnac, fils de Jean et de Marguerite Callet, laboureurs à Theillet. Mort à l'hôpital militaire de Dantzig le 7 avril 1813 par suite de fièvre.

Léonard Degabriel, né en 1793, fils de Léonard et Anne May, métayers à Champeaux. Conscrit de l'an 1813. Arrivé au corps le 14 février 1813. Fusilier. Mort à la bataille de Lützen en Saxe le 2 mai 1813[23].

François Faurie, cultivateur, né le 17 mai 1792 à Tarnac, fils de Jean (qui décédera

19 Voir encadré en fin d'article.

20 En Espagne près de Burgos.

21 Transcription de l'extrait mortuaire in registre de l'état civil de Tarnac décès 1812. AD 19.

22 Après le soulèvement de Leipzig, les troupes de l'Empire et leurs 70 000 hommes se replient à Mayence, amenant une épidémie de typhus qui fit 17 000 victimes parmi les soldats et 2 400 dans la ville. Son acte de décès a été transcrit dans les registres de l'état civil de Tarnac.

23 Napoléon repoussa les forces russes et prussiennes mais 18 000 soldats de la Grande Armée y perdirent la vie, et 20 000 coalisés subirent le même sort.

en 1839) et d'Anne Bourroux. Conscrit de l'an 1812. Arrivé au corps le 1er avril 1812. Soldat puis voltigeur. Porté déserteur le 3 juin 1812, rentré conduit par la gendarmerie. Rayé du contrôle le 25 mars 1814 à l'hôpital de Mayence depuis le 26 janvier précédent. Sans doute décédé du typhus[24].

Jean Poulet, né le 27 août 1792, fils de Léonard et de Françoise Denis. Conscrit de l'an 1812. Mort à l'hôpital de Magdebourg[25] le 16 janvier 1814 par suite de marasme[26].

Jean Mouratille, scieur de long, né le 9 septembre 1787 à Tarnac, fils de feu Léonard et de Jeanne Chauzeix. Conscrit de l'an 1807, réfractaire. Arrive au corps le 10 janvier 1811. Fusilier. Mort à l'hôpital de Lyon le 15 juillet 1811 par suite de fièvre[27].

Jean Roudier, cultivateur, né le 25 juillet 1789 à Tarnac, fils de feu Léonard et feue Marie Duburg. Conscrit de l'an 1809, réfractaire. Arrivé au corps le 10 janvier 1811. Porté déserteur le 29 novembre 1811. Était en fait hospitalisé à Saint-Martin dans l'Île de Ré le 3 octobre où il est décédé le 8 octobre[28].

Annet Vegeolle, cultivateur, né le 10 août 1789 à Tarnac, fils de Martial et de Catherine Degabriel. Conscrit de l'an 1809, réfractaire. Arrive au corps le 23 janvier 1811. Affecté dans un régiment d'artillerie à pied, canonnier. Décédé de suite de fièvre à l'hôpital de Vitoria (Espagne) le 3 octobre 1812 une semaine après son admission[29].

Les prisonniers :

François Chatain, cultivateur, né le 25 avril 1789 à Tarnac, fils d'Honoré et Rose Sounaleix. Ses parents sont propriétaires au Parneix. Il est le dernier d'une fratrie de dix enfants. Arrivé au corps le 20 mai 1808. Prisonnier de guerre à Saint Sébastien le 8 septembre 1813[30]. Serait décédé aux armées selon les Archives départementales de la Corrèze.

Jean Nauche, laboureur, né le 28 octobre 1791, fils de Pierre et Catherine Salagnac. Conscrit de l'an 1811. Arrivé au corps le 10 mars 1813. Fait prisonnier de guerre en Saxe le 10 octobre 1813.

Que sont-ils devenus ?

Léonard Couturier, né le 30 mars 1789 à Tarnac, fils d'Antoine cultivateur décédé en 1824 à 72 ans et de feue Marie Bordes. Arrivé au corps le 19 octobre 1811, venant du dépôt de Strasbourg.

Pierre Coutaud, né le 27 octobre 1790 à Tarnac, cultivateur, fils de Joseph et de Marie Cloup. Ses parents sont laboureurs à sa naissance, l'acte de décès de son père le dit alors propriétaire cultivateur. Pierre est le neveu de Pierre Coutaud, notaire et maire de Tarnac entre 1798 et 1830. C'est un des rares conscrits de Tarnac appartenant à une famille de notables de cette commune.

Jean Faure, journalier, né le 25 mars 1794 à Tarnac, fils d'Antoine et Léonarde Lescure. Arrivé au corps le 29 avril 1813.

Léonard Lachaud, salarié, né le 31 juillet 1794 à Tarnac, fils de Jean et de feue Anne Brugère.

Léonard Monteil, cultivateur, né en 1794 à Tarnac, fils de David et Léonarde Gerbaud métayers. Arrive au corps le 29 avril 1813.

24 Cf. note 23.

25 Chef-lieu éphémère du département de l'Elbe, occupé par les troupes du maréchal Ney, royaume de Westphalie en 1813.

26 Cachexie/dénutrition.

27 Transcription de l'extrait mortuaire in registre d'état civil mairie de Tarnac décès 1811. AD 19.

28 Transcription de l'extrait mortuaire in registre d'état civil mairie de Tarnac décès 1813. AD 19.

29 Transcription de l'extrait mortuaire in registre d'état civil mairie de Tarnac décès 1812. AD 19.

30 Après la bataille décisive des Alliés à Vitoria en juin 1813, l'armée française fuit vers sa patrie laissant derrière elle 7 500 blessés, morts ou prisonniers.

Léonard Poulet, cultivateur, né le 25 juin 1794 à Tarnac, fils de Léonard et Marie Cloup propriétaires au village de Lépine et encore vivants en 1827.

Réfractaires et déserteurs à la destinée inconnue :

Jean Barbat, né le 8 avril 1789 à Tarnac, fils de Jean laboureur à La Berbeyrolle et Marie Michelon. Conscrit de 1809, réfractaire. Arrivé au corps le 10 janvier 1811. Porté déserteur de l'armée le 29 novembre 1811. Non condamné. A pu bénéficier d'une amnistie.

Antoine Coignoux, cultivateur, né le 22 octobre 1788 à Tarnac, fils de David et de Françoise Bosdevezy. Conscrit de 1808, réfractaire. Arrivé au corps le 10 janvier 1811. Fusilier. Porté déserteur à l'intérieur le 16 mars 1811. Condamné par contumace le 10 avril 1811 à la peine de 5 ans de travaux publics et 1 500 francs d'amende. Ses parents sont vivants en 1827 au village du Mont.

Jean Dejammet, cultivateur, né le 17 mai 1786 à Tarnac, fils de Jean et Jeanne Arquetout. Conscrit de 1806, réfractaire. Arrivé au corps le 10 janvier 1811. Porté déserteur à l'intérieur le 16 mars 1811. Condamné par contumace le 10 avril 1811 à la peine de 5 ans de travaux publics et 1 500 francs d'amende.

Léonard Fargeas, cultivateur, né le 3 novembre 1786 à Tarnac, fils de Hilaire et Jeanne Laguenne. Conscrit de 1806, réfractaire. Arrivé au corps le 10 janvier 1811. Fusilier. Porté déserteur à l'intérieur le 18 janvier 1811, condamné par contumace le 1er février 1811 à la peine de 3 ans de travaux publics et 1 500 francs d'amende.

Pierre Jaguilloux, cultivateur, né le 14 novembre 1787 à Tarnac, fils de Jean et feue Marie Neypoux, métayers. Arrivé au corps le 14 janvier 1814. Porté déserteur le 19 février 1814.

Georges Pagand, cultivateur, né le 19 juin 1789 à Tarnac, fils de Jean et feue Marianne Cloup laboureur à La Berbeyrolle. Conscrit de 1809. Arrivé au corps le 15 octobre 1808. Fusilier. Porté déserteur le 10 novembre 1808. Non condamné. A-t-il bénéficié d'une amnistie ?

Les rescapés

Étienne Banette, laboureur, né le 19 octobre 1791 à Tarnac, fils de Barthélémy et Marie Mazaud. Conscrit de l'an 1811. Arrivé au corps le 10 mars 1813. Affecté au 30e régiment de dragons. Mesure 1,72 m, le plus grand des enrôlés tarnacois. Se marie en 1815 puis veuf se remarie en 1822 ; décède à Viam en 1843. Père de six enfants.

François Banette, frère aîné d'Étienne, cultivateur, né le 19 avril 1787 à Tarnac, fils de Barthélémy et Marie Mazaud. Entré au service le 11 février 1811, incorporé le 23 septembre 1814, venant de la 7e Compagnie de pionniers où il a été affecté le 7 octobre 1811, puis de la Compagnie coloniale de Belle-Île. Il est caporal et commande une escouade d'une dizaine d'hommes. Il fondera une famille avec Jeanne Bezeau en 1815, ils auront 7 enfants. Il vivra jusqu'en 1858, juste à temps pour recevoir la médaille de Sainte-Hélène en 1857[31].

Léonard Bezaud, laboureur, né le 24 août 1791, fils de Louis et d'Anne Mouratille. Conscrit de l'an 1811. Arrivé au corps le 19 mars 1813. Rayé des contrôles pour longue absence le 30 novembre 1813, étant à l'hôpital depuis le 20 mai 1813. Il décédera célibataire en avril 1829.

Léonard Bonnet, voltigeur en 1810. Campagne de Russie. Recevra la médaille de Sainte-Hélène[32].

Jean Bourg, né le 26 avril 1790 à Tarnac, fils de feu Pierre et de Catherine Faucher. Enrôlé en 1809, fait la campagne d'Autriche et

31 Mémoire des hommes.

32 Id.

perçoit une pension. Propriétaire-marchand et marié à Marie Jeanne Regaudie en 1810, veuf en 1819, il épousera Marie Merciel en 1820 et aura 4 enfants ; sait lire et écrire. Médaillé de Sainte-Hélène[33].

Louis Chatain, laboureur, né le 22 août 1791 à Tarnac, fils de François et de Jeanne Poulet. Conscrit de l'an 1811. Arrivé au corps le 19 mars 1813. A fait la campagne de Russie. Rayé des contrôles pour longue absence le 30 décembre 1813 étant à l'hôpital depuis le 23 juillet. Propriétaire au Parneix, il se marie avec Jeanne Salagnac en 1815, ils auront 5 enfants. Il recevra la médaille de Sainte-Hélène en 1857[34] et décédera en 1873.

Léonard Degabriaud (Degabriel), journalier, né le 29 septembre 1792 à Tarnac, fils de Barthélémy et de feue Magdeleine May. Conscrit de l'an 1812. Arrivé au corps le 7 mai 1812. Soldat tambour[35]. Porté déserteur le 8 juin 1812, rentré conduit par la gendarmerie le 26 juin, absous par jugement du 30 juin. Se marie avec Marie Poulet en 1822 et aura au moins 6 enfants. Il sera métayer et scieur de long.

Martial Ganne, né le 6 septembre 1782 à Peyrelevade, fils de Guillaume et Jeanne Loge. Artilleur de première classe. Campagne d'Espagne en 1811. Épouse à 16 ans Marie Charpilloux le 25 mai 1799 à Bugeat. Cultivateur au Treich en 1827. Décédera en 1862. Recevra la médaille de Sainte-Hélène[36].

Léonard Legros, cultivateur, né le 27 septembre 1789, fils de Gilles et Gabrielle Salagnac (décédée en 1832 à Broussas). Conscrit de l'an 1809. Arrivé au corps le 15 octobre 1808, déserteur (ne semble pas avoir été condamné) le 31 octobre 1808. Se marie avec Jeanne Magnaval en 1817 puis veuf épouse Élizabeth May en 1835. Décédera à l'âge de 86 ans en 1876 au Treich. Père de 4 enfants.

Pierre Orlianges, tailleur d'habits, né le 9décembre 1788 à Tarnac, fils de Léonard laboureur et de Magdeleine Thévenot. Conscrit de 1808, réfractaire. Arrivé au corps le 23 janvier 1811. Fusilier. Porté déserteur à l'intérieur le 28 janvier 1811, condamné par contumace le 12 février 1811 à la peine de 3 ans de travaux publics et 1 500 francs d'amende. Décédé à La Villedieu (Creuse) le 25 mai 1813 où il est domestique.

Jean Plazanet, cultivateur, né en 1786 à Tarnac, fils de Martial et d'Anne Chatain. Conscrit de l'an 1806, retardataire. Arrivé au corps le 10 janvier 1811. Fusilier. Avait épousé Marie Barthon le 24 juillet 1810 à Tarnac. Réformé le 19 juin 1812, sans doute en raison de son statut d'homme marié.

Pierre Plazanet, cultivateur et menuisier né le 27 août 1791, fils de Guillaume et d'Anne Teyssier. Conscrit de l'an 1811. Arrivé au corps le 27 août 1811. Fusilier au 111e de ligne le 1er octobre 1814 il est dit *licencié*[37] le 16 septembre 1816 et parti pour la légion du département de la Corrèze à Tulle. Veuf de Jeanne Breton épousée en 1819, il se mariera en 1824 avec Jeanne Laubary, ils auront onze enfants. Décoré de la médaille de Sainte-Hélène, trois ans avant sa mort[38].

Jean Salagnac, cultivateur, né le 20 juin 1788, fils de Léonard et Jeanne Perrier. Conscrit de l'an 1808, réfractaire. Arrive au corps le 10 janvier 1811. Porté déserteur le 29 novembre 1811 (pas de condamnation). Il est colon à Saint-Martin du Château (Creuse) à la naissance de sa fille en 1822.

33 Id.

34 Id.

35 Voir encadré en fin d'article.

36 Id.

37 Démobilisé.

38 Mémoire des hommes.

Antoine Terracol, 1812 Campagne d'Espagne. Médaillé de Sainte-Hélène[39].

Georges Végeolles, né le 22 avril 1788 à Tarnac, fils de Léonard et de Catherine Lamand. Affecté au régiment de Walcheren le 11 mars 1812 en Batavie. Il épousera Magdeleine Dutheil le 17 février 1829 à Peyrat le Château.

Léonard Végeolle, chauffeur puis lancier de la Garde. Campagne de Russie et médaillé de Sainte-Hélène[40].

Brigitte Favrie-Banette

39 Id.

40 Id.



Exemples de registres matricules des soldats de la Grande Armée. *memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr*

Le Tambour

Ce nom désigne un soldat, ce n'est pas un musicien d'agrément. Les batteries qu'il interprète sur sa caisse jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement d'un régiment d'infanterie. Il doit parfaitement maîtriser la technique et l'usage de chaque batterie et est tenu d'assister à l'école du tambour dispensée par le caporal-tambour sous la surveillance du tambour-major. Il intervient par ses roulements dans plusieurs domaines du service : réveil, alarmes, distributions, discipline : appels, inspections, extinctions des feux, et enfin la manœuvre : ordres, cadencement du pas, rappels. Accompagnés par les fifres et les cornets, le tambour est ainsi mieux perçu par les soldats dans le vacarme des champs de bataille et scande le rythme des déplacements. Dans le corps à corps avec l'ennemi, armé d'un simple sabre-briquet, il doit encaisser les coups sans pouvoir se défendre Dans les troupes montées, l'artillerie et la cavalerie, le tambour utilise la trompette et les cymbales. Il perçoit une solde supérieure à celle d'un soldat ordinaire afin d'entretenir sa caisse (peaux et accessoires). Contrairement à la légende, ce n'est pas un enfant et la moyenne d'âge des tambours est similaire sous le Premier Empire à celle des combattants.

Chanson de l'oignon (extraits).
Chant militaire anonyme du Premier Empire.

« J'aime l'oignon frit à l'huile
J'aime l'oignon quand il est bon.

Refrain :

Au pas camarade, au pas, au pas, au pas...
Un seul oignon frit à l'huile
Un seul oignon nous change en lion
Mais pas d'oignon aux Autrichiens
Non pas d'oignons à tous ces chiens… »

Bibliographie :

Les soldats de la Grande Armée. Jean-Claude Damamme. Éditions Perrin, 2008.

Les prisonniers de Cabrera. Michel Peyramaure. Presses de la cité, 2009.

Voir aussi les ouvrages de Jean Tulard et de nombreux articles en ligne sur internet.

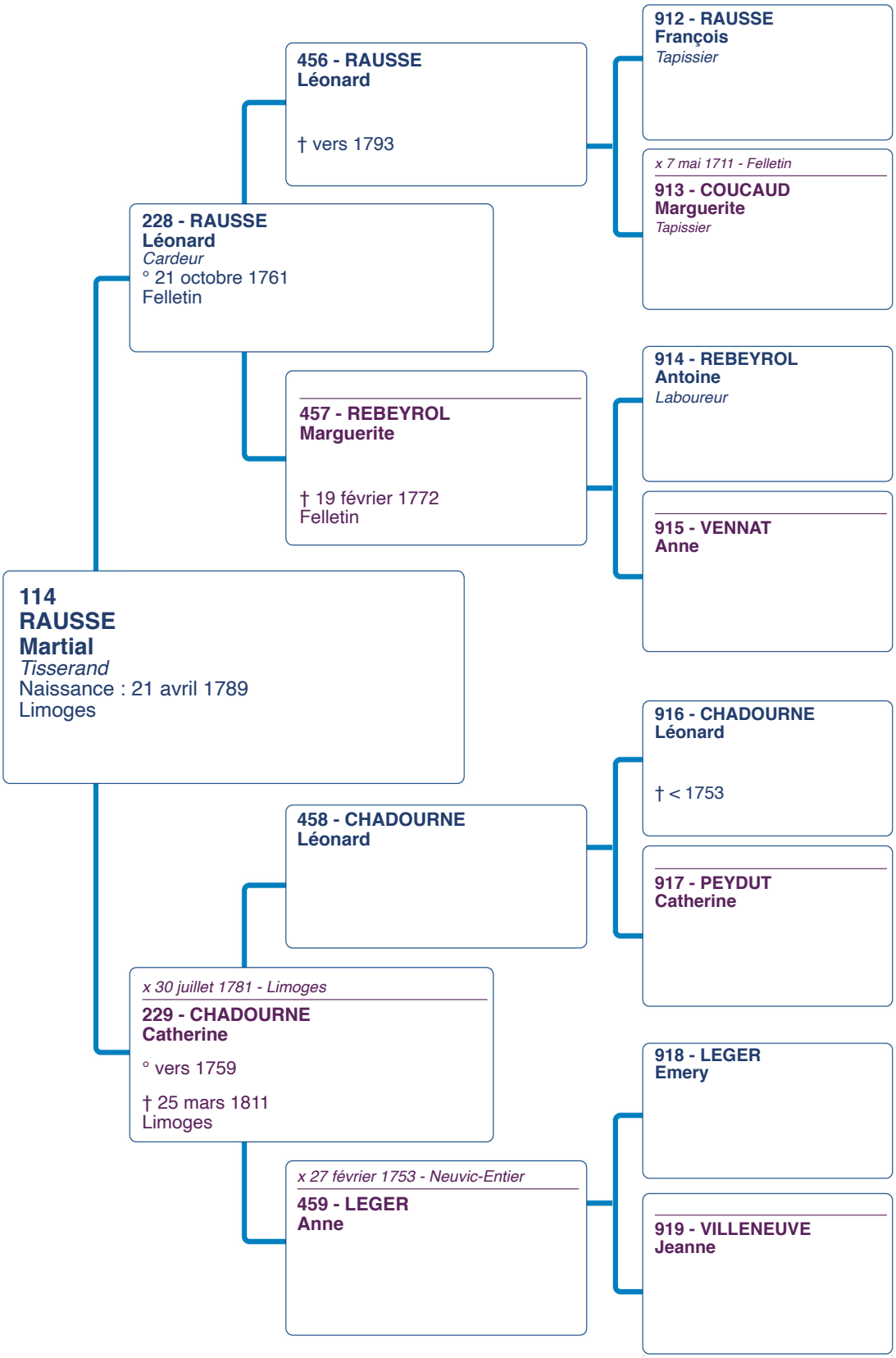
912 - RAUSSE
François
Tapissier
456 - RAUSSE
Léonard
† vers 1793
x 7 mai 1711 - Felletin
913 - COUCAUD
Marguerite
Tapissier
228 - RAUSSE
Léonard
Cardeur
° 21 octobre 1761
Felletin
914 - REBEYROL
Antoine
Laboureur
457 - REBEYROL
Marguerite
† 19 février 1772
Felletin
915 - VENNAT
Anne
114
RAUSSE
Martial
Tisserand
Naissance : 21 avril 1789
Limoges
916 - CHADOURNE
Léonard
† < 1753
458 - CHADOURNE
Léonard
917 - PEYDUT
Catherine
x 30 juillet 1781 - Limoges
229 - CHADOURNE
Catherine
° vers 1759
† 25 mars 1811
Limoges
918 - LEGER
Emery
x 27 février 1753 - Neuvic-Entier
459 - LEGER
Anne
919 - VILLENEUVE
Jeanne

Martial Rausse était-il à Waterloo ?

Jean-Marie Ruthon

L'auteur : Ancien gestionnaire de dossiers juridiques dans une mutuelle niortaise, il consacre ses loisirs à la lecture, à la généalogie et à l'étude de la période révolutionnaire. Il est né à Limoges, avec des origines bourbonnaises, marchoises et berrichonnes du côté paternel et limousines depuis au moins dix générations du côté maternel.

Résumé : Il est moins glorieux pour un soldat de Napoléon d'avoir combattu à Waterloo - comme Fabrice Del Dongo[1]- que d'avoir participé à la victoire d'Austerlitz. Mais deux siècles après, la tradition familiale peut rapporter la présence d'un ancêtre sur le champ de bataille le 18 juin 1815. Il n'en est pas ainsi pour le héros de cet article. Tout homme ayant atteint la vingtaine sous la Révolution ou l'Empire peut avoir combattu entre 1792 et 1815 et les sources militaires spécialisées seront alors généralement en mesure de nous éclairer sur son parcours aux armées et sa présence sur l'une des grandes batailles.

Il est huit heures de relevée ce dimanche 18 juin 1815, les soldats français, héritiers des héros de l'An II, ne sont pas en retraite : ils fuient. La bataille est perdue, l'Europe unie a eu raison de Napoléon. Parmi les vaincus, très probablement, un homme de petite taille né à Limoges vingt-six ans plus tôt. C'est un de mes ancêtres, il s'appelle Martial Rausse. Partons à sa rencontre.

Ô Waterloo ! Je pleure et je m'arrête, hélas ![2]

Les origines et la jeunesse

Les Rausse sont originaires de Felletin, mais on trouve aussi le patronyme dans la région d'Aubusson ; ils exercent souvent la profession de tapissier voire de maître-tapissier. Grâce aux registres paroissiaux et à d'autres documents d'archives, on y constate leur présence depuis le début du 17e siècle. Devenu veuf, Léonard le grand-père de Martial s'est remarié le 19 janvier 1779 en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges. Je ne sais ce qui l'a conduit à quitter son pays pour la grande ville. Il déclare être cardeur. Son fils également prénommé Léonard l'a suivi, il exerce le même métier. De son mariage le 30 juillet 1781 dans la même paroisse avec Catherine Chadourne, originaire de Neuvic-Entier, sera issu celui qui fait l'objet de cet article.

Martial Rausse est né le 21 avril 1789 et a été baptisé le même jour à Saint-Pierre. Son parrain se nomme Martial Texieras et sa marraine Marie Breuil, ils ne semblent pas être parents de l'enfant. Le 11 mai 1808

1 Héros de *La Chartreuse de Parme*, de Stendhal.

2 *Les Châtiments,* « L'Expiation », Victor Hugo.

à Limoges, cardeur comme son père avec qui il habite rue du Cheval Blanc[3], il épouse Marcelle Nouhaud, une voisine de son âge, dont le père charretier dans les armées de la République était mort à Pézenas (Hérault) en frimaire de l'an II. L'acte de mariage précise que l'époux, conscrit de 1808, vient d'être réformé pour défaut de taille. En effet, il n'est pas très grand, 1,53 m, nous savons aussi qu'il a le visage ovale, le front haut, les yeux gris, le nez bien fait (sic), la bouche moyenne, les cheveux châtains et les sourcils blonds, de plus il a une cicatrice au front.

En Limousin, à cette époque, la vie n'est pas facile pour un jeune couple dont le mari exerce une profession peu qualifiée. De plus, deux enfants vont rapidement naître. Une solution existe : remplacer un conscrit aisé qui n'a pas envie de partir à la guerre. À partir de 1812, un *remplaçant*[4], comme on dit à l'époque, peut espérer toucher 4 000 à 5 000 F s'il accepte de rejoindre l'armée. Il s'agit là d'une somme élevée qui peut permettre à quelqu'un d'entreprenant de se lancer dans la vie.

Mais il y a un problème : Martial mesure 1,53 m, il lui manque 1 cm… Je ne sais comment il va s'y prendre[5], mais il obtiendra que sa taille soit modifiée et sur le tableau des conscrits de 1809 (sa classe d'âge) on peut lire que celle-ci a été rectifiée et s'élève maintenant à 1,54 m.

Il existait alors des intermédiaires qui se chargeaient de mettre en relation ceux qui cherchaient un remplaçant et ceux qui étaient prêts à courir les risques du soldat. Notre candidat-militaire se sera probablement rapproché d'un de ces entremetteurs en vue de négocier avec un certain Guyonet résidant en Charente, qui n'avait probablement aucune envie de servir l'Empire sur les champs de bataille mais disposait des moyens pour l'éviter. Il est probable que les négociations ont eu lieu au cours du second semestre 1813. Un contrat a dû être passé devant notaire comme l'exigeait la loi[6].

Le soldat

C'est peu de dire que Martial rejoint l'armée à un mauvais moment. Depuis la défaite de Leipzig en octobre 1813, ce qui reste de la Grande Armée reflue vers la France, poursuivi par les *Alliés*[7] qui bientôt, seront en Belgique puis sur notre territoire. Certes, Napoléon dispose encore d'une armée nombreuse, mais elle est disséminée un peu partout en Europe, de plus 100 000 soldats sont enfermés dans des places fortes ; la cavalerie est clairsemée, l'équipement est déplorable, et surtout le moral n'y est plus. Après quelques succès de courte portée début 1814 pendant la Campagne de France, l'Empereur va tenter une démarche suicidaire : il laisse les *Alliés* filer sur Paris et s'attaque à leurs lignes de communication, sans résultat. Les Alliés poursuivent leur offensive et entrent dans la capitale sans coup férir. Napoléon abdique le 11 avril 1814.

Martial est arrivé le 6 janvier 1814 au 105e régiment de ligne. 1er bataillon, 1re compagnie. Ces informations nous sont fournies par le registre-matricule du 86e régiment de ligne[8] auquel il sera affecté plus tard, comme nous allons le voir. Il participe ainsi à la

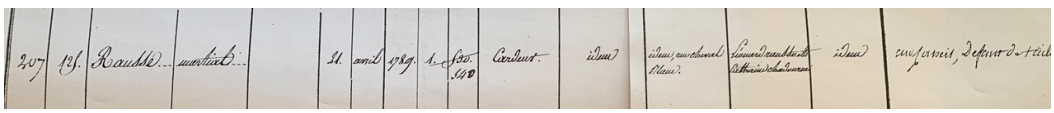

Martial gagne 1cm. Archives municipales de Limoges (1H4).

3 Aujourd'hui rue Gondinet.

4 Sur la question des remplacements, voir Alain Pigeard : *Dictionnaire de la Grande Armée,* Tallandier, Paris, 2002, page 508.

5 S'il est repassé à la toise, peut-être a-t-il glissé deux jeux de cartes dans ses chaussettes. Ce subterfuge était classique.

6 Alain Pigeard in *napoléon.org*

7 Toute l'Europe, à l'exception du Danemark et de la Turquie, s'est liguée pour en finir avec l'Empire.

8 Site internet de *Mémoire des Hommes.*

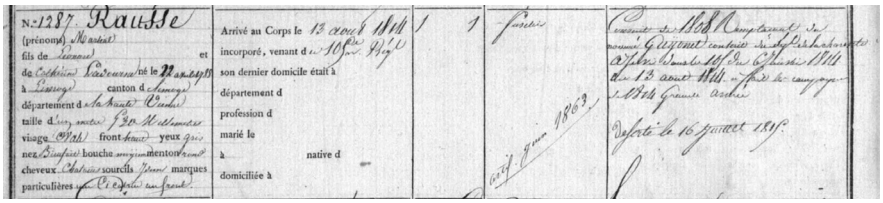
N.1287. Rausse
(prénoms) Martial
fils de Laurent et
de Catherine Vaureuse né le 21 janvier 1791
à Limoges canton de Limoges
département de la Haute Vienne
taille de 5 pi. 2 pouces 2 lignes
visage pâle front haut yeux gris
nez bien fait bouche moyenne menton rond
cheveux châtains sourcils idem marques
particulières un C. à l'épaule droite.

Arrivé au Corps le 13 août 1814
incorporé, venant de
son dernier domicile était à
département d
profession d
marié le
à native d
domiciliée à

Déserté le 16 juillet 1815

Campagne de France, et notamment à la bataille de Vauchamps, près de Montmirail, le 14 février 1814. 18 000 français y bousculent 30 000 russo-prussiens.

Le registre du 86e nous indique ensuite qu'il est arrivé au corps le 13 août 1814 en provenance du 105e, puis simplement qu'il déserte le 16 juillet 1815.

Présumons de la suite pour l'année 1815 : Napoléon a quitté sa principauté de l'Île d'Elbe le 1er mars, débarqué à Golfe-Juan et regagné Paris le 20. Après des tentatives infructueuses pour faire accepter aux coalisés son retour aux affaires, il engage l'offensive en Belgique en espérant battre successivement et séparément ses adversaires, selon une stratégie qui lui est familière. On connait la suite : une victoire non décisive à Ligny le 16 juin, puis le dénouement à Waterloo le 18.

Examinons les parcours de nos deux régiments dans les historiques des unités : le 86e est à Ligny dans le dispositif général commandé par Grouchy et ne participera pas à l'épilogue le 18, le 105e est par contre à Waterloo.

Tout nous paraît dit : Martial, passé au 86e en août de l'année précédente, n'était pas à Waterloo, mais à Ligny. L'encadré ci-après va démentir notre certitude.

L'après-guerre

De retour à Limoges, Martial reprend son ancien métier de cardeur. Il ne semble pas que la somme importante qu'il devait percevoir lui ait ouvert l'horizon d'une vie

Waterloo ou non ? Les 86e et 105e de ligne

La première page du registre des troupes du 86e apporte les renseignements décisifs suivants :
- Le 86e a été formé le 13 août 1814 de 3 bataillons existants, dont l'ancien 105e[1] ;
- Le régiment a repris le n°105 et est passé à 5 bataillons le 1er mai 1815[2] ;
- Trois bataillons ont été licenciés par le vicomte d'Autichamp, Maréchal de camp, le 23 septembre 1815[3] ;
- Les deux autres bataillons sont licenciés le 29 septembre par le Maréchal de camp Pinauteau[4].

On pourra s'étonner de l'absence dans le registre de l'ex 86e de mentions de morts, blessés ou prisonniers le 18 juin à Waterloo parmi les camarades de Martial. On peut supposer que l'effondrement français n'a pas permis de reporter toutes ces informations en temps voulu.
D'autre part, un 86e de ligne a bien combattu à Ligny le 16. Un nouveau régiment portant ce numéro a donc été constitué à la hâte pendant les Cent Jours. On aurait aimé consulter son registre, qui n'existe pas sur *Mémoire des Hommes*. Sans doute ce document a-t-il été égaré, si tant est qu'il ait existé, dans la préparation fébrile du baroud d'honneur de l'Empereur.
Les indications recueillies nous incitent à penser que Martial Rausse était bien sur la

1 Le 105e était probablement exsangue suite à la Campagne de France et ne pouvait subsister en tant que régiment. On observe bien sur le registre que tous les camarades de Martial rejoignent le 86e à la même époque.
2 Témoignage de la réorganisation de l'armée par Napoléon avant de repartir en campagne.
3 Le régime royaliste démobilise ainsi l'armée napoléonienne.
4 Ibid.



Capture Of The Eagle, Waterloo. 1898. William Holmes Sullivan (1870-1908).
La Capture du Drapeau du 105e par les dragons britanniques à la bataille de Waterloo.

morne plaine[5] au 105e, qui a combattu à Waterloo après avoir été dénommé 86e du 13 août 1814 à avril 1815.

Le soir tombait ; la lutte était ardente et noire.
Il avait l'offensive et presque la victoire ;
Il tenait Wellington acculé sur un bois.

Soudain, joyeux, il dit : Grouchy ! - C'était Blucher.

La Déroute apparut au soldat qui s'émeut,
Et, se tordant les bras, cria : Sauve qui peut ![6]

Le registre de contrôle des troupes du « 86e redevenu 105e » nous apprend enfin que Martial a déserté le 16 juillet 1815. Ce cas est très fréquent après Waterloo. Les intéressés se sont démobilisés eux-mêmes et ont rejoint leur foyer sans plus de formalités. Le régime royaliste ne s'en est pas ému outre-mesure et ces derniers déserteurs de l'armée napoléonienne ne paraissent pas avoir été inquiétés.

5 Waterloo ! morne plaine ! L'Expiation. Victor Hugo.

6 Les Châtiments, *L'Expiation,* Victor Hugo.

Une vieille connaissance : Louis-Victor Baillot (1793-1898)

D'Onte Ses a évoqué ce vénérable vétéran, très probable dernier survivant français des campagnes napoléoniennes. La Légion d'honneur lui est attribuée le 28 février 1896 et remise par Félix Faure en personne lors d'un arrêt spécial du train présidentiel en gare de Laroche-Migennes. Louis-Victor a été incorporé au 105e régiment de ligne le 25 novembre 1812 et congédié pour raisons de santé le 13 août 1814, le même jour que le passage de Martial Rausse au 86e. Il est rappelé au 105e en 1815, blessé et fait prisonnier à Waterloo, et ne sera libéré qu'un an après, en 1816.

Martial et Louis-Victor se sont ainsi peut-être côtoyés autour du feu d'un bivouac...



Louis-Victor Baillot. Photographie de 1897, Wikipedia.

plus lucrative. Peut-être a-t-il été floué par l'entremetteur ? Ou bien la somme perçue a-t-elle permis de rembourser une dette familiale ? L'a-t-il jouée et perdue ? Les nombreux actes d'état-civil sur lesquels il apparait comme témoin l'indiquent cardeur, tisserand, marchand en 1854 et colporteur ensuite.

De 1809 à 1832 il a dix enfants avec Marcelle Nouhaud, dont seulement quatre survivront. Parmi ceux-ci nous trouvons Catherine qui épousa Gabriel Guillot évoqué dans le n° 23 de *D'Onte Ses*. Notons qu'une autre Catherine, l'aînée de ses enfants, est née le 9 novembre 1810 à la maison de force à Limoges. Que pouvait-on reprocher à Marcelle pour qu'elle se retrouve ainsi en détention ? Un vol, une bagarre ? Se livrait-elle à la prostitution ? Voici en tout-cas un autre indice d'une situation pécuniaire embarrassée. Ses enfants, filles et garçons, ont reçu les rudiments d'instruction suffisants pour leur permettre de signer d'une manière relativement assurée. Lui-même à la fin de sa vie semble avoir bénéficié du même apprentissage.

Un article paru le 10 juillet 1855 dans *Le 20 décembre : courrier de Limoges* nous le montre s'essayant à la fabrication d'allumettes chimiques. L'essai est infructueux, pire, il occasionne de graves brûlures à un voisin trop curieux ! Sa lecture nous permet de constater qu'à l'époque les journalistes ne manquaient pas de curiosité pour les petits potins et n'hésitaient à ajouter force détails et anecdotes.

Marcelle Nouhaud décède à l'hospice de Limoges le 4 juin 1853, Martial vit alors un temps chez une de ses filles - une autre Catherine - puis, le 15 octobre 1856, il épouse à Limoges en secondes noces Marie Giraudon, une journalière née à Bourganeuf en 1809 de père inconnu et de Jeanne « dont on ne connait ni l'existence ni le domicile ». Le statut social ne semble décidément pas s'être amélioré.

Mais l'heure de gloire de l'ancien grognard va sonner le 16 novembre 1858 lorsqu'il recevra, probablement des mains du maire de la ville de Limoges, la Médaille de Sainte-Hélène. Il est indiqué que Martial Rausse a

— Il y a environ trois mois, le nommé Rausse (Martial), âgé de soixante-six ans, tisserand, rue du Saint Esprit, s'était imaginé de fabriquer des allumettes chimiques, et il avait acheté à cet effet pour 60 centimes de phosphore chez M. Delpeyrou, pharmacien. Après avoir préparé cette matière dans un bol, il le déposa dans un autre vase, où il resta, attendu que Rausse renonça à la fabrication projetée. Le vase contenant le phosphore avait été laissé sous une table, dans sa chambre. Hier, vers midi, la femme Longeville, fille de Martial Rausse, avec laquelle elle demeure, trouva le bol rempli d'un liquide qu'elle ne connaissait pas, et fit jeter ce liquide par sa fille, âgée de sept ans, sur la toiture du four du boulanger Elion, qui est placé dans la cour. Le soir, vers neuf heures et demie, le sieur Beau (Pierre), âgé de cinquante quatre ans, menuisier, qui occupe dans la même maison une chambre au premier étage donnant sur le toit du four, y aperçut une grande quantité d'étincelles, produites par le phosphore qu'on avait répandu. Après avoir pris ces étincelles pour des vers luisants, il monta sur le toit pour s'en emparer ; mais au moment où il voulut les saisir, le phosphore s'attacha à sa main gauche et le brûla horriblement. M. le docteur Barny s'est empressé de lui donner les soins que réclamait son état.

Allumettes chimiques ou vers luisants ?
Extrait de *Le 20 décembre : courrier de Limoges* du 10 juillet 1855.

Les frères Lack

Michel Lack est né le 29 septembre 1789 à Ungersheim (Haut-Rhin). Aucun dossier à son nom n'est visible sur *Mémoire des Hommes*. Le site recensant les attributaires de la Médaille de Sainte-Hélène nous apprend toutefois, sans date de conscription ni de licenciement, qu'il était canonnier au 2e régiment d'artillerie. Vu son âge, il est probable qu'il y servait en 1812-1813. Cette unité a servi en Russie en 1812 (bataille de la Moskova notamment), puis lors de la Campagne d'Allemagne en 1813. Dans ce cas, il serait l'un des rares rescapés qui ont réussi à refranchir le Niémen à la toute fin 1812. On ignore dans quelles circonstances il a pu s'établir à Limoges, où il épouse Catherine, une sœur de Martial Rausse, le 19 juin 1820. Il est cordonnier rue Froment. Il meurt place Saint-Michel à Limoges le 4 janvier 1860, son décès est déclaré par Martial et son fils Michel.

Moins chanceux est son jeune frère François-Joseph Lack, lui aussi cordonnier, né également à Ungersheim le 21 novembre 1791. Son registre-matricule est consultable sur *Mémoire des Hommes*. Conscrit de l'an 1811, il sert au bataillon principal du train d'artillerie de la Garde Impériale, unité certainement prestigieuse. Il est dans un premier temps porté disparu le 3 décembre 1812 lors de la Campagne de Russie. Lui aussi en revient, mais meurt à l'hôpital de Danzig (sic) le 29 mars 1813.

Il neigeait. On était vaincu par sa conquête.
Pour la première fois l'aigle baissait la tête.[1]

1 *Les Châtiments*, « L'Expiation », Victor Hugo.

La Médaille de Sainte-Hélène

La Médaille de Sainte-Hélène fut créée par le décret du 12 août 1857 afin d'honorer les militaires, français ou étrangers, qui avaient combattu sous les drapeaux français pendant les campagnes de 1792 à 1815. Elle ne fut pas décernée à titre posthume et environ 400 000 anciens combattants encore vivants la reçurent.
La médaille était en bronze avec à l'avers une effigie de Napoléon et au revers l'inscription « Campagne de 1792-1815 » entourant la mention : *À ses compagnons de gloire sa dernière pensée Ste-Hélène 5 mai 1821*. Le ruban était vert avec de fines raies rouges, la Croix de guerre 1914-1918 s'en inspira.

La décoration était placée dans une boîte en carton blanc portant en relief un Aigle impérial et l'inscription : *Aux compagnons de gloire de Napoléon 1er - Décret du 12 août 1857.*

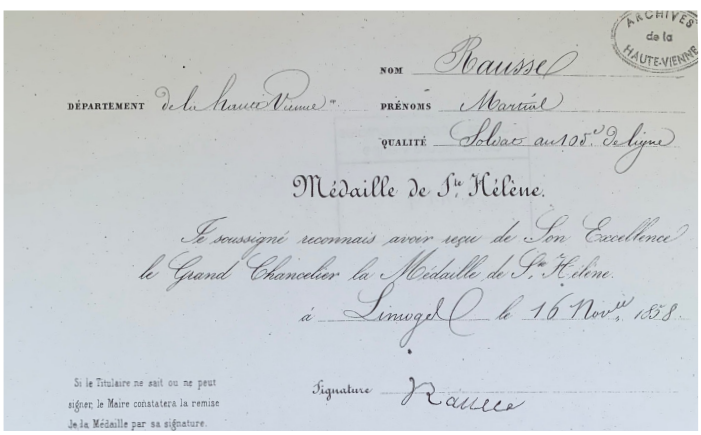

produit un certificat et une feuille de route justifiant qu'il avait servi comme fusilier au 105e de ligne de 1813 à 1815[9]. On peut imaginer la fierté du vieux brave recevant cette marque de reconnaissance plus de 40 ans après les faits. Il est curieux de noter qu'il rejoignait ainsi son beau-frère Michel Lack, ancien soldat au 2e régiment d'artillerie et qui avait reçu sa décoration le 2 janvier de la même année.
Sans atteindre la longévité de son camarade Baillot, Martial vivra encore longtemps : le 1er novembre 1864 il est témoin à la naissance de son petit-fils, Martial lui aussi, il est alors marchand- colporteur et habite 3 rue de Paris, pas loin de ce qui est aujourd'hui la place Denis Dussoubs.

C'est la dernière fois que nous l'apercevons. Je n'ai trouvé son décès ni dans l'état-civil de Limoges et ses environs, ni dans d'autres sources généalogiques habituelles. Qu'est-il devenu ? D'après une tradition familiale, il aurait été assassiné non loin de Limoges, au pont de la Valoine, et l'on n'aurait retrouvé que son cheval et sa carriole ; mais alors si l'on n'a pas retrouvé son corps, comment affirmer qu'il a été assassiné ?

Une tradition datée des années 1860 comporte nécessairement une part de vérité. Pour l'instant, l'énigme reste sans réponse 150 ans après les faits. Au moins, suis-je à même de considérer aujourd'hui comme très probable la présence de Martial Rausse sur le champ de bataille de Waterloo le 18 juin 1815.

Jean-Marie Ruthon

Remerciements : à Victor Hugo qui m'a servi de fil pour les dernières campagnes de l'Empereur.

9 Archives départementales de la Haute-Vienne (2 R 113 et 114).

Dernière lettre d'un conscrit de 1813 à sa famille

Alain Pérel

L'auteur : Alain Pérel, ingénieur en retraite depuis 2019, s'intéresse à toutes les situations de rencontre de nos ancêtres avec l'Histoire. Il est administrateur du Cghml et dirige la publication de la Revue *d'Onte Ses.*

Résumé : Le lecteur voudra bien ne pas me tenir grief d'évoquer ici un conscrit de 1813 non-limousin, fils aîné d'un couple d'ancêtres directs de mon épouse[1]. La dernière lettre qu'il adresse à ses parents lors de la campagne d'Allemagne constitue un des rares témoignages de sa courte vie ; je me suis attaché à l'exploiter au maximum.

Le conscrit

Pierre-Félix Tétard[2] est né le 17 août 1793 à Groslay (Seine-et-Oise), à 10 km au nord de Paris. Il est le fils aîné de François-Noël Tétard (1764-1837), vigneron, et de Marguerite-Thérèse Gorgeret (1766-1847).

Au début de 1813, l'Empire est à son crépuscule après la terrible campagne de Russie qui voit la Grande Armée se désintégrer dans l'hiver en décembre 1812 : 440 000 hommes, français et alliés, sont partis en direction de Moscou, 30 000 à peine réussissent à refranchir le Niemen. En avril, c'est désormais en Allemagne que russes et prussiens engagent la destruction de l'édifice européen péniblement construit par Napoléon. Pierre-Félix est conscrit au 136e régiment de ligne. Cette unité fait partie des troupes françaises qui tentent de s'opposer à la coalition.

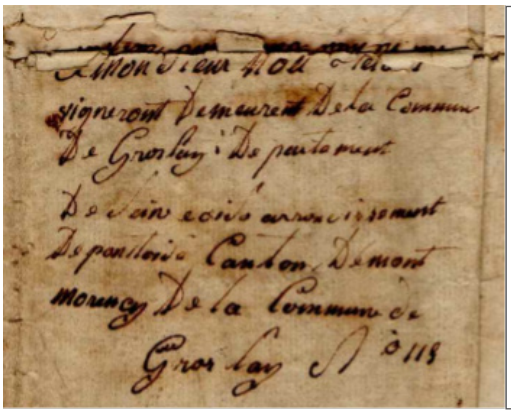

Monsieur Noël Tétard

Vigneron Demeurent De la Commune
De Groslay Departement

De Seine et oise arrondissement
De pontoise Canton de mont
Morency De la Commune de

Groslay N°118

1 Ce couple a toutefois des descendants limousins au 20e siècle.

2 Ou Tétart, on trouve les deux formes dans les sources généalogiques.

Page 1 :

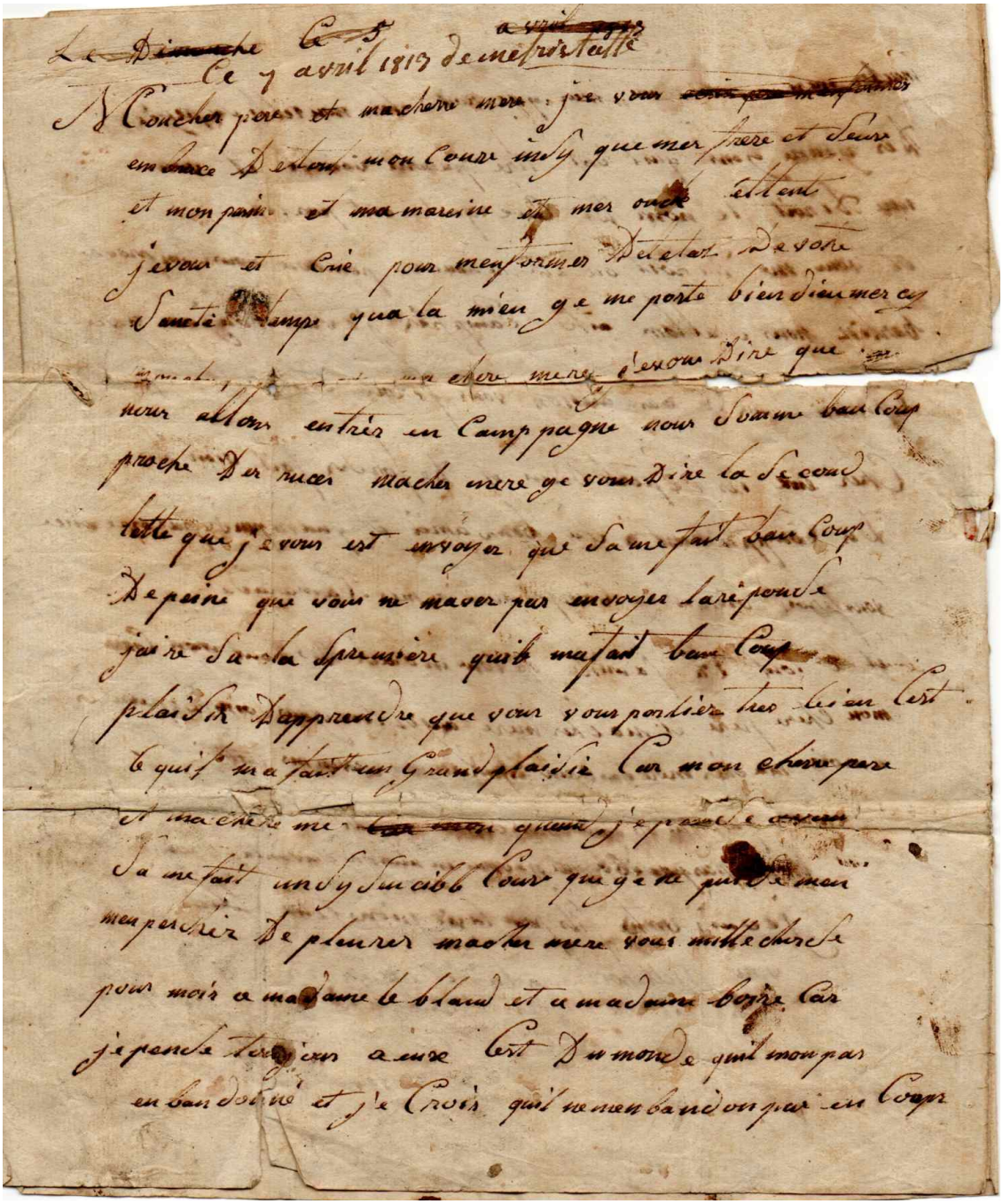

Le Dimanche 5 avril 1812 de ma prison

Ce 7 avril 1812 de ma prison

Mon Coucher pere et ma chere mere je vous ~~envoye~~ mes premier embrace de tout mon Coeur mes sy que mes frere et Sœur et mon parin et ma marreine et mes oncle et tante je vous et Crie pour mes former de letat ou je me trouve Sanetie temps que la mien je me porte bien dieu merci ma chere mere je vous dire que nous allons entrer en Campagne nous Serons bau Coup proche Der nous ma chere mere je vous dire la Second lettre que je vous est envoyer que Sa me fait bau Coup De peine que vous ne mayez pas envoyer la réponse faire Sa a la premiere qui b mafait bau Coup plaisir dapprendre que vous vous portiez tres bien cest ce qui ma fait un Grand plaisir Car mon cheval par et ma chere mere ~~Car mon~~ quand je prend de coeur Sa me fait un mes sy Sencible Coeur que je ne puis de mon mempecher de pleurer ma chere mere vous mille cherche pour moi a madame le blond et a madame Boyer Car je pense tres bien a eux cest dumonde qui mon pas en bandonné et je Crois qui ne men bandonne pas en Coup

Page 2 :

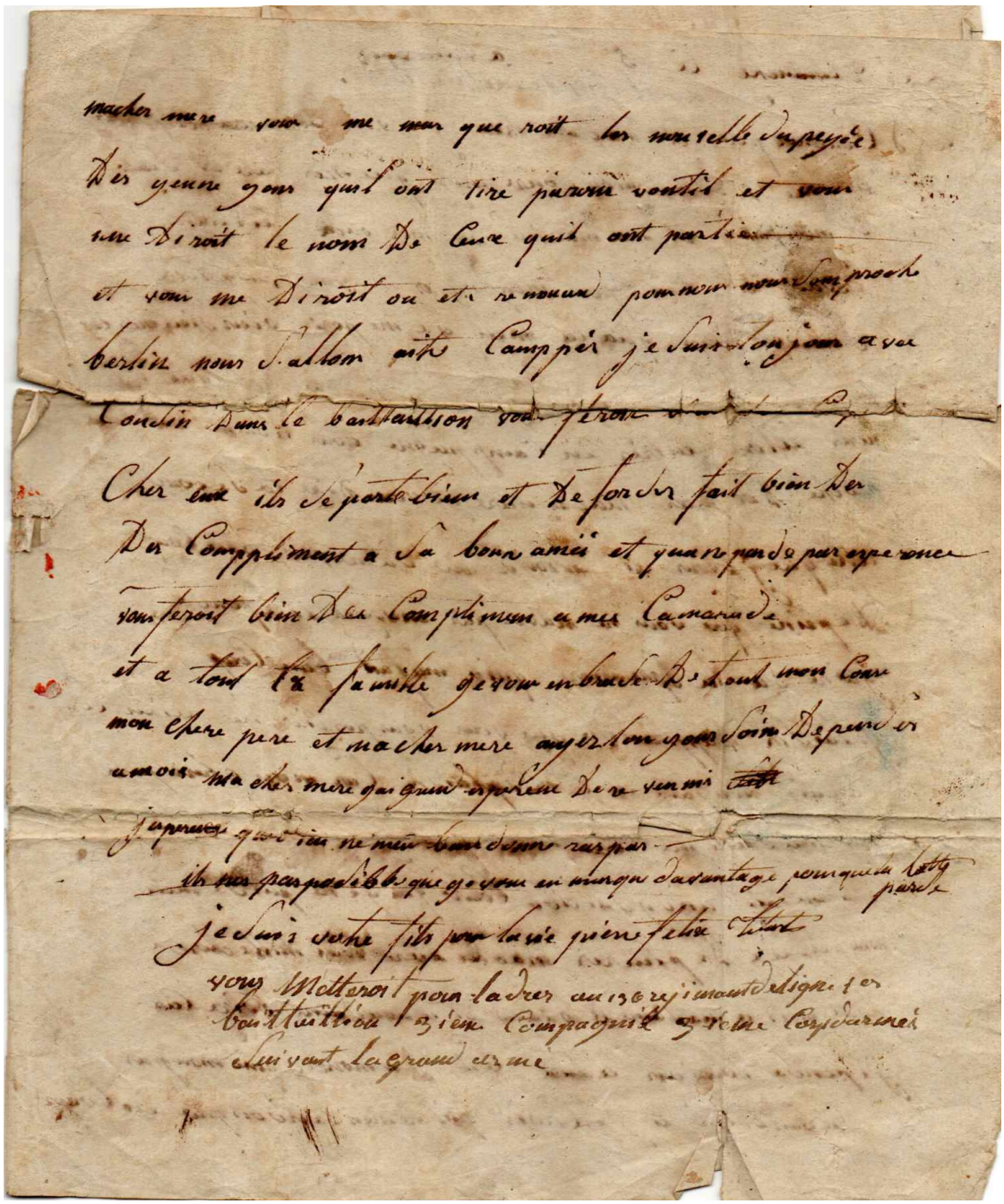

La transcription ci-dessous respecte scrupuleusement l'orthographe, mais les patronymes sont repérés en caractères **gras**.

~~Le Dimanche le 5 avril 1813~~
Ce 7 avril 1813 de metristatte[3]

Mon cher pere et ma chere mere je vous *~~(illisible)~~*
Embrace de tout mon cour insy que mes frere et seur
Et mon parein et ma mareine et mes oncle et tente
Je vous et crie pour menformer Deletat de votre
Santé temps qua la mien ge me porte bien dieu mercy
(lllisible) ma chere mere de vous dire que
nous allons entrés en Camppagne nous Somme baucoup
proche Des ruces *(sic)* macher mere ge vous Dire la Second
lettre que je vous est envoyer que Sa me fait beaucoup
De peine que vous ne maver pas envoyer la réponSe
Jai reSu la premiere quil mafait beaucoup
Plaisir Dapprendre que vous vous portier tres bien Cest
Ce quil ma fait un Grand plaisir Car mon cherre père
et ma chere mer ~~cher mere~~ quente je panse a vous
Sa me fait un Sy Sencible Cour que ge ne peux men
Menpecher de pleurer ma cher mere vous mille choses
Pour mois a madame **leblond** et a madame **Coire** (?) Car
je pense toujours a eux Cest du monde quil mon pas
enbandonné et je Crois quil ne menbadon pas en Cour

ma cher mere vous me mar que roit les nouvelles du peyis
Des geune gens quil ont tiré parou vontil et vous
me Diroit le nom de Ceux quil ont partie
et vous me Diroit ou et **renouard**[4] pour nous nous Som proche
berlin nous Sallons estre Campper je Suis toujours avec
Cousin[5] Dans le basttaillion vous feroit (illisible)
Chez eux ils Se porte bien et **DefosSes**[6] fait bien Des
Des Compppliment a Sa bonne amie et que (elle ?) ne perde pas esperence
Vous feroit bien Des Complimens a mes Camarade
et a tout la famille Ge vous embrace de tout mon Cour
mon cher père et ma cher mere ayez toujours soin de penser
a mois ma cher mere gai grand esperence De re vennir ~~(illisible)~~
jespere que dieu ne menbendonneras pas
Ils nes pas possible que ge vous en marque davantage pour que la lettre parte
je Suis votre fils pour la vie pierre Félix **Tétart**

vous Metteroi pour ladrez au 136 rejiment de ligne 1er
baittaillion 3ieme Compagnie 3e Corps darmés
Suivant la grand armé

3 Localité allemande non identifiée.
4 Voir notice **Regnouard** ci-dessous.
5 Voir notice **Cousin** ci-dessous.
6 Voir notice **Defossez** ci-dessous.

Cette petite lettre nous dévoile de multiples aspects de la vie de Pierre-Félix, ses connaissances, son état d'esprit ; il n'y aura pas d'autre lettre ; on peut prolonger les enseignements que celle-ci nous apporte par des recherches dans nos sources généalogiques classiques, pour découvrir la suite de l'histoire et son contexte.

L'usage de l'écrit : c'est peu de dire que notre conscrit a une orthographe fantaisiste. La rédaction est également des plus sommaires, notre ami a beaucoup de mal à se dégager lors de la rédaction d'expressions simplistes et stéréotypées. Il n'empêche qu'il a bénéficié d'un apprentissage significatif de l'écriture, lettres et mots sont bien formés. On pourrait dire que Pierre-Félix serait en mesure de beaucoup mieux faire en orthographe et en composition française compte tenu de ce qu'il nous montre en écriture. L'apprentissage de la calligraphie a été soigné, le reste de la formation est resté sommaire. Quoiqu'il en soit, peu de conscrits limousins de l'époque seraient capables de rédiger une telle lettre. À Groslay, presque tout le monde est vigneron en 1813. La production viticole des campagnes entourant Paris abreuve la capitale et assure un honnête niveau d'aisance dans ces communes. Elles ne sont plus dans un système économique d'autosuffisance alimentaire, il s'agit de produire, mais aussi de vendre, et donc de savoir communiquer. La proximité de Paris en elle-même tire certainement le besoin d'éducation vers le haut. Nous sommes par ailleurs dans le Nord de la France, l'alphabétisation progressive a presqu'un siècle d'avance sur celle que l'on peut constater dans nos paroisses limousines.

Le moral des troupes : en 1813, nos troupes ne sont plus que l'ombre de la Grande Armée du temps d'Austerlitz et Iéna. La plupart de nos *grognards*, soldats d'élite de la Révolution et de l'Empire et maîtres quasi-incontestés des champs de bataille depuis 1792, ont disparu. Ils ont été hâtivement remplacés par 350 000 conscrits, levés par l'Empereur par le *Senatus-Consulte* du 11 janvier, après le désastre en Russie, pour parer à la grande contre-offensive prévisible des coalisés pour abattre l'Empire. Ceux-là sont probablement sans illusions sur le sort des armes. Soldat novice expédié dans l'Est de l'Allemagne, c'est avant tout le mal du pays qui transparaît dans la lettre de Pierre-Félix.

Les camarades : trois sont cités dans la lettre. Après quelques recherches, y compris sur les variantes patronymiques, on trouve :

Alphabétisation. *La ligne Maggiolo*

Les historiens François Furet et Jacques Ozouf ont poursuivi les travaux du recteur d'académie Louis Maggiolo (1811-1895) sur l'alphabétisation des Français du règne de Louis XIV au début de l'école publique de Jules Ferry. Maggiolo s'appuyait sur un critère simple : la capacité de signature des époux sur leurs actes de mariage, examinée sur un échantillon considérable d'actes venant de la France entière.
Furet et Ozouf ont pu vérifier la validité de cet indicateur, même si la capacité de signature n'apporte qu'une représentation partielle du taux d'alphabétisation.
Les travaux aboutissent à tracer une ligne Saint-Malo-Genève (dite *ligne Maggiolo*) séparant un nord-est de la France beaucoup plus alphabétisé, sur les 200 ans considérés, que la partie sud-ouest du pays. Avec, bien entendu, un taux d'alphabétisation supérieur chez les hommes dans tous les cas.

Nos historiens ont prolongé les travaux du recteur Maggiolo et démontré que la progression de l'alphabétisation s'est ralentie entre 1750 et 1820, y compris pendant la période révolutionnaire, contrairement aux espoirs placés par nos gouvernants d'après 1789 dans les transformations politiques et sociales engagées. La reprise en avant de l'alphabétisation après 1820 est globalement à corréler avec l'augmentation des échanges induite par la Révolution industrielle.

Un **Regnouard** (celui dont Pierre-Félix demande des nouvelles) qui est très probablement le suivant : Pierre Regnouard, né en 1789 à Groslay, est dit « perdu en Russi (*sic*) et rayé le 1er juillet 1814 » dans le registre d'enrôlement du 12e régiment d'infanterie de ligne[7]. Il paraît invraisemblable qu'il soit finalement rentré de Russie fin 1812 à l'insu de son régiment, puis qu'il ait été enrôlé dans un autre sans paraître dans les registres en ligne de *Mémoire des Hommes*. Et effectivement, aucune trace de lui dans l'état civil ou les recensements du 19e siècle : Pierre Regnouard est mort en Russie. Pierre-Félix est parti de Groslay en janvier 1813, il est très probable que le sort de son camarade était encore inconnu. Tout le monde devait s'inquiéter et c'est pour cela que la question est reposée dans la lettre.
Plusieurs autres porteurs du patronyme Regnouard pourraient correspondre, mais aucun ne figure dans les registres en ligne de l'époque.

On retrouve bien également Nicolas Marin **Cousin**, né en 1788 à Montmorency, chef-lieu de canton limitrophe de Groslay, dans le registre du 136e régiment de ligne. Blessé le 2 mai 1813 à Lützen, il est congédié le 1er juillet 1814 après la première abdication de Napoléon[8]. Il meurt en 1864 à Groslay, veuf de Louise Rosalie Lartizant.

On identifie enfin Philippe-Ambroise **Deffossez**, élève-chirurgie, également du 136e régiment de ligne. Né en 1793 à Belloy (Seine-et -Oise), il déclare en 1812 à Groslay la naissance d'un enfant de ses œuvres, hors mariage ; la mère est Ange Florentine Deneux. Voilà la *bonne amie*[9] identifiée ! La Révolution est passée par là : le concubinage commence à entrer dans les mœurs. Le couple « régularise » et se marie en 1814. Ils meurent tous deux à Belloy, elle en 1859, lui en 1864 : il est alors médecin et maire de la commune.

Ces bonnes mesdames Leblond et Coire (?)

Les deux personnes objet de l'attention particulière de Pierre-Félix n'ont pu être fiablement identifiées.

Le dénouement : il nous est donné par le registre du 136e régiment de ligne : blessé le 2 mai 1813 à Lützen (comme son camarade Cousin), Pierre-Félix n'est plus reparu au corps. Il n'est jamais rentré en France : aucune trace dans l'état-civil ou les recensements du 19e siècle. Aurait-il pu survivre, être fait prisonnier, puis décider de rester en Allemagne sous l'attrait d'une *gretchen*, malgré son mal du pays ? Les scénarii de tels rapprochements avec l'ennemi ne sont pas si rares. En tout cas, je n'ai identifié aucune lignée de Tétard en Allemagne. Pierre-Félix est-il mort sur le champ de bataille lui-même ? Je ne le pense pas : Lützen est une demi-victoire française, ce sont nos troupes qui restent maîtres de la place. Son décès dans ce contexte aurait dû être signalé. Je penche plutôt pour une capture après sa blessure, il serait alors mort aux mains de l'ennemi, peut-être après des soins rudimentaires insuffisants.

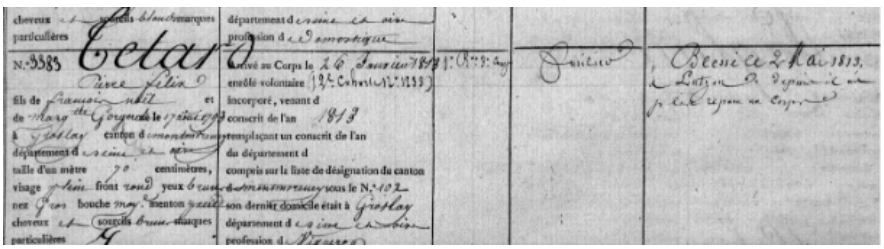

7 *Mémoire des Hommes*, registres de contrôle et registres matricules de 1802 à 1815.

8 Même source que celle citée à la note précédente.

9 Terme familièrement employé à l'époque pour désigner une maîtresse.

1813 : Lützen et la Campagne d'Allemagne

La bataille de **Lützen** oppose le 2 mai 78 000 français à 93 000 coalisés. L'objectif de l'adversaire est de reprendre la ville de Leipzig. Après une journée de combats intenses, les forces prussiennes et russes battent en retraite. L'absence de cavalerie empêche les Français de les poursuivre et d'exploiter complètement la victoire.
Les pertes s'élèvent à environ 20 000 dans chacun des deux camps, morts, blessés et prisonniers.

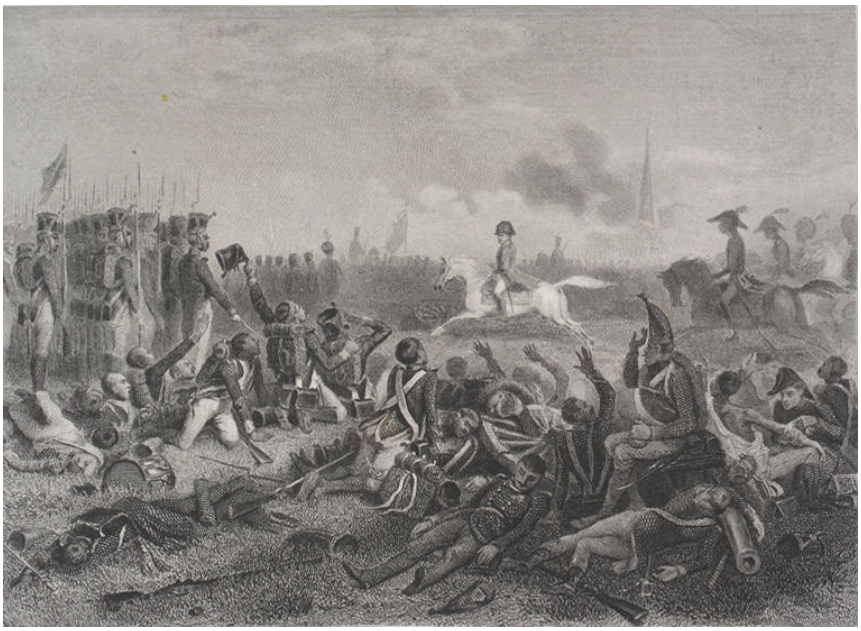

François-Adolphe-Bruneau Audibran (1810-1883), *La bataille de Lützen*, gravure d'après Auguste Raffet (1804-1860)

Le scénario se répète à **Bautzen** les 20 et 21 mai. Malgré des effectifs très supérieurs en nombre (180 000 français contre 100 000 coalisés) et les mauvaises décisions de l'adversaire, Napoléon ne peut remporter qu'un succès incomplet, alors qu'il était en mesure de remporter une victoire décisive.

La bataille décisive aura lieu à **Leipzig** en octobre 1813. La victoire est cette fois du côté des coalisés, notamment en raison de la défection des alliés forcés allemands de Napoléon. Désormais, c'est la retraite vers le Rhin. La Campagne de France du printemps 1814 aboutira à la première abdication de Napoléon.

Il est avéré que les conscrits de 1813 se sont comportés avec bravoure sous le feu de l'ennemi.

Épilogue

L'état de la lettre en témoigne : François-Noël Tétard et Marguerite-Thérèse Gorgeret l'ont dépliée, relue et repliée de multiples fois. On imagine leur détresse. Six générations l'ont pieusement conservée dans le secret de leurs archives familiales avant qu'un généalogiste limousin *rentré gendre* dans cette famille de l'ex Seine-et-Oise y établie depuis le Moyen Âge ne décide, deux cents ans après, de la faire connaître à ses collègues. Je pense que Pierre-Félix méritait de sortir ainsi de l'anonymat.

Les 400 000 combattants de la Révolution et du Premier Empire encore vivants en 1857 sont passés à la postérité lorsque Napoléon III leur attribue la médaille de Sainte-Hélène : sachons, chaque fois que nous le pourrons, tirer de l'oubli tous leurs camarades, et en particulier ceux préalablement disparus sur les champs de bataille.

Alain Pérel

Meymac et la Guerre de 1870

Marcel Parinaud

L'auteur : Né à Limoges en 1948, ses racines limousines se situent pour les trois-quarts dans le canton de Meymac en Corrèze. C'est donc tout naturellement qu'après avoir exercé la pharmacie, il s'est lancé dans une vaste étude généalogique et sociologique de Meymac (*La Vie de Meymac de 1600 à 1800, les Poilus de Meymac, Meymac au fil du siècle, Marius Vazeilles, Meymac-près-Bordeaux*). Il travaille actuellement sur le Meymac du 19e siècle dont il vient de publier un premier opus, *De la migration à l'exode rural*, aux Éditions de l'Esperluette.

Résumé : Le 21 juin 2021 à Meymac, en présence notamment du Contrôleur général des armées Serge Barcellini, président national du Souvenir Français, et de Valérie Arnold-Gautier, présidente de la Fédération Française de Généalogie, fut lancée la campagne nationale de pose sur les monuments aux morts de plaques portant les noms des soldats morts pendant le conflit de 1870-1871[1]. Ce même jour fut inaugurée une plaque à la mémoire des douze meymacois disparus lors de cette guerre.
C'est l'occasion de retracer un peu de leur histoire et de celle de leurs compagnons d'armes.

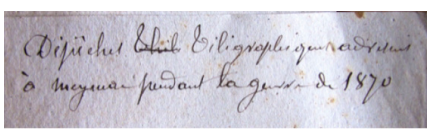

Le conflit vu de Meymac

Joseph Treich-Laplène (1818-1871) qui fut notaire à Meymac et juge de paix du canton, suivit de près le conflit de 1870 comme le confirme le dossier qu'il conserva dans ses archives[2] et notamment les *dépêches télégraphiques advenues à Meymac pendant la guerre de 1870* envoyées pour la plupart par le ministère de l'Intérieur[3] « à MM. les Préfets, Sous-Préfets et Généraux », ainsi que des exemplaires du journal Le Corrézien reproduisant d'autres dépêches.
Ces documents classés chronologiquement nous permettent d'appréhender la manière dont les Meymacois suivirent le conflit de 1870.


LE CORRÉZIEN

SUPPLÉMENT

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets, Sous-Préfets et Généraux.

1 La Corrèze a été retenue par le Souvenir Français comme département pilote de la démarche nationale, suite à la réalisation par le Cghml des recensements exhaustifs des décès dans l'état-civil des trois départements limousins.

2 Archives Treich-Laplène aux Archives départementales à Tulle.

3 Ce sera le cas sauf mention particulière.

Ce sont d'abord les dépêches télégraphiques qui donnent les nouvelles :

- 17 août (dépêche du maréchal Bazaine) : « *Hier pendant toute la journée, j'ai livré bataille à l'armée Prussienne entre Doncourt et Vionville ; l'ennemi a été repoussé et nous avons passé la nuit sur les positions conquises …)* »

- 17 août : « Le ministre de la guerre a reçu des nouvelles de l'armée qui continue à opérer un mouvement combiné après le brillant combat de dimanche soir… L'Empereur est arrivé ce soir au camp de Châlons où s'organisent de grandes forces. »

- 18 août (Verdun quartier général) : Le 16 août 9 h du matin, « les corps d'armée commandés par le prince Frédéric-Charles ont dirigé une attaque très vive sur la droite de nos positions ; la division de cavalerie du général Foreton et le 2e corps d'armée commandé par le général Frossard ont fait bonne contenance. Les corps échelonnés à droite et à gauche de Rézonville sont venus successivement prendre part à l'action qui a duré jusqu'à la nuit tombante. L'ennemi aura déployé des forces considérables et a essayé à plusieurs reprises des retours offensifs qui ont été vigoureusement repoussés. À la fin de la journée, un nouveau corps d'armée a cherché à déborder notre gauche ; nous avons partout maintenu nos positions et infligé à l'ennemi des pertes considérables ; les nôtres sont sérieuses. Le général Bataille a été blessé au plus fort de l'action, un régiment de hussards a chargé l'état-major du Maréchal, 70 hommes de l'escorte ont été mis hors de combat, le capitaine qui la commandait a été tué. »

- 18 août 8 h du soir (Quartier général) : « Dans l'affaire du 16, le corps du général Ladmirault formait l'extrême droite de l'armée ; un bataillon du 73e de ligne a détruit un régiment de lanciers prussiens et lui a enlevé un étendard. Il y a eu plusieurs charges de cavalerie très brillantes. Dans l'une d'elles, le général Legrand a été tué en chargeant à la tête de sa division. Le général Montaigu est disparu. Les généraux prussiens Tareuf et Wedel ont été tués, les généraux Grisseter et Von Ranch sont blessés ; le prince Albert de Prusse commandant la cavalerie aurait été tué. À la chute du jour nous étions maîtres des positions précédemment occupées par l'ennemi. Le lendemain 17, il y a eu près de Gravelotte, quelques combats d'arrière-garde. On peut estimer approximativement à 150 000 hommes les forces que l'ennemi avait engagées contre nous dans la journée du 16. Nous n'avons pas encore l'état de nos pertes d'une manière exacte. »

- 22 août 12 heures du matin : « Le gouvernement n'ayant pas reçu de dépêche de l'armée du Rhin depuis deux jours par suite de l'interruption des communications télégraphiques, a lieu de penser que le plan arrêté par le maréchal Bazaine n'a pas encore abouti. La conduite héroïque de nos soldats à différentes reprises en présence d'ennemi très supérieur en nombre, permet d'espérer la réussite d'opérations ultérieures. Les courriers ennemis ont paru à St Dizier. »

- 22 août 6 h 20 du soir, déclaration du général Comte de Palikao (alors ministre de la Guerre) aux députés : « … j'ai reçu des nouvelles du maréchal Bazaine. Ces nouvelles sont bonnes. Je ne peux pas vous les communiquer ici, vous le comprendrez bien. Ces nouvelles sont du 19 du maréchal lui-même. Messieurs, ces nouvelles montrent de la part du maréchal une confiance que je partage connaissant sa valeur et son énergie. Je dois ajouter sans entrer dans plus de détails en ce qui concerne les faits de guerre que la défense de Paris marche avec une grande activité et que bientôt nous serons prêts à recevoir quiconque se présentera devant nos murs. »

- 30 août 11 h du soir : « La marche de l'ennemi sur Paris parait arrêtée. Le maréchal Mac-Mahon continue son mouvement. Il n'y a pas eu d'engagement sérieux. »

- 3 septembre 10 h 25 du soir : « Français, Un grand malheur frappe la patrie. Après trois jours de luttes héroïques soutenues par l'armée du maréchal Mac-Mahon contre 300 000 ennemis, 40 000 hommes ont été faits prisonniers. Le général Wimpffen qui avait pris le commandement de l'armée en remplacement du général Mac-Mahon grièvement blessé, a signé une capitulation.

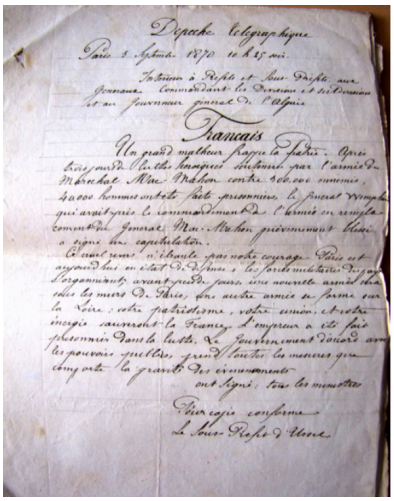
Dépêche Télégraphique
Paris 4 Septembre 1870 10 h 45 mat.
Intérieur à Préfet et Sous-Préfets aux Généraux Commandant les Divisions et subdivisions et au Gouverneur général de l'Algérie
Français
Un grand malheur frappe la France. Après trois jours de combats sanglants livrés par l'armée du Maréchal Mac Mahon contre des forces ennemies, la force numérique fait prisonnier. L'empereur voyant qu'il était vaincu a remis son épée entre les mains du Général Mac Mahon prisonnier de guerre a signé une capitulation.
Cet événement a ébranlé par notre courage. Paris est aujourd'hui en état de défense, les forces militaires du pays s'organisent, avant peu de jours une nouvelle armée sera sous les murs de Paris, une autre armée se forme sur la Loire. Votre patriotisme, votre union et votre énergie sauveront la France. L'empereur a été fait prisonnier dans la lutte. Le Gouvernement d'accord avec les pouvoirs publics, prend toutes les mesures que comporte la gravité des événements.
Pour copie conforme
Le Sous-Préfet de Vitré

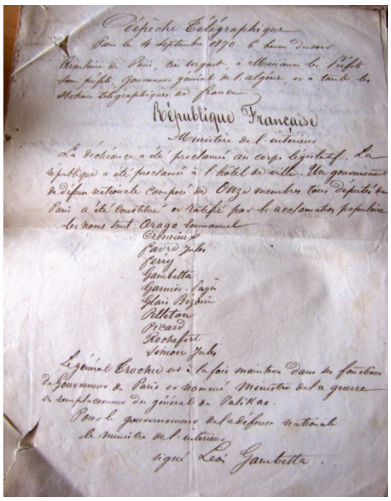
Dépêche Télégraphique
Paris le 4 Septembre 1870 6 heures du soir
Intérieur à Paris, au Préfet, à tous les Préfets, Gouverneur général de l'Algérie et à toutes les stations télégraphiques en France
République Française
Ministère de l'intérieur
La déchéance a été proclamée au corps législatif. La République a été proclamée à l'Hôtel de ville. Un gouvernement de défense nationale composé des Députés de Paris a été constitué par acclamation populaire. Ce sont : Arago Emmanuel, Favre Jules, Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Picard, Rochefort, Simon Jules.
Le général Trochu est à la fois maintenu dans ses fonctions de Gouverneur de Paris et nommé Ministre de la guerre en remplacement du général Palikao.
Pour le gouvernement de la défense nationale
Le ministre de l'intérieur
Signé Léon Gambetta.

- Ce cruel revers n'ébranle pas notre courage. Paris est aujourd'hui en état de défense, les forces militaires du pays s'organisent ; avant peu de jour, une nouvelle armée sera sous les murs de Paris ; une autre armée se forme sur la Loire. Votre patriotisme, votre union et votre énergie sauveront la France. L'empereur a été fait prisonnier dans la lutte. Le gouvernement, d'accord avec les pouvoirs publics, prend toutes les mesures que comporte la gravité des évènements. »

- 4 septembre 11 h 45 du matin : « L'empereur, ayant été fait prisonnier, a déclaré au roi de Prusse que, ne commandant pas l'armée et qu'ayant donné à la régence la direction des affaires, il ne rendait que sa personne seule. »

- 4 septembre 6 h du soir, circulaire de Paris très urgente à MM les préfets, sous-préfets, gouverneur général de l'Algérie, et à toutes les stations télégraphiques de France : « République Française. Ministère de l'intérieur. La déchéance a été proclamée au corps législatif. La République a été proclamée à l'Hôtel de ville. Un gouvernement de défense nationale composé de onze membres, tous députés de Paris, a été constitué et ratifié par l'acclamation populaire : Arago Emmanuel, Fabre Jules, Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Picard, Rochefort, Simon Jules. Le général Trochu est à la fois maintenu dans ses fonctions de Gouverneur de Paris et nommé ministre de la guerre en remplacement du général Palikao. Pour le gouvernement de la défense nationale, le ministre de l'intérieur, Léon Gambetta. »

- 5 septembre 9 h du soir, des nouvelles de la guerre : « Le corps entier du général Vinoy n'a pas donné et se replie en bon ordre sur Paris. L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner, la confiance est très grande et attestée par les adhésions de toute la presse. Le gouvernement est tout entier à l'œuvre de la défense nationale. »

- 6 septembre 10 h 50 du matin, nouvelles de la guerre : « L'ennemi se rapproche de plus en plus de Paris. Nos troupes se replient sur la capitale. Le gouvernement et la population déploient une égale activité pour préparer la résistance. L'élection des officiers de la garde nationale se continue ; les armes sont distribuées au fur et à mesure de la formation des cadres sur toute l'étendue du territoire. »

- 11 septembre 7 h 50 du soir : « L'ennemi a envahi le département de Seine et Marne. Toutes les résolutions du gouvernement portant à une résistance énergique sont accueillies par l'opinion parisienne avec une conjointe satisfaction. Paris a l'aspect d'un immense camp. Les mobiles des départements affluent. » Force est de constater que « chaque jour qui se passe rapproche les armées prussiennes de leur objectif, Paris » mais aussi « les admirables dispositions de la population de Paris et sa fermeté inébranlable vis à vis du danger à mesure qu'elles se rapprochent ».

- 12 septembre 9h du soir : « La résolution prise par le gouvernement de demeurer à Paris pendant le siège a produit le meilleur effet. Le général Trochu, président du gouvernement de la défense nationale, passera demain une revue générale des 160 bataillons de la garde nationale sédentaire de Paris. Les forts sont complètement armés. Les exercices des gardes mobiles continuent et tout le monde se fortifie dans l'idée de la résistance la plus acharnée. Les dernières nouvelles de la guerre signalent l'entrée des Prussiens à Nogent sur Seine. »

- 16 septembre 1h28 du matin : « Les avant-gardes prussiennes ont paru à Joinville-le-Pont, à Alfort et Melun. De tous les points de la France arrivent d'éclatants témoignages de l'esprit de sacrifice qui anime la nation. Les villes et départements votent des subsides pour achat d'armes. » La dernière dépêche conservée date du 17 septembre à 1h du matin : « Le mouvement des corps d'armée prussiens autour de Paris semble se dessiner nettement. Leurs têtes de colonne enveloppent le côté de l'est de la capitale… La garde nationale et l'armée se montrent pleines de confiance ; la résolution parisienne est admirable. »

Il est vraisemblable que les dépêches n'arrivent plus aux préfectures car les documents conservés par Treich-Laplène se limitent alors au journal *Le Corrézien* qui reproduit les dépêches du gouvernement.

- 1er décembre 1870 Tours, 8h50 du soir : « La délégation du gouvernement a reçu aujourd'hui la nouvelle d'une victoire remportée sous les murs de Paris, les 28, 29 et 30 novembre. Il s'agit d'une offensive de désencerclement par le général Ducros. Cette nouvelle avait été apportée à Tours par le ballon de Jules Favre, descendu près de Belle-Isle-en Mer. » Suit une proclamation de Léon Gambetta exaltant l'activité de l'armée de la Loire en union avec celle de Paris. « Qui donc douterait désormais de l'issue finale de cette lutte gigantesque ? Les Prussiens peuvent mesurer aujourd'hui la différence qui existe entre un despote qui se bat pour satisfaire ses caprices et un peuple armé qui ne veut pas périr. »

- 12 janvier 1871 : évocation des bombardements sur les forts du sud mais aussi sur Paris visant particulièrement les hôpitaux de la Pitié et du Val de Grâce. L'armée du général Chanzy recule.

- 14 janvier : protestation contre le bombardement de Paris par le gouvernement de la Défense nationale : « Nous dénonçons aux cabinets européens, à l'opinion publique du monde le traitement que l'armée prussienne ne craint pas d'infliger à la ville de Paris. » « Ces bombardements bafouent les lois de la guerre, c'est une dévastation froidement méditée, systématiquement accomplie et n'ayant d'autre but que de jeter l'épouvante dans la population civile au moyen de l'incendie et du meurtre ». Le texte, signé par le général Trochu, Arago, Ferry, Simon et quelques autres, est suivi d'une adresse de Louis Latrade, préfet de la Corrèze, à ses habitants : « Associons-nous à cette protestation et soyons prêts à la signer avec notre sang s'il le faut ».

- 8 février 1871 à Wilhelmshöhe, proclamation de l'Empereur Napoléon au Peuple français : « Trahi par la fortune, j'ai gardé depuis ma captivité ce profond silence qui est le deuil du malheur. Tant que les armées ont été en présence, je me suis abstenu de toutes démarches, de toutes

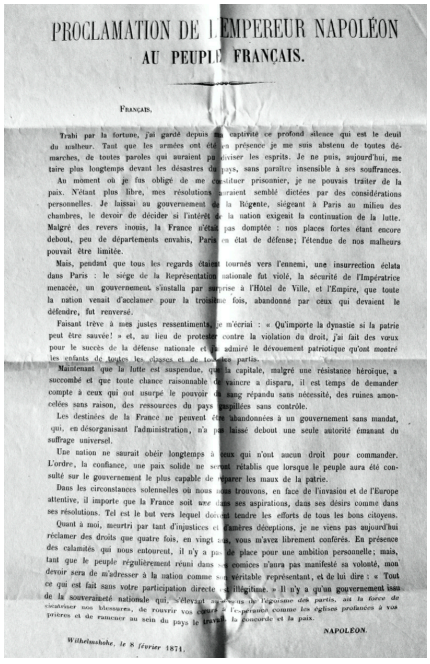

PROCLAMATION DE L'EMPEREUR NAPOLÉON
AU PEUPLE FRANÇAIS.

FRANÇAIS,

Trahi par la fortune, j'ai gardé depuis ma captivité ce profond silence qui est le deuil du malheur. Tant que les armées ont été en présence je me suis abstenu de toutes démarches, de toutes paroles qui auraient pu raviver les esprits. Je ne puis, aujourd'hui, me taire plus longtemps devant les désastres du pays, sans paraître insensible à ses souffrances.

Au moment où je fus obligé de me constituer prisonnier, je ne pouvais traiter de la paix. N'étant plus libre, mes résolutions auraient semblé dictées par des considérations personnelles. Je laissai au gouvernement de la Régence, siégeant à Paris au milieu des chambres, le devoir de décider si l'intérêt de la nation exigeait la continuation de la lutte. Malgré des revers inouïs, la France n'était pas domptée : nos places fortes étant encore debout, peu de départements envahis, Paris en état de défense; l'étendue de nos malheurs pouvait être limitée.

Mais, pendant que tous les regards étaient tournés vers l'ennemi, une insurrection éclata dans Paris : le siége de la Représentation nationale fut violé, la sécurité de l'Impératrice menacée, un gouvernement s'installa par surprise à l'Hôtel de Ville, et l'Empire, que toute la nation venait d'acclamer pour la troisième fois, abandonné par ceux qui devaient le défendre, fut renversé.

Faisant trêve à mes justes ressentiments, je m'écriai : « Qu'importe la dynastie si la patrie peut être sauvée! » et, au lieu de protester contre la violation du droit, j'ai fait des vœux pour le succès de la défense nationale et j'ai admiré le dévouement patriotique qu'ont montré les enfants de toutes les classes et de toutes les partis.

Maintenant que la lutte est suspendue, que la capitale, malgré une résistance héroïque, a succombé et que toute chance raisonnable de vaincre a disparu, il est temps de demander compte à ceux qui ont usurpé le pouvoir du sang répandu sans nécessité, des ruines amoncelées sans raison, des ressources du pays gaspillées sans contrôle.

Les destinées de la France ne peuvent être abandonnées à un gouvernement sans mandat, qui, en désorganisant l'administration, n'a pas laissé debout une seule autorité émanant du suffrage universel.

Une nation ne saurait obéir longtemps à ceux qui n'ont aucun droit pour commander. L'ordre, la confiance, une paix solide ne seront rétablis que lorsque le peuple aura été consulté sur le gouvernement le plus capable de réparer les maux de la patrie.

Dans les circonstances solennelles où nous nous trouvons, en face de l'invasion et de l'Europe attentive, il importe que la France soit une dans ses aspirations, dans ses désirs comme dans ses résolutions. Tel est le but vers lequel doivent tendre les efforts de tous les bons citoyens.

Quant à moi, meurtri par tant d'injustices et d'amères déceptions, je ne viens pas aujourd'hui réclamer des droits que quatre fois, en vingt ans, vous m'avez librement conférés. En présence des calamités qui nous entourent, il n'y a pas de place pour une ambition personnelle; mais, tant que le peuple régulièrement réuni dans ses comices n'aura pas manifesté sa volonté, mon devoir sera de m'adresser à la nation comme son véritable représentant, et de lui dire : « Tout ce qui est fait sans votre participation directe est illégitime. » Il n'y a qu'un gouvernement issu de la souveraineté nationale qui, s'élevant au-dessus de l'égoïsme des partis, ait la force de cicatriser nos blessures, de rouvrir vos cœurs à l'espérance, comme les églises profanées à vos prières et de rançonner au sein du pays le travail, la concorde et la paix.

NAPOLÉON.

Wilhelmshöhe, le 8 février 1871.

paroles qui auraient pu diviser les esprits. Je ne puis, aujourd'hui, me taire plus longtemps devant les désastres du pays, sans paraître insensible à ses souffrances ». Si, dans un premier temps, « qu'importe la dynastie si la patrie peut être sauvée ! », il pouvait souhaiter la victoire d'un « gouvernement sans mandat », cet état ne peut plus durer. « Il n'y a qu'un gouvernement issu de la souveraineté nationale qui, s'élevant au-dessus de l'égoïsme des partis, ait la force de cicatriser nos blessures, de rouvrir vos cœurs à l'espérance comme les églises profanées à vos prières et de ramener au sein du pays le travail, la concorde et la paix. »

Le dossier conservé par Treich-Laplène concernant la guerre de 1870 s'achève avec ce document.
Cependant, parmi ceux venant de Paris, se trouve, parti de Tulle, le 4 septembre 1870 la convocation de la garde nationale : « Les gardes nationaux mobiles des classes 1866, 1867, 1868 et 1869, sont appelés à l'activité. Les gardes nationaux mobiles du canton d'Ussel, de Meymac, enfin les cantons composant le 2e bataillon devront être rendus à Tulle le mercredi 7 de ce mois. Ceux composant le 1er bataillon se rendront à Brive également le 7. Chaque mobile devra être muni d'un sac en toile, de deux chemises et d'une bonne paire de souliers. Ils se présenteront à Tulle devant le capitaine-major et à Brive devant le commandant du 1er bataillon. »

La conscription

La loi Soult de 1832 régit la conscription jusqu'après la guerre de 1870. Elle est basée sur le recensement des garçons de 20 ans dans chaque canton. Un conseil de révision détermine ceux qui sont aptes et élimine les exemptés pour raisons de santé, de taille ou autres, comme soutien de famille, fils aîné de veuve, frère sous les drapeaux… Un contingent d'hommes à pourvoir est fixé pour chaque canton. Chaque homme tire un numéro qui est "mauvais" s'il est inférieur au nombre du contingent et "bon" au-delà. Un mauvais numéro a la possibilité de se faire remplacer. La durée du service militaire est de sept ans.
Pour contrer la militarisation de la Prusse, la loi Niel du 1er février 1868[4] garde le tirage au sort mais fixe la durée du service militaire des mauvais numéros à neuf ans, cinq d'active et quatre de réserve. Les bons numéros sont exemptés mais sont versés dans une Garde nationale mobile où le service est obligatoire et universel pour une durée de 5 ans. Les fonctions du garde mobile sont telles que : auxiliaire, garde des forts, des frontières, maintien de l'ordre…

Au déclenchement du conflit, les soldats du contingents, les "mauvais numéros", sont sous les drapeaux ou vont être rappelés et les gardes mobiles, les "bons numéros", vont être mobilisés.

Les gardes mobiles meymacois

Les gardes mobiles des classes 66, 67, 68 et 69 du canton de Meymac sont donc mobilisés le 4 septembre dans la 8e compagnie du 2e bataillon de mobiles à Tulle le mercredi 7. Le 29 septembre, la mobilisation est étendue aux hommes valides de 21 à 40 ans.
Les deux bataillons de la Corrèze sont sommairement formés et armés de fusils à piston[5]. Sous les ordres des lieutenants-colonels Salvador Feugeas et Bertrand de Cezac, ils quittent Tulle le 22 septembre, gagnent Verneuil-sur-Avre et sont incorporés à la 2e armée de la Loire du général Chanzy. Ils forment le 90e régiment de mobiles de marche commandé par le lieutenant-colonel Salvador Feugeas, au sein de la 2e brigade du général de Villars, 1re division du général Rousseau, 21e corps d'armée du général Jaurès.





4 *1870-1871 Les Limousins et la guerre*. Pascal Plas.

5 *Les Mobiles de la Corrèze pendant la guerre de 1870-1871*. Joannès Plantadis.

Les meymacois sont regroupés dans la 8e compagnie commandée par le capitaine Philippe Roger, le lieutenant Lescure et le sous-lieutenant Gaston Lachaze.
Les mobiles corréziens participèrent à différents combats : à Châteauneuf-en-Thymerais du 16 au 18 novembre ; à Soulitré, Vendôme puis Yvré-l'Évêque en fin d'année 1870 ; à La Fourche et à Nogent-le-Rotrou le 6 janvier 71 ; à Thorigné-sur-Dué le 9 janvier et à la bataille du Mans le 11 janvier.
Le 28 janvier, l'armistice franco-allemand est signé, les mobiles de la Corrèze sont alors désarmés à Châtellerault. En sept mois de combats les *Moblots* corréziens ont perdu plus de 700 hommes, tués, blessés ou prisonniers.

Sont étudiées ci-dessous les classes 1865 à 1870 dont les registres matricules sont conservés aux Archives départementales de la Corrèze à Tulle.
Les conscrits ayant tirés un bon numéro sont tous versés dans l'infanterie dans la 2e compagnie du 8e bataillon.

nom	naissance	métier	taille	instruction	décision conseil	grade	service	blessure
Autechaud Antoinæe	1847/7/8	cultivateur			apte	garde	Remplacé le 24/9/1870 par Léonard Autechaud, son frère, 36 ans	
Bazetoux Antoine	1849/6/5	cultivateur	1,74	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Binet du Jassonneix JB François Alfred	1847/6/8	étudiant en droit	1,61	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Boudierle Léonard	1847/12/22	cultivateur			apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Bourdoux Charles	1846/7/4	tailleur	1,56	1.2	apte	garde	réformé le 1/10/1870 par le général de la 21e Division	
Bourgeade Jean	1849/2/25	cordonnier	1,66	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Bournel Joseph	1848/4/28	cultivateur			apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Bournel Léonard	1845/9/8	cultivateur		1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Bourzeix Joseph	1846/12/20	cultivateur	1,77	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	† à Thouars (Deux Sèvres) le 12/3/1871
Bragadour Simon	1846/9/28	maréchal-ferrant	1,63	1.2	apte	caporal le 7/9/1870	1870-71 / Allemagne	
Breuil Antoine	1846/6/10	cordonnier	1,58	1.2	apte	garde	remplaçant au 1er régiment de hussards	
Brindel Léonard	1849/2/1	scieur de long	1,69	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Broussouloux Guillaume	1847/9/8	forgeron	1,73	1.2	apte	caporal le 7/9/1870	1870-71 / Allemagne	
Brunot Baptiste	1848/9/25	cultivateur	1,66	0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Canty Baptiste	1849/4/12	cordonnier	1,72	1.2	apte	sergent le 7/9/1870	1870-71 / Allemagne	

nom	naissance	métier	taille	instruction	décision conseil	grade	service	blessure
Charlat Étienne	1848/8/3	cultivateur	1,69	1.2	apte	garde	réformé 24/8/1870	
Charlat Étienne	1845/4/13	cultivateur		1.2	apte	garde		
Chassain Léger	1849/6/9	scieur de long	1,58	0	apte	garde	réformé le 1/10/1870	
Chassain Léonard	1849/11/5	scieur de long	1,73	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Chassaing Pierre	1847/12/12	cultivateur			apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Chaveroche Martin	1848/6/23	cultivateur	1,65	0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Clérergue Jean	1847/9/22	scieur de long	1,56	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Colomby Léonard	1846/2/15	terrassier	1,59	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Coste Léonard	1846/3/24	cultivateur	1,65	0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Coudert François	1848/12/5	cultivateur		1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Courteaux Jacques	1846/4/24		1,67	1.2	dispensé	garde	remplaçant au 1er régiment de chasseur à cheval	
Daubech François	1846/11/20	cultivateur	1,67	1.2	apte - soutien de famille	garde		
Dupeyry Jean-Baptiste	1845/11/7	cultivateur		1.2	apte	garde	réformé 24/8/1870	
Estrade Léonard	1846/1/4	cultivateur	1,59	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne passé au 34e provisoire 23/10/1870, 3e Bon 3e Cie, n°236	
Estrade Martial	1847/2/23	cultivateur	1,66	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Forsse Pierre	1849/1/21	tailleur	1,71	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Fougeaudoux Antoine	1849/5/12	cultivateur	1,68	0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Gasparoux Pierre	1849/3/2	maréchal-ferrant	1,75	1.2	apte	garde	admis le 7/7/1870 comme remplaçant de Pierre Coste de Beaulieu classe de 1869	
Gourdoux François	1849/3/9	scieur de long	1,64	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Gourdoux Martin	1845/4/25	cultivateur		0	soutien de famille - rappel 1/9/70	garde	1870-71 / Allemagne	
Gratadour Léonard	1847/3/8	cultivateur	1,59	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Janoueix Léonard	1845/11/9	cultivateur		0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Labrunie Jules Romain	1845/7/16	commis		1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	

nom	naissance	métier	taille	instruc-tion	décision conseil	grade	service	blessure
Lacroix Jean-Baptiste	1849/8/2	étudiant	1,72	1.2	apte	sergent le 7/9/1870	1870-71 / Allemagne	
Laroubine Laurent	1845/6/11	scieur de long	1,64	1	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Longerinas Pierre	1848/5/11		1,68	0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Madesclaire François	1849/11/16	ébéniste	1,66	1.2	apte	garde	† le 2/10/1870 à Meymac	
Maison Léonard	1848/3/19		1,61	0	apte	garde	réformé le 24/8/1870	
Maison Pierre	1847/3/27	scieur de long	1,57	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Malagnoux Antoine	1846/4/2	cultivateur	1,68	0	apte	garde	1870-71 / Allemagne passé au 34e provisoire des 2 Sèvres le 23/10/1870, 3e Bon 3e Cie, n°236	
Malagnoux Pierre	1845/3/16	voiturier	1,68	0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Malaquis François	1849/5/23	scieur de long	1,61	0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Marouby Jean	1847/3/17	tourneur	1,55	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Marouby Léger	1848/3/23	cultivateur	1,65	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Mazaud Étienne	1846/4/21	cultivateur	1,62	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Mazaud Jean	1846/12/11	cultivateur	1,56	0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Mazaud Jean	1848/5/23	cultivateur	1,69	0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Mazaud Léonard	1845/6/22	cultivateur		0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Memponte Jean	1848/6/19	cultivateur	1,59	1.2	apte	caporal le 7/9/1870	1870-71 / Allemagne	
Meunier Jacques	1848/10/22	tailleur	1,56	1.2	apte	garde	réformé le 24/8/1870	
Neige Antoine	1847/8/28	cultivateur	1,61	0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Neige Pierre	1849/2/12	scieur de long	1,66	1.2	apte soutien de famille	garde	~~1870-71 / Allemagne~~	
Nouaille Jean-Louis	1845/4/17	cultivateur		0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Pauty Léonard	1845/7/11	marchand	1,59	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Pauty Pierre	1845/9/19	cultivateur		1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Plazanet Jean	1849/3/10	cordonnier		1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Pras Thomas	1847/5/24	cultivateur	1,66	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne passé au 34e provisoire des 2 Sèvres le 2/12/1870, 3e Bon 3e Cie, n°2364- 80e de ligne	

nom	naissance	métier	taille	instruc-tion	décision conseil	grade	service	blessure
Razet Léonard	1845/6/14	cultivateur		0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Roche Léonard	1845/6/24	scieur de long		1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Roudeix Léonard	1849/8/25	scieur de long		0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Rougerie Léonard	1849/2/6	sans	1,69	1.2	apte	caporal le 7/7/18701	1870-71 / Allemagne	
Roumignac Léger	1845/3/29	cultivateur	1,69	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Salagnac Jean	1847/7/26	cultivateur			apte	garde	~~1870-71 / Allemagne~~	
Salagnac Léger	1848/12/22	cultivateur			apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Simandoux Léonard	1849/10/5	tailleur	1,56	1.2	impropre, faiblesse		réformé	
Tadary Jacques	1847/11/14	cultivateur	1,67		apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Thevenot Martin Salvy	1846/11/7	cultivateur	1,70	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Tourondel Baptiste	1849/5/4	scieur de long	1,63	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Vergne Antoine	1846/12/3	scieur de long	1,60	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	† le 6/11/1870 hôpital du Mans - fiévreux
Vinzent Martial	1847/6/21	cultivateur	1,63	0	apte	garde	1870-71 / Allemagne	
Binet du Jassonneix JB François Alfred	1847/6/8	étudiant en droit	1,61	1.2	apte	garde	1870-71 / Allemagne	

Tous restèrent simples gardes sauf trois qui prirent du galon :

- Léonard Rougerie (1849-1889) passa caporal le 7 juillet 1870 ; fils d'un maréchal-ferrant aubergiste, il sera huissier par la suite et se mariera en 1876 avec une modiste, Jeanne Anna Estager ;

- Jean Memponte (1848 - ?) fut caporal le 7 septembre 1870 ; marié avec Anne Boissier en 1872 à Paris où il est valet de chambre puis employé de commerce ;

- Jean-Baptiste Lacroix (1849 - ?) devint sergent le 7 septembre 1870 dans la 2e compagnie du 8e bataillon. Il s'engagea ensuite pour 2 ans à Paris le 13 juillet 1871 dans le 62e régiment de chasseurs à cheval. Il deviendra professeur de collège.

Parmi les 76 gardes de Meymac, 61 participèrent à la guerre de 1870-71 dans le bataillon des mobiles de la Corrèze. Parmi ceux qui ne la firent pas :

- sept furent réformés ;

- un ne partit pas comme étant soutien de famille ;

- deux autres pour une raison inconnue ;

- François Madesclaire, menuisier, décéda à Meymac en octobre 1870, n'ayant pu partir pour maladie ou ayant été remplacé ;

- Antoine Autechaud (1847 - ?) fut remplacé le 24 septembre 1870 par son frère Léonard Autechaud (1839 - ?).

Trois autres partirent comme remplaçant :

- Pierre Gasparoux de la classe 1869,

ouvrier maréchal-ferrant, admis le 7 juillet 1870 comme remplaçant de Pierre Coste de Beaulieu de la même classe ;

- Antoine Breuil de la classe 1866, cordonnier, est remplaçant au 1er régiment de hussards ;

- Jacques Courtaud de la classe 1866, remplaçant au 1er régiment de chasseur à cheval.

Enfin trois autres changèrent de corps en octobre 1870 :

- Léonard Estrade (1846-), terrassier, est passé au 34e provisoire 23 octobre 1870

- Antoine Malagnoux (1846-1894) passé au 34e provisoire des Deux-Sèvres le 23 octobre 1870, 3e Bon 3e Cie.

- Thomas Pras (1847-) passé 34e provisoire des Deux-Sèvres le 23 octobre 1870, 3e Bon 3e Cie.

Deux gardes mobiles meymacois décédèrent lors du conflit :

- Antoine Vergne (1846-1870), scieur de long né à Continsouzas, fils de Pierre et Antoinette Nouailles, fut déclaré apte et versé à la garde mobile de la Corrèze. Il décéda le 6 novembre 1870 à l'hospice du Mans où il avait été hospitalisé pour fièvre (typhoïde ?) quelques jours avant les combats de Châteauneuf-en-Thymerais du 16 novembre.

- Joseph Bourzeix (1846-1871) « garde mobile de la Corrèze, est décédé en cette commune (Thouars, Deux-Sèvres) ce jourd'hui (12 mars 1871) à 5 h du matin à l'hospice de cette ville, âgé d'environ 24 ans, né à Meymac... célibataire, en garnison à Thouars ». Le décès est transcrit à Meymac le 12 mars 1871. Il était l'aîné des enfants de François Borzeix et Marie Mazaud, cultivateurs à La Jarrige.

Parmi les classes précédentes pour lesquels les registres matricules n'existent pas aux archives, on trouve deux décès de gardes à Toulouse après la fin du conflit :

- François Magnodeix né le 12 novembre 1844, fils de cultivateurs de Lachaud-Grandval, Jean et Jeanne Maison, et soldat à la garde mobilisée de la Corrèze, est décédé à Toulouse le 12 mars 1871. La transcription du décès à Meymac indique : « est entré à l'hôpital militaire de St Michel le 10 mars 1871 et y est décédé le 12 du même mois à 8 heures et 1/2 du soir par suite de bronchite capillaire… ». Le décès est transcrit sur les registres de Meymac le 7 avril 1871.

- Jean Magnodeix, fils d'Étienne et de Marie Couturier du Maschevalier, garde mobile de la Corrèze décède le 12 mars 1871 à 27 ans (donc né vers 1844) à l'hôpital militaire de Toulouse. Décès transcrit à Meymac le 10 juin 1871.

L'historique de Jean-Baptiste François Alfred Binet du Jassonneix étant mieux renseigné[6] justifie d'être traité plus complètement.
Né à Meymac le 8 juin 1847, fils de Pierre et de Marie Lina Jabouille, il se maria le 18 novembre 1873 avec Marguerite Marie Émilie Bardon. Il obtint son diplôme de docteur en médecine de la faculté de Paris le 5 février 1873.
Son livret militaire le décrit comme mesurant 1 mètre 61, blond aux yeux gris et le front découvert ; dans un visage ovale, le nez est gros, la bouche moyenne et le menton rond.
Par son "bon numéro", le 62, au tirage du canton de Meymac, il fut affecté en réserve dans la garde mobile après avoir été d'abord dispensé comme fils de septuagénaire.
Comme les autres, il fut mobilisé comme garde nationale mobile de la Corrèze le 7 septembre 1870 et fit la campagne contre l'Allemagne de 1870 à 1871. Il fut libéré le 30 décembre 1872 et, le 1er janvier 1873, inscrit sur les contrôles de la réserve et affecté au régiment de réserve de Tulle.
En 1876, le rapport en vue de sa nomination comme médecin aide-major conclut : « Jeune, actif et intelligent – Peut faire un bon médecin militaire ». Et, en effet, il est nommé médecin aide major de 2e classe à l'ambulance de quartier général du 12e corps d'armée le 8 août 1876 puis affecté au 12e régiment territorial de cavalerie jusqu'au 24 juin 1878.
Une fiche d'inspection générale de 1883 alors qu'il a 36 ans et demi, informe que

6 Archives militaires de Vincennes 5 Y E C 57211.



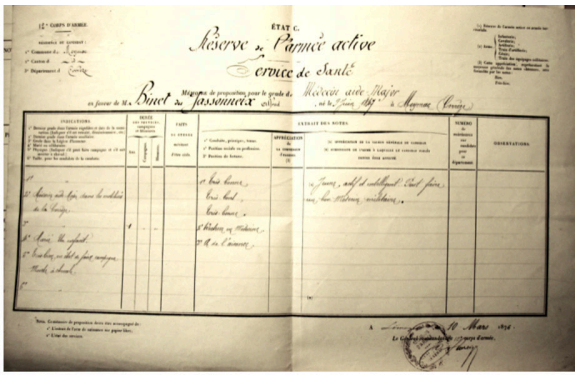

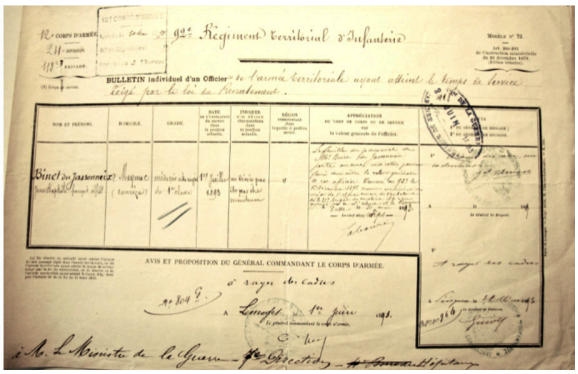

sa constitution physique est bonne, qu'il a l'habitude du cheval, de l'escrime et de la gymnastique et qu'il est donc apte à faire campagne. Sa conduite, son éducation et ses principes sont bons. S'il a une instruction générale supérieure, son instruction militaire est nulle, il ne sait ni dessiner ni lire une carte et il n'a même pas de tenue militaire. L'appréciation finale est cependant positive : « apte au service de santé - pourra rendre de bons services en temps de guerre ». Il passe alors au 2e et 4e escadrons territoriaux de dragons de la 12e région le 30 juin 1884 et est promu médecin aide major de 1re classe le 9 septembre de la même année. Le 23 février 1892 il est rattaché à l'ambulance de la 32e brigade de cavalerie et enfin le 1er décembre 1892 au 3e bataillon du 92e régiment territorial d'infanterie de Tulle. Il est définitivement rayé des cadres le 14 août 1893.

Les soldats du contingent

Ce sont donc les soldats sous les drapeaux ou rappelés à la déclaration du conflit.

Dans le tableau récapitulatif ci-contre, la colonne instruction a été annulée car quasiment pas renseignée ; par contre une colonne est consacrée aux armes dans lesquelles sont versés les soldats.

Les registres matricules qui existent pour les classes de 1867 à 1870 correspondent aux garçons nés entre 1847 et 1850 et recensent 51 soldats meymacois. 40 ont été déclarés aptes. 37 ont été engagés aux dates prévues et deux engagés volontaires ont choisi leurs armes, François Cheminade au 1er régiment d'infanterie de marine et Pierre Marteau au 25e RI. Cinq autres présentèrent au conseil de révision des raisons d'être dispensés (mauvaises jambes, bègue, frère au service, claudication, grosseur à la jambe) mais furent cependant déclarés aptes. Trois déclarés aptes furent dispensés de service actif comme soutien de famille. Enfin un conscrit, Jean Arfeuillère, déclaré apte et ayant tiré un "mauvais" numéro, fut remplacé par Pierre Tanière.
Seulement trois garçons furent reconnus impropres au service ; l'un d'eux pour

nom	naissance	métier	taille	décision conseil	arme	grade	service	blessure
Bachelerie Léonard	1849/3/26	cultivateur	1,69	apte soutien de famille				
Besse Léger	1848/9/30	scieur de long	1,61	apte	8e section d'infirmiers militaires le 20/8/1869	soldat		
Besse Pierre	1849/1/23	scieur de long	1,66	apte soutien de famille		soldat		
Boudierle Antoine	1850/12/20	maréchal-ferrant	1,68	apte frère au service	4 reg hussards	soldat brigadier en 1872	Contre Allemagne du 5/1 au 7/3/1871 Intérieur du 25/4 au 7/6/1871	
Bournel Pierre	1847/1/8	scieur de long	1,61	apte	79e RI du 15/12/68 à 30/3/69 où rentre dans ses foyers - 1e Zouave 21/7/70 - Afrique 26/7/70 à 13/8/70	soldat	Allemagne 1870 - captivité 21/9/70 à 3/3/71 - Afrique 7/5/71 à 7/5/73	
Canty Antoine	1848/9/2	cultivateur	1,63	apte	8e section d'infirmiers militaires le 11/10/1869 - passé à la 6e le 9/8/1870	soldat	Contre Allemagne : 6/8 au 24/10/1870 - prisonnier du 25/10/1870 au 5/41871	coup de feu par balle à l'épaule gauche le 6 août 1870 à la bataille de Freiscwiller
Chadebech Bernard	1849/5/1	maréchal-ferrant	1,57	apte - bègue	98e de ligne le 10/8/1870 - au 57e de marche le 26/11/1870 - 57e de ligne le 16/3/1871	soldat	Contre l'Allemagne du 6/12/1870 au 31/1/1871	
Chassaing Baptiste	1847/1/26	scieur de long	1,62	apte	79e RI du 15/12/68 au 30/3/69 et retour au foyer - 88e RI 22/7/70 -	soldat	Allemagne 28/7/70 à 28/10/70 - captivité 29/10/70 à 11/4/71 - intérieur 12/4/71 à 7/6/71	
Chassaing Léonard	1848/12/7	cultivateur	1,71	grosseur à la jambe droite		soldat	incorporé comme garde mobile de la Corrèze le 7/9/1870 - licencié le 31/12/1872	
Charbonnet Jean	1850/5/3	ferblantier	1,55	apte	68e de ligne	s	Contre Allemagne 1870-71 Intérieur 1871	
Chaveroche Antoine	1850/11/9	scieur de long	1,64	apte	68e de ligne 80e de marche en 1871	soldat	Afrique le 6/4/1871	
Cheminade François	1845/10/9	cordonnier		apte - engagé volontaire	1e reg infanterie de marine	soldat		

nom	naissance	métier	taille	décision conseil	arme	grade	service	blessure
Chèze Pierre	1847/1/13	tailleur	1,66	apte	31e RI	soldat		† hôpital de Bordeaux le 10/11/1868 commotion cérébrale suite de chute
Clérergue Léonard	1849/3/22	cultivateur	1,55	apte	99e de ligne le 10/8/1870 - au 43e de ligne le 1/2/1871	soldat	Contre l'Allemagne du 30/8/1870 au 7/3/1871 - A l'intérieur du 18/3 au 7/6 1871	
Coste Pierre	1848/10/1	cultivateur	1,66	claudication	au dépôt d'instruction du 79e de ligne à Tulle le 1/12/1869 au 25/3/1870 - au 68e de Ligne le 20/7/1870	soldat	Contre Allemagne 1870-71	Disparu à Beaumont le 30 août 1870
Daubech Jean	1849/10/19	cultivateur	1,62	apte	98e de ligne le 10/8/1870 - au 110e de ligne le 1/11/1870	soldat	Contre l'Allemagne du 30/8/1870 au 7/3/1871	
Daubech Léonard	1849/12/3	cultivateur	1,64	apte	99e de ligne le 10/8/1870	caporal le 26/11/1872	Contre l'Allemagne du 26/8/1870 au 7/3/1871 - A l'intérieur du 18/3 au 7/6 1871	
Estager Jean	1850/12/10	cultivateur	1,61	apte	9 bat chasseurs	soldat		† à Grenoble le 3/12/1870
Estrade François	1849/4/30	scieur de long	1,67	impropre, faiblesse				
Furnestin Michel	1849/4/5	tourneur	1,63	apte	99e de ligne le 10/8/1870	soldat	Contre l'Allemagne du 30/8/1870 au 7/3/1871 - A l'intérieur du 18/3 au 7/6 1871	
Ganne Léonard	1847/3/8	ébéniste	1,68	apte	31e RI	soldat		retraité pour blessures le 1/3/1872
Gauterie François	1848/3/11	boucher	1,55	apte	96e RI - puis au 123e RI le 10/6/1871 après captivité	solfat 1e classe	Contre Allemagne : 23/7 au 1/9/1870 - prisonnier du 2/9/1870 au 9/61871 - Afrique du 19/6/1871 au 10/3/1872	
Gratadour Léonard	1847/3/8	cultivateur	1,59	apte	80e de ligne	soldat	exonéré par conseil révision le 30/7/1868	
Hospital Martial	1850/4/11	cultivateur	1,60	apte	68e de ligne	soldat		mort le 6/8/1874 hôpital de Givet

nom	naissance	métier	taille	décision conseil	arme	grade	service	blessure
Lapleau François	1849/2/6	cultivateur	1,59	apte	18e Bon de Chasseurs à pied le 10/8/1870 - au 173e de ligne le 14/10/1870 - au 46e de ligne le 15/3/1871	soldat	Contre l'Allemagne du 30/8/1870 au 7/3/1871 - A l'intérieur du 18/3 au 7/6 1871	
Luc Gabriel	1850/12/12	menuisier	1,55	apte	68e de ligne le 14/10/1870	soldat	Contre Allemagne du 5/12/1870 au 7/3/1871	
Madesclaire Léonard	1848/10/31	cultivateur	1,58	apte	96e RI le 13/11/1869 - au 1e RI le 12/4/1871 au retour de captivité	solfat 2e classe	Contre l'Allemagne du 19/7/1870 au 21/11/1870 - En captivité du 26/11/1870 au 12/4/1871	estropié de la main gauche par explosion de mine vers 1880
Maison Pierre	1848/3/12		1,56	apte		soldat	insoumis le 1/1/1870 - arrêté par la gendarmerie de Thiers le 27 mars 1870 - condamné le 26 avril par Conseil de Guerre de la 20e Div à 6 jours de prison - Au 79e de ligne le 1/5/1870	Disparu le 2 septembre 1870 à la bataille de Sedan - Déserteur ??? cf sa fiche
Malaurent Charles	1850/1/21	cultivateur	1,66	apte4	4e reg hussards	soldat		
Mangane Jean	1850/1/15	cultivateur	1,68	apte	3e RA	soldat	Afrique le 1/9/1870	
Marteau Pierre	1847/4/25	cordonnier		apte - engagé volontaire le 5/5/1868	25 RI puis au 4e RI de retour de captivité	soldat	Contre Allemagne 11/8 au 28/10/1870- prisonnier du 29/10 au 11/4/1871	coup de feu à l'avant-bras gauche le 22/5/1871 dans le combat livré sur le pont du chemin de fer de l'ouest, place de l'Europe à Paris
Mazaud Jean-Baptiste	1849/6/9	tailleur	1,71	apte - soutien de famille				
Mazaud Pierre	1848/3/12	cultivateur	1,58	apte	96e RI le 20/10/1869	soldat	Contre l'Allemagne du 19/7/1870 au 2/7/1871 - En captivité du 3/9/1870 au 2/7/1871	

nom	naissance	métier	taille	décision conseil	arme	grade	service	blessure
Melon Jean	1847/4/14	cultivateur	1,60	apte - frère au service	88e RI	solfat 1e classe	Contre Allemagne 1870-71	éclat d'obus au mollet gauche le 30 août à la bataille de Beaumont
Memponte Étienne	1850/6/5	cultivateur	1,58	apte	68e de ligne le 14/10/1870 65e de marche le 9/12/1870	soldat	Contre Allemagne du 4/12/1870 au 7//3/1871 Intérieur du 19/4/1871 au 7/6/1871	
Mermet(te) Auguste	1850/11/7	maréchal-ferrant	1,62	apte	68e de ligne			† le 18/6/1871
Meunier François	1847/7/30	sabotier	1,56	apte	88e RI	soldat caporal en 1875	Contre Allemagne 1870-71 - Captivité du 2/9/1870 au 17/6/1871	
Meunier François	1850/1/2	scieur de long	1,70	apte	2e Génie	soldat	Contre Allemagne du 16/4/1870 au 28/5/1871	
Nouailles Léonard	1849/2/19	cultivateur	1,65	apte	98e de ligne le 10/8/1870	soldat		† à Paris le 7/2/1871
Pauty François	1849/7/23	cultivateur	1,61	apte	98e de ligne le 10/8/1870 - au 110e de ligne le 1/11/1870	soldat	Contre l'Allemagne du 30/8/1870 au 7/3/1871	
Peyrichoux Étienne	1850/5/18	tourneur	1,61	apte	68e de ligne	soldat sergent		
Rougerie Pierre	1850/2/13	cultivateur	1,65	apte	68e de ligne	soldat	Contre Allemagne 1870-71 Intérieur 1871	
Salagnac Pierre	1849/11/25	scieur de long		impropre, défaut de taille				
Salvazet Marcelin	1848/3/4	maréchal-ferrant	1,59	apte	Compagnie de dépôt de mécaniciens		Compagnie de dépôt de mécaniciens le 10/1/1870	
Theyssier Léonard	1850/12/20	terrassier	1,59	apte	23e bat de chasseur	soldat	Contre Allemagne du 21/12/1870 au 7/3/1871 Intérieur du 18/3 au 28/5/1871	
Tounissoux Jean	1849/8/13	cultivateur	1,58	apte	99e de ligne le 10/8/1870	caporal le 6/4/1873 - sergent le 1/1/1874	Contre Allemagne 1870-71	
Vennat Gabriel	1850/1/21	cordonnier	1,70	apte	6e RA	soldat	Contre l'Allemagne du 31/1/1871 au 7/31871 -	

nom	naissance	métier	taille	décision conseil	arme	grade	service	blessure
Vergne Jean	1849/1/11	cultivateur	1,58	apte - mauvaises jambes	18e Bon de Chasseurs à pied le 10/8/1870	soldat		décédé au camp de l'Oued Ghir par suite de fièvre pernicieuse le 17/8/1872
Vervialle François	1848/4/27	cordonnier	1,69	apte	3e régiment du train des équipages le 20/10/1869	soldat		
Vialle François	1848/1/10	scieur de long	1,63	apte	8e section d'infirmiers militaires le 20/8/1869 - à la 6e le 8/4/1870	soldat	Contre l'Allemagne du 19/7/1870 au 7/3/1871 - En Afrique du 17/10/1870 au 20/5/1871	

grosseur à la jambe droite fut quand même dirigé vers les gardes mobiles et les deux autres furent exemptés pour défaut de taille et faiblesse.
La plupart restèrent au grade de soldat et seulement deux obtinrent la 1re classe ; deux devinrent caporal après le conflit, Léonard Daubech et Jean Tounissoux ; ce dernier passa même sergent.
Un conscrit, Marcelin Salvazet, maréchal-ferrant de profession, ne fit pas de service armé mais fut affecté à la compagnie de dépôt de mécaniciens et un autre, François Vervialle, au 3e régiment du train des équipages.
Le plus grand nombre est affecté dans l'infanterie ; deux au 18e Bon de chasseurs à pied, un au 25e RI, deux au 31e RI, deux au 88e de ligne, trois au 96e de ligne, quatre au 99e de ligne.
Trois hommes ont servi dans la 8e section d'infirmiers militaires et un au 3e régiment du train des équipages.

Les soldats meymacois comptèrent six morts dont deux en dehors du conflit :

- Pierre Chèze (1847-1868), enfant naturel d'une couturière de la ville, était tailleur à son incorporation. Soldat de 2e classe du 31e RI, il ne connaîtra pas la guerre car il décède à l'hôpital de Bordeaux le 10 novembre 1868 d'une commotion cérébrale suite de chute ;

- Jean Vergne (1849-1872), né au Roubin dans une famille de métayers, fut mobilisé au 21e Bataillon de chasseurs à pied qui participa à la défense de Paris lors de la guerre de 70. Après la capitulation, le Bataillon fut envoyé en Algérie dans la province de Constantine. Jean Vergne décéda au camp de l'Oued Ghir par suite de fièvre pernicieuse le 17 août 1872.

Quatre soldats moururent pendant le conflit :

- Léonard Nouailles (1849-1871), fils de cultivateurs du Vert, était mobilisé au 98e de ligne le 10 août 1870. Il mourut le 8 février 1871 rue Pernety à Paris alors que son régiment bataillait avec l'Armée de l'Est du côté de Villersexel en Haute-Saône. Si le registre de matricule ne nous en apprend pas plus, son acte de décès à Paris révèle qu'il est toujours soldat au 98e de ligne et que c'est Louis Roux de Raze de Sauvigny, officier d'administration qui en fait la déclaration. Celui-ci était officier d'administration des hôpitaux militaires pendant le siège de Paris et la Commune, directeur de l'ambulance succursale du Val de Grâce installée dans le pensionnant des Frères Maristes rue Pernety.

- Pierre Coste (1848-1870), cultivateur du village du Vert, affecté d'une claudication, fut dirigé au dépôt d'instruction du 79e de ligne à Tulle en décembre 1869 jusqu'au 25 mars 1870. Il fut mobilisé le 20 juillet suivant au 68e de Ligne qui fit partie

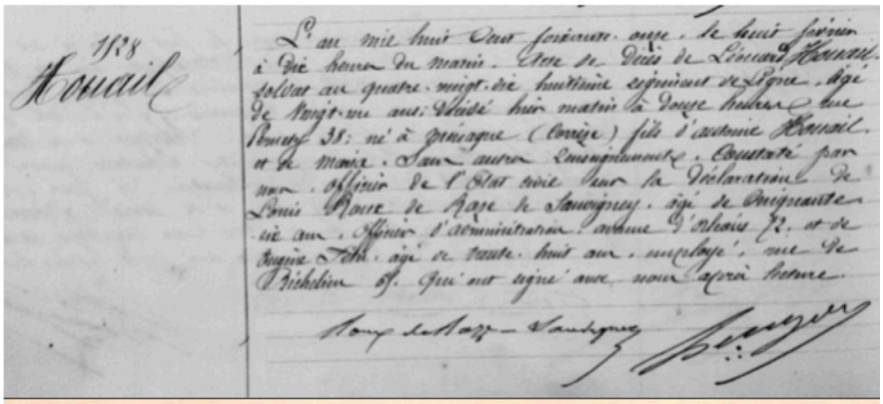

1838
Rouail

L'an mil huit cent trente-huit, le huit janvier à dix heures du matin. Acte de décès de Léonard Rouail, soldat au quatre-vingt-dix huitième régiment de ligne, âgé de vingt-un ans, décédé hier matin à la douze heures dix minutes, 38; né à Genouillac (Creuse) fils d'Antoine Rouail et de Marie. Sans autres renseignements. Constaté par moi, officier de l'état civil sur la déclaration de Louis Marie de Raze de Sauvignac, âgé de cinquante-six ans, officier d'administration, adjoint d'ordre 12, et de Eugène Tell, âgé de trente-huit ans, employé, rue de Richelieu 67. Qui ont signé avec nous après lecture.

Marie de Raze de Sauvignac



PENSIONNAT DES FRÈRES MARISTES, 48, rue Pernety, Paris.

de l'armée de Châlons. Il a été porté disparu dans les combats de Beaumont dans les Ardennes françaises le 30 août 1870.

- Jean Estager (1850-1870) fils de cultivateurs de Saint-Germain-le-Lièvre, incorporé au 9e bataillon de chasseurs à pied décéda à l'hôpital militaire de Grenoble le 3 décembre 1870. Son décès fut transcrit sur l'état civil de Meymac le 10 mai 1871.

- Auguste Mermet (1850-1871) (Mermette sur le registre matricule), fils d'aubergiste, était soldat au 65e régiment de marche quand il décéda le 18 mai 1871 à l'hôpital militaire de Saint-Cyr-l'École. Le décès a été transcrit à Meymac le 13 août. Une note manuscrite dans les archives Treich-Laplène indique qu'« il a été incorporé au 68e de Ligne à Guéret le 15 octobre 1870, passé au 65e régiment de marche le 8 décembre 1870. Blessé devant Paris le 12 mai 1871,



Mairie de Saint Cyr l'Ecole (Seine et Oise)

Marseille, le 9 Août 1871.

A Mr le Maire de Meymac (Corrèze)

mort le 18 ». Les archives contiennent la notification envoyée par la mairie de Saint-Cyr-L'École ainsi que l'extrait de registre des décès de l'hôpital.

Ne disposant pas des registres matricules des classes 63 à 66 qui participèrent également à la guerre, il n'est pas possible de connaître le parcours des soldats meymacois de ces classes. On connait cependant les soldats qui furent victimes du conflit car leur décès a été transcrit sur l'état civil de Meymac en conformité avec une loi de 1871, ayant remis en vigueur celle du 13 janvier 1817, pour établir judiciairement le sort des Français ayant appartenu aux armées de terre et de mer qui ont disparu depuis le 19 juillet 1870 jusqu'au 31 mai 1871.

- Antoine Becharias (1841-1870), cultivateur à Treich, était cavalier au 1er régiment de dragons en subsistance au 57e régiment d'infanterie de ligne en garnison à Montmedy dans la Meuse au déclenchement du conflit. Il y décéda le 8 septembre 1870 à l'ambulance de Montmedy, ville haute, ayant sans doute été blessé lors du siège et bombardement de la ville le 5 septembre. La garnison[7] qui comptait environ 3000 hommes, était composée essentiellement par le 3e bataillon des mobiles de la Meuse, une batterie d'artillerie mobile et différents éléments disparates dont 100 hommes d'une compagnie de réserve du 57e de ligne. Son décès est transcrit à Meymac le 24 juin 1871 ;

- Jean Chaumeil (1845-1870), fils d'un journalier scieur de long de la ville, était soldat dans la 3e compagnie du 3e bataillon du 82e de ligne qui participa à la bataille de Sedan. Le décès de « Jean Sommeil, âgé de 25 ans, né à Meymac, … ayant eu le ventre traversé d'une balle à la bataille du premier septembre, est décédé à l'ambulance de cette commune (La Chapelle au nord-est de Sedan) hier, 8 octobre à 4 heures du soir … » a été transcrit sur le registre des décès de Meymac le 10 juillet 1871 ;

- Léonard Fournol (1845-1870), fils d'un journalier scieur de long de la ville, fit son service militaire comme soldat de 1re classe à la 4e compagnie du 3e bataillon du 97e régiment d'infanterie. Il est mort le 3 août 1870 à l'hôpital militaire de Lyon et son décès fut transcrit à Meymac le 22 septembre 1872 ;

- Jean Vialle (1843-1871), fils de cultivateur du Chadenier, mourut en janvier 1871 à Vitry, Seine, comme l'a établi un acte du tribunal civil du 23 juillet 1898. Son décès a été reporté sur le registre des décès de Meymac de 1871. En 1884, lors de la succession des parents de Jean Vialle, il est considéré comme « ayant quitté le pays depuis plusieurs années et dont le décès n'a pas été constaté. D'après son frère Léonard, il serait décédé le 29 ou 30 janvier 1871 au combat de Vitry (Seine) pendant l'invasion allemande ».

Parmi les victimes potentielles du conflit, il reste le cas particulier de Pierre Maison (1848-1875), né à Lavaur dans une famille de métayers. Il fut déclaré insoumis le 1er janvier 1870. Arrêté par la gendarmerie de Thiers le 27 mars 1870, il a été condamné le 26 avril par le Conseil de guerre de la 20e division à six jours de prison. Après sa peine, il fut incorporé au 79e de ligne. Ce régiment qui fit partie de l'armée de Châlons, participa à la bataille de Sedan, bataille pendant laquelle Pierre Maison a été déclaré disparu le 2 septembre. Son registre matricule ne donne pas d'autres information.
Le 28 février 1875, mourut toutefois à l'Hôtel-Dieu de Meymac un Pierre Maison, célibataire de 26 ans sans autre précision. Tout laisse à penser qu'il s'agissait bien du disparu à Sedan.

Plusieurs soldats meymacois furent blessés au cours des combats :

- Pierre Marteau (1847-1875), fils d'Antoine, maçon devenu cantonnier, et de Marie Bouletoux, journalière, s'est engagé volontaire en mai 1868 au 25e RI avec lequel il fit la campagne contre l'Allemagne. Il fut fait prisonnier le 29 octobre, sans doute à la suite du combat de Torcay en Eure-et-Loire. Après sa libération le 12 avril 1871, il a été incorporé au 4e RI et participe aux combats

7 http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6539666v/f1.image.r=montmédy.langFR

contre la Commune. Il est blessé d'un coup de feu à l'avant-bras gauche le 22 mai au combat du pont de chemin de fer de l'ouest, place de l'Europe à Paris. De retour à Meymac, il reprit son métier de cordonnier et se maria le 10 octobre 1874 avec Anne Bragadour (1854 - ?). Il mourut le 28 mai 1875 à 28 ans ;

- Jean Melon (1847 - ?), né dans une famille de cultivateurs du Mascheny, fit son service militaire au 88e RI et participa à la guerre contre l'Allemagne en 1870. Il fut blessé par éclat d'obus au mollet gauche le 30 août à la bataille de Beaumont dans les Ardennes françaises. Démobilisé, il partit gendre à La Guignerie de Combressol en y épousant Jeanne Bourzeix le 24 octobre 1874 ;

- Antoine Canty (1848 - ?), fils d'un tailleur d'habits, partit à l'armée en octobre 1869 et fut affecté à la 8e section d'infirmiers militaires. Il a été blessé par un coup de feu par balle à l'épaule gauche le 6 août 1870 à la bataille de Frœschwiller en Alsace au début de la guerre franco-allemande. Il fut fait prisonnier le 25 octobre 1870 et libéré le 5 avril 1871 ;

- Léonard Ganne (1847 - ?), fils d'une couturière et de père inconnu, était ébéniste à son incorporation au 31e RI. Sur son registre matricule, il est dit retraité pour blessures le 1er mars 1872 sans plus de détails. De retour à la vie civile, il entra à la Compagnie de Chemin de Fer d'Orléans.

Après la défaite de Sedan, une grande partie de l'armée française fut faite prisonnière et conduite en captivité en Allemagne. Outre les cas de captivité vus plus haut, d'autres meymacois furent fait prisonniers :

- François Meunier (1847- ?), fils d'un maître sabotier, était sabotier lui aussi à son incorporation au 88e RI et fit la campagne contre Allemagne. C'est sans doute à l'issue de la bataille de Beaumont dans les Ardennes françaises qu'il fut fait prisonnier le 2 septembre 1870. Il a été libéré le 17 juin 1871 ;

- François Gauterie (1848-1908), boucher et fils de boucher, fut incorporé au 96e RI et fit la campagne contre Allemagne assiégé à Bitche en Alsace. Il fut fait prisonnier le 2 septembre, sans doute lors d'une sortie à proximité de la route de Sarreguemines. Libéré le 9 juin 1871, il fut versé au 123e RI et fit campagne en Afrique jusqu'en mars 1872 ;

- Pierre Mazaud (1848-1886), cultivateur de Celle, également incorporé au 96e a été fait prisonnier deux jours après François Gauterie. Il fut libéré en juillet 1871. Marié à Ambrugeat en 1880 avec Léonarde Massoubre, il décède à 37 ans le 24 février 1886 dans la ferme familiale de Celle ;

- Le parcours de Léonard Madesclaire (1848 - ?), fils de cultivateur du quartier d'Audy, est assez similaire à celui des deux précédents puisqu'affecté au même 96e RI. Il fut fait prisonnier plus tardivement, le 21 novembre, et resta en captivité jusqu'en avril 1871. De retour à Meymac il devint terrassier et épousa le 14 janvier 1879 une couturière, Antoinette Nouaille. Lors d'une période militaire en 1880, il fut estropié à la main gauche par explosion de mine ;

- Pierre Bournel (1847 - ?), scieur de long, fit son service militaire au 79e RI du 15 décembre 1868 au 30 mars 1869 et rentra dans ses foyers. Le 21 juillet 1870, il fut mobilisé au 1er zouave affecté au 1er corps d'armée du maréchal Mac-Mahon. Il a été fait prisonnier le 21 septembre 1870 et resta en captivité jusqu'au 3 mars 1871. Il rejoignit son corps en Algérie et y servit jusqu'en mai 1873. Il se marie à Meymac le 28 octobre 1875 avec Marie Gambeloux ;

- Baptiste Chassaing (1847 - ?), comme Pierre Bournel, était scieur de long et suivit la même première partie de parcours militaire. Il fut ensuite mobilisé le 22 juillet 1870 au 88e RI. Fait prisonnier le 28 octobre 1870, il a été libéré en avril suivant. Il a épousé Marie Suze en septembre 1874.

Le parcours de quelques Meymacois lors de la guerre de 1870 est connu à travers leur dossier préliminaire à l'attribution de la Légion d'honneur.

- Joseph Ernest Bardon (1840-1900), fils de Jean Léonard Armand Bardon, médecin et maire de la ville, s'est engagé volontaire pour la durée de la guerre 1870-1871 et a été incorporé aux chasseurs à cheval de l'ex-Garde. Il a été cité à l'ordre du

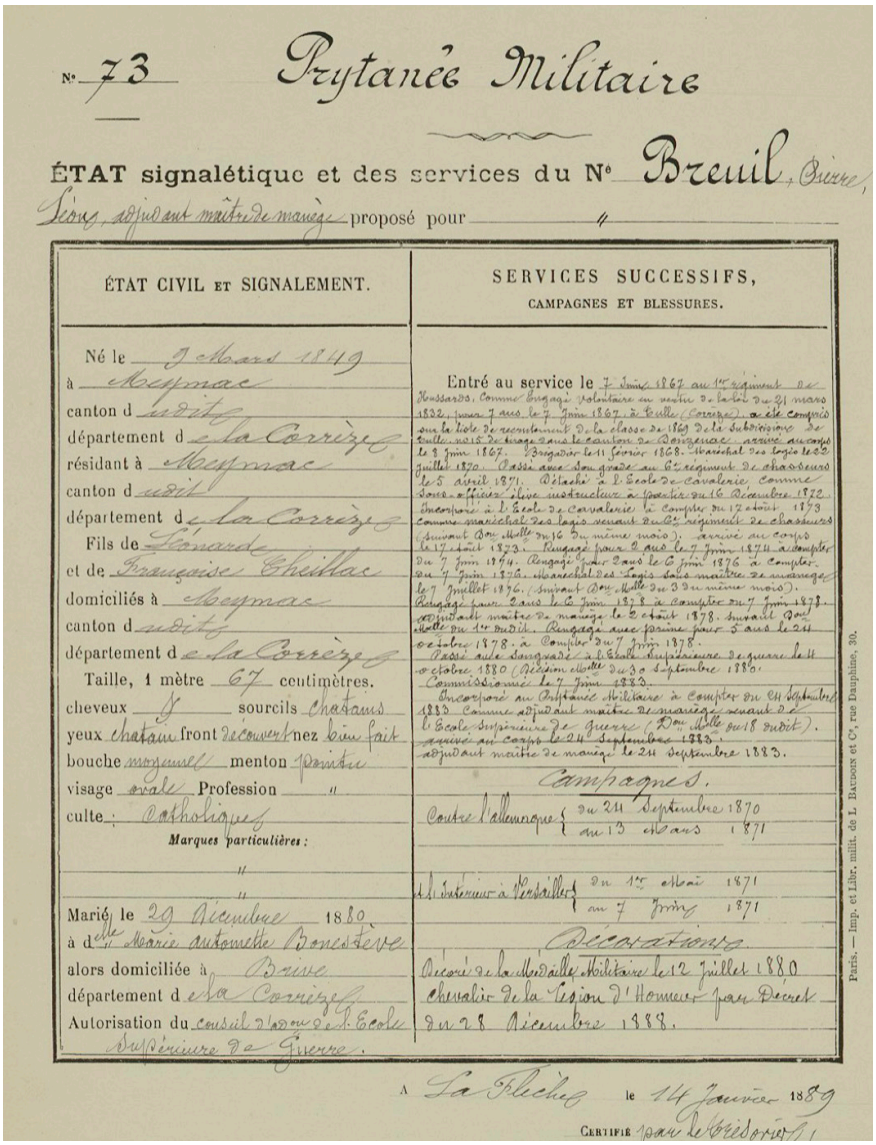

N° 73 Prytanée Militaire

ÉTAT signalétique et des services du N° Breuil, Pierre,
Sous adjudant maître de manège proposé pour —

ÉTAT CIVIL ET SIGNALEMENT.	SERVICES SUCCESSIFS, CAMPAGNES ET BLESSURES.
Né le 9 Mars 1849 à Meymac canton d'Ussel département de la Corrèze résidant à Meymac canton d'Ussel département de la Corrèze Fils de Léonard et de Françoise Theillac domiciliés à Meymac canton d'Ussel département de la Corrèze Taille, 1 mètre 67 centimètres. cheveux J sourcils Chatains yeux chatain front découvert nez bien fait bouche moyenne menton pointu visage ovale Profession " culte : Catholique Marques particulières : " " Marié le 29 Décembre 1880 à Mlle Marie Antoinette Bonesteve alors domiciliée à Brive département de la Corrèze Autorisation du conseil d'Adm. de l'Ecole Supérieure de Guerre.	Entré au service le 7 Juin 1867 au 1er régiment de Hussards. Comme Engagé Volontaire en vertu de la loi du 21 mars 1832, pour 7 ans le 7 Juin 1867 à Tulle (Corrèze). a été compris sur la liste de recrutement de la classe de 1867 de la Subdivision de Tulle, n° 15 du canton de Bonnefond arrivé au corps le 9 Juin 1867. Brigadier le 11 Février 1868. Maréchal des logis le 22 Juillet 1870. Passé avec son grade au 6e Régiment de chasseurs le 5 Avril 1871. Détaché à l'Ecole de Cavalerie, comme Sous-officier élève instructeur à Saumur le 16 Décembre 1872. Incorporé à l'Ecole de Cavalerie le Compter du 17 Octobre 1873 comme Maréchal des Logis venant du 6e Régiment de Chasseurs (suivant Dec. Mlle du 16 du même mois). Arrivé au corps le 17 Avril 1873. Rengagé pour 2 ans de 7 Juin 1874 à compter du 7 Juin 1874. Rengagé pour 2 ans le 6 Juin 1876 à compter du 7 Juin 1876. Maréchal des Logis Sous maître de manège le 7 Juillet 1876. (suivant Dec. Mlle du 3 du même mois). Rengagé pour 2 ans le 6 Juin 1878 à compter du 7 Juin 1878. Adjudant maître de manège le 5 Août 1878. suivant Dec. Mlle du 14 Août. Rengagé avec prime pour 5 ans le 24 Octobre 1878. à Compter du 7 Juin 1878. Passé aide Sergent à l'Ecole Supérieure de guerre le 11 Octobre 1880 (Décision Mlle du 30 Septembre 1880). Commissionné le 7 Juin 1883. Incorporé au Corps de Cavalerie à compter du 24 Septembre 1883. Comme adjudant maître de manège revenant de l'Ecole Supérieure de guerre (Dec. Mlle du 18 août). Arrivé au corps le 24 Septembre 1883. Adjudant maître de manège le 24 Septembre 1883. **Campagnes.** Contre l'Allemagne { du 24 Septembre 1870 au 13 Mars 1871 A l'Intérieur à Versailles { du 15 Mai 1871 au 7 Juin 1871 **Décorations.** Décoré de la Médaille Militaire le 12 Juillet 1880 Chevalier de la Légion d'Honneur par Decret du 28 Décembre 1888.

A La Flèche le 14 Janvier 1889

Certifié par le Directeur [illegible]

Paris. — Imp. et Libr. milit. de L. Baudoin et Cie, rue Dauphine, 30.

jour du Corps pour avoir porté un ordre sous le feu de l'ennemi à la retraite de Châtillon. Son cheval fut blessé à la cuisse droite d'un éclat d'obus à la bataille de Créteil et lui-même fut blessé plus tard à la jambe dans une reconnaissance et soigné à l'ambulance du Grand Orient rue Cadet. Après la guerre il devint architecte du département de la Corrèze à Tulle et capitaine-commandant la compagnie de sapeurs-pompiers de Tulle. Pour son parcours, il a été fait chevalier de la légion d'honneur[8] le 29 juillet 1895 sur un rapport du Ministère de l'Intérieur;

- Pierre Léon Breuil (1849-1909), fils de gendarme, s'est engagé volontaire le 7 juin 1867 au 1er régiment de hussards. Il y devint brigadier en février 1868 puis maréchal des logis en juillet 1870 et y fit la campagne contre l'Allemagne. En avril 1871, il passa avec son grade au 6e régiment de chasseurs avec lequel il participa à la campagne de l'intérieur avec l'armée de Versailles en mai et juin. En 1872 il est détaché à l'École de Cavalerie comme sous-officier élève instructeur ; il y sera maréchal des logis en 1873, maître de manège en 1878. Il passa à

8 Archives Nationales - Base Léonore - Dossier LH113/51

l'École supérieure de guerre en 1880 avant d'être incorporé au Prytanée militaire de La Flèche en 1883 comme adjudant maître de manège. Il a été décoré de la Médaille militaire le 12 juillet 1880 et fait chevalier de la Légion d'honneur[9] le 22 décembre 1888 sur rapport du ministre de la Guerre. En 1893, il prit sa retraite à Caen ;

- Céril Chouet (1850-1892), fils de sellier devenu porteur de contrainte, était médecin-major de 2e classe à l'hôpital d'Amélie-les-Bains quand il fut fait chevalier de la Légion d'honneur[10] le 20 décembre 1886 sur rapport du ministre de la Guerre. Son prénom de naissance, Céril, est devenu Cécile Étienne Blaise. Son dossier retrace son parcours militaire. Il est entré au service à l'école de santé militaire le 7 novembre 1869 puis à l'école d'application du Val de Grâce en 1872. Pendant cette période il est présent au siège de Strasbourg en 1870. Après l'obtention de son diplôme, il est affecté en 1874 comme médecin aide-major de 2e classe dans différents hôpitaux en Algérie, et notamment ceux d'Oran et Mostaganem. En décembre 1876, nommé médecin aide-major de 1re classe, il rejoint le 141e régiment de ligne puis en septembre 1878 le 16e régiment d'artillerie avec lequel il fait partie du corps expéditionnaire de Tunisie. Devenu médecin-major de 2e classe en octobre 1882, il est affecté successivement au 12e escadron du train des équipages, au 30e bataillon de chasseurs à pied, au 63e et au 61e de ligne. En novembre 1885, il est nommé à l'hôpital militaire d'Amélie-les-Bains. En 1887 il est admis à la retraite par suite d'infirmités contractées au service et se retire à Brive ;

- Gabriel Leroy (1835-1898), fils de gendarme, a contracté un engagement volontaire le 31 octobre 1855 et entra à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr dont il sortit 70e sur 376 avec le grade de sous-lieutenant en septembre 1857. Il fut affecté au 24e régiment d'infanterie où il resta près de 18 ans y devenant lieutenant en 1860 et capitaine en 1868. C'est avec lui qu'il fit une campagne en Algérie en 1859-1860 puis la campagne contre l'Allemagne de 1870. Son activité à la bataille Spicheren-Forbach du 6 août lui a valu d'être fait le 19 août chevalier de la Légion d'honneur par le maréchal Bazaine sur proposition du général Frossard commandant le 2e corps de l'armée du Rhin. La capitulation au siège de Metz l'envoya en captivité du 29 octobre 1870 au 16 mars 1871. Libéré, il rejoignit l'Armée de Versailles au mois d'avril 1871. Il passa major en 1875 au 102e RI, chef de bataillon en 1879 au 28e RI, lieutenant-colonel en 1887 au 90e RI et colonel en 1890 au 81e RI. Il fut porté au grade d'officier de la Légion d'honneur le 9 juillet 1892[11] sur rapport du ministre de la Guerre ;

- Pierre Louis Petit-Girard (1852-1897) est un meymacois d'adoption comme le prouve la plaque funéraire déposé sur la tombe familiale de sa femme au cimetière de la commune. Il est né le 26 décembre 1852 à Lyon, fils naturel d'une couturière.



Après avoir été enfant de troupe, il s'est engagé soldat en 1870 au 98e RI ligne. Il fit la campagne contre l'Allemagne du 28 juillet 1870 au 19 mai 1871 et fut envoyé en captivité du 30 octobre 1870 au 19 mai 1871. Après la guerre il poursuivit sa carrière militaire notamment en Algérie en conduite

9 Archives nationales - Base Léonore - Dossier LH/361/24.
10 Archives nationales - Base Léonore - Dossier LH/534/55.
11 Archives nationales - Base Léonore - Dossier LH/1608/1.

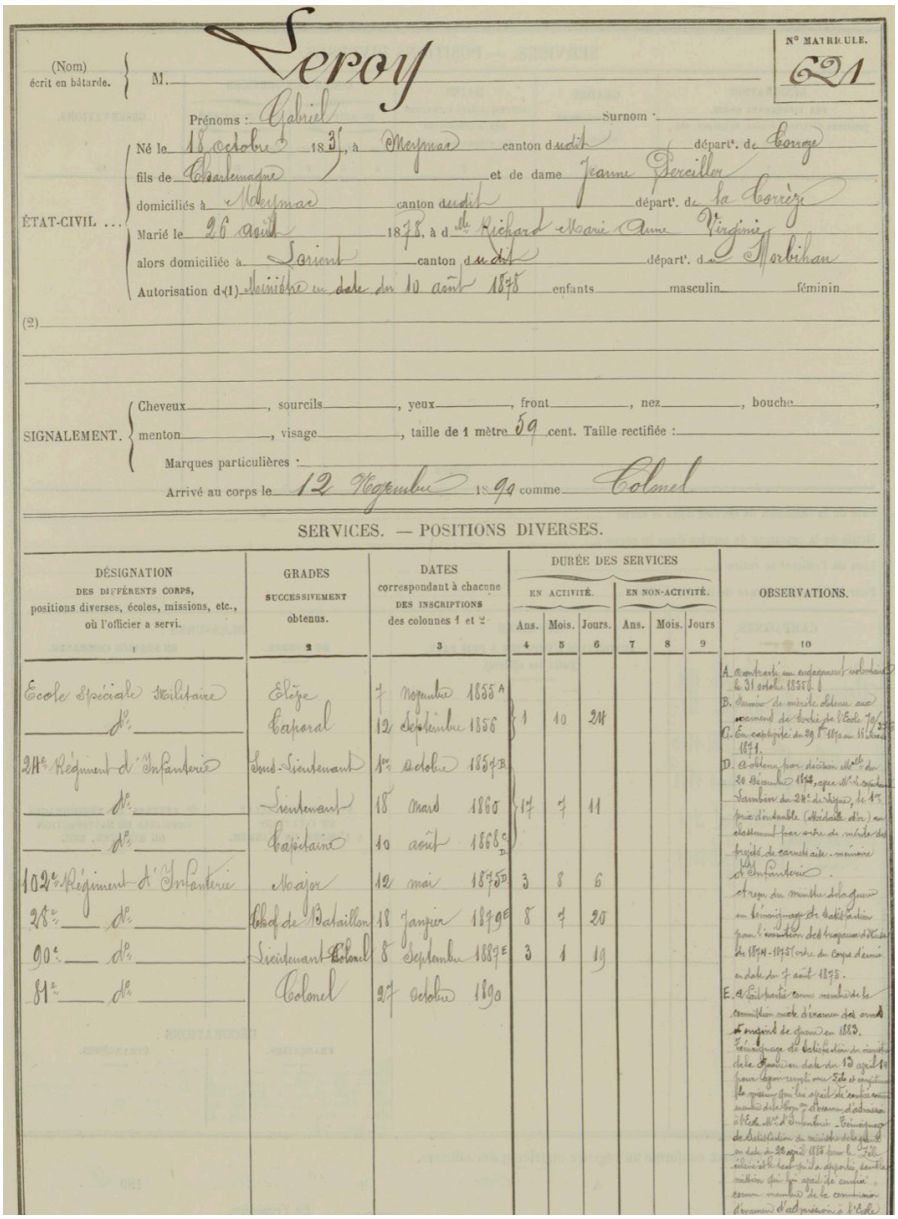

(Nom) écrit en bâtarde. M. Veroy

N° MATRICULE. 621

Prénoms : Gabriel — Surnom :

ÉTAT-CIVIL ...
Né le 15 octobre 18 31, à Meymac canton dudit départt. de Corrèze
fils de Charlemagne et de dame Jeanne Perceller
domiciliés à Meymac canton dudit départt. de la Corrèze
Marié le 26 août 1875, à de Richard Marie Anne Virginie
alors domiciliée à Lorient canton dudit départt. du Morbihan
Autorisation du (1) Ministre en date du 10 août 1875 enfants masculin féminin

(2)

SIGNALEMENT. Cheveux ..., sourcils ..., yeux ..., front ..., nez ..., bouche ...,
menton ..., visage ..., taille de 1 mètre 59 cent. Taille rectifiée :
Marques particulières :
Arrivé au corps le 12 Novembre 1890 comme Colonel

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, etc., où l'officier a servi.	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus.	DATES correspondant à chacune DES INSCRIPTIONS des colonnes 1 et 2	DURÉE DES SERVICES EN ACTIVITÉ. Ans.	Mois.	Jours.	EN NON-ACTIVITÉ. Ans.	Mois.	Jours	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
École Spéciale Militaire	Élève	7 Novembre 1855 A							A. Contracte un engagement volontaire le 31 octobre 1855.
id.	Caporal	12 Septembre 1856	1	10	24				B. Admis au minist. obtient aux examens de sortie de l'École 76/27
21e Régiment d'Infanterie	Sous-Lieutenant	1er octobre 1857 B							C. En campagne du 29 Oct 1870 au 11 Mars 1871.
id.	Lieutenant	15 Mars 1860	17	7	11				D. A obtenu par décision ministérielle du 20 Décembre 1869, rapportée le 4e [illegible] Lambron du 28e de ligne, le 4e prix d'honneur (Médaille d'or) au classement pour entrée au minist. des troupes de cavalerie et infanterie.
id.	Capitaine	10 août 1866 C D							
102e Régiment d'Infanterie	Major	12 mai 1875 D	3	8	6				et rapp. du minist. de la guerre en date du 7 août 1875.
28e id.	Chef de Bataillon	18 janvier 1879 E	5	7	20				E. A fait partie comme membre de la commission mixte d'examen des candidats au grade de [illegible] en 1885.
90e id.	Lieutenant-Colonel	8 Septembre 1887 F	3	1	19				F. Chevalier de la Légion d'honneur en vertu de la loi du 15 août 1870 pour [illegible] en date du 15 août 1870 [illegible]
31e id.	Colonel	27 octobre 1890							

d'un détachement du 25 décembre 1881 au 31 décembre 1881. Il est sous-lieutenant au 108e RI à son mariage le 18 juillet 1882 à Tulle avec Anna Miquel (1861 - ?) qui y vit avec ses parents limonadiers. Le père de celle-ci, Jean Jules Miquel (1833-1889), gendarme, avait épousé en 1860 à Meymac, Anne Roussel (1839 - ?), fille d'un menuisier-ébéniste de la ville. Pierre Louis Petit-Girard était capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur à son décès à Limoges le 23 octobre 1897.

C'est la mémoire familiale qui a conservé le souvenir de la participation de Gabriel Razet (1843-1914), cultivateur de Celle, à la bataille de Gravelotte (Moselle), les 16 et 18 août 1870. Le 14 novembre 1871, il épousa Marguerite Maison (1849 - ?).

Les Communards meymacois

Le livre de Stéphane Trayaud, *Oubliés de l'Histoire. Les Limousins de la Commune de Paris (1871)* a permis de retrouver trois

Meymacois plus ou moins impliqués dans la Commune et en tout cas arrêtés à la fin de la Semaine sanglante. Deux furent remis en liberté dans le courant de l'année 1871 :

- Pierre Cristal (1831 - ?) fils de Pierre Cristal (1802-1873), scieur de long, et de Marie Beynas (1808-1885), était boulanger à Meymac à son mariage le 10 janvier 1854 avec Marie Gratadour (1836-1856) couturière. Celle-ci décède à 21 ans le 29 décembre 1856.

Lorsqu'il est arrêté en 1871, il est veuf, domicilié passage de l'Ourcq. Pendant la Commune il était affecté au 103e bataillon de la Garde nationale disposé dans le 14e arrondissement à l'Observatoire. Il fut incarcéré le 6 mai 1871 au fort de Quélern dans la presqu'île de Crozon qui fut l'un des principaux lieux de détention des Communards dans l'attente de leur déportation en Nouvelle Calédonie. Ce fut sans doute son statut de garde national qui justifia son incarcération, au contraire des deux autres meymacois qui, civils, obtinrent des non-lieux.

- Thomas Coste (1838 - ?) est né le 31 octobre 1838 au village du Bourg où ses parents Jean Baptiste Coste (1799-1887) et Léonarde Razel (1802-1871) étaient cultivateurs. Scieur de long il quitta Meymac pour la région parisienne où on le situe à Montreuil puis à Paris, rue de Reuilly en 1865. En 1867, il vit maritalement au 34 passage Tocanier avec Antoinette Meunier (1841-), couturière originaire elle aussi de Meymac où son père était sabotier. Il se marièrent à la mairie du 12e le 26 novembre 1867 et reconnurent alors une fille, Marie Louise, née le 11 juin précédent. Cette dernière a été mise en nourrice à Meymac où elle mourut le 8 mars 1868 « âgée de neuf mois dans la maison de la femme Gauterie ».

Arrêté, il fut détenu sur *Le Fontenoy,* un des pontons de Brest, avec 842 autres communards.

L'Électeur du Finistère d'octobre 1871 relate ainsi le 30 septembre 1871 le témoignage d'un correspondant du *Times*[12].



« Grâce à un fort vent debout et au courant contraire, il me fallut une heure et demie de navigation avant d'aborder le vaisseau le *Fontenoy*, commandé par le capitaine de vaisseau Bréart, qui a sous ses ordres toute l'escadre des pontons, si tant est qu'on puisse appeler une escadre une réunion de pareils navires. En passant le long de chaque ponton, je voyais les ponts couverts de monde comme autant de navires d'émigrants et, en montant sur le *Fontenoy*, je trouvai les gaillards jusqu'à l'avant occupés par une masse épaisse de ces spécimens du progrès social (*sic*) que j'avais vus pour la première fois, il y a six mois, rassemblés dans les batteries de Belleville et de Montmartre, et plus récemment dans l'orangerie de Versailles et à Satory. Le commandant Bréart eut l'obligeance de me faire visiter son vaisseau, sur lequel 850 insurgés sont détenus. La moitié d'entre eux était sur le pont, s'amusant à jouer aux cartes, au loto et à d'autres jeux, tandis que, dans la batterie, une escouade était utilement employée à un lavage complet… »

Il fut mis en liberté par une ordonnance de non-lieu le 31 décembre 1871.

Antoine Leblanc (1829 - ?) est né le 26 décembre 1829, fils de François Leblanc (1791-1867), sabotier, et de Légère Taguet (1798 - ?), couturière de la ville. Une trace de lui apparaît en 1868 à Fontainebleau ; il est alors tailleur de pierres. Lorsqu'il fut arrêté en 1871, il demeurait rue Muller à Paris. Il fut détenu à Rochefort jusqu'à sa remise en liberté, sans doute pour non-lieu, fin août 1871.

12 https://www.retro29.fr/1871-insurg%C3%A9s-commune-brest

Un quatrième communard meymacois a été identifié grâce aux récents travaux du Cghml[13] :
Léonard Nardoux, né le 7 mai 1841 dans une famille de cultivateurs du quartier d'Audy, fut avec ses trois sœurs et ses trois beaux-frères de la migration parisienne. Tous installés à Vanves, les garçons y étaient carriers et les filles blanchisseuses ou journalières. Léonard s'y maria le 15 janvier 1870 avec une blanchisseuse de la commune, Louise Philippine Jacquemard. Parmi ses témoins, un cousin, Philippe Madesclaire, lui aussi né à Meymac en 1841, était alors ébéniste à Paris au faubourg Saint Antoine. Léonard participait-il aux événements ou rendait-il visite à son cousin quand il fut arrêté ? Son cas peut sembler plus grave que celui de ses compatriotes, si on se réfère au non-lieu tardivement obtenu le 18 mars 1872, accordé par le Conseil de Guerre de Versailles.

Marcel Parinaud

13 *Paris, 1871 : 1 400 Communards inculpés.* Alain Pérel. Revue *D'Onte ses ?* n°23.



L'abbé Fagois, aumônier du 71e régiment de mobiles de la Haute-Vienne

Jean-Claude Frölich

L'auteur : Jean-Claude Frölich, ancien ingénieur de l'aéronautique militaire, marié à une Saint-Juniaude, et passionné d'histoire et de généalogie a profité de sa retraite pour se pencher sur l'histoire des Limousins. Le cent cinquantenaire de la guerre de 1870-1871, guerre de plus en plus oubliée, lui a donné l'envie de connaître son impact en Limousin et ont suscité plusieurs articles sur ce sujet.
En outre, membre de la Société des Vieilles Pierres de Saint-Junien, il est aussi l'auteur de plusieurs livres régionaux tels un livre sur l'écrivain et journaliste Georges Gaudy natif de Saint-Junien, ou sur des histoires de poilus saint-juniauds en 1914-1918, ainsi qu'une recherche sur une colonie de papetiers limousins et charentais implantés dans l'Aisne à Evergnicourt à la fin du 19e siècle.

Résumé : Profitons de ce 150e anniversaire du conflit franco-allemand de 1870-1871 pour évoquer une figure limousine de cette guerre : l'abbé Fagois, aumônier du 71e mobile de la Haute-Vienne, un régiment que cet abbé accompagnera tout au long de son épopée.

L'avant-guerre

Jean-Baptiste Fagois naît le 17 février 1822 à Ségur-le-Château en Corrèze. Il est fils de Jean Fagois, tailleur pour hommes et marchand, et d'Aubine Lascoux Laforest. Il est le troisième d'une fratrie de 7 garçons.
Il commencera bien entendu comme ses frères à travailler avec son père.
En 1844, sans doute a-t-il tiré un mauvais numéro car il se retrouve conscrit. Et depuis 1837, la durée du service militaire est passée à sept ans. Grand gaillard solide, il se retrouve dans un régiment de dragons. Issue d'une famille de tradition catholique, il sent naître à la caserne une attirance et une vocation pour le sacerdoce. Ce qui lui vaudra force quolibets, plaisanteries et mauvais tours et le mettra un peu à l'écart des autres cavaliers.
Il a plus d'une fois raconté avoir écrit à l'impératrice pour la supplier d'obtenir une libération anticipée et réaliser son projet d'entrer dans les ordres. L'historien de la Haute-Vienne Louis Guibert (1840-1904), contemporain de Fagois écrit à ce sujet : « Sa requête fut accueillie. Un beau jour le colonel fit appeler le cavalier Fagois, qui avait trouvé un refuge "à la section" et repris son aiguille de tailleur pour s'assurer un peu plus de repos et de liberté ». Cela demanderait plus ample vérification, car conscrit en 1844, et libérable en 1851, il n'a pu solliciter l'impératrice, Eugénie n'ayant épousé Louis Napoléon qu'en janvier 1853. Il y a sans doute un peu de roublardise dans les propos de Jean-Baptiste Fagois.



Toujours est-il qu'après avoir été dégagé des obligations militaires, et avoir passé quelques temps en famille, il entreprend trois ou quatre ans d'études au Petit séminaire d'Ajain en Creuse. Édifiée en 1817 et devenue aujourd'hui un Ehpad, cette institution était une école ecclésiastique permettant aux enfants des environs, destinés à la prêtrise ou non, d'achever leurs études secondaires. Les études grecques et latines terminées, on passait au Grand séminaire et on engageait d'études théologiques.
En 1857, ses études terminées, alors âgé de 35 ans, il est enfin ordonné prêtre. Il reste néanmoins à Ajain où il débute comme professeur avant de devenir curé au Palais-sur-Vienne.

La guerre : le prêtre soldat

Lorsque la guerre éclate, il est curé à Saint-Palais-sur-Vienne. Il se propose alors pour partir avec les mobiles de la Haute-Vienne. Certains jeunes de Limoges, des anciens de l'école Saint-Martial, ont adressé à Monseigneur Fruchaud une lettre indiquant qu'ils acceptaient de mourir pour la patrie, à condition d'avoir un prêtre. L'abbé Fagois, en tant qu'ancien militaire s'est proposé pour être leur aumônier. Une fois l'autorisation accordée, début octobre 1870, ce dernier s'empresse de rejoindre le régiment alors positionné, à Briare, entre Montargis et Bourges. Dès lors, pendant plusieurs mois, la vie de l'abbé Fagois, prêtre soldat, va se confondre avec celle des soldats du 71e régiment de gardes mobiles de la Haute-Vienne. L'abbé racontera plus tard ses aventures dans *La Semaine religieuse de Limoges*. Il partagera leur quotidien de peines, de joies, de misères, leurs désespoirs. Il leur apportera son aide en toutes circonstances, parfois sous les balles et les obus. Il sera auprès des blessés dans les ambulances. Son bâton à la main, il parcourra des centaines de kilomètres avec eux, sous la pluie, le vent, la neige et dans le froid glacial. C'est à Loigny, sur le champ de bataille après la défaite et à la recherche des blessés que vont se révéler ses qualités comme en attestent les quelques témoignages suivants.
Déclaration du colonel Pinelli :
« Immédiatement après le combat de Lumeau, il donna la sépulture à 84 hommes de la mobile de la Haute-Vienne et organisa ensuite une ambulance de 180 blessés, sans distinction d'arme ni de régiment. Il se multipliait pour donner des secours à ces malheureux qui manquaient de tout, même de nourriture. En un mot, il déploya tant d'activité, tant de dévouement, il fit preuve de tant de vertus chrétiennes que sa conduite fut remarquée non seulement par nos mobiles, mais encore par les habitants des pays qu'il fut obligé de parcourir pendant la retraite, et qui lui prêtèrent souvent un concours efficace dans l'accomplissement de la tâche pénible, honorable et difficile qu'il avait entreprise »[1].

D'autres témoignages sont rapportés dans différents ouvrages : « L'abbé Fagois passa toute la nuit du 2 au 3 décembre à parcourir le champ de bataille à la lueur d'une lanterne accompagné d'un jeune mobile par - 20 degrés. Le général de Sonis grièvement blessé sur le champ de bataille et qui l'avait connu séminariste à Limoges racontera plus tard qu'il l'avait reconnu et appelé, mais qu'au milieu des gémissements, celui-ci ne l'avait pas entendu[2]. »

1 *La garde mobile de la Haute-Vienne. Rapport de MM Pinelli et Périer. 1872*. Imprimerie Vve Ducourtieux)

2 Général de Sonis (1825-1887), d'après de nombreux documents inédits par Albert Bessière. Paris. Éditions Beauchesne 1946.)

L'abbé Fagois racontera : « quelle ne fut pas ma douleur plus tard quand j'appris la triste vérité. J'avais laissé souffrir le général et les zouaves, dont plusieurs qui avaient entendu mon appel dans la nuit[3] ». Autre citation : « Après bien des hésitations, n'entendant plus aucun bruit au niveau de cette nuit sinistre, l'abbé Fagois se décide à regagner l'ambulance ou l'attendaient environ 240 blessés[4] ».

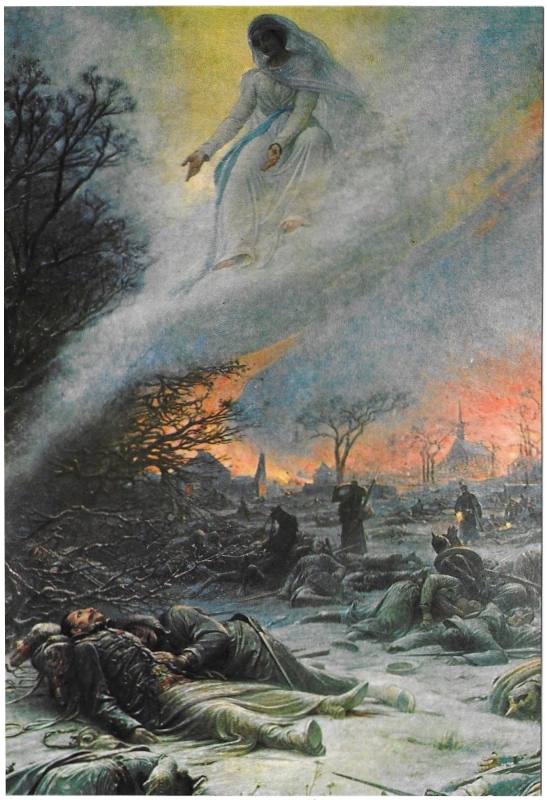

La nuit du 2 décembre 1870. L. Royer (Église de Loigny)
Le général de Sonis priant Notre-Dame de Lourdes.

L'abbé Fagois restera à l'ambulance de Loigny jusqu'au 9 décembre, où il pourra dialoguer plus d'une fois avec le général de Sonis, avant d'aller retrouver le 71e mobile. Cela lui évitera le piège de Chambord dans lequel l'état-major se fit prendre ce jour-là.
De retour à Limoges après la défaite et avant la reconstitution de la 2e armée de la Loire, il sera offusqué des critiques formulées sur le manque de courage des soldats de la Haute-Vienne.

La défense du 71e mobile

Il écrira donc une lettre au rédacteur en chef du Courrier du Centre pour prendre la défense des mobiles et en expliquer la conduite courageuse (voir annexe). Cette lettre ne sera pas publiée, mais elle sera reproduite dans un ouvrage édité plus tard par le capitaine Blanchaud : « *C'est avec bien du plaisir que je vous autorise à publier la lettre que j'écrivis sur la conduite du 71e mobile le 2 décembre. Je n'ai rien à y retrancher ; et si j'avais connu alors l'élan avec lequel le 1er bataillon atteignit avec le 40e de marche jusqu'aux abords de Lumeau, je n'aurais pas manqué de le signaler.*
L'ingratitude et l'injustice de quelques-uns de nos compatriotes avaient rempli mon âme de dégout et d'indignation ; et malgré la malheureuse surprise de Chambord que je ne connaissais qu'imparfaitement alors, je maintiens qu'on a été bien injuste envers la mobile ».

La 2e armée de la Loire et *la retraite infernale*

L'abbé Fagois repart donc fin décembre et arrive au Mans avec le 71e le 1er janvier 1871. Ce seront alors de longues marches, mais aussi la variole, plus que les Prussiens, qui vont entamer le moral des troupes. Ce sera Châtellerault sans participer au combat, le retour au Mans sous les bourrasques de neige, mais sans pouvoir y pénétrer. Le 71e intégré à la 3e division du 16e corps sera alors à l'arrière-garde, avec des combats sporadiques jusqu'à Laval avant l'armistice du 28 janvier. Mais l'armistice n'est pas la paix, et Chanzy réfléchit à reconstituer une armée bretonne et à protéger le Sud de la France. Alors notre 71e et son aumônier repartent encore pour des kilomètres et

3 Cité dans *l'Histoire du général de Sonis* par J. de La Faye. 1891. Paris.

4 *Dieu et Patrie* du R.P. H. Faure. 1897.

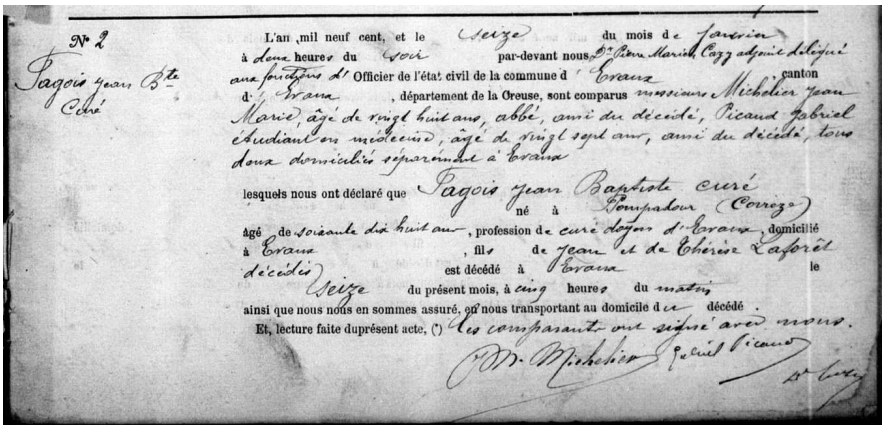

N° 2

Fagois Jean Bte
Curé

L'an mil neuf cent, et le seize du mois de janvier
à deux heures du soir par-devant nous Bon Marie Cazy adjoint délégué
aux fonctions d'Officier de l'état civil de la commune d'Evaux, canton
d'Evaux, département de la Creuse, sont comparus messieurs Michelier Jean
Marie, âgé de vingt huit ans, abbé, ami du décédé, Picaud Gabriel
étudiant en médecine, âgé de vingt sept ans, ami du décédé, tous
deux domiciliés séparément à Evaux
lesquels nous ont déclaré que Fagois Jean Baptiste curé
né à Pompadour (Corrèze)
âgé de soixante dix huit ans, profession de curé doyen d'Evaux, domicilié
à Evaux, fils de Jean et de Thérèse Laforêt
décédé est décédé à Evaux le
seize du présent mois, à cinq heures du matin
ainsi que nous nous en sommes assuré, en nous transportant au domicile de décédé.
Et, lecture faite du présent acte, (*) les comparants ont signé avec nous.

Acte de décès à Evaux-les- Bains. Celui-ci l'indique natif de Pompadour au lieu de Ségur et sa mère est appelée Thérèse.

des kilomètres : Château-Gontier, Angers, Saumur, Doué, Châtellerault, avant la paix du 7 mars et le retour à Limoges fin mars.
Aux dires de certains historiens, le terme de *retraite infernale* serait dû aux Prussiens qui ont souffert tout autant que nos troupes.

L'après conflit

L'abbé Fagois fera partie des mobiles récompensés par la Légion d'honneur. Elle lui sera attribuée le 27 juillet 1871 au titre du ministère de la guerre, et remise des mains du général Lartigue, commandant de la 21e région militaire.
Il regagnera alors son église Saint Jean-Baptiste au Palais-sur-Vienne. Un peu plus d'un an après ses aventures militaires, il est nommé vicaire à Guéret le 22 octobre 1872. Mais on le retrouvera encore quelques fois à Limoges où son frère Pierre exerce la profession de tailleur, pour des événements familiaux (mariage de sa nièce…) et sans doute quelques visites ou banquets d'anciens.
En janvier 1875, il est nommé aumônier auxiliaire de la garnison de Guéret et c'est accompagné d'une fanfare militaire qu'il célèbre sa première messe. Le Courrier de la Creuse raconte : « Dimanche dernier, toutes les troupes formant le contingent de la garnison de Guéret, se rendaient tambour et fanfare en tête, dans notre église paroissiale pour assister à la première messe militaire, célébrée par leur aumônier l'abbé Fragois », … « ce vertueux prêtre, le meilleur des amis et le plus éclairé des directeurs. »
Certains de ses jeunes paroissiens guérétois garderont longtemps quelques souvenirs de ce prêtre assez singulier, tel Pierre Bouchardon (né en 1870 à Guéret et décédé en 1950 à Paris) qui raconte dans Souvenirs (Albin Michel. 1953) :
« Leur doyen, l'abbé Fagois, qui avait fait bravement la guerre de 1870 comme aumônier d'un bataillon de mobiles et portait sur sa soutane verdie la crois d'honneur, s'était rendu célèbre par la naïveté de ses sermons : « *Du nord au septentrion et de l'orient à l'occident, proclamait-il du haut de sa chaire, la religion catholique étend son empire. Il nous disait encore : que pourrait-il nous arriver de pire, mes très chers frères ? La mort ou autre chose semblable. Parfois il cherchait à se mettre davantage à la portée de ses auditeurs. Il simplifiait pour être mieux compris : il y a cinquante-deux semaines dans l'année ; mettons cinquante pour faire un chiffre rond …*»

Il restera sept ans à Guéret avant d'être nommé à l'importante cure d'Evaux-les-Bains en 1882 dont il sera le doyen. Mais l'âge et la fatigue vont venir à bout de son énergie. Il regrettera et s'excusera de ne pas pouvoir, le 1er octobre 1899, assister à l'inauguration du Monument aux morts de 1870-1871, ni de pouvoir se trouver au milieu de ses camarades du 71e mobile.
C'est le 16 janvier 1900 que cet ardent

patriote et prêtre tant aimé de ses mobiles s'éteint à Evaux-les Bains. Il repose dans le cimetière communal.

La meilleure conclusion de cette biographie d'un homme plein de courage, d'entrain et de dévouement est sans doute l'éloge que le colonel Pinelli fit à l'abbé lors de la commission d'enquête : *« ce prêtre, pendant huit longs mois remplis de fatigue et de dangers ne fut pas seulement le médecin de nos âmes, mais aussi le médecin de nos corps »*

Jean-Claude Frölich

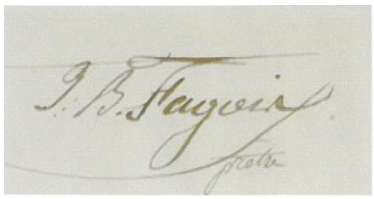

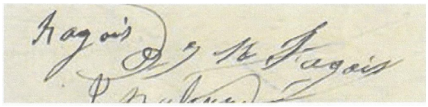

Quelques signatures de l'abbé J. B. Fagois (1872 et 1877)

Sources

Outre les ouvrages cités dans le texte :

- Dossier Légion d'honneur n° 925/3 ;
- Actes d'état civil (Ségur, Evaux) ;
- Journaux d'époque dans BnF Gallica : *Le Courrier du Centre, Le Courrier de la Creuse, La Semaine Religieuse de Limoges* et *Limoges Illustré*.

Annexe

Lettre de l'abbé Fagois au journal *Le Courrier du Centre*, extraite du livre de Charles Blanchaud : *Etapes du 71e mobile. Impressions et souvenirs.* Limoges. Imprimerie Vve Ducourtieux. 1872.

Si j'étais moins occupé de fournir des renseignements aux pauvres parents des blessés et des morts de notre mobile, je voudrais rendre à la conduite de ces braves enfants de notre département, qui sont pour moi devenus une famille ardemment aimée un hommage bien mérité ; je ne puis le faire en ce moment. Mais consacrer quelques lignes à les faire mieux connaître est pour moi le premier des devoirs et le besoin le plus impérieux d'un cœur qui a été meurtri de plusieurs manières et qui leur a voué toute l'énergie d'affection dont il est capable.

À Limoges et dans tout le département on a connu les souffrances de leur vie militante, et on y a compati ; mais ce qu'on n'a pas assez connu, ce sont les vertus qui se sont développées à cette rude école de la vie des camps ; c'est l'union des cœurs dans une même noble passion : la délivrance de la patrie ; c'est l'effacement des opinions devant le devoir, c'est la justice que tous savaient rendre à chacun, sans distinction de classe et de position sociale. La présence de l'aumônier parmi nos mobiles a bientôt été non seulement acceptée de tous, mais saluée avec bonheur par la généralité.

Quand le jour de la bataille, qui semblait toujours trop s'éloigner au gré de nos désirs est venu, il a trouvé des cœurs fermes et résolus.

On a marché au feu avec ordre et entrain, et l'on tremblait si peu devant le bruit et la fumée d'une redoutable artillerie, qu'on a accueilli par les rires et les cris accoutumés le gibier qui courait effaré dans nos rangs ou volait au-dessus de nos têtes. Bientôt les bombes et les boulets qui tombaient en arrière se sont rapprochés, le tir de l'ennemi a été rectifié et les projectiles ont plu sur nous.

C'est alors que les bataillons ont opéré leur mouvement en avant, au pas accéléré, puis ils sont restés plusieurs heures sous un feu meurtrier qui les décimait. Demeurer immobile dans une pareille position est la marque la plus certaine du courage. Nos mobiles ont eu ce courage ; ils en ont eu un autre non moins contestable. La retraite commencée par un autre régiment que le nôtre, sur l'ordre du général, s'est opérée en infligeant des pertes sérieuses à l'ennemi. Si au lieu de rester immobiles, nos soldats eussent dû marcher en avant et se précipiter sur les batteries ennemies, ce mouvement, accompli avec élan eût excité l'admiration universelle. Nous en avons la preuve dans la vigueur qu'ils déployèrent pour exécuter l'ordre de marcher en avant. Marcher la baïonnette en avant est ce qui convient à notre caractère, mais je suis convaincu qu'il faut plus de courage pour attendre au repos et recevoir avec calme la mort que vomissent les canons dans ces grandes joutes où l'artillerie domine.

À la bataille de Terminiers, les obus éclataient tant sur le sol durci par le froid qu'ils renversaient des masses d'hommes.

S'il y avait des esprits assez légers pour accuser sans connaissance de cause nos mobiles d'avoir manqué de courage, je voudrais en affirmant ces choses et en présentant ces observations, ramener à des sentiments plus équitables des hommes pour qui tant de braves enfants ont donné leur vie. Ah ! s'ils avaient vu souffrir avec résignation leurs atroces douleurs, s'ils avaient vu leur nombre, ils trouveraient peut-être que la résistance a été courageuse, et ils seraient de l'avis des chefs ennemis, qui le soir de la bataille, faisaient l'éloge de la mobile et constataient avec douleur qu'elle leur avait fait beaucoup de mal. Ceux qui n'ont rien souffert n'ont pas le droit d'attaquer ce jugement de nos ennemis.

Le drapeau du régiment peut être montré avec orgueil, je l'affirme, parce que je sais qu'il a reçu noblement le baptême du feu.

Respectons la douleur des familles nombreuses, si cruellement atteintes, et qui peuvent prétendre au moins à la gloire d'avoir eu de nobles et courageux enfants morts pour la patrie.

Fagois

Aumônier de la mobile de la Haute-Vienne



Boîte métallique récente (2007) de madeleines Bijou dont le décor est inspiré du premier dépôt de la marque.

Tradition pâtissière à Saint-Yrieix-la-Perche

Seconde partie

Frédéric Royer

D'ONTE SES n°24 - Automne-Hiver 2021

CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES MARCHOIS ET LIMOUSINS

L'auteur : Enseignant-chercheur, Corrézien de naissance, et Parisien d'adoption, Frédéric Royer est attaché au Pays arédien[1] d'où sont originaires ses parents et une grande partie de ses ancêtres. Il est donc tout naturel que les madeleines de Saint-Yrieix-la-Perche soient pour lui de véritables madeleines de Proust et que la gourmandise l'ait finalement poussé à en savoir plus sur l'histoire de ceux qui les ont confectionnées.

Résumé : La madeleine est une des spécialités culinaires de Saint-Yrieix-la-Perche. Il est communément admis que ce biscuit y fait son apparition au milieu du 19e siècle, sans que son origine soit pour autant très claire.
Cet article s'efforce à rechercher le parcours des différentes familles de pâtissiers de la ville et de suivre la transmission de leur commerce, sur un siècle environ, à partir des années 1830. La seconde partie de ce travail, développée dans ce numéro, étayée par une grande variété de sources (état civil, cadastre, actes notariés, enregistrement, conscription, presse ancienne...), traite de la période allant de la fin du 19e siècle à la seconde guerre mondiale.

Précédemment...

Le folkloriste et historien Louis Bonnaud distingue deux étapes importantes[2] dans l'histoire des madeleines arédiennes[1] : les débuts de la pâtisserie Dubois (ancêtres des actuels propriétaires de l'entreprise Bijou) et l'installation de Pierre Aublanc, pâtissier d'exception qui marqua de son empreinte la confection de la madeleine de Saint-Yrieix.
Le premier volet de cet article[3] s'est concentré sur la famille Dubois. Marie Bonnet, épouse Dubois, est à l'origine du fonds de pâtisserie familial, qu'elle crée vers 1840. Elle le cède en 1856 à son fils cadet, Julien Dubois. À partir de 1859 la boutique est située rue du Pont (**d** sur le plan ci-après).
C'est au fils aîné, Antoine, qu'on devrait l'arrivée de la madeleine à Saint-Yrieix, suite aux années qu'il avait passées en Lorraine pendant son service militaire. Il travaille ensuite un temps dans la boutique de sa mère puis s'émancipe entre 1847 et 1855 et tient sa propre boutique, rue du Boulevard. Le commerce se transmet de père en fils, et en 1896, Achille Dubois, petit-fils d'Antoine, a 18 ans, nous le retrouverons bientôt.
Cette même année, Julien Dubois décède à l'âge de 67 ans. Il n'a pas de descendant direct et a fait d'une de ses nièces, Agathe Graud, sa légataire universelle.

1 Arédien est le gentilé de Saint-Yrieix-la-Perche, ainsi que de toutes les autres communes portant le nom du saint, Aredius en latin.

2 Louis Bonnaud, *À propos des madeleines de Saint-Yrieix*, BSAHL, CV, 1978, p. 199.

3 Frédéric Royer, *Tradition pâtissière à Saint-Yrieix-la-Perche, première partie*, D'Onte Ses, 23, 2021, p. 28.

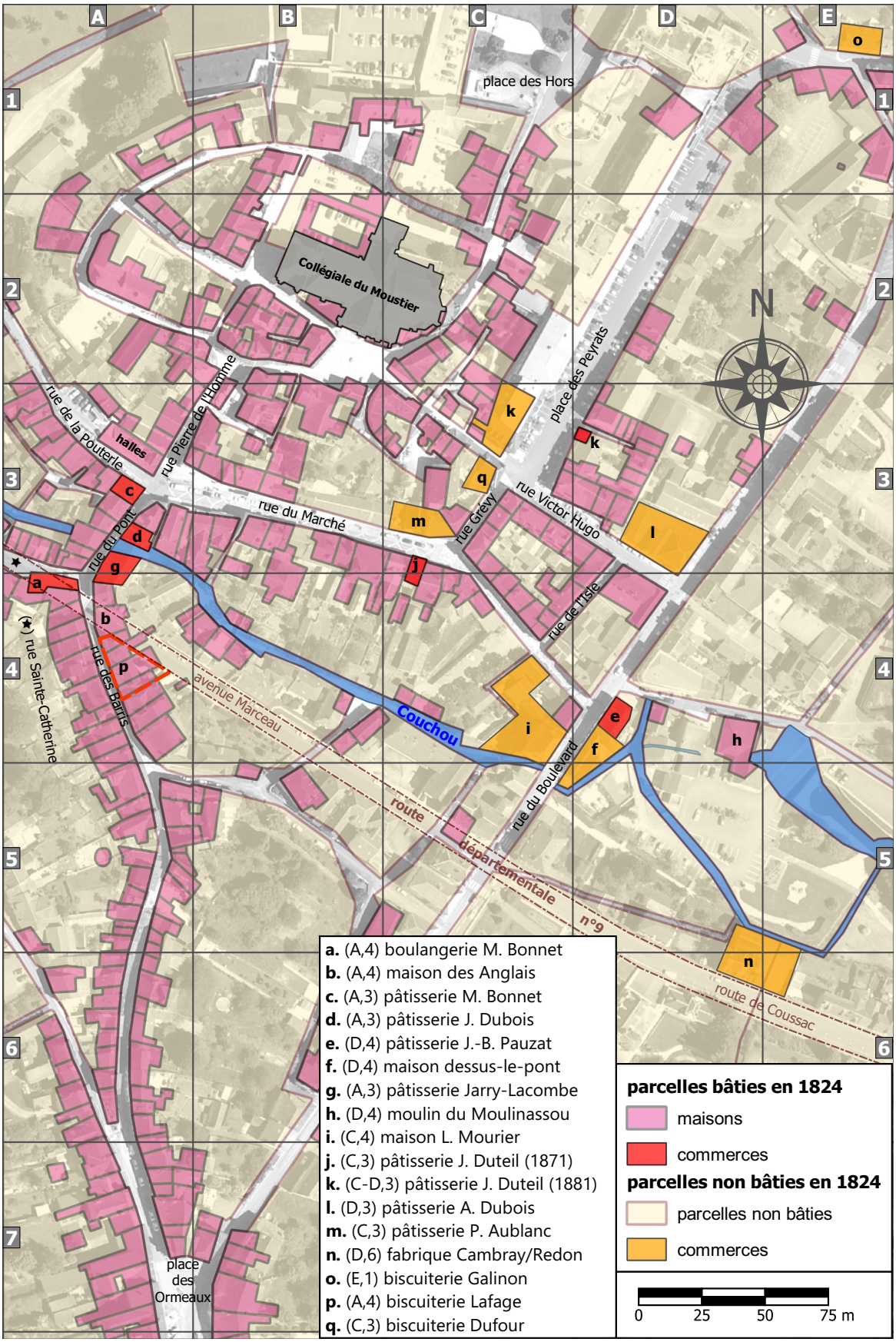
A
B
C
D
E
1
2
3
4
5
6
7
place des Hors
Collégiale du Moustier
N
rue de la Pouterle
halles
rue Pierre de l'Homme
rue du Marché
rue du Pont
rue Grévy
rue Victor Hugo
place des Peyrats
rue de l'Isle
rue Sainte-Catherine
rue des Barris
avenue Marceau
Couchou
rue du Boulevard
route départementale n°9
route de Coussac
place des Ormeaux
a. (A,4) boulangerie M. Bonnet
b. (A,4) maison des Anglais
c. (A,3) pâtisserie M. Bonnet
d. (A,3) pâtisserie J. Dubois
e. (D,4) pâtisserie J.-B. Pauzat
f. (D,4) maison dessus-le-pont
g. (A,3) pâtisserie Jarry-Lacombe
h. (D,4) moulin du Moulinassou
i. (C,4) maison L. Mourier
j. (C,3) pâtisserie J. Duteil (1871)
k. (C-D,3) pâtisserie J. Duteil (1881)
l. (D,3) pâtisserie A. Dubois
m. (C,3) pâtisserie P. Aublanc
n. (D,6) fabrique Cambray/Redon
o. (E,1) biscuiterie Galinon
p. (A,4) biscuiterie Lafage
q. (C,3) biscuiterie Dufour
parcelles bâties en 1824
maisons
commerces
parcelles non bâties en 1824
parcelles non bâties
commerces
0
25
50
75 m

◄ Le plan ci-contre est une superposition en transparence d'une partie du plan cadastral Napoléonien de la section A (Arch. dép. Haute-Vienne – 3 P 197), datant de 1824, à une photo aérienne actuelle. Y sont indiqués les positions des commerces de pâtisserie/biscuiterie et lieux d'intérêt mentionnés dans l'article, ainsi que certains noms de rues, et le futur tracé de la route départementale n°9.

L'installation de Pierre Aublanc

C'est dans le recensement de 1886 qu'apparaît la première trace de Pierre Aublanc à Saint-Yrieix. À cette époque, celui qui sera d'après Louis Bonnaud un acteur incontournable dans l'histoire de la madeleine arédienne, est ouvrier pâtissier, rue du Pont, chez Julien Dubois ! Il est né à Payzac (Dordogne) le 21 août 1867. Son frère jumeau, François, décède à l'âge de 14 mois. On retrouve Pierre avec ses parents dans le recensement de 1872 à Payzac[4], mais la petite famille n'y est plus dans celui de 1876. Elle est partie s'installer à Saint-Yrieix d'après les renseignements tirés de la conservation des hypothèques[5]. Les parents de Pierre, alors domiciliés rue Pierre de l'Homme, achètent une maison dans un faubourg de la ville, en octobre 1876. Vivant à Saint-Yrieix dès l'âge de 9 ans, voire plus tôt, il est possible que Pierre Aublanc n'ait pas seulement travaillé chez Julien Dubois en tant qu'ouvrier mais qu'il y ait aussi effectué son apprentissage. Malheureusement, aucun document ne vient éclairer cette période de sa vie.

Âgé de vingt ans, Pierre Aublanc réside à Orléans, d'après sa fiche matricule[6], sans précision d'adresse. Il effectue son service militaire à Tulle au 80e régiment d'infanterie de novembre 1888 à septembre 1891.

Le registre matricule le concernant nous donne une liste de ses lieux de résidence dans les années qui suivent son retour à la vie civile. Le tableau ci-après détaille ces informations : les deux premières colonnes sont directement extraites de la fiche matricule, la durée correspond au laps de temps entre une date et la suivante dans la liste. Faisant l'hypothèse que ses résidences sont liées à sa profession, et sachant qu'il est coutumier qu'un ouvrier soit logé sur place, on a recherché si ces adresses étaient aussi celles d'établissements de pâtisserie. Les annuaires almanachs du commerce[7] de 1894 et 1896 ont permis d'identifier les pâtisseries dans le Paris de la Belle Époque, ainsi que celles en banlieue parisienne. Pour ces dernières et celles en province, les recensements sont aussi d'une très grande utilité, et offrent l'avantage d'indiquer la numérotation des bâtiments dans les rues pour ces grandes villes. La dernière colonne de la table donne le nom de l'établissement identifié (un point d'interrogation signifie une incertitude). La presse ancienne permet ensuite d'appréhender une éventuelle notoriété des établissements où Pierre Aublanc a travaillé.

Date	Adresse	Durée (mois)	Nom
20/12/1892	19 boulevard Saint-Martin, Paris	12,9	Cassaigne
11/01/1894	23 boulevard Sébastopol, Paris	4,6	Mongrolle
30/05/1894	73 rue Royale, Orléans	2,7	Yanka ?
18/08/1894	37 rue Saint-Germain, Nanterre	5,3	Tragin
23/01/1895	68 rue de Courcelles, Levallois-Perret	8,1	Thomas ? Grégoire ?
23/09/1895	90 rue de Vesle, Reims	7,5	Raulet (Bérard)
05/05/1896	129 rue Lafayette, Paris	9,8	Dupille
23/02/1897	Saint-Yrieix-la-Perche		

Parcours de Pierre Aublanc entre la fin de son service militaire et son installation à Saint-Yrieix.

4 Arch. dép. Dordogne – Recensement, 6 MI 104. Le recensement est retardé d'un an en raison de la guerre.

5 Arch. dép. Haute-Vienne – Hypothèques, 4 Q 55 / 275.

6 Arch. dép. Corrèze – Conscription R 1147, matle 109.

7 BnF Gallica – *Annuaire-almanach du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration : ou almanach des 500 000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers.* Firmin Didot et Bottin réunis, en 1894 (ark:/12148/bpt6k9683551f) et en 1896 (ark:/12148/bpt6k9690125x).

Ce parcours s'étale sur quatre ans et deux mois. Si Pierre Aublanc reste un peu plus d'un an à la première adresse, il reste environ six mois en moyenne dans les suivantes. Ces changements peuvent paraître rapides, mais multiplier les sources d'apprentissage, auprès de patrons successifs, dans un domaine où les produits, les techniques et les gestes sont parfois très différents d'une région à une autre, ne peut que se révéler enrichissant et stimulant pour sa propre maîtrise.

On peut ainsi affirmer que Pierre, avant son retour à Saint-Yrieix, exercera son activité dans les établissements suivants.

Cassaigne, à Paris

Il est fait mention d'un pâtissier Cassaigne à Paris dans le livre d'Antoine Charabot, *La pâtisserie à travers les âges* (1904), qui écrit : « En 1865, il existait un groupe patronal amical dont le siège était au Café des Commerçants, rue de la Feuille, et dont faisaient partie des pâtissiers très connus, comme MM. Bareiller, Linck, Douai, Félix Petit, Cassaigne, Julien, etc. Ce groupe eut son utilité, car ce furent ceux-là mêmes qui le composaient qui jetèrent, en 1876, les fondements du premier Syndicat de pâtissiers. » Il est probable que Cassaigne ne faisait pas partie de ce groupe dès 1865, car Jean-Baptiste Joseph Amélius, dit Joseph, Cassaigne est né le 21 avril 1847 à Lacapelle-Biron (Lot-et-Garonne). Le 29 mars 1870, il épouse à Essonnes (Seine-et-Oise, maintenant Corbeil-Essonnes, département de l'Essonne) Élisabeth Victoire Sabrou.

Par son épouse, Joseph Cassaigne est cousin de Félix Petit (également évoqué dans le livre de Charabot). Au début des années 1870, c'est Félix Petit qui tient la pâtisserie du 19 boulevard Saint-Martin (10e arrondissement, à 300 mètres de la place de la République), alors que Joseph Cassaigne est employé rue du Temple. Puis au début des années 1880, Félix Petit se lance dans l'hôtellerie, avec un établissement rue de la Paix. Joseph Cassaigne reprend alors la pâtisserie du 19 boulevard Saint-Martin.

Mongrolle, à Paris

À l'époque où Pierre Aublanc travaille à Paris, Léon Mongrolle est, tout comme Joseph Cassaigne, très impliqué dans la corporation. Ils sont les deux des membres actifs du Syndicat des pâtissiers de Paris[8].

Léon Mongrolle est né à Crécy-en-Brie (maintenant Crécy-la-Chapelle, Seine-et-Marne) le 6 juin 1854, fils de Léoni Sébastien Mongrolle, pâtissier traiteur à Crécy. Il épouse Jeanne Charpentier le 21 juin 1879 à Paris 9e. Leur contrat de mariage[9], passé le même jour, nous apprend que Léon Mongrolle a fait l'acquisition de son fonds de commerce, au 23 boulevard Sébastopol, deux mois avant, en l'achetant à Georges Frédéric Rœderer et Julie Élisabeth Grinenwald, son épouse. Ce couple se révèle être les grands-parents maternels du physicien et chimiste Frédéric Joliot-Curie, prix Nobel de chimie en 1935. Différentes notices et bibliographies[10,11] concernant ce dernier s'accordent sur le fait que son grand-père, Georges Frédéric Rœderer, était un chef cuisinier-pâtissier de l'empereur Napoléon III. L'acte de vente[12] décrit sommairement le magasin du 23 boulevard Sébastopol (Paris 1er) donné à bail, composé du rez-de-chaussée, entresol et caves, et doté de deux chambres d'employés au sixième étage.

On peut lire dans *L'Éclaireur de l'Arrondissement de Coulommiers*[13] du 17 février 1886 que Léon Mongrolle est lauréat de la médaille d'honneur du concours culinaire de Paris dans la catégorie pâtisserie. En septembre 1900 il est élu Président du Syndicat Général de la Pâtisserie Française, tout juste fondé, et dont la création est l'œuvre d'Achille Henri Dalloyau.

8 BnF Gallica – *Le Journal des confiseurs-pâtissiers, chocolatiers…* ark:/12148/bpt6k6380223t.

9 Arch. nat. – Me Portefin, MC/ET/LXXXV/1334.

10 Christophe Charle & Eva Telkès, *Les professeurs du Collège de France – Dictionnaire biographique 1901-1939*, 1988.

11 André Damany, *Pierre Curie, Frédéric Joliot-Curie : origine de leur famille, généalogies*, 2006.

12 Arch. nat. – Me Robin, MC/ET/XV/2481.

13 RetroNews – www.retronews.fr.



Vue du boulevard Sébastopol, en direction de la place du Châtelet, aux alentours de 1910. Au n°23, sur la droite de la carte postale, la devanture de la pâtisserie Mongrolle. Source : collection de l'auteur

Un article du *Panthéon de l'Industrie*[14] de 1902 au sujet de l'Exposition d'Hygiène et d'Alimentation à Paris évoque la maison Mongrolle en termes très élogieux : « [sa] réputation n'est plus à faire pour tout ce qui concerne les glaces, les desserts et la cuisine en général. [...] Cette maison [...] date de l'ouverture du boulevard Sébastopol, et [...] est bien connue des Parisiens. » En 1902, Léon Mongrolle a déjà cédé son fonds de commerce à Henri Jacquelin. Il n'est pour autant pas complètement retiré des affaires, car au moment où il préface le livre de Charabot en 1904, il est Président d'honneur du Syndicat général de la Pâtisserie Française. Lorsqu'il s'éteint le 12 février 1938 à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, *Le Pâtissier Français*[15] dresse sa nécrologie et le décrit comme « une des plus grandes figures de la Pâtisserie de la fin du siècle dernier et du commencement de celui-ci. »
Le fait que Cassaigne et Mongrolle soient fortement investis dans les syndicats de la pâtisserie semble invalider l'hypothèse selon laquelle le parcours professionnel de Pierre Aublanc serait lié au Compagnonnage. En effet l'essor des syndicats à partir de la loi Waldeck-Rousseau (1884) a résolument concurrencé ce mode d'union ouvrière et participé à son déclin relatif à la fin du 19e siècle.

Yanka, à Orléans

Pierre Aublanc est à nouveau de passage à Orléans en 1894. La rue Royale est une des principales artères de la ville, bordée d'arcades commerçantes et de pavillons symétriques, reliant le pont Royal sur la Loire (maintenant pont George-V) à la place du Martroi où se dresse la statue équestre de Jeanne d'Arc. Les recensements[16] de 1891 et 1896 n'indiquent pas la présence d'un pâtissier au n°73, et l'adresse professionnelle de Pierre est peut-être alentours. En face, côté pair de la rue, on trouve Jean-Gaspard Yanka, pâtissier confiseur, avec sa famille, une demi-douzaine d'ouvriers pâtissiers ainsi que quelques employées de commerce. Ils vivent au n°76 : se pourrait-il que l'adresse portée sur la fiche matricule de Pierre Aublanc soit erronée et que 73, phonétiquement proche, ait été écrit au lieu de 76 ?

14 BnF Gallica – ark:/12148/bpt6k9638514b.

15 BnF Gallica – ark:/12148/bpt6k9813984r.

16 Arch. munic. Orléans – Recensements, 1 F 35 et 1 F 37.

Originaire de Suisse (né le 30 août 1851 à Obersaxen, canton des Grisons), Jean-Gaspard Yanka sera naturalisé Français en mars 1900[17]. À son mariage en 1877, Jean-Gaspard vivait à Nantes, par la suite à Niort puis à Tours jusqu'en 1890. En 1891, la famille est déjà recensée à Orléans. Pierre Aublanc, lorsqu'il réside à Orléans à ses vingt ans, travaillait donc dans une pâtisserie différente. Au mariage de la fille de Jean-Gaspard Yanka à Lille en 1908, la famille vit dans la Capitale des Flandres depuis déjà quatre ans. C'est à Lille que la Maison Yanka s'implante durablement. Jusqu'au début des années 2000, elle caracole en tête des pâtisseries lilloises haut-de-gamme, avec la Maison Méert.

Tragin, à Nanterre

Dans le recensement de Nanterre en 1896[18], le 37 rue Saint-Germain est le domicile de Léon Tragin, restaurateur, qui y vit avec son épouse Louise Gautier et leurs deux jeunes filles. La Société d'histoire de Nanterre évoque[19] le passé des rues de la ville, et notamment celui de la rue de Saint-Germain, maintenant rue Henri Barbusse. « Au n°37, la maison Gautier, pâtisserie restaurant, fondée en 1840, est devenue la maison Tragin. Ses salons pour noces et banquets de 250 couverts peuvent recevoir jusqu'à cinq cents personnes, lors des réunions politiques ou électorales. » Léon Tragin épouse en effet Louise, fille d'Adolphe Prosper Gautier restaurateur à ladite adresse, le 8 avril 1891 à Levallois-Perret.

Levallois-Perret

La rue de Courcelles à Levallois-Perret est le prolongement de la rue éponyme à Paris, elle a été renommée rue du Président Wilson. Au n°68 habitent deux familles différentes en 1891 et 1896 d'après les recensements[20]. Il est difficile de savoir pour laquelle des deux Pierre Aublanc a travaillé : le couple Eugène Thomas – Élisa Devicque qui y vit déjà en 1878 et jusqu'au moins 1894, ou bien le couple Gustave Grégoire – Louise Paullain qui y est en 1896.

Peu de renseignements ont été découverts sur l'établissement, mais le nombre élevé d'employés listés dans les recensements (six puis neuf) suggère une activité importante.

Reims

La rue de Vesle est une grande voie commerçante de Reims. Dans le recensement[21] de 1896, Louis Raulet, boulanger, est domicilié au n°90, avec son épouse Louise Eugénie Dominé, leurs enfants et quatre garçons boulangers. Le recensement est daté du 2 juillet 1896 : on y rate donc Pierre Aublanc de peu, puisqu'il est revenu à Paris depuis le 5 mai. Louis Raulet exerce la profession de boulanger dans tous les actes consultés, depuis son mariage en 1883 à Auboncourt-Vauzelles (Ardennes) jusqu'aux naissances de ses enfants à Reims. Pour autant, une petite annonce parue dans *L'indépendant Rémois*[22] en 1896 et 1897 laisse penser qu'on ne fait pas que de la boulangerie au n°90. « On demande un apprenti pâtissier rue de Vesle, 90 », dit-elle simplement.

La boulangerie fait l'angle avec la rue Jeanne d'Arc, et il est bon de noter qu'à 30 mètres à peine, au n°100 rue de Vesle, c'est la pâtisserie Bérard. Jules Bérard, pâtissier, y fabrique les *Madeleines de Reims*, qui font l'objet de plusieurs réclames dans *L'indépendant Rémois*. Ces produits ont apparemment suffisamment de succès pour susciter la concurrence de Jean-Marie Rousseaux. La rivalité des deux hommes

17 BnF Gallica – *Bulletin des lois de la République Française*, N°3406, Décret N°58472, ark:/12148/bpt6k42246694.

18 Arch. dép. Hauts-de-Seine – Recensement, D-NUM-NAN-1896.

19 BnF Gallica – Bulletin n°12 (1992), ark:/12148/bpt6k96010047.

20 Arch. dép. Hauts-de-Seine – Recensements, D-NUM-LEV-1891-1 et D-NUM-LEV-1896-1.

21 Arch. dép. Marne – Recensement, 122 M 279, p201/383.

22 RetroNews – www.retronews.fr.

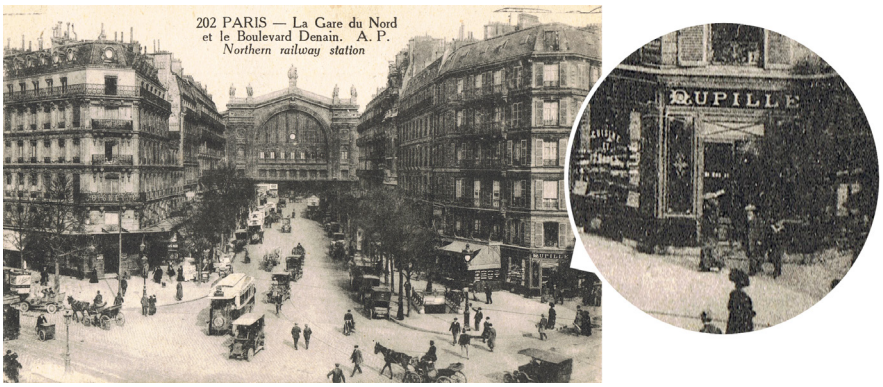

Vue de la Gare du Nord et du boulevard Denain à Paris, et zoom sur la devanture Dupille, au coin avec la rue Lafayette. Source : collection de l'auteur.

atteint son paroxysme[23] quelques années avant la présence de Pierre Aublanc, mais la notoriété de ces madeleines rémoises a pu influencer ses choix futurs.

Dupille, à Paris

Louis Ernest, dit Ernest, Dupille est né à Ézanville (Seine-et-Oise, actuel Val-d'Oise), de parents fermiers, le 8 mai 1862. En 1890, il est pâtissier à Montmorency où il vit avec ceux-ci, alors rentiers. Le 23 septembre de la même année, il épouse, à Pantin Éléonore Claudine Baptistine Quérénet, pâtissière demeurant à Pantin et de droit à Paris.

En 1892, à la naissance de leur fils, les époux Dupille sont déjà pâtissiers au 129 rue Lafayette (Paris 10e), à l'angle avec le boulevard de Denain qui fait face à la Gare du Nord (voir photo ci-dessus).

Dans le catalogue d'une vente aux enchères gastronomique qui s'est tenue en 2016 à l'Hôtel Drouot[24], le lot 209 est composé de dix catalogues de traiteurs parisiens de la fin du 19e siècle. Parmi eux, entre la maison Olida et la pâtisserie Gloppe (immortalisée par ailleurs par le peintre Jean Béraud en 1889), figurent notamment Ernest Dupille et la maison Mongrolle !

Saint-Yrieix

Fort de l'expérience qu'il a acquise, Pierre Aublanc revient à Saint-Yrieix. Il rachète le fonds de commerce de pâtisserie confiserie de son ancien patron Julien Dubois, décédé quelques mois auparavant. Julie Lasfargeas, usufruitière des biens de son défunt époux, et Agathe Graud, sa légataire universelle, lui cèdent le fonds et lui louent[25] également la maison. Pierre devient locataire de la boutique de la rue du Pont à partir du 1er avril 1897. Il enchaîne également avec son mariage : le 3 mai, il épouse Marie-Angélina Leclerc à Blois (Loir-et-Cher). Un des témoins est un ami des époux, loueur de voitures à Paris. On peut ainsi penser que les futurs époux se sont rencontrés dans la capitale. Pierre et Marie-Angélina auront cinq enfants (quatre filles et un garçon) qui naîtront à Saint-Yrieix entre 1898 et 1908 (voir arbre page suivante).

Pierre Aublanc annonce dans *L'Écho de Saint-Yrieix*[26] dès le mois de mai 1897 qu'il est le successeur de l'ancienne maison Julien Dubois, il met en avant sa nouvelle création : la galette moscovite. Ce dessert apparaît aussi le même mois dans un entrefilet de l'hebdomadaire *Le Bonhomme*

23 Le 7 juillet 1891, Jean-Marie Rousseaux dépose la marque de fabrique *Madeleines Champagne*, puis de nouvelles marques de fabrique pour madeleines le 4 mars 1892. Bérard fait de même le 22 juillet et dépose la marque *Madeleines de Reims* puis Rousseaux dépose une nouvelle marque *Madeleines Champagne* le 8 août (BnF Gallica, *Revue des vins et liqueurs et des produits alimentaires pour l'exportation*, 1891 et 1892). Un jugement est rendu par le tribunal de commerce de Reims en décembre 1892 et condamne Bérard pour concurrence déloyale. Mais il est infirmé par un arrêt de la Cour de Paris du 20 juillet 1894 (BnF Gallica, *Annales de la propriété industrielle, artistique et littéraire*, ark:/12148/bpt6k54715851). En novembre 1893, Rousseaux a déjà quitté la rue de Vesle pour s'installer au 8 place Royale où il reprend la pâtisserie Hobez.

24 Catalogue de vente 18/09/2016, catalogue.drouot.com/pdf/22/34883/20160918catDP.pdf

25 Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 155.

26 Arch. dép. Haute-Vienne – *L'Écho de Saint-Yrieix*, BIB IL 299.

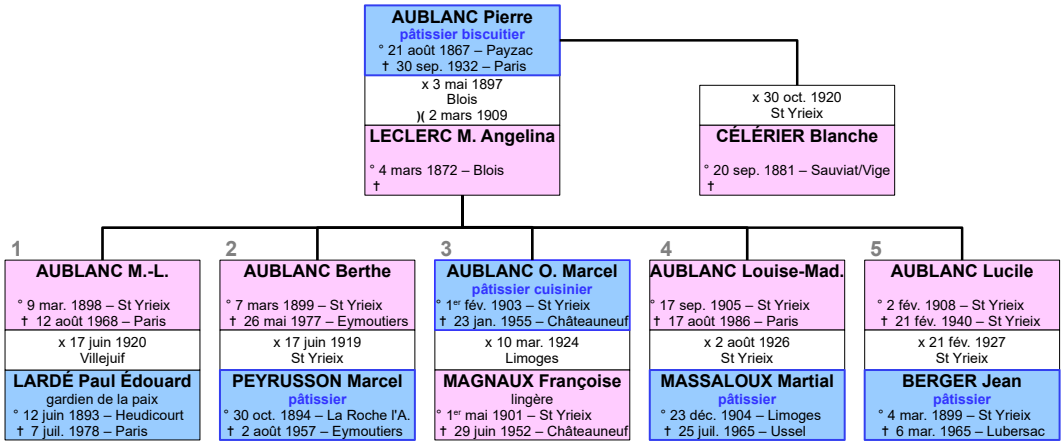

Descendance de Pierre Aublanc

Limousin[27] qui fait référence au parcours professionnel de Pierre Aublanc, disant qu'il « sort comme chef d'une des premières maisons de Paris ». La madeleine n'est pas encore mentionnée nommément, mais elle ne saurait tarder. Le succès, lui, est déjà présent. Le journal rapporte le 5 septembre que « Pierre Aublanc, l'excellent pâtissier de la rue du Pont, vient d'obtenir un diplôme de médaille d'or et un diplôme de médaille de vermeil à l'exposition du Tréport, où il avait envoyé plusieurs produits de sa maison, parmi lesquels une de ses plus succulentes et dernières créations : la galette moscovite », confirmant « le talent culinaire de M. Aublanc tant apprécié à Saint-Yrieix ».

C'est probablement parce qu'il voit grand que Pierre décide de quitter la boutique de la rue du Pont pour une maison qui lui offre une meilleure visibilité, au coin de la rue du Marché et de la rue Grévy, et davantage de possibilités pour développer son commerce. Il loue cette maison (**m** sur le plan) qui appartient à Eugène Charmes, à partir du 1er novembre 1904. Dans le bail[28] en date du 12 juillet 1903, d'une durée de 18 ans, figure une promesse de vente du bien immobilier, pour la somme de 30 000 francs, pour laquelle Pierre se réserve le droit d'accepter jusqu'au 13 juillet 1909. Eugène Charmes décède avant l'échéance, le 27 janvier 1907, mais ses héritiers vendent[29] la parcelle en question (n°554) à Pierre Aublanc le 3 juillet 1919.

Le numéro de *Limoges illustré*[30] du 15 novembre 1908 rapporte que ses délicieuses madeleines perchoises ont valu à Pierre Aublanc, lors de l'Exposition de l'Institut international d'alimentation à Paris, le grand diplôme de médaille d'or et le titre de lauréat de l'Institut d'alimentation. Trois ans plus tard, une réclame dans *L'Écho de Saint-Yrieix* du 10 décembre 1911 vante ses madeleines : « *Chez Aublanc, le renommé pâtissier de la rue du Marché, asseyez-vous et ne sortez pas sans avoir goûté de ces exquises Madeleines bébé dont il est l'innovateur à Saint-Yrieix et pour lesquelles il a obtenu les plus hautes récompenses. Qu'y qu'en goûte* [sic] *... en redemande* ! ».

La photo ci-contre, parvenue jusqu'à nous par les descendants de Pierre Aublanc, montre la devanture de la boutique. On y reconnaît bien la maison du n°18 rue du Marché, au coin avec la rue Grévy, même si plusieurs éléments de la façade ont changé depuis, notamment la présence du balcon. Par contre aucun renseignement ne permet de dater le cliché ou d'identifier précisément tous les individus présents. Il est cependant

27 Bfm Limoges – MAG. P LIM 59122.

28 Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 175.

29 Arch. dép. Haute-Vienne – Hypothèques, 4 Q 55 / 588.

30 BnF Gallica – *Limoges illustré*, 1908-11-15 ark:/12148/bpt6k54257133.



Boutique de Pierre Aublanc, rue du Marché à Saint-Yrieix. Source : collection privée.

certain que l'homme en bas près du coin de la maison (le second en partant de la droite) est Pierre Aublanc. La femme à droite pourrait être sa seconde épouse, Blanche Célérier (leur mariage date du 30 octobre 1920).

Cambray-Château

Quelque temps après le départ de Pierre Aublanc de la rue du Pont, Julie Lasfargeas, veuve de Julien Dubois, loue la maison et ses dépendances à Alexandre Cambray[31] pour 15 ans, à partir du 1er avril 1906. Ce jeune homme n'est pas de la région : il est né en 1883 à Saint-Brieuc mais comme son patronyme le laisse penser, sa famille est originaire du nord de la France. Il vit chez ses parents, revenus à Maubeuge, lorsqu'il devance l'appel et s'engage volontairement pour trois ans au bureau de recrutement d'Avesnes[32] (maintenant Avesnes-sur-Helpe, département du Nord) le 15 mars 1902. Sa fiche matricule indique qu'il est pâtissier. Il est alors affecté au 63e régiment d'infanterie. Ce régiment basé à Limoges possède un bataillon détaché à Saint-Yrieix, dans la caserne Freycinet alors flambant neuve, datant de 1903, devenue depuis le groupe scolaire Jules Ferry.

Tout juste libéré, Alexandre Cambray épouse Clotilde Château à Saint-Yrieix le 2 mars 1905. Il reprend le bail de la maison rue du Pont laissée vacante par Pierre Aublanc et ouvre sa pâtisserie *La Brioche d'Or*, comme en témoigne une annonce de *L'Écho de Saint-Yrieix*. La maison Cambray-Château vient de voir le jour.

En 1910, Alexandre se porte acquéreur d'un terrain[33] situé le long de la route de Coussac (**n** sur le plan). La parcelle est composite, contenant une partie des parcelles 131 et 132. Le découpage foncier est alors très différent de celui figurant dans l'état de section du cadastre[34] datant de 1826. Depuis, la route de Coussac a été tracée (1847) et la nouvelle

31 Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 181.

32 Arch. dép. Nord – Conscription, 1 R 2731, matle n°1373.

33 Arch. dép. Haute-Vienne – Hypothèques, 4 Q 55 / 539.

34 Arch. dép. Haute-Vienne – Cadastre, 3 P 197 / 4.

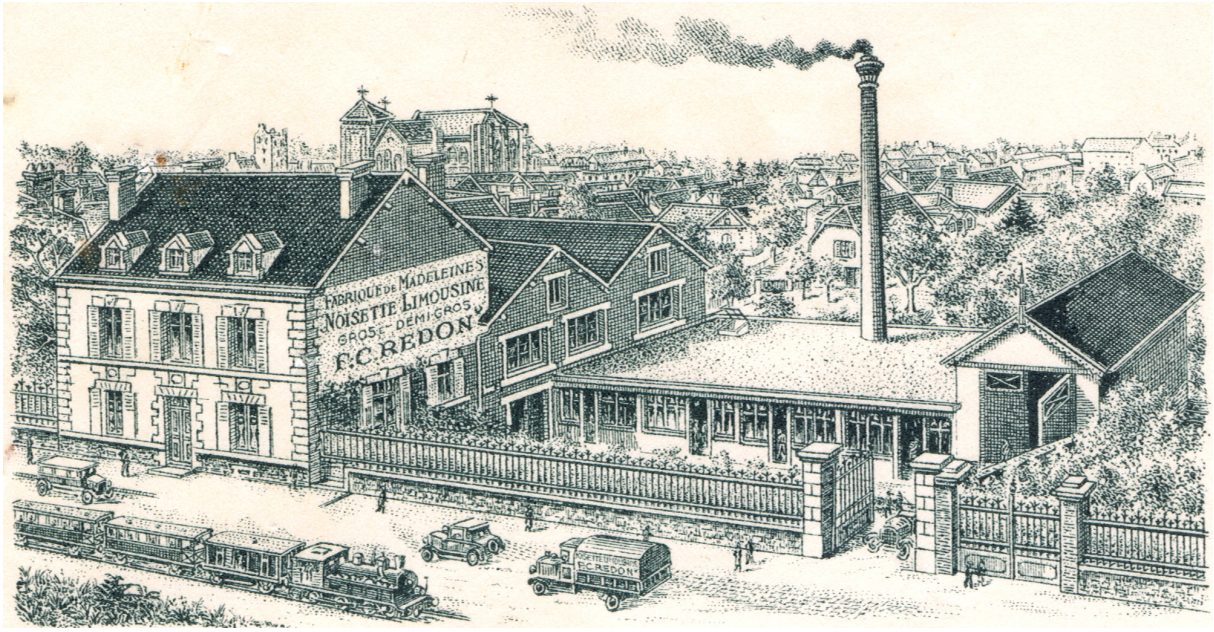

Partie d'une facture de la fabrique Redon, datée de 1940, représentant l'usine de la route de Coussac. Source : collection de l'auteur

mairie a été construite (1901). Alexandre y fait construire une maison, à laquelle il ajoute une remise, et dès 1911, on le trouve domicilié avec sa famille à cette adresse. Alexandre passe ainsi à un autre niveau de production, et c'est ici qu'est bâtie la fabrique de madeleines Cambray-Château. On peut en réaliser l'étendue après qu'Alexandre Cambray l'ait cédée à François-Charles Redon. Une vue de la fabrique est dessinée sur les factures de la fabrique Redon. C'est une vue en plongée depuis la butte, en face de la maison, de l'autre côté de la route qui permet d'apercevoir un peu plus haut sur l'horizon la Collégiale et la tour vicomtale, éléments architecturaux emblématiques de la ville. La facture en question est datée de 1940, mais la vue représentée date probablement du début des années 1930, et le train qui passe devant la maison, sur la route de Coussac, est le *tacot* exploité par la Société des Tramways de la Dordogne, qui reliait Saint-Yrieix à Thiviers, et dont la ligne fermera en 1932.

Dubois : conserves et pâtisseries

Antoine Joseph Achille Dubois, dit Achille (n°3.2.1 dans l'arbre Dubois figurant au numéro précédent), l'aîné des fils d'Antoine, va diversifier l'entreprise familiale, maintenant durablement installée sur le boulevard de l'Hôtel de Ville (**I** sur le plan). En 1908, on peut lire dans *l'Écho de Saint-Yrieix* qu'Achille reprend une fabrique de conserves et la marque de fabrique associée *J.B. Denis*. Le nom *J.B. Denis* est en fait constitué des initiales et du surnom du premier fabricant de conserves à l'origine de ce fonds de commerce : Jean-Baptiste Degrosjean, dit Denis (le prénom de son père). Né à Limoges en 1841, il épouse Marie-Marguerite Escorne (sœur du docteur Escorne, connu notamment pour son historiographie de la race du cochon *Cul-Noir*[35]) à Saint-Yrieix en 1867 et s'y installe une dizaine d'années plus tard. Jean-Baptiste Degrosjean décède, âgé de 55 ans, le 26 février 1896 sans descendance, et sa fabrique de conserves alimentaires est à céder dans les semaines qui suivent. C'est la famille Escorne, héritière de l'épouse Degrosjean, qui cède le fonds de commerce et donne à bail la fabrique à Léonce Pénicaut le 20 février 1897[36]. Celui-ci, négociant en fers et fontes à Limoges, cède le fonds et le droit au bail à Félix Laporte le 3 juillet 1903[37]. C'est à ce dernier que l'on doit le dépôt de la

35 BnF Gallica – ark:/12148/bpt6k5735223r.

36 Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 155.

37 Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 175.



Carton publicitaire. Source : collection de l'auteur

marque et du dessin associé. Mais la faillite est déclarée par jugement le 22 février 1905 (*Le Courrier du Centre*[38] du 10 mars 1905), et le fonds sera repris par Achille Dubois.

Lorsqu'Achille Dubois se marie en 1911, le contrat de mariage[39] signale son apport à la communauté, à savoir le fonds de commerce de fabrique de conserves, et ses parents lui cèdent par préciput le fonds de commerce de pâtisserie qu'ils possèdent. Le cadastre[40] indique la présence de la fabrique de conserves sur la propriété de la famille Dubois boulevard de l'Hôtel de Ville.

Sa fiche matricule[41] mentionne aussi qu'il est « placé en sursis d'appel au titre de fabricant de conserves alimentaires à Saint-Yrieix du 19 août au 30 novembre 1917 ». D'après les annuaires téléphoniques, la fabrique de conserve est associée au nom de Dubois au moins jusque dans les années 1950.

À vos marques !

En 1909, la madeleine de Saint-Yrieix figure dans le panorama de *L'art culinaire Limousin*[42] dressé par Pierre L'Escurol. L'auteur la liste parmi les desserts, qu'il qualifie d'innombrables en Limousin, entre clafoutis, flaugnardes, canoles de Rochechouart et Saint-Junien, cènes d'Eymoutiers et massepains de Saint-Léonard. Mais en 1912, elle n'apparaît pas dans l'*étude géographique économique historique de L'Arrondissement de Saint-Yrieix*, de Germain Charbonnet et Eugène Dalleinne. Il était alors encore trop tôt sans doute pour la décrire comme un élément important de l'économie de la ville. Les dépôts de marques de fabrique peuvent être étudiés comme reflets d'une partie de cette activité économique.

La loi du 23 juin 1857 réglemente pour la première fois en France les dépôts de marques de fabrique, dont les noms étaient déposés auprès d'un tribunal de commerce. Il est regrettable que le registre concerné n'ait pas survécu dans les archives du Tribunal de Première instance de Saint-Yrieix, comme il a pu survivre pour les autres arrondissements de la Haute-Vienne. On aurait pu ainsi récupérer facilement la chronologie des différents dépôts de marques, numérotés de façon séquentielle, et illustrés des logotypes. Il est cependant possible d'en reconstituer au moins partiellement la trame. Les dépôts de marques sont consignés dans le répertoire chronologique des actes du greffe[43], aussi succinctement que les autres types d'actes, à savoir par une date et un nom. Bien que laconique, cette information permet une recherche dans les *Bulletins de l'Office de la Propriété Industrielle*[44] (BOPI), qui publient les dépôts effectués au niveau national. Ces bulletins répertorient les marques classées par catégories et présentent les logos associés, ainsi que le numéro de dépôt dans la séquence propre au Tribunal de Commerce

38 Bfm Limoges – presse ancienne en ligne : presse.bm-limoges.fr
39 Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 1 / 119.
40 Arch. dép. Haute-Vienne – Cadastre, 3 P 197 / 21, case 324.
41 Arch. dép. Corrèze – Conscription, R 1194, mat^le n°1945.
42 BnF Gallica – *Lemouzi*, ark:/12148/bpt6k6546367k.
43 Arch. dép. Haute-Vienne – 9 U 183-184.
44 Arch. Paris – PER 1423.

Date	N°	Déposant	Marque de fabrique	
23/09/1901	1	Pierre Aublanc	Biscuits L'Arédien	•
23/09/1901	2	Pierre Aublanc	Madeleine Perchoise	•
02/11/1903	3	Henri Lavertujon	La Chateline, source des Roches Bleues	
14/06/1904	4	Félix Laporte	Conserves J. B. Denis	
25/09/1908	5	Alexandre Cambray	Madeleines Limousines	•
25/07/1911	6	Jules Moirand	Enduit Moirand	
22/01/1913	7	Joseph Crouzillard	Le Limousin	
22/01/1913	8	Joseph Crouzillard	L'Indéchirable	
16/09/1916	9	Pierre Aublanc	Madeleines Bébé	•
22/06/1921	10	Joseph Crouzillard et Cie	L'Étoile	
18/05/1922	11	Achille Dubois	Madeleines Bijou	•
18/03/1924	12	Alexandre Cambray	Madeleines Limousines	•
03/05/1924	13	F.-C. Redon	Madeleines Noisettes Limousines	•
03/07/1925	14	Adhémar Chavanaud	Madeleines noix de la Briance	•
12/11/1925	15	F.-C. Redon	Madeleines Noisettes St-Yrieix	•
12/11/1925	16	F.-C. Redon	Madeleines Noisettes du Limousin	•
20/07/1926	17	Fernand Galinon	Biscuits Galli	•
20/07/1926	18	Fernand Galinon	Madeleines Le Saint	•
26/06/1929	20	Félix Lafage	La Délicieuse	•
01/05/1931	28	F.-C. Redon	Madeleines bananes Limousines	•
28/05/1931	29	G. C. Holderer	Bière Holderer	
28/05/1931	30	G. C. Holderer	Bière Arédiana	
23/07/1931	31	J. de Bony de Lavergne	Proselhios	
23/07/1931	32	J. de Bony de Lavergne	Proselion	
23/07/1931	33	J. de Bony de Lavergne	Proshelios	
21/08/1931	34	Pierre Aublanc	Madeleines Bébé	•
18/04/1932	35	G. C. Holderer	Bière Stellor	
24/07/1933	36	Félix Lafage	La Délectable	•
28/08/1933	37	Aimé Malabre	Corylysine	
03/11/1933	38	Aimé Malabre	Broncosine	
09/11/1933	39	F.-C. Redon	La Limousinette	•
31/05/1934	40	M. J. Parveau née Bordes	Élixir de Glandier	

Liste des dépôts de marques de fabrique au Tribunal de Commerce de Saint-Yrieix, recomposée à partir du répertoire chronologique des actes du greffe et des Bulletins Officiels de la Propriété Industrielle. Les pastilles colorées (•) pointent les marques déposées dans la classe confiserie-pâtisserie.

correspondant. Grâce à cette numérotation, on peut quantifier le nombre de dépôts, même avec une séquence lacunaire. Le dépôt est valide pour 15 ans puis doit être renouvelé, ajoutant une nouvelle entrée au registre. La table ci-dessus reconstitue une partie de l'inventaire des dépôts[45] au tribunal de Saint-Yrieix de 1901 à 1934. Les marques de pâtisserie y sont repérées par une pastille orange. Sur les 32 marques répertoriées,

45 Les lacunes dans la table proviennent de la réforme de la carte judiciaire, par Raymond Poincaré, qui supprime, par décret du 7 septembre 1926, tous les tribunaux d'arrondissements et les remplace par un Tribunal départemental. La réforme est un échec, et les tribunaux sont rétablis par décret du 27 septembre 1930. Pour Saint-Yrieix, l'équivalent des dépôts de marques répertoriés au greffe n'a pas été trouvé dans les archives du Tribunal départemental de la Haute-Vienne.

17 sont des marques de pâtisserie et 15 d'entre elles correspondent à des madeleines, soit près de la moitié. La confection des madeleines s'avère donc être un élément important de l'activité économique de la ville pendant l'entre-deux-guerres.

C'est Pierre Aublanc qui initie cet élan à Saint-Yrieix et il est le premier à déposer une marque de fabrique au tribunal de première instance, qui a compétence commerciale. Les deux marques qu'il dépose le même jour ont un logo identique, à la dénomination près, et l'on y reconnaît une première version de sa Limousine en barbichet (coiffe traditionnelle). Les *Madeleines Perchoises*, récompensées en 1908, sont la première appellation des madeleines confectionnées par Pierre Aublanc. Les *Madeleines Bébé* suivent un peu plus tard et sont officialisées par un dépôt de marque en 1916, avec le logo quasi inchangé depuis.

L'ère des biscuitiers

Lorsqu'éclate la Grande Guerre, Achille Dubois et Alexandre Cambray sont rappelés à l'activité et font tous deux la campagne contre l'Allemagne pendante toute la durée du conflit. On imagine très bien l'activité pâtissière au ralenti durant cette période, en raison du manque de main d'œuvre mais aussi des pénuries. En 1917, plusieurs arrêtés limitent la production de pâtisseries, et elle est même interdite durant deux mois en juin et juillet de cette même année.

Le paysage va changer après la guerre. Si jusque-là, nos acteurs étaient listés, dans les annuaires Dumont, sous la catégorie *Pâtissiers*, une nouvelle catégorie apparaît dès 1920 pour Saint-Yrieix : *Fabrique de Madeleines*, puis en 1924 une catégorie supplémentaire : *Biscuits*. Lorsqu'on indique leur profession dans les différents actes, ils ne sont plus pâtissiers, mais biscuitiers, voire industriels. Certains deviennent même notables : Pierre Aublanc et Alexandre Cambray sont tous deux élus au Conseil municipal lors des élections[46] du 30 novembre 1919.

L'examen des différents annuaires Dumont jusqu'au milieu des années 1930 nous permet d'affirmer que la pâtisserie Jarry-Lacombe de la rue du Pont (**g** sur le plan) ne s'est jamais lancée dans la fabrique de madeleines, mais elle est recensée à partir de 1934 dans la catégorie *Biscuits*.

Après avoir vu prospérer pendant plus d'un demi-siècle les établissements de pâtisserie de Julien Dubois, de Pierre Aublanc et d'Alexandre Cambray, la petite boutique de la rue du Pont (**d** sur le plan) revient à sa fonction de bijouterie, lorsque René Jean Lafaye, horloger bijoutier, la rachète à Agathe Graud le 21 mars 1924[47].

Les madeleines Bijou

La marque *Madeleines Bijou* est déposée pour la première fois par Achille Dubois en 1922. On ne trouve pas de mention antérieure de l'appellation commerciale, mais on a vu qu'elle pouvait précéder le dépôt de marque de fabrique de plusieurs années. Le logo a récemment été repris par l'entreprise pour illustrer une boîte métallique, figurant au début de l'article.

De Cambray à Redon

Le choix d'Alexandre Cambray de s'agrandir, en déménageant route de Coussac, illustre le changement d'échelle qui s'opère. On n'est plus dans une simple pâtisserie, c'est bien une véritable fabrique. Alexandre ne va pas rester à Saint-Yrieix et va vendre cette fabrique[48] à François-Charles Redon le 27 février 1924.

La vente de Cambray à Redon ne concerne pas le fonds de commerce. Alexandre entend bien poursuivre son activité au Raincy (Seine-et-Oise, actuel département de la Seine-Saint-Denis), et ne vend que les murs. Il ne soupçonne d'ailleurs pas François-Charles Redon, alors boulanger, de se lancer dans la fabrication de madeleines. C'est pourtant ce qui arrive et François-Charles dépose très vite une marque de fabrique ressemblant à celle d'Alexandre, ce qui amène ce dernier à engager une action judiciaire, il obtiendra

46 Arch. dép. Haute-Vienne – Élections, 3 M 530.

47 Arch. dép. Haute-Vienne – Hypothèques, 4 Q 55 / 660.

48 Arch. dép. Haute-Vienne – Hypothèques, 4 Q 55 / 658.

gain de cause lors d'un jugement l'année suivante[49].

Un des éléments du changement, probablement apporté par Alexandre Cambray et repris par François-Charles Redon, est la spécialisation. Elle est d'ailleurs mise en avant dans une réclame de François-Charles dans l'annuaire Dumont : « seule fabrique de Saint-Yrieix spécialisée dans la fabrication des madeleines ».

Galinon

Un nouvel acteur d'importance entre en scène au milieu des années 1920. Fernand Galinon est né à Palestro en Algérie (actuelle ville de Lakhdaria) le 13 août 1890. Ses parents, Corréziens, s'y sont installés peu de temps après leur mariage en 1886 et y restent une petite dizaine d'années avant de revenir à Sainte-Fortunade (Corrèze). Fernand est représentant de commerce à Tulle lorsqu'il épouse à Saint-Yrieix, le 11 février 1918, Marie-Gabrielle Dutheil, fille et petite-fille de boulanger. Leur contrat de mariage[50], passé le 5 septembre 1917, stipule que chaque contractant reçoit de ses parents, en avancement d'hoiries, la somme de 20 000 francs, soit un total équivalent à environ 90 000 € actuels[51]. C'est probablement à partir de ce moment que Fernand devient biscuitier, et apparaît comme tel dans le recensement de Tulle[52] en 1921, où il demeure, rue Alsace-Lorraine. Au recensement suivant[53], il y demeure encore, mais pour peu de temps car dès le mois de juillet 1926, le BOPI nous apprend que Fernand, demeurant 2 rue Louis Blanc à Saint-Yrieix (**o** sur le plan, une propriété issue de ses beaux-parents), dépose au tribunal de commerce de la ville deux marques de pâtisserie. Un article du 30 octobre 1965, paru dans *L'Essor du Limousin*, tiré du fonds Bonnaud[54], est consacré à Fernand Galinon. On peut y lire qu'il s'établit à Saint-Yrieix, quarante ans auparavant, venant de Tulle, à la suite de « certaines difficultés ayant contrarié le développement de sa fabrication ». Les gourmands y relèveront que c'est à lui qu'on attribue l'invention de la madeleine au chocolat.

Mais cette couverture chocolatée cache peut-être quelque-chose ! La base des brevets de l'INPI[55] nous dévoile un brevet d'invention demandé le 21 octobre 1925 à Tulle, délivré le 16 février 1926 et publié le 25 mai, concernant le moulage dans la couverture au chocolat de la pâte à madeleines ou à biscuits. L'inventeur est Fernand-Désiré Jouhaud et n'est autre que l'associé de Fernand Galinon. Jouhaud & Galinon tiennent la Biscuiterie du Centre, 104 avenue Victor Hugo, et leur participation à la Foire-Exposition de Tulle en 1923, relatée dans *La Dépêche*[56], donne un aperçu de leur notoriété tout comme de leur production, comprenant entre autres les *Madeleinettes Gauloises* et les *Princesse-Gauloises* (madeleinettes enrobées de chocolat fondant suisse, création inimitable). On peut noter que Fernand-Désiré Jouhaud a également un lien avec Saint-Yrieix : il est né en 1885 à Lubersac (Corrèze), et son père boulanger est natif de Saint-Yrieix[57].

La concomitance du brevet et du départ de Galinon pour Saint-Yrieix suggère une causalité : le dépôt du brevet, par Jouhaud seul, peut être la cause du départ de son associé, ou bien sa conséquence immédiate. Il semblerait que cette rupture tourne au combat de coqs. Parmi les marques déposées par Fernand Galinon à son arrivée à Saint-Yrieix, celle des *Biscuits Galli* joue apparemment sur la similarité phonétique

49 Arch. dép. Haute-Vienne – Tribunal de première instance de Saint-Yrieix, 9 U 86.

50 Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 206.

51 Convertisseur de l'INSEE – www.insee.fr/fr/information/2417794.

52 Arch. dép. Corrèze – Recensement, 6 M 266.

53 Arch. dép. Corrèze – Recensement, 6 M 267.

54 Arch. dép. Haute-Vienne – Fonds Bonnaud, 130 J 5.

55 INPI – base des brevets, https://data.inpi.fr

56 BnF Gallica – ark:/12148/bpt6k4142369s

57 Fernand-Désiré Jouhaud est issu d'une fratrie où tous les garçons sont pâtissiers, et la sœur aînée a épousé Camille Petitjean, pâtissier miaulétou qui remit au goût du jour les massepains de Saint-Léonard-de-Noblat à la fin du 19e siècle.



Similitude des iconographies de Galinon (à gauche) et de Jouhaud (à droite) : dépôt de la marque « Biscuits Galli » (Source : Archives de Paris, PER 1423 93), gravure extraite d'une facture de Jouhaud représentant la Biscuiterie du Centre et photo du stand de la semaine du Bas-Limousin de 1925 avec un zoom sur une boîte de « Biscuits Gaulois » (Source : collection de l'auteur).

entre Galinon et Gallinacé et arbore un fier coq aux ailes déployées (voir photo ci-dessus). Le logo de Fernand-Désiré Jouhaud, comme illustré par une facture datée de janvier 1926, où le nom de Galinon ne figure déjà plus, est lui un coq rouge, la patte posée sur une boîte de biscuits. Une photo de l'étal lors de la semaine du Bas-Limousin à Tulle en 1925 montre que ce coq décore les boîtes de *Biscuits Gaulois* ! Il est possible que le duel se termine devant la justice, mais la suppression du Tribunal de Première Instance de Saint-Yrieix par la réforme Poincaré, de 1926 à 1930, complique la recherche dans les archives judiciaires sur cette période. Quoi qu'il en soit, le fin mot de l'histoire semble être l'apparition des *Madeleines de la Boule d'Or*, par une inscription modificative du 19 mars 1927 dans la colonne des marques de fabrique déposées du registre du commerce[58] pour Fernand Galinon.

Au-delà de Saint-Yrieix

Parmi les marques déposées à Saint-Yrieix, celle d'**Adhémar Chavanaud** (*Madeleines noix de la Briance*) est fabriquée hors de la commune, comme le laisse supposer l'allusion au cours d'eau de la Briance. Adhémar est en effet pâtissier à Saint-Germain-les-Belles, 30 km un peu plus à l'est. Originaire de la Charente (né à Mosnac en 1892), Adhémar se marie avec Marie-Rose Andrée Habrias à Saint-Yrieix le 31 juillet 1919. Sa fiche matricule[59] le domicilie à Saint-Yrieix en

58 Arch. dép. Haute-Vienne – 9 U 317.

59 Arch. dép. Charente – Conscription, 1 RPROV 218, mat^le n°1194.

août de cette année (au 13 rue du Marché, à deux pas de la pâtisserie Aublanc[60]) mais dès l'année suivante le couple est à Casablanca au Maroc. Des recensements ultérieurs[61] attestent que deux de ses enfants y naissent, en 1920 et 1922. Les liens avec la famille Aublanc s'avèrent lorsque Adhémar est témoin au mariage d'Ovide Marcel Aublanc, fils de Pierre, le 10 mars 1924 à Limoges, où il est domicilié à la même adresse que le futur époux, 4 rue de la Caserne. On repère ensuite la famille Chavanaud dans l'état civil de Saint-Germain-les-Belles dès octobre 1924. La fiche matricule d'Adhémar indique qu'à la date du 12 octobre 1935 il habite Angoulême. Concernant sa marque de fabrique déposée en 1925, le personnage féminin qui l'illustre, sous-titré *La Sultane*, peut paraître en décalage avec l'iconographie d'inspiration locale, mais il s'explique très bien par les années qu'Adhémar Chavanaud a passées à Casablanca.

Un autre nom est apparu récemment, suite à la découverte en 2012 d'une lettre datant du début du 20e siècle dans une pâtisserie de Saint-Yrieix[62], celui d'**Albert Vidal**, qui semble faire partie des fabricants de madeleines à cette époque. Cependant il n'apparaît dans aucun recensement de la ville. Il se peut que ce soit Michel Vidal, né à Limoges le 22 octobre 1882, et prénommé Albert dans plusieurs recensements. Selon sa fiche matricule[63], il a servi au 63e RI du 15 novembre 1903 au 18 septembre 1906 (à peu près concomitant au service d'Alexandre Cambray dans ce régiment). La fiche le localise à Saint-Yrieix, au 6 rue Grévy, le 2 novembre 1906 avant de le situer à Versailles en février 1908. Cela suggère qu'il a pu travailler quelque temps chez Aublanc après son service militaire. Après son mariage à Limoges avec Marie Sauzat, originaire de Saint-Yrieix[64], il s'installe rue Montmailler. L'iconothèque des Archives départementales de la Haute-Vienne conserve une photographie[65] de l'intérieur de sa boutique de pâtisserie-confiserie au 11 de cette rue. Sur ce document publicitaire, on peut lire entre autres : « délicieuses petites madeleines des gourmets », que l'on peut également admirer sur l'étalage. À partir de 1919, Michel Vidal demeure place d'Aine, puis il part à Nice en 1924, où il décède le 2 février 1952.

La madeleine n'est plus une simple composante de l'art culinaire local, c'est un réel produit d'exportation ! Alexandre Cambray, installé à partir de 1925 au Raincy, allée Gambetta, y fabrique toujours des *madeleines Limousines*. Les recherches dans les BOPI ont permis d'identifier une marque *Madeleines du Limousin* déposée par **Norbert Roger Lemarié** en 1925 au Tribunal de Commerce de la Seine (voir planche page précédente). Le déposant est domicilié 5 place des Ternes à Paris. La marque souligne l'existence d'une usine à Saint-Yrieix, mais aucun lien régional n'apparaît pour Norbert Lemarié. Né à Paris 19e le 14 février 1891, sa profession est épicier dans sa fiche matricule[66] et des annotations précisent qu'il est négociant en alimentation en 1925 et tripier chevalin en 1937. Le logo déposé en 1925 met en avant les diverses distinctions obtenues par le produit : Salon culinaire de Paris (1903) diplôme d'honneur hors concours ; Grand

► Exemples de logos de marques de fabrique de biscuits et madeleines. Celles déposées au tribunal de Saint-Yrieix ont leur numéro de séquence indiqué en orange, correspondant au numéro de la table des dépôts de marque de fabrique. Celle sans numéro a été déposée au Tribunal de Commerce de la Seine par Norbert Lemarié en 1925. Les logos sont issus de différents volumes des Bulletins de l'Office de la Propriété Industrielle (BOPI). Source : Archives de Paris, PER 1423 35, 87, 90, 92, 93, 109, 116

60 Arch. dép. Haute-Vienne – Recensement, 6 M 257. Dans le recensement de 1921, le foyer de Pierre Aublanc est à la suite immédiate du foyer des parents Habrias dans la rue du Marché.

61 Arch. dép. Haute-Vienne – Recensement, 6 M 202.

62 Le Populaire du Centre, 28 août 2012.

63 Arch. dép. Haute-Vienne – Conscription, 1 R 617, matle n°1188.

64 Un de ses oncles Sauzat est recensé en 1906 à Saint-Yrieix dans la maison qui abrite aujourd'hui la pâtisserie *Le Croquembouche* où la lettre a été découverte.

65 Arch. dép. Haute-Vienne – Iconothèque, 46 Fi 13385, ark:/52328/s005754eea4e3817/5771494bcddd3.

66 Arch. dép. Seine-Maritime – Conscription, 1 R 3310, matle n°329.

n°1


BISCUITS L'ARÉDIEN
PURS ŒUFS ET SUCRE
MARQUE
DÉPOSÉE
AUBLANC A St YRIEIX

n°12


MARQUE
DÉPOSÉE
MADELEINES LIMOUSINES
DESSERT EXQUIS
MÉD. D'OR BORDEAUX, 1906
PARIS 1908 DIP. DE Gd PRIX
LONDRES 1909
ALEXANDRE CAMBRAY
St YRIEIX (Hte Vienne)
FABRICANT
LE RAINCY (Seine & Oise)


MADELEINES DU LIMOUSIN
DESSERT EXQUIS
R. NORBERT LEMARIÉ
USINE A St YRIEIX
BUREAUX PARIS


MADELEINES
"NOIX DE LA BRIANCE"
MARQUE DÉPOSÉE
LA SULTANE
DESSERT DES GOURMETS
n°14
PURES ŒUFS ET SUCRE
A. CHAVANAUD
PATISSIER-FABRICANT
St GERMAIN-LES-BELLES
(Hte Vienne) - FRANCE


MADELEINES
MARQUE DÉPOSÉE
"LE SAINT"
n°18
St YRIEIX
(Hte Vienne)


MADELEINES
NOISETTE St YRIEIX
DESSERT EXQUIS
MARQUE DÉPOSÉE
PUR ŒUF
PUR SUCRE
F. C. REDON
FABRICANT
St YRIEIX, France
n°15


SPÉCIALITÉ DE
MADELEINES DE St YRIEIX
Dessert des Gourmets
n°36
MARQUE DÉPOSÉE
La Délectable
Exportation
Pures Œufs & Sucre
F. LAFAGE Fabricant à
St YRIEIX (France)
(Hte Vienne)


MARQUE DÉPOSÉE
SPÉCIALITÉ DE
MADELEINES DE St YRIEIX
PURES ŒUFS ET SUCRE
EXPORTATION
MADELEINES
BÉBÉ
DESSERT EXQUIS
AUBLANC
St-YRIEIX (FRANCE)
n°34
Exiger la LIMOUSINE EN BARBICHET qui est la seule et la vraie marque. La Maison étant l'innovatrice de ce produit met sa clientèle en garde contre les contrefaçons.

diplôme de médaille d'or et lauréat de l'institut de l'alimentation (Paris 1908) ; hors concours et membre du jury à l'exposition nationale de Limoges (1924). Toutes correspondent à des prix gagnés par Pierre Aublanc. Il en résulte que Norbert Lemarié est probablement un négociant grossiste qui revend les *Madeleines Bébé* sous un autre nom de marque peut-être plus vendeur auprès de la clientèle parisienne, et peut-être aussi plus concurrentiel vis-à-vis de celle d'Alexandre Cambray !

Lafage

Félix Julien Lafage, né à Limoges le 16 juillet 1883, est cuisinier de formation. Il épouse Lucie Vergonzeanne à Saint-Yrieix le 31 mars 1910 et d'après sa fiche matricule[67] s'y installe l'année qui suit. Le couple habite avenue Marceau (**p** sur le plan), et Félix y est restaurateur. Selon son immatriculation au registre du commerce[68], il se lance dans la biscuiterie en 1929. Il dépose deux marques de madeleines : *La Délicieuse* en 1929 et *La Délectable*, qui remplace la première, en 1932. Félix décède à 52 ans, sans descendant, le 28 juin 1936.

Aublanc – Deloron – Aublanc

Pierre Aublanc et sa deuxième épouse cèdent leur fonds de commerce de la rue du Marché[69], le 29 février 1928, à un jeune couple originaire de Colombes (Seine, actuel département des Hauts-de-Seine) : Charles René Deloron et Marcelle Wingerter. Cette cession s'accompagne d'une location de la maison, de la boutique et du laboratoire. On y apprend ainsi que dans le pavillon attenant, un grand laboratoire a été nouvellement installé. Pierre Aublanc et sa famille se retirent alors à Aixe-sur-Vienne, où ils possèdent une maison. L'épisode Deloron sera de courte durée et la faillite est déclarée par jugement[70] du 4 juillet 1929. La fierté de Pierre Aublanc est peut-être piquée au vif par cette déconvenue. Quoi qu'il en soit, c'est lui-même qui rachète le fonds de commerce après la faillite Deloron et il se réinstalle rue du Marché. Il fait d'ailleurs savoir à son aimable clientèle dans une annonce parue le 26 mars 1930 dans *L'Écho de Saint-Yrieix* qu'il vient de reprendre la direction de sa maison en collaboration avec ses enfants. La carte de visite ci-après date peut-être de ce moment et le *& Cie* pourrait désigner, sans les nommer, ses enfants et leurs conjoints.

La reprise va prendre fin brutalement. Pierre Aublanc décède le 30 septembre 1932, à l'âge de 65 ans, alors qu'il voyageait. Il meurt en effet à Paris près de la gare d'Austerlitz (13e). Quelques jours avant, il avait loué son fonds de commerce de pâtisserie (alors distinct de celui de fabrication de madeleines, qu'il conserve) à Georges Robert[71], pour une durée de 9 ans. Georges Robert, né en 1907, apparaît déjà dans les recensements de 1926 et 1931[72] comme travaillant en tant que pâtissier pour Dubois.

La passation

Achille Dubois passe la main à son plus jeune fils lorsque celui-ci se marie fin 1946. Si pour la famille Dubois, la transmission de l'activité ne fait qu'un avec la filiation depuis près de 175 ans, les autres maisons n'ont pas connu le même parcours.

Alexandre Cambray décède au Raincy, en Île-de-France, le 3 juillet 1959, et l'on ne sait ce qu'il est advenu de ses *Madeleines Limousines*.

François-Charles Redon décède le 28 mai 1948 à l'âge de 78 ans. À ce moment, son fils Émile est déjà à la tête de l'entreprise familiale depuis 1942 d'après le suivi de son immatriculation au registre du commerce[73], mais il ne lui survit que de deux ans, décédant le 9 mars 1950. C'est la bru, Marie-Louise Guérinet, qui poursuit alors l'activité.

67 Arch. dép. Haute-Vienne – Conscription, 1 R 630, matle n°2215.

68 Arch. dép. Haute-Vienne – 9 U 318.

69 Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 232.

70 Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 237.

71 Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 245.

72 Arch. dép. Haute-Vienne – Recensements, 6 M 258.

73 Arch. dép. Haute-Vienne – 9 U 318.

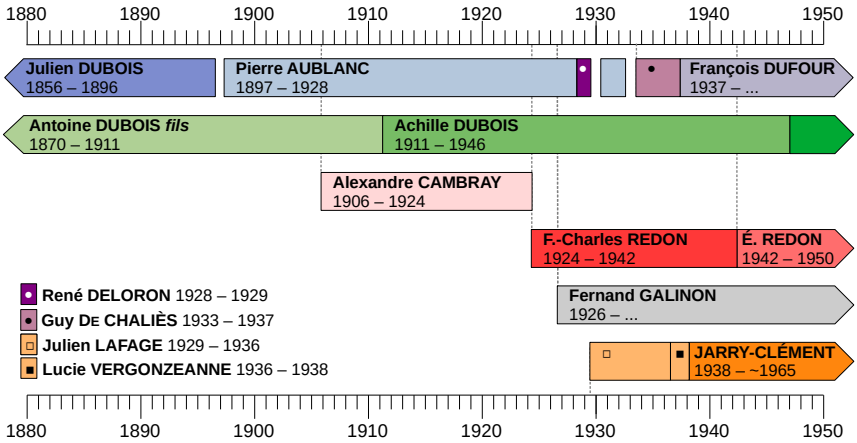

Frise chronologique des fonds de commerce de fabricants de madeleines. Pour les cases trop courtes pour contenir les informations de leur propriétaire, les détails sont reportés dans la légende en bas à gauche

Les date et lieu de décès de Fernand Galinon n'ont pas été trouvés mais il semble que l'entreprise reste dans la famille jusque dans les années 1970. Elle fait encore partie des marques emblématiques de madeleines arédiennes. Le gérant des *Madeleines Boule d'Or* est maintenant un descendant de la famille Dubois.

Après la disparition précoce de Félix Lafage, sa veuve reste à la tête du commerce quelque temps, puis le fonds est cédé[74] le 14 avril 1938 aux frères Jarry, dits Jarry-Clément : Louis et Henri. Ces deux jumeaux, nés le 15 décembre 1906 à Saint-Yrieix, de père horticulteur, sont tout d'abord entrepreneurs. Ils reprennent le fonds de commerce Lafage, qui reste pour commencer au n°23 de l'avenue Marceau, d'après les annuaires téléphoniques. Mais dès les années 1940, le commerce est localisé au n°2 rue d'Arsonval, dans l'ancien groupe scolaire bâti à la fin des années 1880. Les frères Jarry-Clément décèdent respectivement en 1965 et 1966, et le commerce n'est plus référencé dans les annuaires téléphoniques par la suite.

À son décès, Pierre Aublanc est dépeint dans sa nécrologie[75] comme « l'innovateur des madeleines de Saint-Yrieix. Il fut le premier à fabriquer intensivement ce délicieux produit et à le faire connaître dans toute la France ». Chose qu'il est difficile d'expliquer, le fonds de commerce ne sera pas repris par sa descendance, alors que son fils et la plupart de ces gendres sont dans la profession : il sera vendu à Guy de Chaliès[76], un rentier habitant Limoges qui l'achète plutôt comme un investissement. Il semble que ce soit avec lui que la boutique est déplacée un peu plus loin, au coin de la rue Grévy et de la rue Victor Hugo (**q** sur le plan). À peine quatre ans plus tard, le fonds est revendu le 13 mars 1937 à François Dufour[77], qui est encore présent dans les annuaires comme fabricant de *Madeleines Bébé* dans les années 1960.

La carte de visite, à la page suivante, provient de la collection de descendants de Pierre Aublanc. La mention de l'imprimerie Fabrègue dans le coin inférieur droit indique que la carte date au plus des années 1920, l'installation de René Fabrègue à Saint-Yrieix remontant à 1919. Si Pierre Aublanc est l'innovateur, il n'est pas le créateur mais se revendique d'une tradition plus ancienne. Son fonds de commerce n'est autre en effet que celui qu'il a acheté à Julien Dubois, qui le tenait de sa mère Marie Bonnet : il remonte donc à 1840. C'est donc sans surprise qu'il se présente comme étant l'héritier d'une maison

74 Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 260.

75 Arch. dép. Haute-Vienne – *L'Écho de Saint-Yrieix*, BIB IL 299.

76 Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 247.

77 Arch. dép. Haute-Vienne – Hypothèques, 4 Q 18 / 2781.

fondée en 1840, créatrice de la madeleine de Saint-Yrieix. Alors que Pierre Aublanc est présenté comme un innovateur, le fait que la carte de visite qualifie la maison de créatrice laisse penser que le prédécesseur de Pierre Aublanc, Julien Dubois frère d'Antoine, a probablement lui aussi joué un rôle important dans l'industrie de la madeleine arédienne.

Finalement, la famille Dubois est aussi à l'origine du fonds de commerce aujourd'hui identifié comme *les Madeleines Bébé*, même s'il a connu un processus de transmission totalement différent de celui des *Madeleines Bijou*.

Frédéric Royer



Carte de visite de la maison Aublanc. Source : collection privée.

Une société savante à Rochechouart en 1889

Michel Labrousse

D'ONTE SES n°24 - Automne-Hiver 2021

CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES MARCHOIS ET LIMOUSINS

L'auteur : Michel Labrousse s'intéresse au territoire de la Charente Limousine pour ses recherches généalogiques. Curieux de l'histoire locale en lien avec les sciences et les techniques, il propose des articles sur ces thèmes à *D'Onte Ses*.

Résumé : *Les Amis des Sciences et Arts* est l'une des nombreuses sociétés savantes qui fleurissent à la fin du 19e siècle en France. Créée en 1889 à Rochechouart, cette société marque les débuts d'une politique de sauvegarde du patrimoine archéologique et préhistorique. Ses publications constituent encore aujourd'hui une base documentaire exceptionnelle. L'étude des membres qui la composent montre un mélange d'érudits locaux et de personnalités dont les liens entre eux sont très révélateurs de la mainmise des notables de l'époque sur l'administration du territoire de l'arrondissement de Rochechouart.

Les bulletins de la Société *Les Amis des Sciences et des Arts*, créée en 1889, disponibles sur le site Gallica de la Bibliothèque nationale, sont d'une richesse documentaire exceptionnelle sur l'histoire et le patrimoine de Rochechouart et de ses environs. Dans cet article, nous rappellerons tout d'abord le contexte de la création de cette société savante puis ferons la restitution de l'étude des publications des premières années de son existence. Les sujets traités sont en effet très typiques de l'engouement national de l'époque pour l'archéologie, la préhistoire et l'anthropologie. Nous montrerons aussi comment le profil des membres qui composent la Société, grâce à des investigations généalogiques, révèle une gouvernance du territoire par des catégories sociales de notables : médecins, grands propriétaires terriens issus de vieille noblesse locale, hauts fonctionnaires, etc.

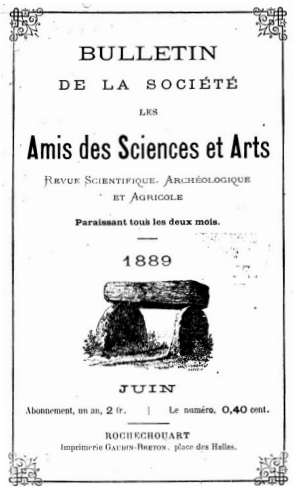
BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
LES
Amis des Sciences et Arts
REVUE SCIENTIFIQUE, ARCHÉOLOGIQUE
ET AGRICOLE
Paraissant tous les deux mois.
1889
JUIN
Abonnement, un an, 2 fr. | Le numéro, 0,40 cent.
ROCHECHOUART
Imprimerie GAUDIN-BOUTON, place des Halles.

Premier numéro du bulletin de la Société *Les Amis des Sciences et Arts* paru en juin 1889. Le dolmen illustrera ainsi la couverture du bulletin durant sa période d›édition. Source : Gallica.fr

L'émergence des sociétés savantes en Haute-Vienne

Différentes origines préludent à l'éclosion de sociétés savantes en province, en cette fin du 19e siècle. À la veille d'un siècle nouveau, les nombreuses innovations techniques excitent la curiosité du grand public. Les expositions universelles de Paris en 1889 (construction de la tour Eiffel) puis celle de 1900 qui doit célébrer le siècle qui s'achève contribuent à populariser un goût pour les sciences. Certains historiens voient aussi dans ce phénomène un sursaut du régionalisme face à l'achèvement de l'État-nation. Les progrès de l'instruction primaire, la conscription, la presse à un sou et l'essor des communications finissent de construire une France unique selon Eugen Weber[1].

Créer une société savante donne l'occasion aux élites de diffuser leurs travaux et fournit l'opportunité aux notables de se mettre en valeur comme protecteurs ou mécènes. C'est une véritable mode comme le note l'historien Jean-Pierre Roux[2] : « Partout (…) une foule d'archivistes diocésiens encouragés par leur évêque, d'aristocrates rentiers ou de bourgeois éclairés peuplent les sociétés savantes, donnent avec passion dans la monographie et la biographie exemplaires, entament des trésors d'érudition archéologique et historique dans leurs Bulletins ».

C'est exactement ce qui s'observe, comme nous l'illustrerons, au sein de la *Société des Amis des Sciences et des Arts* de Rochechouart, dont le bulletin paraissant tous les deux mois à partir de 1889 se définit comme une revue scientifique, archéologique et agricole.

La *Société d'agriculture, des sciences et des arts de Haute-Vienne* la précéda et fut la première société savante à Limoges en 1759. Vint ensuite en 1845 une commission d'histoire et d'archéologie, d'initiative préfectorale, embryon de la Société archéologique et historique du Limousin. La société *Les Amis des Sciences et des Arts* (1889) et *la Société archéologique de Bellac et des Deux-Marches*, dite le *Dolmen-Club* (1903) furent donc de création plus tardive, à l'échelle géographique de l'arrondissement, avec des finalités culturelles autant que politiques comme nous le verrons pour Rochechouart.

Le créateur : Albert Masfrand

La société *Les Amis des Sciences et des Arts* est officiellement créée par une assemblée générale le 14 mars 1889, les statuts déposés en préfecture le 15 juin suivant. De façon classique, ces statuts distinguent le bureau autour du président, un comité de publication, des membres honoraires, des membres actifs plus tard qualifiés de titulaires et des membres correspondants, et enfin un président d'honneur.

Albert Masfrand (1854-1932), pharmacien à Rochechouart, en est le président fondateur.

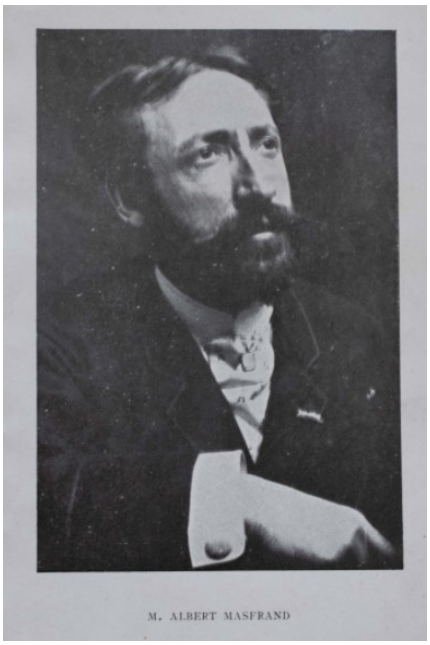

Photographie d'Albert Masfrand. Source : Geneanet, C.Brabant

Il tiendra cette fonction jusqu'à la Première guerre mondiale. Il n'y a rien de choquant dans cette présidence : il fait autorité en anthropologie, archéologie et préhistoire ;

1 Cité dans *La France de 1990*. Jean-Pierre Roux ; Éditions Tallandier ; 2012.

2 Ibid.

il organise des fouilles et l'abondance de ses publications dans le bulletin de la société témoigne de l'importance de ses travaux. La généalogie d'Albert Masfrand est riche d'enseignements. Ses ascendants sont originaires de la Dordogne ; son grand-père paternel est instituteur, son père huissier ; il est le troisième d'une fratrie de trois enfants. Son frère est comme lui pharmacien. Trois enfants naissent du couple qu'il forme avec Marie-Marthe Peyret, fille d'un pharmacien de Périgueux. Le plus célèbre sera Pierre, médecin, premier conservateur des ruines d'Oradour-sur-Glane. Le second fils, Roger Dominique, est docteur en droit. Jeanne, leur fille, épouse un avocat, Aloïze Sur. Les Masfrand et leurs alliés forment donc une étonnante dynastie de notables partagés entre l'exercice de la médecine et celui du droit.



Dans les années 1970, Pierre Masfrand, fils d'Albert Masfrand, publie le premier ouvrage de référence sur le massacre d'Oradour-sur-Glane. Source : M. Labrousse.

La présidence d'honneur de la Société revient à **Jean-Baptiste dit Octave Marquet** (1851-1929), médecin et maire de Rochechouart. Ses travaux et publications sur l'histoire locale témoignent d'une réelle implication dans la finalité de la Société. Cette présidence, autant honorifique que pragmatique, témoigne d'une grande complicité entre les deux co-fondateurs.

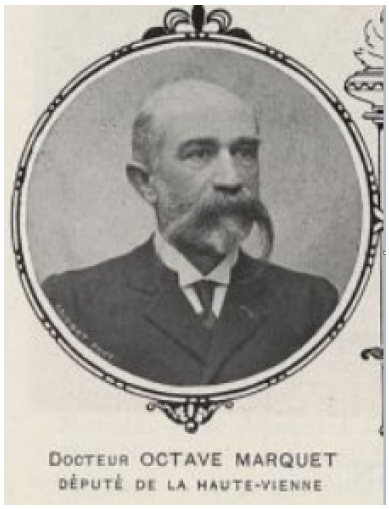

Photographie d'Octave Marquet.
Source : Bibliothèque Assemblée nationale.

Nous nous attacherons un peu plus loin à la composition des autres catégories de membres. Nous verrons que la présentation par grandes familles sociales, plus que par fonctions, révèle mieux l'emprise de certaines d'entre elles sur le fonctionnement de la Société.

Le rayonnement de la Société par ses publications et activités

Nous nous limiterons à ses dix premières années d'existence, les plus représentatives car elles sont calées sur les grands évènements culturels et scientifiques de cette fin de 19e siècle.

Le compte-rendu de la réunion préparatoire à l'assemblée générale, en date du 10 mars 1889, nous éclaire sur les finalités affichées de la Société. Il s'agit, comme le rapporte A. Masfrand, de « concourir au développement des sciences et des arts ; de grouper les amateurs et chercheurs de l'arrondissement ; en un mot faire de la décentralisation scientifique et artistique. La fondation d'une Société de ce genre a aussi sa raison d'être par la tenue, à Limoges, en 1890, du Congrès national pour l'avancement des sciences et il importe que Rochechouart puisse avoir accès à



La Félibrée de 1912 à Rochechouart consacre le renouveau d'un régionalisme observé depuis la fin des années 1880 avec la naissance des sociétés savantes. La reine du Félibrée était une des deux filles du maire Octave Marquet. On inaugura lors de l'événement une plaque commémorative dédiée à Aymeric XI, ancien vicomte de Rochechouart. Source : collection M. Labrousse

ce congrès qui réunira, pendant quelques jours, l'élite du monde scientifique ». On le voit, c'est une affirmation politique autant qu'une ambition culturelle. L'emploi du mot décentralisation surprend mais il s'explique par le mouvement régionaliste qui s'affirme, de manière plus générale, avec les sociétés savantes en France, à la fin du 19e siècle.
Les statuts définissent les modes de rayonnement de la Société : publication d'un bulletin, expositions, voyages d'excursions. Pour autant, peut-on parler de démocratisation des connaissances ? Sans doute pas, toutefois en s'intéressant à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine archéologique et historique local, la Société imprime l'idée que ce dernier est un bien commun. Pour en comprendre l'importance, rappelons que c'est en mars 1887 qu'est promulguée la loi sur la conservation des monuments d'art ayant un intérêt historique et artistique après seize années de discussions. Elle vient combler un vide juridique pour la protection des monuments historiques et marque une évolution sensible des mentalités, rompant avec l'intangibilité du droit de propriété.

Comme l'avaient prévu ses fondateurs, la Société présente en août 1890 une importante exposition d'anthropologie et d'ethnologie au château de Rochechouart. Elle reçoit 4 500 visiteurs en un mois. Ce succès fait naître l'idée d'un musée qui ouvre ses portes en 1894 et continue d'enrichir les collections, notamment avec les découvertes sur le site gallo-romain de Chassenon, commune voisine de Rochechouart. Une sélection d'objets est envoyée à l'exposition universelle de 1900 à Paris. Malgré une reprise en main par Pierre Masfrand dans les années 1950, le musée connaîtra une existence chaotique au cours du 20e siècle. Après de nombreuses péripéties, ce qui reste du musée Masfrand est aujourd'hui en dépôt dans la base archéologique du site de Chassenon, sous le contrôle des services culturels du Département et de l'État, pour le grand plaisir des visiteurs. Enfin, d'éminents membres honoraires permettent à la Société de rayonner au-delà de l'arrondissement. Outre **Monseigneur Rougerie** et **l'abbé Arbellot** dont nous reparlerons avec le rôle du clergé dans la Société, **Gustave Chauvet** (1840-1933), clerc de notaire, président de la Société archéologique de la Charente ou encore **Eugène Raymondaud** (1823-1914), président de la Société Gay Lussac à Limoges, sont des relais précieux pour la notoriété des travaux de la Société de Rochechouart.

Les bulletins de la Société : la recherche et la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire locale

La publication des bulletins révèle les centres d'intérêt de la Société. Les auteurs se diversifieront au cours du temps mais les premières parutions mettent en évidence l'érudition des membres à l'origine de la création de la Société.
Albert Masfrand est sans surprise l'auteur le plus prolifique. Ses articles sont de véritables cours d'anthropologie préhistorique tout en relatant les découvertes des nombreuses fouilles dont il est l'organisateur. Il publie en 1893 un ouvrage, *Le Limousin préhistorique*, qui regroupe sa production. Il porte aussi intérêt à l'histoire locale. Sa monographie du canton de Rochechouart reste encore un ouvrage de référence.

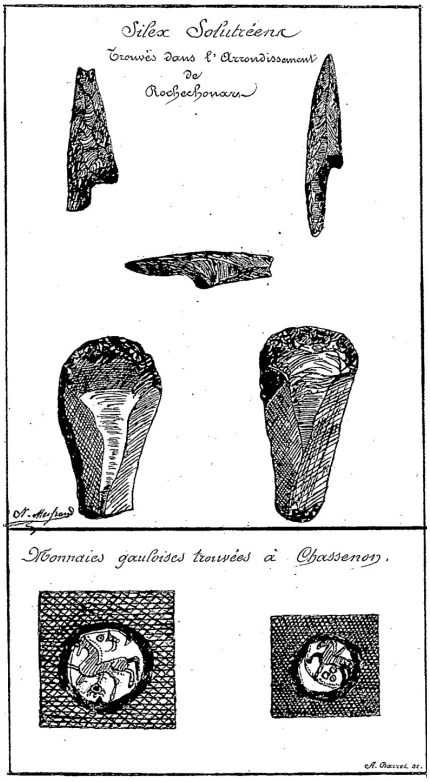

Dessins signés d'A. Masfrand et du graveur Barret. Source : Gallica



Le remarquable dolmen de Chez Moutaud, commune de Saint-Auvent, est l'un des sites emblématiques auxquels A.Masfrand et les membres de la Société s'intéressèrent. Source : M. Labrousse



Le dolmen de la Tamanie, commune d'Oradour-sur-Vayres. Il s'agit probablement du dolmen représenté en gravure sur la couverture du bulletin de la Société. Source : M. Labrousse

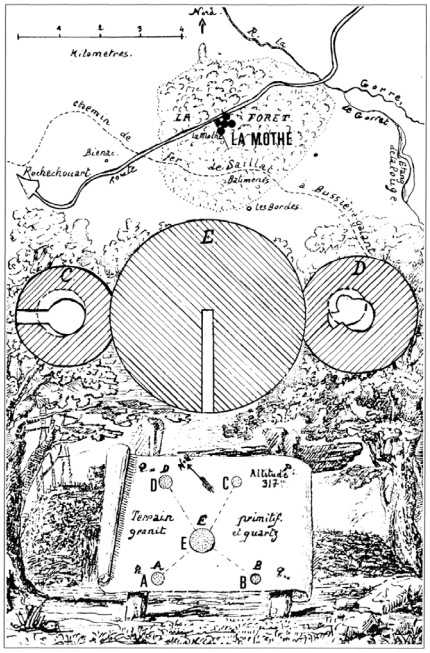

Dessin d'A. Masfrand publié en 1886 relatif à ses travaux sur la nécropole de Rochechouart : une concentration de tumulus. Source : *Revue archéologique du Centre de la France*, 1990.

Octave Marquet est l'auteur d'articles centrés sur l'histoire locale. Une remarquable monographie sur Biénnac, paroisse rattachée à Rochechouart à la très riche histoire, ainsi

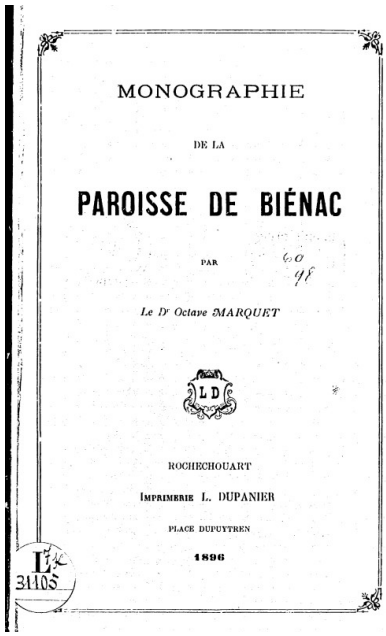
MONOGRAPHIE

DE LA

PAROISSE DE BIÉNAC

PAR

Le Dr Octave MARQUET

L D

ROCHECHOUART

IMPRIMERIE L. DUPANIER

PLACE DUPUYTREN

1896

que la restitution de *La vie à Rochechouart d'après les registres consulaires et les livres de la municipalité* témoignent d'un authentique travail d'historien.

Louis Octave d'Abzac (1852-1933) né à Saint-Germain-les-Belles, secrétaire général de la Société, percepteur à Rochechouart, est également très prolifique et étonne par la diversité des articles qu'il publie, que ce soit sur l'histoire locale comme *L'instruction primaire à Rochechouart avant la Révolution*, ou dans de nombreux comptes-rendus de fouilles archéologiques préhistoriques sur l'arrondissement. L'étude de sa généalogie révèle un mariage à Faux-la-Montagne (Creuse) ; voilà pourquoi le curé de cette commune figure parmi les tous premiers membres correspondants de la Société. Etrange coïncidence : sa branche paternelle est originaire de Lascaux (Dordogne) où la célèbre grotte sera découverte en 1940.

Alphonse Précigou (né en 1853 à Rochechouart), membre du comité de publication de la Société, conducteur des *ponts et chaussées* à Rochechouart, publie également abondamment. Il participe activement aux côtés d'Albert Masfrand aux fouilles du site gallo-romain de Chassenon. Deux de ses articles témoignent de la diversité des thèmes auquel la Société s'intéresse. L'un, *Dates de l'introduction du platane en Limousin, et de la pomme de terre dans l'arrondissement de Rochechouart*, l'illustre pour l'agriculture et un autre, *Description de quelques monnaies royales du XVIe siècle*, montre la place que la numismatique tient dans les travaux et expositions de la Société.

On trouve aussi parmi les publications des premiers mois d'existence de la Société des articles qui pourraient paraître décalés de ses finalités si on ne les remettait pas dans le contexte de cette fin de 19e siècle. Ainsi un certain **A. Pouyaud** publie un *Aperçu ethnographique et archéologique*

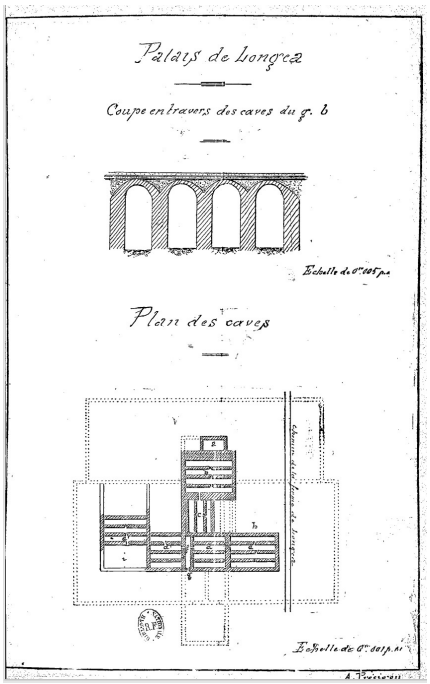

Dessin signé A. Précigou sur ses fouilles sur le site archéologique de Chassenon. Source : Gallica

sur la Tunisie qui fait écho à la première exposition coloniale au sein de l'exposition universelle de 1889 à Paris, destinée à valoriser l'empire colonial de la France[3]. Est encore plus surprenant un long article étalé sur trois bulletins, publié par un membre correspondant dont le nom est **O'Reilly** sur *Quelques extraits des annales météorologiques d'Irlande*. Peut-être faut-il y voir une incitation à publier les travaux de **Paul Garrigou-Lagrange**, avocat originaire d'Aixe-sur-Vienne, créateur de l'observatoire météorologique de Limoges en 1885, et dont le nom figure parmi les membres actifs de la Société de Rochechouart[4].

Les instituteurs publics jouent un rôle discret mais efficace dans la vie de la Société. **J. Goursaud**, qui officie à Rochechouart, est l'auteur de deux articles sur l'enseignement. L'un, très avant-gardiste, intitulé *Les jeux à l'école primaire* défend l'idée que le jeu « est opposé à l'oisiveté et (…) comme le travail, il réconforte et réjouit ; il est enfin une école

3 Reine-Claude Grondin. *Le Proche et le Lointain : place et transmission des connaissances coloniales dans le Limousin de la fin du XIXe siècle aux années 1930*. In : Outre-mers, tome 94, n°356-357, 2e semestre 2007. La colonisation culturelle dans l'Empire français. pp. 21-33

4 Michel Galliot. *1890-1910 : l'âge d'or de la météorologie à Limoges*. Revue La Météorologie, 8e série numéro spécial, avril 1995.

moralisatrice ». L'autre article, *Les bataillons scolaires*, loue la loi de 1882 qui inscrit la gymnastique au programme de l'école primaire et crée cette institution (qui durera jusqu'en 1892) pour initier les élèves dès le plus jeune âge à la pratique militaire.

Enfin, on relève aussi un article sur la rage publié sur plusieurs numéros par **J. Magardeau**, vétérinaire à Rochechouart. Celui-ci écrit en préambule : « Le travail que j'entreprends ici m'a été inspiré par le désir de voir disparaître des croyances populaires les idées plus ou moins fausses que l'on se fait ordinairement sur cette maladie ». Cinq ans avant cette publication, Pasteur venait de mettre au point le vaccin contre la rage. La méfiance populaire envers les vaccins existait déjà !

On ne peut pas terminer ce chapitre sans évoquer *l'astroblème*, la fameuse météorite de Rochechouart, et la manière dont les sociétés savantes se sont interrogées sur des phénomènes géologiques, bien avant la révélation scientifique de cet extraordinaire évènement. Les brèches de Rochechouart sont citées pour la première fois dans un ouvrage publié en 1808 : *La Statistique de la France, volume Département de la Haute-Vienne*. La découverte en revient à **François Alluaud** (1778-1866), fabricant de porcelaine, personnalité politique du département, archéologue et géologue autodidacte. En 1892, **Émile Barret**, conservateur au muséum du Limousin, publie *Géologie du Limousin* et décrit l'anomalie géologique en ces termes : « Nous voulons parler de la brèche porphyrique de l'arrondissement de Rochechouart, dont la formation est assez embarrassante à traduire et sur laquelle il n'a été fourni jusqu'à ce jour aucune explication satisfaisante ». L'ouvrage est préfacé par **Adolphe Carnot**, chimiste, géologue, membre de l'Institut mais aussi homme politique du canton de Chabanais (Charente), futur président du conseil général de Charente. Toutefois, ce n'est pas Emile Barret qui est le membre honoraire de la Société de Rochechouart mais un homonyme, graveur, illustrateur de l'ouvrage de Masfrand sur le Limousin préhistorique. La société savante de Rochechouart ne s'était donc pas elle-même emparée de l'énigme géologique qui intéresse aujourd'hui des géologues du monde entier…

La Société, réseau des notables du territoire

La longue liste de la cinquantaine de membres actifs, dès la création de la Société, appelle notre curiosité. S'y ajoutent les noms moins nombreux des autres catégories de membres. L'étude que nous avons effectuée à partir des bases généalogiques habituelles révèle le plus souvent des liens politiques, corporatistes ou familiaux entre nombreux de ces personnages : la Société est un réseau social des notables du territoire de l'arrondissement autant, si ce n'est plus, qu'une assemblée savante.

Le corps médical

Outre A. Masfrand et O. Marquet, plusieurs médecins du canton occupant une fonction de maire font dès le début partie de la société ou la rejoignent quelques années après sa création.

Le plus remarquable est sans doute **Marie-Léon Roche**, maire d'Oradour-sur-Vayres, issu des **Longeau-Desbrosses**, grande famille de propriétaires terriens dont on relève des cousinages avec les **Deserces**, autre famille dynastique d'industriels et commerçants de Saint-Junien. Plus que lui, son fils **Pierre-Léon Laubanie-Roche** (1895-1944) incarnera ce profil atypique des grands notables socialistes ou radicaux du territoire. Il sera élu député socialiste SFIO en 1932 et fera partie des 80 députés qui ne voteront pas les pleins pouvoirs au maréchal Pétain en 1940[5].

Sont également à noter parmi les membres les noms de **Antoine Braud**, médecin à Saint-Laurent-sur-Gorre, membre de

5 « Ultime maillon de la chaîne (des Longeau-Desbrosses), Léon Roche détient, entre autres, 800 hectares répartis sur plusieurs communes du canton d'Oradour-sur-Vayres. Il appartient à cette catégorie des *paysans aux mains blanches* que stigmatise dans ses écrits Georges Monnet, ministre de l'Agriculture du Front Populaire. Roche vit ainsi confortablement de ses rentes et roule en Bugatti royale, un modèle peu usité sur les routes limousines ». Cité in *Le Front Populaire en Limousin, Mémoire Ouvrière en Limousin*, Les Ardents Éditeurs ; 2016 ; p.65.



Le carré des familles Roche et Longeau-Laubanie au cimetière d'Oradour-sur-Vayres. Ces familles de grands propriétaires terriens et notables régnaient véritablement sur le territoire cantonal il y a un siècle. Source : M. Labrousse

l'association française pour l'avancement des sciences et de la Société botanique du Limousin, d'**Hugonneau** à Saint-Mathieu et **Chambounaud** à Chéronnac.

Les grands propriétaires terriens

Plusieurs membres actifs sont qualifiés dans le bulletin de la Société de *propriétaires*, ce qui est un statut et non une profession. À de très rares exceptions, ils ne publient pas dans le bulletin. Nous supposons qu'ils étaient très influents et incontournables pour obtenir des autorisations de fouilles, sans compter les aides matérielles qu'ils pouvaient apporter à la Société.

Parmi eux, citons : Camille **Longeau-Desbrosses**, dont une branche est aussi présente à Saint-Bazile ; **Albert Deserces**, **Laroche**, et **Monjoffre**. **Martial de La Bonne**, à Saint-Mathieu, marié à Rochechouart avec Thérèse Moreau de Montcheuil et **Gaston Bouchard de la Poterie**, propriétaire à Videix.

Le clergé

Le très célèbre abbé Arbellot semble avoir initié le goût pour l'histoire locale à ses successeurs. Ses travaux dépassent les frontières de l'arrondissement.

Jean-Baptiste Junien, curé de Biennac, est cité comme membre actif mais publie peu. Il doit sans doute son statut à sa qualité de successeur de **l'abbé Duléry**, grand historien de la paroisse et ancien membre de la Société d'Archéologie du Limousin.

Nous trouvons donc **François Arbellot**, connu plus couramment comme **l'abbé Arbellot**, originaire de Saint-Léonard-de-Noblat, ancien curé-doyen de Rochechouart (1856), largement connu par ses travaux qui firent de lui l'historiographe du diocèse de Limoges et le futur président de la Société historique et archéologique du Limousin (1875). Il est l'un des membres honoraires de la Société de Rochechouart.

Pierre-Eugène Rougerie : il figure parmi les membres honoraires comme évêque de Pamiers, charge qu'il occupe depuis 1881 après avoir été archiprêtre de Rochechouart de 1877 à 1881. Membre de la Société Historique et Archéologique du Limousin, il est également l'étonnant auteur d'une publication en 1887 sur l'anémogène[6], un appareil reproducteur des courants atmosphériques.

Les commerçants et industriels

Cette catégorie sociale est très représentée parmi les divers membres de la Société mais les personnalités qui la composent sont rarement érudites ou auteurs dans le bulletin. Seuls Codet, Ducourtieux et Granet peuvent se prévaloir d'une implication dans les travaux de la Société. Ce sont plus probablement des soutiens d'Octave Marquet dans l'exercice de ses fonctions de maire, ou certains de ses proches, comme son frère Gabriel ou encore l'industriel Nicolet. Parmi les membres, notons :

6 Rougerie y consacre un ouvrage de 68 pages édité en 1894 imprimé par Francal à Foix. L'anémogène devait permettre de mieux connaître les effets de la rotation de la terre sur les courants aériens et maritimes.

Pierre Descubes, marchand de bois à Oradour-sur-Vayres ; les Descubes sont très présents sur le territoire ; un Laurent Descubes, médecin, sera maire de Saint-Laurent-sur-Gorre de 1898 à 1913.

Jean Brajot, plâtrier-peintre à Rochechouart.

Jean Julien Augustin Codet (1852-1920), manufacturier et futur sénateur, élu à Saint-Junien.

Paul Ducourtieux, libraire et imprimeur à Limoges, membre érudit de la Société Archéologique et Historique du Limousin, spécialiste en numismatique, auteur de deux articles dans le bulletin sur des monnaies découvertes lors de fouilles.

Féréol Ferrand, industriel minotier à Oradour-sur-Vayres, marié à Anne-Marie Deserces (de la famille précitée des grands propriétaires terriens).

Gaudin-Breton, imprimeur à Rochechouart.

Vital Granet, né à Rochechouart, négociant, historien et premier photographe de la ville de Saint-Junien.

Lafond, commerçant à Rochechouart.

Gabriel Marquet, brasseur à Rochechouart, frère d'Octave Marquet.

Georges Nicolet, papetier, créateur de l'entreprise éponyme à Rochechouart. Chacune des deux filles d'Octave Marquet épousera un fils Nicolet : Berthe-Jeanne Marquet épouse Yvan Nicolet en 1916 et Angèle Andrée Marquet épouse Gérard Nicolet en 1918.

Victor Papon, hôtelier à Saint-Junien, qui connaîtra une courte célébrité en 1903 en conduisant des comités de notables dits de *paix publique* pour contrer les mouvements anarchistes que connaissait alors la ville.

Florentin Roch fils, horloger à Rochechouart, membre du comité de publication du bulletin.

Jean-Baptiste Marie Duvert, propriétaire-viticulteur industriel à Verneuil-sur-Vienne.

Les notaires, avocats et autres juristes

La présence de ces grands notables provinciaux ancrés au territoire, familiers des archives, influents, est significative au sein de la Société. Le plus remarquable est cependant un avocat de Limoges, **René Fage**, historien, archéologue et folkloriste, co-fondateur en 1882 de la *Société des Archives Historiques du Limousin*, puis président de la *Société Historique et Archéologique du Limousin*, et membre de l'Institut.

F. Mathey, greffier au tribunal de Rochechouart, sur lequel nous n'avons pas trouvé d'informations précises, occupe la fonction éminente de vice-président de la Société. Se distingue également **M. Boisramé**, avoué, adjoint d'Octave Marquet, maire et conseiller d'arrondissement, membre du comité de publication du Bulletin.

Henri de Frédy, auditeur au Conseil d'Etat et conseiller général de Haute-Vienne, élu de Saint-Auvent, fait partie des membres actifs ; c'est un lointain cousin du baron Pierre de Coubertin, dont le patronyme complet est De Frédy de Coubertin. On relève également parmi les membres **Duplantier**, greffier à Saint-Laurent-sur-Gorre, **Gillier**, notaire à Saint-Laurent-sur-Gorre, **Félix Ribette**, notaire à Vayres.

Les fonctionnaires

Ceux de rang élevé dans la hiérarchie sont très présents parmi les membres actifs. Ce sont principalement des agents de l'administration des *ponts et chaussées* ou de la *vicinalité* et de l'administration fiscale. Ils ont comme point commun d'avoir accès à des archives utiles aux recherches documentaires.

Deux personnages se distinguent par de nombreuses publications. **Alphonse Précigou** dont nous avons déjà parlé et **Martial Imbert** (1854-1914) dont le parcours professionnel est atypique. Originaire de Nexon, architecte de formation,

il occupera des fonctions de directeur de musée et de conservateur au cours de sa carrière, notamment au Mont-Saint-Michel. Il est membre puis vice-président de la Société préhistorique de France, auteur de nombreuses publications dont *Les dolmens de la Haute-Vienne*. Il est l'un des premiers et plus actifs membres correspondants de la s de Rochechouart.

Les autres personnages recensés dans la liste des membres actifs sont des fonctionnaires locaux. Les plus actifs sont **Laboujonnière**, agent-voyer, secrétaire-archiviste au sein du bureau de la Société et **Victor Vandermarcq**, originaire du Nord, commis principal des contributions indirectes à Oradour-sur-Vayres, auteur d'articles sur ses fouilles archéologiques et préhistoriques dans cette commune.

On relève aussi les noms de **Dupuy**, agent-voyer à Oradour-sur-Vayres, **Floch**, secrétaire de mairie de Rochechouart, **Lathière**, receveur des finances à Rochechouart.

Les instituteurs

Il n'est pas surprenant de les trouver parmi les membres actifs ; souvent proches de la vie communale en occupant la fonction de secrétaire de mairie, ils assurent avec abnégation des tâches de classement ou d'archivage. **Goursaud**, instituteur à Rochechouart, publie des articles sur l'enseignement dans le Bulletin, comme nous l'avons vu précédemment ; la teneur de ses articles, en marge des thèmes de la Société, montre que celle-ci est le vecteur des valeurs patriotiques et républicaines qui ont cours en cette fin de 19e siècle. Les autres instituteurs actifs sont **Lagarnaudie**, instituteur public à Chéronnac, comme cela est précisé, et dont la fille Claire épousera en 1912 **André Delavie**, héros de la guerre de 14-18, inventeur du poste d'écoute téléphonique des communications ennemies ; on relève également les noms de **Christian Chrétien**, instituteur et secrétaire de mairie à Vayres et de **Rougier**, instituteur à Videix.

À la veille de la Première Guerre mondiale, la société Les Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart aura pris une importance remarquable comme en témoigne l'énumération et l'activité des membres titulaires, correspondants ou honoraires et surtout l'impressionnante liste des sociétés françaises et étrangères avec lesquelles elle échange ses recherches au travers de son bulletin.

De la Société philomatique des Vosges à la Société polymathique de Vannes, en passant par nombre de sociétés d'émulation, d'archéologie, d'agriculture, etc., la liste des sociétés correspondantes permet de découvrir ce dynamisme des sociétés savantes qui caractérise si bien l'effervescence culturelle de la Belle Époque.

Et en songeant que nos érudits de Rochechouart correspondaient avec toute la planète, comme par exemple avec la Société d'astronomie du Pacifique à San-Francisco ou encore l'Académie royale de Stockholm, notre admiration pour eux n'en est que plus grande.

Michel Labrousse

SOCIÉTÉ
LES AMIS DES SCIENCES ET ARTS

LISTE DES MEMBRES

Président d'honneur :

M. le Docteur MARQUET, Maire de Rochechouart.

Bureau :

Président, M. A. MASFRAND, pharmacien, à Rochechouart.
Vice-Président, M. F. MATHEY, greffier du Tribunal, à Rochechouart.
Secrétaire général, M. D'ABZAC, percepteur, à Rochechouart.
Secrétaire archiviste, M. LABOUJONNIÈRE, agent-voyer cantonal, à Rochechouart.
Trésorier, M. COLIN, instituteur, à Rochechouart.

Comité de publication :

MM.
A. BOISRAMET, avoué, à Rochechouart.
Florentin ROCH, fils, horloger, id.
Le docteur MARQUET, id.

MM.
A. PRÉCIGOU, conducteur des ponts et chaussées, à Rochechouart.
MARTINEAU, expert - géomètre, gérant du Bulletin.

Membres honoraires :

MM.
Monseigneur ROUGERIE, évêque de Pamiers.
L'abbé ARBELLOT, président de la Société archéologique du Limousin
BARRET, graveur à Paris.

MM..
Le docteur RAYMONDAUD, président de la Société *Gay-Lussac*
CHAUVET, ancien président de la Société archéologique de la Charente.

Membres actifs :

MM.
BOULAND, docteur en médecine à Limoges.
BRAUD, docteur en médecine, maire à Saint-Laurent.
BRAJOT, peintre, à Rochechouart.

MM.
BUREAU, percepteur en retraite, à Rochechouart.
BUISSON, huissier, à Rochechouart
CODET, ancien député, à St-Junien.

D'ONTE SES n°24 - Automne-Hiver 2021
CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES MARCHOIS ET LIMOUSINS

MM.

COLOMB, entreposeur des tabacs, à Rochechouart.
CHRÉTIEN, instituteur à Vayres.
DESBROSSES, propriétaire, à Rochechouart.
DESERCES, propriétaire. id.
DESCUBES, au Pouty d'Oradour-sur-Vayres.
DUCOURTIEUX, libraire à Limoges.
DUPUIY, agent-voyer, à Oradour-sur-Vayres.
DUPLANTIER, greffier du juge de paix, à Saint-Laurent-sur-Gorre
DUVERT, fils, à la Gabie (Verneuil-sur-Vienne).
FAGE, avocat à Limoges.
FÉRAND, industriel, à Oradour-sur-Vayres.
Florentin ROCH, père, secrétaire de la Mairie, à Rochechouart.
De FRÉDY, conseiller général, maire à Saint-Auvent.
GARIGOU-LAGRANGE, secrétaire-général de la Société *Gay-Lussac*
GILLIER, notaire, à Saint-Laurent-sur-Gorre.
GAUDIN-BRETON, imprimeur, à Rochechouart.
GOURSAUD, instituteur, à Rochechouart.
GRANET Vital, à Saint-Junien.
JUNIEN, curé de Bienmac.
LATHIÈRE, fondé de pouvoirs de la Recette des Finances, à Rochechouart.

MM.

E. LABOUJONNIÈRE, à la Croix-Buffaut (Magnac-Laval).
De LABRUNYE Gaston, propriétaire à Rochechouart.
De LABONNE, propriétaire, à Rochechobart.
LAFOND, limonadier, à Rochechouart.
LAGARNAUDIE, instituteur à Chéronac.
De LA POTERIE, au château du Repaire, commune de Videix.
LAROCHE Mathieu, fils, propriétaire à Oradour-sur-Vayres.
MONJOFFRE, fils, à Villeneuve, commune de Rochechouart.
MARQUET Gabriel, brasseur, à Rochechouart.
MAGARDEAU, vétérinaire, à Rochechouart.
NICOLET, fabricant de papiers, à Rochechouart.
PAPON, maître d'hôtel à St-Junien.
RIBETTE Félix, propriétaire à Vayres.
ROCH Eugène, gantier, à Rochechouart.
ROCHE, docteur en médecine, conseiller général, maire à Oradour-sur-Vayres.
ROUGIER, instituteur à Videix.
TIXIER Jules, architecte à Limoges
VANDERMARCQ, commis principal des Contributions indirectes, à Oradour-sur-Vayres.

Membres correspondants :

MM.

DUPEYRAT, curé de Chassenon [Charente].
GORGEON, curé de Faux-la-Montagne (Creuse).

MM.

IMBERT, président de l'Association des auditeurs diplômés, à Paris.
P. LÉGER, propriétaire à Faux-la-Montagne (Creuse).

M. ROY, agent-voyer à Chabannais [Charente].

HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE DES LIMOUSINS
D'ONTE SES n°24 - Automne-Hiver 2021
CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES MARCHOIS ET LIMOUSINS

Une lignée d'instituteurs de Faux-la-Montagne : les Tauty

Véronique Decker

D'ONTE SES n°24 - Automne-Hiver 2021

CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES MARCHOIS ET LIMOUSINS

L'auteure : Directrice d'école retraitée, Véronique Decker a travaillé sa vie entière en région parisienne et notamment en Seine-Saint-Denis, avant de souhaiter passer sa retraite sur le plateau de Millevaches en Creuse. Elle est l'auteure de trois petits ouvrages relatant sa carrière particulière parus chez l'éditeur Libertalia : *Trop classe* en 2016, *L'école du peuple* en 2017 et *Pour une école publique émancipatrice* en 2018.

Résumé : Un grenier recèle parfois des trésors : c'était le cas de la maison récemment acquise par Véronique Decker à Faux-la-Montagne (Creuse). L'article fait le récit, empreint d'émotion, de la découverte et de la reconstitution d'une saga familiale. Il constitue une synthèse de plusieurs articles parus dans le journal *la Montagne.*

Découverte : Henriette et Louis Tauty

Après une vie entière de travail en Seine-Saint-Denis, nous avons décidé de passer notre retraite au vert. Mais dès la maison achetée à Faux-la-Montagne, avant de pouvoir venir y vivre à l'année, l'urgence était d'isoler. Et en premier lieu le grenier qui était rempli de vieilleries : un berceau de bois, une baignoire de zinc, des revues de mode des années 30, un réchaud à alcool, de vieilles lampes, des dizaines de cartons…

Au détour de l'un d'eux mon attention est attirée par une carte postale représentant la maison qui nous l'apprenons, fut autrefois un hôtel. À la porte on voit deux femmes habillées à la mode de l'époque, sans doute au début du 20e siècle, et au-dessus d'elles une inscription : *Hôtel Tauty*. Sous la carte postale, je trouve un paquet d'étiquettes. C'était non seulement un hôtel, mais également une charcuterie. Nous avons ainsi l'explication de cette construction plus récente située au fond de la cour et qui s'avère être le laboratoire du charcutier.

Le rangement du grenier allait nous réserver bien d'autres surprises… Un siècle et demi de l'histoire d'une famille nous attendait, intact, au fond des cartons. Sous la carte postale, je retrouve un facturier, au nom de *l'hôtel-charcuterie* Tauty de Faux-la-Montagne, un livre de comptabilité dans



La maison Tauty à Faux-la-Montagne.

lequel je retrouve qui s'était fait livrer un demi-cochon, qui avait trainé la patte pour payer quatre côtelettes, la vie d'un village pauvre en fait. Mais en dessous encore, une pile de cahier reliés et gravés m'attend. Ce ne sont pas des cahiers d'école communale, ils sont reliés façon cuir, avec un écusson doré : « École normale de Tulle ». Je me réjouis d'avance, moi qui fus ma vie entière institutrice puis directrice d'école, je viens de retrouver les archives d'une collègue ! Elle s'appelait Henriette Tauty, elle était la fille des bouchers-hôteliers, elle est devenue institutrice en 1917. Elle est donc rentrée à l'École normale en septembre 1914, juste au début de la Première Guerre mondiale.



Henriette enfant, collection auteure.

Dans l'hôtel Tauty a aussi vécu un petit garçon, Louis, qui sera scolarisé à l'école de Faux-la-Montagne, dirigée à l'époque par M. Mellot. Henriette et Louis sont respectivement nés les 7 février 1896 et 11 septembre 1897. Leur père est boucher et hôtelier, mais les documents trouvés montrent que leur mère Anne Broussas a fait des études d'institutrice avant de devenir mère de famille, et que le frère de leur père, Louis Tauty est également instituteur. Celui-ci signera en qualité de témoin l'acte de naissance de son neveu comme lui prénommé Louis, il est qualifié d'instituteur en vacances à Faux-la-Montagne. À l'époque, les classes finissaient vers le 14 juillet avec le passage des certificats d'étude et ne reprenaient que début octobre.

À l'école communale de Faux-la-Montagne

Les municipalités, si fières de leurs écoles communales, faisaient imprimer des cahiers à leur nom, avec au dos, les tables de multiplications, un tableau de division du temps : siècles, années, jours, heures, minutes, secondes, ainsi que les représentations en chiffres romains, indispensables pour lire les dates sur les monuments de l'époque.

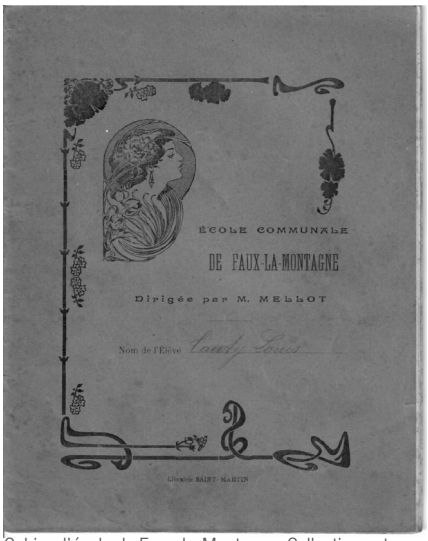

Cahier d'école de Faux-la-Montagne. Collection auteure.

Louis Tauty compose à l'encre violette, sur les deux cahiers de composition française (sans doute du cours moyen) des rédactions aux sujets imposés, moraux ou bucoliques, mais empreints de fraicheur. Voici le sujet de la composition N°13 : « Que répondez-vous à un camarade qui vous proposerait de faire l'école buissonnière ? ».

Louis : « Lundi dernier, j'allais en classe avec mon camarade Pierre. Tout à coup, il me dit : « Si nous faisions l'école buissonnière ? C'est une idée. Vois dans ce joli bois là-bas il doit y avoir des nids car j'entends d'ici chanter les oiseaux. Si tu veux, nous y passerons une agréable journée. »
Je lui répondis : « Penses-tu à ce que tu me dis là ? Tu sais bien que nos parents veulent que nous allions à l'école. Faire l'école buissonnière c'est leur désobeir. Notre maître se donne beaucoup de peine pour nous instruire. Manquer l'école c'est ne pas reconnaître le mal qu'il se donne.
Si nous manquons l'école, nous négligeons notre instruction et nous contracterons une mauvaise habitude. Tu sais que lorsqu'on a fait un premier pas dans le mauvais chemin, qu'on va loin, on contracte l'habitude de la paresse. Nous devons travailler à l'école, non seulement pour contenter nos parents et notre maître, mais encore dans notre intérêt. Allons, en route pour l'école et ne nous amusons pas en chemin. » Mon camarade m'a compris et il s'est empressé de me suivre ».

Dans cette famille lettrée, Henriette est une excellente élève, elle obtiendra le certificat d'études à Gentioux le 14 juillet 1907 à 11 ans, alors que son frère Louis qui n'a qu'une année de moins ne le décrochera que le 14 juillet 1911. Il faut dire que son projet à lui, c'est de devenir cultivateur, il produit une belle rédaction en ce sens sur son cahier de devoirs :

Sujet : « Le métier que le préfère. Bientôt, vous allez quitter l'école pour prendre un métier : quel est celui que vous choisirez ? Indiquez les motifs de votre préférence ». Voici la contribution de Louis (orthographe respectée) : « Bientôt, je vais quitter l'école parce que je me présente au certificat d'études primaires. Comme je pense d'être reçu je vais dire bientôt adieu à mon école. Après avoir quitté l'école, je vais apprendre un métier. Je suis bien embarassé parce qu'il y en a tant de métiers. J'ai enfin résolu de prendre le métier de cultivateur car mes parents me laissent un petit domaine. En étant cultivateur, je serai libre de travailler à ma façon. Personne ne me dira rien. Puis, étant cultivateur, on ne risque pas de mourir de faim parce qu'on ramace assez de blé pour se nourrir. Le cultivateur va travailler dans les champs ou l'on respir de l'air pur qui n'est pas vicier comme celui des villes. J'aurai aussi des bêtes et j'aime beaucoup les animaux. Je vais donc exercer le métier de cultivateur en quittant l'école ».

Ce qui s'appelle « devoirs » à l'époque, ce n'est pas le travail des écoliers à la maison. En effet, il s'agit des travaux d'évaluation des élèves qui sont consignés sur des « cahiers de devoirs », lesquels sont datés et numérotés. Les élèves disposent d'un « cahier de devoirs mensuels » rendu obligatoire par l'arrêté du 27 juillet 1882 dont l'article 13 est imprimé sur la couverture et qui dispose que « Chaque élève, à son entrée à l'école, recevra un cahier spécial qui lui servira deux ans, qu'il

devra conserver pendant toute la durée de sa scolarité. Le premier devoir de chaque mois, dans chaque ordre d'études, sera écrit sur le cahier de l'élève, en classe et sans secours étranger, de telle sorte que l'ensemble de ces devoirs permette de suivre la série des exercices et d'apprécier les progrès de l'élève. Les trois cahiers (cours élémentaire, moyen et supérieur) seront finalement réunis à l'aide d'une reliure mobile ».

La Grande Guerre

Au-delà des cahiers de l'école primaire et de quelques livres scolaires, je ne trouvais plus rien de Louis. Bien sûr, il ne semblait pas avoir été un élève modèle, mais plus aucune trace, c'était surprenant. Jusqu'au moment où j'ai pensé à la guerre et où je suis allée vérifier sur le Monument aux Morts du village. Quelle liste interminable de jeunes hommes morts pour assouvir la soif de victoires de généraux ! Et là, devant moi, bien gravé : Louis Tauty. Je vais vérifier sur le site Mémoire des Hommes : Louis Tauty n'aura pas eu le temps d'avoir une ferme sur ses terres, soldat du 8e régiment de cuirassés, il mourra pour la France le 30 mai 1918, à 21 ans, près de Bagneux dans l'Aisne.

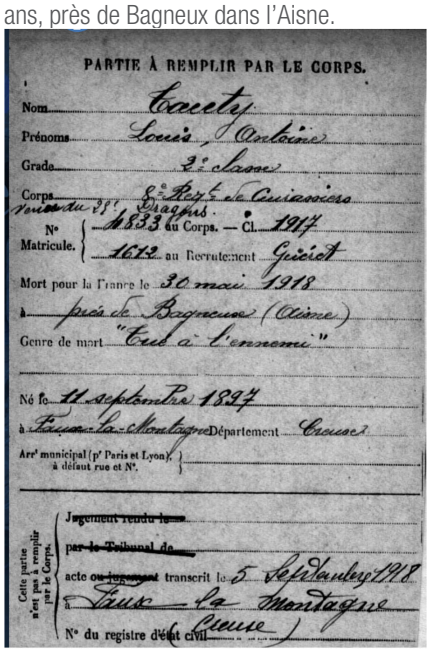

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom Tauty
Prénoms Louis, Antoine
Grade 2e classe
Corps 8e Rgt de Cuirassiers
Nº Matricule 1833 au Corps. — Cl. 1917
1612 au Recrutement Guéret
Mort pour la France le 30 mai 1918
à près de Bagneux (Aisne)
Genre de mort "Tué à l'ennemi"
Né le 11 septembre 1897
à Faux-la-Montagne Département Creuse
Arr^t municipal (p^r Paris et Lyon) à défaut rue et N^o.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit le 5 Septembre 1918
à Faux-la-Montagne
N^o du registre d'état civil Creuse

Fiche Mémoire des Hommes, décès de Louis Tauty.

À l'époque, tout l'enseignement public est un enseignement patriotique, qui glorifie la France éternelle, les conquêtes coloniales, et forme les garçons à partir la fleur au fusil à cette nouvelle guerre qui nous permettra de récupérer l'Alsace et la Lorraine. Chants patriotiques, histoire magnifiée, rien n'est trop pour encourager le sentiment nationaliste qui conduira inexorablement à la guerre et qui tranchera à vif les hommes et les garçons des familles dans les tranchées inhumaines.

***La déception du Kaiser*, chant patriotique de 1914-1915**

Paroles d'Hippolyte Maupin à chanter sur l'air de *L'amour boiteux*.

Mon Dieu, quel affreux malheur
Disait le Kaiser en fureur
Les français m'ont arraché
Mes plus redoutables tranchées
Et sans plus de façons,
Ils ont pris mes canons
Et mis hors de combat
Des milliers de soldats
Ils ont fait prisonniers
Mes meilleurs corps d'armée,
Si ces monstres continuent
L'Allemagne sera perdue

Refrain
Et le Kaiser, contemplant sa culbute
Dit : Je m'en vais ; car les français sont trop brutes !
S'ils continuent, j'ai peur d'un beau matin
Ils ne me cassent la (g……) tête et rentrent dans Berlin.

(Je suppose qu'il y avait une version militaire et une version scolaire du refrain…)

Descendance de Louis Tauty et Anne-Julie Chapelle

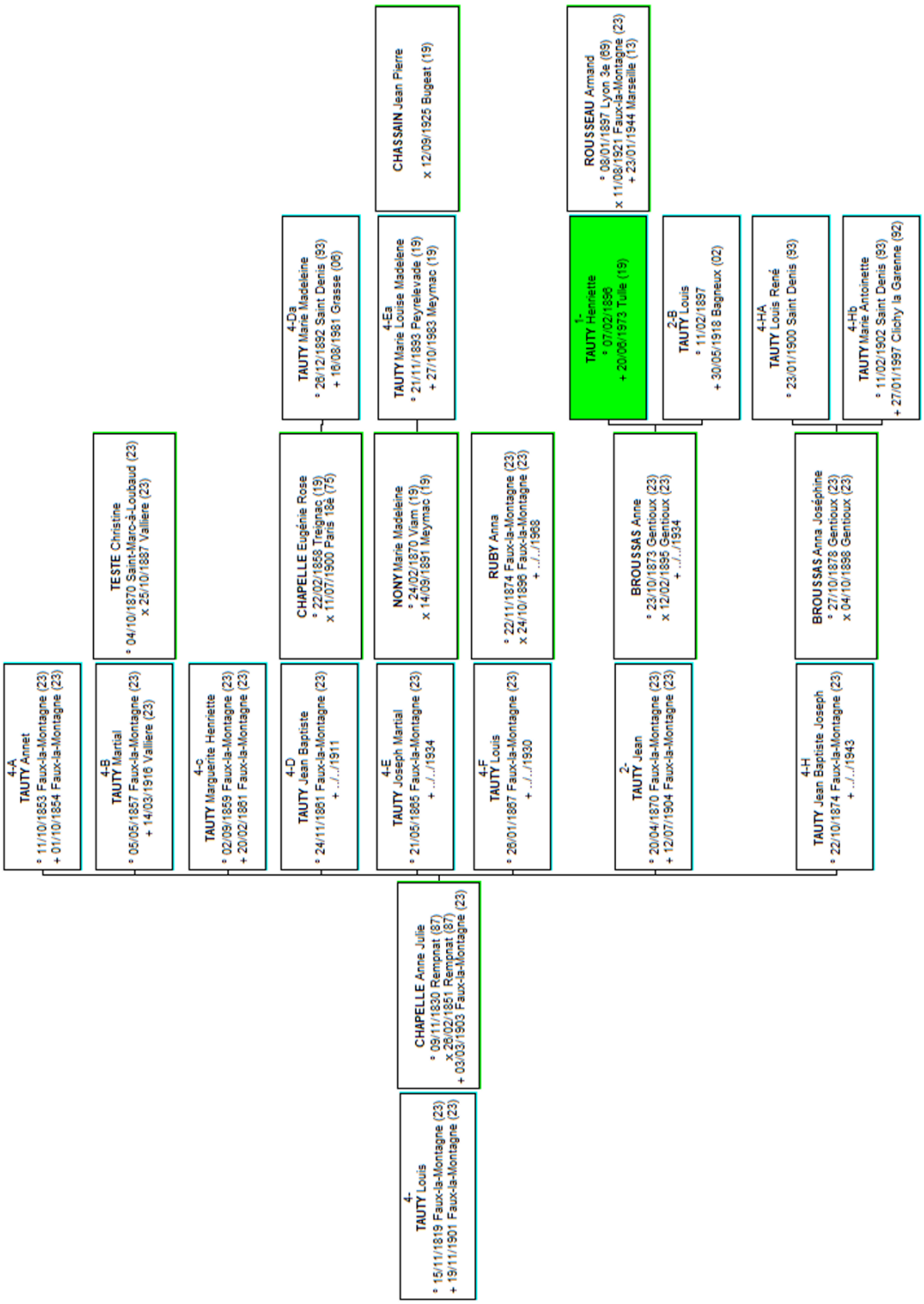

La famille Tauty : une pépinière d'instituteurs et d'institutrices

Le grand père Louis Tauty, maître-maçon puis aubergiste-hôtelier (1819-1901) et sa femme Anne-Julie Chapelle (1830-1903) ont eu huit enfants :

- **Annet** (1853-1854) ;
- **Martial** (1857-1916), médecin, qui épouse Christine Teste dont le père Louis est instituteur à Vallière;
- **Marguerite-Henriette** (1859-1861) ;
- **Jean-Baptiste** (1861-1911), employé, qui épouse Eugénie-Rose Chapelle (1858-1911) ; leur fille Marie-Madeleine (1892-1981) sera institutrice ;
- **Joseph-Martial**, (1885-1934) épouse Marie-Madeleine Nony (1870 - ?). Ils sont instituteurs tous les deux. Leur fille Marie-Louise- Madeleine (1893-1983) sera institutrice aussi ;
- **Louis** (1867-1930) épouse Anna Ruby (1874-1968). Ils sont instituteurs tous les deux ;
- **Jean**, hôtelier-traiteur (1870-1904) épouse Anna Broussas (1873-1934) diplômée institutrice. Nous l'avons vu, leur fille Henriette (1896-1973) qui épousera Armand Rousseau (1897-1944), sera institutrice et leur fils Louis (1897-1918) sera tué à l'ennemi. Nous ferons plus loin plus ample connaissance de ce couple ;
- **Jean-Baptiste Joseph** (1874-1943) épouse Anna-Joséphine Broussas (1878 - ?) diplômée institutrice. Ils ont deux enfants : René et Marie Antoinette.

Anna Broussas et Anna -Joséphine Broussas, qui épouse deux frères Tauty, sont elles-mêmes sœurs.

L'oncle Martial Tauty

Martial Tauty devient médecin et maire-adjoint de Vallière[1] où Henriette ira en vacances et, à l'occasion, enverra une carte postale à ses parents. Il publiera une étude sur le *Strophantus*[2] ouvrage dédié à ses parents Tauty et Teste, à ses frères, oncles et tantes.

Le *Strophantus* est une plante africaine dont on peut extraire un poison dont notre médecin teste toutes les possibilités. À cette époque, un peu partout dans le monde, on cherche à extraire des plantes des principes actifs pour créer de nouveaux médicaments. Martial étudie la possibilité de soigner certaines affections cardiaques avec le *Strophantus* et compare son action à celle de la digitaline. Les graines et les racines de cette plante étaient utilisées en Afrique pour empoisonner les flèches : les animaux touchés mouraient immédiatement d'un arrêt cardiaque. Au 19e siècle, un explorateur, Sir John Kirk fait tomber un peu de jus de *Strophantus* sur sa brosse à dents et constate une nette modification de son rythme cardiaque, mais la dose est faible et il n'en meurt pas. De nombreux médecins vont alors s'intéresser à cette plante, dont un chimiste français, le docteur Arnaud, qui isole la *Strophantine* de la plante. Un autre glucoside prometteur, l'*Oulabaïne*, en est également extrait. La dose létale est d'un dixième de milligramme, la mort survient en 25 minutes. Un anglais, Thomas Fraser, étudie la *Strophantine* à la même époque ; le poison ralentit le cœur, en augmentant l'énergie de la contraction cardiaque. Le docteur Tauty compile les expériences des autres médecins et fait lui-même des expériences sur des malades. Il finit par conclure que le *Strophantus* est un tonique du cœur qui agit rapidement, mais dont l'action est peu durable. Néanmoins en cherchant sur Internet, je découvre que ce médicament a été utilisé durant la presque totalité du 20e siècle.

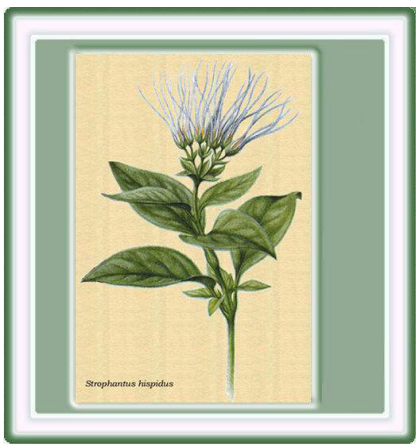

Strophantus hispidus.

1 Nous adoptons ici l'orthographe moderne de la commune : Vallières est devenue Vallière par décret en 1996.

2 *Contribution à l'étude du Strophantus*, publié par l'Imprimerie du Midi à Bordeaux en 1889.

La famille Broussas : Anna et Anna-Joséphine

Les deux sœurs Broussas sont nées au village de la Lézioux, commune de Gentioux, Anna le 23 octobre 1873 et Anna-Joséphine le 27 octobre 1878 ; leurs parents, Antoine Broussas et Françoise Andrieux, se sont mariés le 1er février 1872 dans la même commune.

Antoine Broussas est né le 27 octobre 1835. J'ai retrouvé son avis de congé du service militaire, datant de 1878. Son père était déjà mort, et sa mère s'appelait Catherine Rousseau. Il va participer à l'expédition de Chine et y obtiendra une médaille en 1861 : fait-il partie des maçons creusois envoyés pour aider à la construction du réseau ferré en Chine ? Impossible de le savoir. Il termine son service militaire avec un certificat de bonne conduite, attestant qu'il y a « constamment servi avec honneur et fidélité ». Après l'armée, Il redevient maçon à Lyon et habite rue Grolée. Il achète deux actions nominatives de 100 francs d'une société de maçons le 27 septembre 1868. Puis il rentre en Creuse et intègre la Garde nationale mobile de la Creuse avec le grade de sergent et y obtient une décoration militaire en 1871.

Antoine revient souvent à La Lézioux. Les habitants du village souhaitent que la nouvelle route de Gentioux à Peyrelevade passe chez eux, et pour influencer la décision, ils écriront au maire, au préfet, au député, ils font même donation des terres nécessaires. Antoine, qui sait bien écrire, se charge des courriers et sans doute du dessin décrivant les parcelles qui seront cédées. Leur insistance aura raison de la décision. En vérifiant sur la carte routière, la route qui va de Gentioux à Peyrelevade passe bien par le village de la Lézioux.

Anna, la mère

Sur son acte de naissance, il est précisé que c'est son aïeul Antoine Andrieux, âgé de soixante-deux ans, qui comparait pour effectuer la déclaration. Son père maçon âgé de trente-huit ans, travaille probablement à Lyon au moment de la naissance. Les témoins de la déclaration, Léonard Durand, âgé de soixante-huit ans, et Jean Neollier, âgé de cinquante-sept ans, sont tous deux cultivateurs à la Lézioux ; aucun des trois déclarants n'a pu signer le registre de naissance : on voit bien qu'au 19e siècle, il a fallu l'obligation de l'école publique pour que les français mettent leurs enfants à l'école. Non seulement ils ne savent pas lire, mais même la signature de leur nom n'est pas acquise, alors qu'aujourd'hui la plupart des enfants de grande section de maternelle l'écrivent sans effort.

Anna a passé son certificat d'études à Gentioux le 15 juillet 1886, sur ce document elle s'appelle Anne Brousas avec un seul *s*. L'acte de naissance de sa fille Henriette, en date du 7 février 1896, indique qu'elle est sans profession. Cette mention ne peut que surprendre, en effet Anna dispose d'un diplôme peu courant pour l'époque puisque je retrouve non seulement des cahiers du pensionnat d'Aubusson, mais aussi un Brevet élémentaire de capacité pour l'enseignement primaire, en date du 15 octobre 1890, délivré par le département de la Corrèze, qui dépendait à l'époque de l'Académie de Clermont-Ferrand. Plus surprenant encore, je retrouve un Brevet supérieur de capacité pour l'enseignement primaire, toujours au nom de la même Anne Brousas, en date du 17 octobre 1894, délivré par l'Académie de Poitiers dont dépend le département de la Haute-Vienne. Ainsi, la femme de Jean Tauty, inscrite « sans profession », a été institutrice à 17 ans en Corrèze, puis à partir de 21 ans en Haute-Vienne. Le mariage, la maternité ont sans doute eu raison de sa carrière professionnelle. Elle se retrouve à l'hôtel-boucherie avec son mari à Faux-la-Montagne. Peut-être l'a-t-elle regretté ? Sans doute a-t-elle poussé sa fille Henriette à faire carrière dans l'enseignement ?

Sur le diplôme qui lui a été délivré à Clermont, Anna Broussas est appelée Anne (devait-on franciser les prénoms des institutrices, pour éliminer les langues locales ?) Mais sous la mention « signature de l'impétrant » c'est bien clairement Anna Broufsas qui est inscrit. À l'époque on écrivait encore le premier *s* avec la lettre *f*, même si le jury inscrit déjà Anne Broussas avec deux *s*.


Henriette, Louis et leurs parents. Collection auteure.

La tante Joséphine

Je trouve ensuite un cahier de Joséphine Broussas la sœur d'Anna, élève à l'école de la Lézioux : à l'époque, au cours élémentaire on fait surtout du graphisme et des dictées. Joséphine poursuit ses études au cours supérieur des sœurs de la Croix à Aubusson ; sans doute n'existe-t-il pas encore d'école supérieure publique pour les filles à son époque. J'ai trouvé des cahiers et un émouvant dessin d'oiseau à la plume, signé et daté du 28 octobre 1893. Comme sa sœur elle obtiendra le certificat d'études primaires en 1886, à Gentioux. Elle deviendra institutrice 29 novembre 1890. Joséphine épousera le frère de Jean Tauty, l'époux de sa sœur, et de ce mariage naîtront un garçon et une fille. Joséphine se retrouvera veuve très jeune.

J'ai trouvé les attestations d'assurance de sa maison du 77, rue de Gonesse à Stains : elle assure ce logement chaque année de 1925 à 1933, elle vit donc avec ses enfants en région parisienne. Le garçon sera prénommé Louis comme le grand-père comme premier prénom et René en second prénom. On l'appellera René car il y a déjà des Louis à chaque génération de la famille Tauty : le grand-père, un oncle, et le fils aîné d'Anna. Elle a choisi une société d'assurances à Aubusson, preuve qu'elle rentrait sans doute chaque année voir ses parents. Toutes les attestations sont établies en novembre. Peut-être la famille se réunissait-elle pour commémorer la fin de la guerre de 1914 ? Peut-être profitait-elle de l'occasion pour se rendre au cimetière aux fêtes de la Toussaint ?

Henriette, vie et carrière

À l'École normale

L'enseignement assuré par l'École normale de Tulle est complet, concret, et d'un niveau élevé. La psychologie de l'enfant est étudiée plusieurs heures par semaine, ainsi que la philosophie et la pédagogie. Tous les manuels sont donnés aux élèves, ils peuvent ainsi les conserver pour disposer de bases stables pendant toute leur carrière professionnelle, et ce dans l'ensemble des matières.

Bien sûr, à l'époque, tout le monde ne va pas en cours supérieur. L'immense majorité des élèves s'arrête à la fin de l'école communale. Henriette a la chance d'aller à l'école supérieure de Jeunes filles de Tulle, puis de poursuivre à l'École normale, après avoir réussi le concours. Les études de l'École normale sont prises en charge par l'État. Les internes ont 39 heures de cours par semaine, dont 22 demandant de la préparation (lectures, devoirs) et 17 n'en demandant pas (gymnastique, calligraphie, jardinage, couture, dessin, chants et musique, enseignement ménager). La densité de la formation des instituteurs et institutrices a donc été divisée par 6 depuis qu'ils sont devenus professeurs des écoles !

À l'époque, l'internat est gratuit, les normaliennes sont nourries et logées, même si le prix du trousseau est conséquent. Les élèves ont beaucoup d'heures de cours, et des heures d'études dirigées chaque soir, avec de nombreux travaux. Comme j'adore les sciences, je me plonge avec délices dans les cahiers de sciences, biologie, physique, chimie : Henriette Tauty a tout conservé de sa scolarité à Tulle. Aujourd'hui, on reproche aux enseignants des écoles élémentaires de ne pas faire assez de sciences : une tribune vient de paraître dans *Le Monde* à ce sujet. Mais à l'époque, le niveau de formation des institutrices et des instituteurs est très élevé et il est couplé à une formation pratique dans l'école annexe.

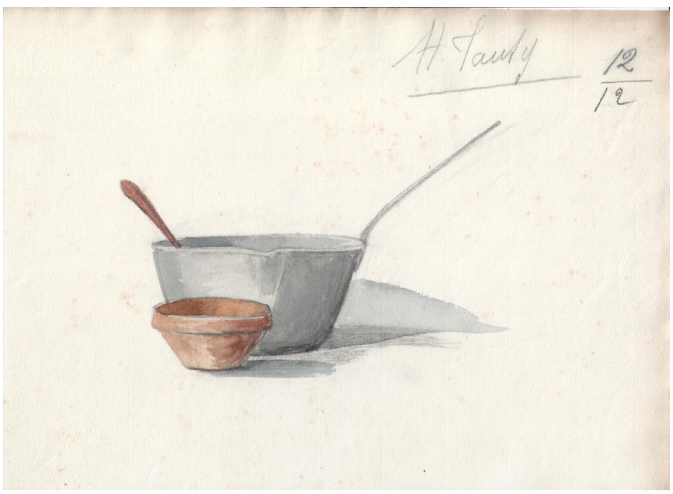

Dessin d'Henriette Tauty à l'École normale. Collection auteure.

Il existe un manuel de physique, écrit en 1910 par Mme L. Margat Lhuillier ; il contient 400 pages en petits caractères - corps 7 ou 8 - traitant de l'acoustique (production du son, qualités du son, propagation du son, intervalles musicaux, cordes vibrantes et tuyaux sonores), de l'optique (propagation de la lumière, réflexion de la lumière, miroirs, réfractions, lames, prismes, lentilles, instruments d'optique, dispersion de la lumière, photographie), du magnétisme (aimants, magnétisme terrestre), de l'électricité (conducteurs, production, distribution, potentiel, condensation, machines électriques, décharges, électricité atmosphérique, pile électrique, effets calorifiques et lumineux du courant, effets chimiques de la galvanoplastie, aimantation par les courants, électro aimants, télégraphie électrique, principe de l'induction, téléphone. La radiographie (qui venait juste d'être inventée) est évoquée à la fin du livre.

Le préambule en est édifiant « Le cours de physique sera fait du point de vue purement expérimental : les lois se dégageront des phénomènes étudiés et conduiront aux principes qui dominent la science. Sur chaque sujet, on s'attachera à faire connaître les acquisitions récentes dans le domaine des idées comme dans celui des faits. En un mot, on suivra la science jusqu'à nos jours : et pour ce faire, on se dégagera franchement des vieilleries encombrantes, on laissera de côté les appareils qui n'ont qu'un intérêt historique, les méthodes surannées, tout ce qui dans le progrès incessant des choses est devenu hors d'usage ».

La pédagogie

Dans les archives d'Henriette Tauty, je ne retrouve pas de débats entre différents courants pédagogiques, comme il y en a de nos jours. À l'époque, les enseignants n'ont pas encore de manuels pour leurs élèves, et doivent « faire les tableaux », c'est-à-dire recopier à la main les leçons sur le tableau noir, avant de les faire lire et recopier par les élèves. Les livres sont chers et les communes pauvres, sans compter que l'intérêt de scolariser tous les enfants reste une idée un peu révolutionnaire : les paysans pensent souvent n'avoir pas besoin de trop de savoir scolaire.

Le programme est défini en quatre pages, et les enseignants sont surtout formés à une pédagogie pratique. J'ai trouvé un manuel de pédagogie pratique de plusieurs centaines de pages, explicitant toutes les actions

pédagogiques en classe, comme dans les cours du soir, les conférences populaires, les organisations mutualistes. Toute l'organisation pédagogique est enseignée, la construction de l'emploi du temps, la préparation, la correction des cahiers, les relations avec les familles, l'hygiène, la lutte contre la tuberculose, l'éducation physique, l'enseignement de chaque discipline, la morale, l'éducation civique, la discipline. *Les lectures de pédagogie pratique* insistent sur l'hygiène, la modestie, la soumission des institutrices. On est très loin des revendications d'égalité, dans ce début du 20e siècle. L'école doit veiller à une éducation morale sans failles, et l'institutrice est encouragée à ne pas se joindre aux commérages de son village. On imagine la vie des jeunes institutrices, lâchées en pleine campagne dans des villages perdus alors qu'elles n'ont pas 20 ans. Le manuel de pédagogie se soucie de leur habillement, de leurs loisirs, de leur moralité et indique avec une précision extrême, les gestes professionnels attendus.

Premiers pas dans l'enseignement

Evidemment, comment n'ai-je pas pu y penser avant ? La formation des élèves maîtres est départementale ; élève de l'École normale de Tulle, Henriette sera nommée en Corrèze. Dans le grenier, je n'ai trouvé ni fiches de paye, ni arrêtés d'affectation, et je pensais qu'Henriette était revenue en Creuse. Mais à l'époque les nominations ne sont pas académiques, on reste strictement dans le département qui a assuré votre formation. C'est une certaine Marguerite qui me l'apprend au verso d'une carte postale, envoyée à Lamazière-Haute, par Eygurande, à Henriette. Marguerite est sans doute une camarade de l'École normale. Elle lui envoie une carte postale d'Albussac, qu'elle poste à Tulle. Une Léonie lui envoie aussi une carte de Bar, en 1919, avec juste ses sincères amitiés, mais la date me permet de comprendre qu'Henriette est restée au moins deux ans à Lamazière-Haute. Et pour finir, une petite Nénette lui envoie une simple carte expliquant qu'elle s'amuse, signée : *bons baisers, Nénette, le 12 03 1921*.

De Lamazière-Haute à Faux, il n' y a que 50 km, mais à l'époque c'est sans doute un voyage d'une journée, impossible à faire pendant le temps scolaire, puisque les écoles fonctionnent du lundi au mercredi et du vendredi au samedi, 30 heures réparties sur 5 jours, ne laissant que le jeudi et le dimanche de libre. Impossible sans doute de revenir à Faux sauf aux vacances d'été, qui à l'époque commencent le 14 juillet et finissent au premier lundi d'octobre. Ou bien pour les quelques ponts générés par les fêtes catholiques mobiles. Une petite Alice, encore bien malhabile à la plume, lui propose de venir pour Carnaval, ce qui supposerait qu'après le Mardi-gras, on ait laissé les classes vaquer le mercredi pour faire 3 jours de fête.

Les enfants doivent travailler aux champs tout l'été, et quoiqu'il en soit, même si les écoles étaient ouvertes, les parents majoritairement paysans ne les y enverraient pas, car sans tracteur, sans moissonneuse, il faut beaucoup de main d'œuvre pour assurer en quelques semaines les revenus de l'année.

Mariage avec Armand Rousseau ; Marseille

Le mariage à l'époque est un grand moment dans la vie d'une femme, le divorce est rare et on confie sa vie entière aux mains de son mari. Henriette restera trois ans à Lamazière-Haute, puis elle épouse Armand Rousseau, né en 1897 à Lyon. Les parents



Armand Rousseau jeune. Collection auteure

d'Armand sont de Gentioux ; son père Joseph-Félix Rousseau est mécanicien, sa mère est Louise- Véronique Martial. Armand Rousseau va trouver un poste d'employé à la Compagnie du Gaz à Marseille, Henriette part habiter avec lui.
Armand Rousseau dispose d'un logement de fonction dans l'usine à gaz, il gravira tous les échelons dans son domaine de compétences jusqu'au poste de chef du secrétariat de l'usine. En tant qu'employé du gaz, il échappera au carnage de la guerre car il fait fonctionner un service essentiel.

Je retrouve dans les archives *Les statuts du personnel de la société du Gaz et de l'Électricité de Marseille* daté de 1924. Il y a quatre catégories de personnels : employé temporaire, employé auxiliaire, employé stagiaire et employé titulaire.
À la rubrique « femmes, avantages spéciaux » il est écrit : « Bien que la titularisation soit réservée au personnel masculin, les femmes seront, lorsqu'elles auront réuni, abstraction faite de leur sexe, les conditions requises pour la titularisation, admises à bénéficier des avantages qui s'y attachent pour les employés titulaires, en ce qui concerne les congés et les retraites. En cas d'accouchement, elles auront droit à congé de deux mois avec salaire complet. »
Comprenne qui pourra : « abstraction faite de leur sexe… », il ne semble pas facile pour une femme de l'époque de devenir titulaire…
À la rubrique « stagiaires » :
« Les stagiaires doivent :

1. Être français. À titre exceptionnel et tant que le décret du 25 mai 1921 n'aura pas été abrogé, les italiens sont assimilés aux français. Il en sera de même pour tous les étrangers embauchés avant le 2 août 1914 ;

2. Être âgé de 21 ans au moins et de 35 ans au plus ;

3. Fournir un casier judiciaire et un certificat d'aptitude délivré par un médecin agréé ».

Les employés du Gaz ont deux semaines de congés payés en 1924, C'est un avantage social rare pour l'époque. De plus ils bénéficient de dix fêtes religieuses et deux laïques dans l'année : Mercredi des cendres, Jeudi saint, Lundi de Pâques, Ascension, Lundi de Pentecôte, Vendredi du Sacré-Cœur, Fête Nationale, Assomption, Toussaint, Jour des Morts, Armistice, Noël et son lendemain. Quand on parle aujourd'hui de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, il faut se souvenir que pendant le 20e siècle, bien des principes s'appuyaient sur le rythme de la religion catholique, au-delà des vacances des écoliers.

Je n'ai aucune fiche de paye, aucun arrêté d'affectation datant de cette période où Henriette exerce à Marseille. Quelques photos de classes sur lesquelles elle n'apparaît jamais, mais qui me permettent de situer son école rue des Abeilles. Des cahiers d'élèves et même des sacs poubelles en kraft aux armes de la ville, qui seront conservés précieusement au fond d'un placard. Dans un premier temps elle habite avec son mari 32 rue Breteuil, puis, sans doute après sa promotion comme chef de bureau au 3, rue Camille Flammarion où il bénéficie d'un logement de fonction.

Henriette est institutrice de classe élémentaire et passe toute la guerre à Marseille : elle habite dans l'usine à gaz du PLM (Paris Lyon Marseille, société de chemin de fer). Elle assistera à la destruction du centre-ville, aux rafles, aux combats. Elle travaille dans des écoles de filles, et les petites lui offrent des photos de communiantes avec des messages gentils pour « la maîtresse de ma classe ». La laïcité de l'école publique est très « ouverte ». Les classes sont chargées, je compte plus de 43 petites filles dans sa classe en 1937.

Elle déménagera après le décès de son mari. Je sais qu'au début de son mariage, elle vivait avec sa belle-mère sous son toit. Lorsque jeune mariée, elle partira en voyage en Algérie avec son mari, elle écrira une carte à sa mère : « enfin seuls ! »

Elle rentre chaque été à Faux-la-Montagne, et reçoit des courriers à l'adresse « Henriette Rousseau, institutrice en vacances à Faux la Montagne Creuse ». La précision « en

vacances » indique qu'il faut que le facteur apporte la lettre ailleurs qu'à l'école. Mais que la position d'institutrice apparaisse dans l'adresse reste étonnante : il faut croire qu'à l'époque, être institutrice était une fierté nationale, bien loin du mépris dans lesquels beaucoup tiennent aujourd'hui les enseignants. Elle garde de nombreuses amies de l'école Normale de Tulle et correspondra toute sa vie avec elles.

L'école normale de Tulle ne survivra pas à la Seconde guerre mondiale : le 8 juin 1944, elle est attaquée par des résistants pour libérer des prisonniers qui s'y trouvaient enfermés ; la Gestapo met le feu avant de se rendre. Cette action servira de prétexte à la pendaison par les forces nazies de 99 habitants de Tulle et à l'envoi d'une centaine d'autres à Dachau.

Marseille Lyon. — Mme Armand Rousseau, née Tauty; Mme veuve Philippe Rousseau; M et Mme P Rousseau; M et Mme M Rousseau; M. et Mme A Vassent et leurs enfants; les familles Martial Combaudon et Tauty font part du décès de M Armand ROUSSEAU, chef du secrétariat à l'usine à Gaz, survenu le 23 janv. à l'âge de 47 ans. Bd C. Flammarion, 68. Obsèq. ce jour, à 14 h

Avis de décès d'Armand Rousseau, 23 janvier 1944. *Le Petit Marseillais* du 25 janvier 1944

La retraite d'Henriette

Après avoir perdu son père, son frère, sa mère en 1934 et son mari en 1944, Henriette rentrera passer sa retraite à Faux-la-Montagne dans l'hôtel-boucherie de ses parents.

Elle décèdera le 20 juin 1973 à Tulle, probablement à l'hôpital, et sera enterrée à Faux avec ses parents. Un grand caveau Tauty se trouve au centre du cimetière alors que le caveau Tauty-Ruby est sans doute celui de Louis Tauty, de sa femme et de la famille Ruby, mais sans indication de prénoms permettant de savoir qui y est enterré.

J'ai passé avec Henriette et ses souvenirs l'interminable moment du confinement Covid qui a modifié mes projets de retraite. Je voulais aller au théâtre, au cinéma, voir des expositions, voyager en Europe. Je me suis retrouvée dans le grenier, à ouvrir et à classer des documents issus des malles empilées au fond. Finalement, comme Xavier de Maistre qui avait écrit *Voyage autour de ma chambre*, grâce à Henriette, je suis allée de Tulle à Marseille, en passant par le toit des Galeries Lafayette… Grâce à elle, j'ai vécu deux saisons sans m'ennuyer en découvrant le 20e siècle comme dans un jeu de piste. Pour cela, je la remercie.



La tombe familiale d'Henriette Tauty. Photo auteure.

Véronique Decker

Remerciements
Je remercie à nouveau Roland Degabriel pour son aide précieuse, pour avoir recherché les archives qui m'ont permis de comprendre les liens entre tous ces personnages qui constituent une partie de l'histoire de ce beau village de Faux-la-Montagne.

La surprise du grenier : Manon

Dans le grenier, j'avais retrouvé un grand diplôme encadré décerné le 2 février 1907 à Léonarde Remenieras pour plus de 30 ans de bons et loyaux services. C'est une médaille d'honneur agricole, émanant du Ministre de l'Agriculture dont l'arrêté parait au Journal Officiel. Mais impossible de relier cette Léonarde avec le reste de la famille. Personne dans les ancêtres ni les cousins d'Henriette ne semblait s'appeler comme cela. D'un autre côté, au dos des cartes postales envoyées à la famille Tauty, je trouvais fréquemment une référence à Manon ou à « la mère Manon » qui était saluée par les enfants ou les adultes qui écrivaient les lettres. Et puis, je retrouve une photo étrange, sur laquelle on voit Henriette enfant, avec une dame âgée qui ne porte pas d'alliance ; ce n'est donc pas sa grand-mère. Une dame en sabots, avec des habits traditionnels, mais qui tient tendrement Henriette par la taille. Sans l'aide constante de Roland Degabriel, féru d'archives et de recherches historiques, que j'ai rencontré chez le frère de mon voisin d'en face, je n'aurais jamais compris le lien. Léonarde, c'était la bonne, et on l'appelait Manon. Elle était une enfant abandonnée, née en 1832 à Treignac. Elle est déjà bonne dans la famille à l'époque des grands-parents d'Henriette, Louis Tauty et Anne-Julie Chapelle : Manon a donc élevé Jean Tauty et elle est restée dans la famille jusqu'à sa mort, élevant à son tour Henriette et Louis. Léonarde- Manon était une enfant trouvée déposée à l'hospice au dépôt du tour qui permettait aux mères de déposer leur nouveau-né sans être reconnues. La morale de l'époque réprouve les *filles-mères*, et ne permet pas aux femmes seules d'élever leurs enfants. Léonarde-Manon décèdera à Faux-la-Montagne en 1919 : ce sont Jules Faissat, garde-champêtre, et François Leclere, épicier, qui attestent de son décès. Eux seront capables de signer de leur nom le registre communal des décès, preuve qu'une génération de l'école publique a permis l'accès à un premier niveau de savoirs ouvrant la possibilité d'écrits et de registres lus et compris de tous. Grâce à la numérisation des archives et aux recherches de Roland les pièces manquantes du puzzle de la famille Tauty prennent peu à peu leur place.

Mais pourquoi appelait-on Léonarde Manon ? Dans les *Annales de la démographie historique* de 1990, un article de Jacques Picard éclaire un peu la situation : beaucoup de familles, notamment après 1830, modifient le prénom de naissance et utilisent un autre prénom d'usage. En effet, l'état-civil impose de déclarer les enfants dans les trois jours, alors que le baptême peut avoir lieu plusieurs semaines voire mois après la naissance. Entre temps, parrains et marraines (Pour Léonarde, sans doute les sœurs charitables l'ayant recueillie à l'orphelinat) le baptisent sous un autre prénom.

Autre possibilité, les patrons qui prennent de petites bonnes ou de jeunes apprentis les renomment parfois, peut-être pour mieux les soumettre aux décisions familiales. Manon était au 18è siècle un prénom lié à la prostitution, et donc mal vu. Mais Manon Roland, égérie des Girondins sous la Révolution, et plus tard des Romantiques, donnera au prénom un nouveau souffle à partir de 1830.

Les Hors-séries de *D'onte ses* :

Les mélanges Marchois et Limousins

N°1 *Le cartulaire de Saint-Barthélémy de Bénévent* - 2011
Philippe Florentin

N°2 *Marchois et Limousins au Parlement civil de Paris 1395-1571* - 2011
Philippe Florentin

N°3 *Le trésor de Ventadour 1re partie* - 2011
Philippe Florentin

N°4 *Tarnac sous la restauration, le recensement de 1827* - 2011
Brigitte Favrie-Banette

N°5 *Siège et traité de Gimel 1594* - 2013
Philippe Florentin

N°6 *Minutes notariales de Corrèze perdues et retrouvées 1443-1595* - 2013
Philippe Florentin

N°7 *Marchois et Limousins au Grand conseil 1501- 1599* - 2014
Philippe Florentin

N°8 *Accords marchois et Limousins 1300-1713* - 2015
Philippe Florentin

N°9 *Marchois et Limousins au Parlement criminel de Paris 1312-1567* - 2015
Philippe Florentin

N°10 *Marchois et Limousins au Grand conseil 1600- 1650* - 2016
Philippe Florentin

N°11 *Marchois et Limousins au Grand conseil 1651- 1700* - 2016
Philippe Florentin

N°12 *Minutes notariales de Creuse perdues et retrouvées* - 2016
Philippe Florentin

N°17 *Guillaume Robert et le secret des Templiers*
Un moine limousin contre l'ordre du Temple - 2018
Philippe Florentin

N° 20 *Marchois et Limousins au Grand Conseil 1701-1791*- 2018
Philippe Florentin

N° 22 *Connétablie et maréchaussée dans la Marche et le Limousin 1530-1790* - 2021
Philippe Florentin

N° 24 *Minutes du notaire royal Touyéras de St-Auvent (1738)* - 2019
Monique Gallais

Mémoires de guerre des Limousins

N°13 *Des hommes et des chevaux dans la Grande Guerre*
Du dépôt de Remonte de Saint-Junien au Haras national de Pompadour - 2015
Collectif

N°14 *Les enfants de Saint-Auvent morts pour la France 1914-1918* - 2016
Monique Gallais

N°16 *Les enfants de St-Priest-sous-Aixe morts pour la France 1914-1918* - 2016
Monique Gallais

N°17 *Les enfants de Verneuil-sur-Vienne morts pour la France 1914-1918* - 2017
Monique Gallais

N°19 *Les enfants de Faux-la-Montagne morts pour la France 1914-1918* - 2018
Christiane Burdin-Dubayle
Brigitte Caloo

N°23 *Les enfants d'Aixe-sur-Vienne morts pour la France 1914-1918* - 2018
Jeanne Perette-Masboeuf
Jean-Jacques Mauriat

N°26 *Les enfants de Champagnat (23) morts pour la France 1914-1918* - 2019
Frédéric Gravier

La terre des Limousins

N°15 *Les Salviat la vie dans le nom 1600-2000 - 2016*
Michel Cousin

Filiathèque ©

Nouveau service réservé aux adhérents : *Filiathèque* est un espace numérique sur lequel vous trouverez différentes sources de documents vous permettant de compléter la filiation d'un individu originaire du Limousin.



Disponible à partir du 10 janvier 2022

www.filiatheque.fr



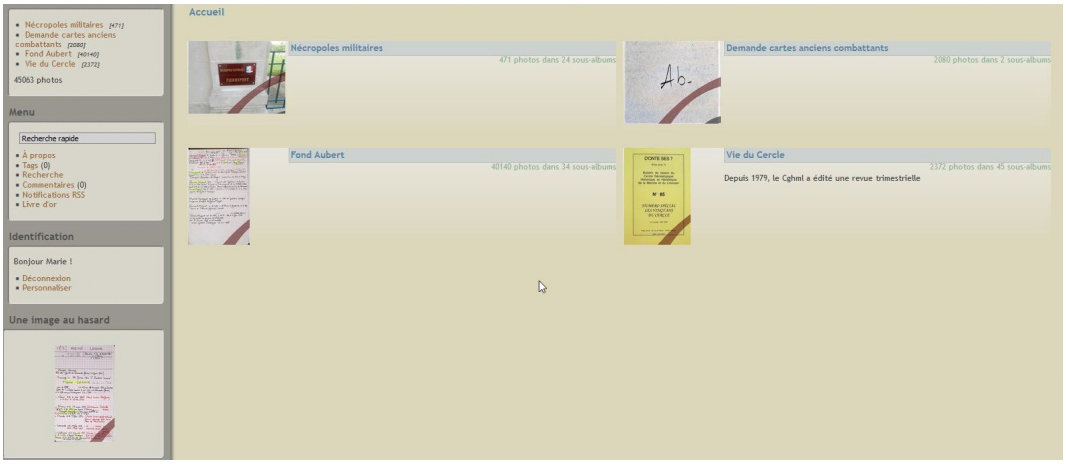



Nouvelles publications faites au cours des 12 derniers mois :

Retranscription *le plus fidèlement possible du contenu des actes des registres paroissiaux et d'état civil des communes et paroisses du* ***Limousin*** *effectuée par nos adhérents.*
Sont concernés les baptêmes/naissances, sépultures/décès, unions et contrats de mariage.
Une remise de ***20%*** *est accordée aux* ***adhérents****.*

Corrèze
Arnac-Pompadour (Mariages 1677-1812) -- 38,00 €
Arnac-Pompadour (Baptêmes 1677-1792) -- 54,00 €
Arnac-Pompadour (Sépultures 1645-1792) -- 43,00 €

Creuse
Auzances (mariages 1587-1812) -- 48,00 €
Auzances (mariages 1813-1933) -- 30,00 €
Auzances (Baptêmes 1577-1669) -- 41,00 €
Auzances (Baptêmes 1670-1737) -- 41,00 €
Auzances (Baptêmes 1738-1792) -- 41,00 €
Auzances (Naissances 1793-1825) -- 26,00 €
Auzances (Sépultures 1578-1759) -- 48,00 €
Auzances (Séplutures décès 1760-1825) -- 35,00 €
Chambon-sur-Voueize (Baptêmes et sépultures 1690-1715) -- 45,00 €
Evaux-les-Bains (liste alphabétique - Baptêmes 1545-1699) -- 38,00 €
Evaux-les-Bains (liste alphabétique - Baptêmes-Naissances 1700-1802) -- 34,00 €
Evaux-les-Bains (liste alphabétique - Sépultures 1549-1795) -- 38,00 €

Haute-Vienne
Les Allois (Mariages 1706-1829) -- 25,00 €
La Geneytouse (Mariages 1645-1812) -- 35,00 €
La Geneytouse (Mariages 1700-1802) -- 49,00 €

Migrants
Rive-de-Gier (Loire) :
Mariages et décès de migrants originaires du Limousin (1793-1895) -- 25,00 €



Publications à paraître :

Creuse
Gartempe (BN 1674-1792 SD 1737-1792) -- 38 €

Haute-Vienne
Videix (mariages 1841-1936) -- 40 €
Videix (naissances 1841-1920) -- 39 €
Videix (décès 1841-1920) -- 39 €
St-Brice (B 1646-1708) -- 39 €
St-Brice (B 1709-1770) -- 39 €
St-Brice (BN 1771-1815) -- 39 €
St-Brice (S 1669-1792) -- 43 €
St-Brice (D 1793-1815) -- 30 €
St-Brice (Abr-BN 1646-1815) -- 29 €
St-Brice (Abr-SD 1669-1815) -- 25 €

cercle de généalogie et d'histoire des marchois et limousins

Association Loi 1901 (J.O. du 20 juin 1979)
Membre de la fédération française de généalogie

ADHÉSION / ABONNEMENT
(ou RENOUVELLEMENT)

54, rue Pierre et Marie Curie - 87000 Limoges
05 55 33 43 12 Courriel : cghml@cghml.fr
Sites : www.cghml.fr - www.boutique.cghml.fr - www.filiatheque.fr

Adhésion directement en ligne sur le site : www.boutique.cghml.fr

COORDONNÉES

M. ☐, Mme ☐, Association ☐, Autre (préciser) ☐ :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone (facultatif) : ..... Numéro d'adhérent (actuel ou ancien) : .....

Année de naissance (facultatif) : ..... Profession (facultatif) : .....

COORDONNÉES ÉLECTRONIQUES

Adresse électronique : .....

☐ J'ai bien noté que le fait de déclarer mon adresse électronique me permettra d'accéder à l'espace adhérent des sites internet du Cghml, de recevoir 500 points pour accéder à la base de données et de recevoir chaque trimestre la *Lettre de D'onte ses ?* directement dans ma boîte de messagerie ;

☐ Si je ne déclare pas d'adresse électronique je recevrai la lettre trimestrielle sous forme papier, à mon domicile.

MON RÈGLEMENT (Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Cghml)

- Cotisation annuelle seule[1] (échéance 31/12 de l'année en cours) : ..... 28 €
- Cotisation découverte[2] (valable entre le 1er août et le 31 déc.) : ..... 15 €
- Abonnement à la revue semestrielle *D'onte ses ?* par année civile (2 numéros) : ..... 28 €
- DUO (cotisation + abonnement à la revue semestrielle - 2 numéros) : ..... 50 €

- Supplément pour routage hors métropole : ..... 10 €
- Supplément pour internaute désirant recevoir la version papier de la *Lettre de D'onte ses ?* : .....14 €

Je fais un don en complément de ma cotisation ..... : ..... €

TOTAL ..... : ..... €

Je souhaite recevoir un reçu fiscal sur le montant de mes cotisation et don : OUI ☐ NON ☐

Fait à ..... le ..... Signature :

1. Mon **adhésion en année pleine**, part du jour de l'inscription dans le fichier des adhérents et s'arrête le 31 décembre de l'année en cours.
2. Mon **adhésion découverte** part du jour de l'inscription dans le fichier des adhérents et reste valable jusqu'au 31 décembre. Je reçois 250 points avec mon code d'accès au site internet.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du RGPD du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Cghml :

54 rue Pierre et Marie Curie - 87000 Limoges / tél : 05 55 33 43 12 / courriel : cghml@cghml.fr